



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



**BIBLIOTHECA S. J.**

Maison Saint-Augustin S. J.

ENGHIEN

**BIBLIOTHEQUE S. J.**  
**Les Fontaines**  
**60 - CHATELAIN**

S 193 / 314







**ABRÉGÉ**  
**DU COURS ÉLÉMENTAIRE**  
**D'INSTRUCTION CHRÉTIENNE.**



**PROPRIÉTÉ.**

**Imp. Laurent , à Verdun.**

**ABRÉGÉ**  
**EN FORME DE CATÉCHISME**  
**DU COURS ÉLÉMENTAIRE**  
**D'INSTRUCTION CHRÉTIENNE**

à l'usage

DES CATÉCHISMES ET DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Par **L.-P. Marotte,**

**Vicaire-Général de Mgr. l'Evêque de Verdun.**

**BIBLIOTHÈQUE S. J.**

*Les Fontaines*

**60 - CHANTILLY**

**A VERDUN,**

Chez **LAURENT**, Imprimeur-  
Libraire.

**A BAR-LE-DUC,**

Chez **A. LAGUERRE**, Libraire,  
rue Rousseau, 36.

**A PARIS,**

Chez **SAGNIER & BRAY**, Libraires,  
rue des Saints-Pères, 66.

**A NANCY,**

Chez **VAGNER**, Imprimeur-  
Libraire, rue du Manège, 3.

1855.

## APPROBATION

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VERDUN.

LOUIS ROSSAT, par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Verdun.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la pensée qu'a eue l'auteur du *Cours élémentaire d'Instruction chrétienne*, d'en donner au public un abrégé par demandes et par réponses. Sous cette forme, cet ouvrage, auquel nous avons donné une approbation bien méritée, rendra de nouveaux services. La doctrine qu'il contient, passera, par la mémoire, dans les jeunes intelligences, et s'y fixera, comme un fondement solide, pour toute la vie. Nous recommandons donc aux maisons d'éducation et aux familles chrétiennes l'Abrégé, en forme de catéchisme, du *Cours élémentaire d'Instruction chrétienne*, etc., par M. MAROTTE, l'un de nos vicaires généraux.

Donné à Verdun, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre évêché, le 21 septembre 1853.



† LOUIS, Ev. de Verdun.

Par mandement de Monseigneur,

J. DASCIER,

Chan. secr. gén.

---

## AVANT - PROPOS.

La connaissance de la Religion étant une des conditions du salut, est nécessaire à tous les âges et à tous les états. Afin de répandre, autant que possible, cette science indispensable dans tous les rangs et parmi les hommes de toute profession, nous avons précédemment publié un *Cours élémentaire d'Instruction chrétienne*. Les esprits éclairés et justes appréciateurs des besoins actuels de la société au point de vue religieux, ont compris notre but. Cependant il est une classe d'intelligences à laquelle il faut présenter l'Instruction chrétienne sous une forme plus restreinte et plus simple encore; ce sont les enfants qui viennent de faire leur première communion. On comprend qu'à cet âge, l'esprit n'est pas généralement assez cultivé pour saisir l'enchaînement et l'ensemble des vérités chrétiennes, et la force des preuves qui les appuient. D'un autre côté, l'Instruction religieuse des enfants, à cette époque de leur vie, est incomplète et insuffisante, et, si l'on ne veut voir les jeunes gens perdre promptement ce qu'ils ont appris en matière de religion, il est indispensable de leur en donner des explications plus étendues. C'est donc dans le dessein de satisfaire à ce besoin réel, que nous avons rédigé, en forme de Catéchisme, un abrégé de notre premier travail.

Ce livre, comme on le voit, n'est pas destiné à remplacer le petit catéchisme propre à chaque diocèse. Nous sommes persuadé, au contraire, qu'il ne faut jamais omettre d'en faire apprendre la lettre aux enfants, et de la leur faire comprendre par des explications simples, claires et intéressantes. Mais, parmi les enfants qui, après la première éducation, continuent à fréquenter les catéchismes et les écoles, il en est un bon nombre qui sont très-capables de recevoir sur la Religion un enseignement plus étendu et plus complet. C'est à cette dernière classe que nous destinons spécialement ce Catéchisme, plein de confiance que, si Dieu daigne bénir ce petit travail, il pourra servir à maintenir dans la foi et dans la pratique des devoirs du Chrétien, un grand nombre de jeunes gens, qui, faute d'instruction, renonceraient aux convictions et aux habitudes de leur premier âge.



# A B R É G É

## DU COURS ÉLÉMENTAIRE

# D'INSTRUCTION CHRÉTIENNE.

---

---

### LEÇON PRÉLIMINAIRE.

*Demande.* (1) Quel est le premier devoir de l'homme et son principal intérêt?

*Réponse.* C'est de connaître son principe et sa fin, de savoir de qui il tient la vie, pourquoi il l'a reçue, quelles obligations il a à remplir envers l'Auteur de son existence, et ce qu'il doit faire pour accomplir sa destinée et atteindre à sa fin dernière.

*D.* Par quel moyen pouvons-nous acquérir ces connaissances?

*R.* Par l'étude de la Religion.

*D.* Qu'est-ce que la Religion?

*R.* Le mot *religion* signifie le lien qui unit l'homme à Dieu. Il exprime aussi quelquefois le sentiment des rapports intimes qui sont entre

---

(1) Les demandes précédées d'un astérisque \* ne sont pas aussi essentielles. On peut ne pas les faire apprendre aux enfants dont l'intelligence est moins ouverte.

l'homme et son Créateur. Généralement, il désigne le culte qu'on rend à Dieu, ou l'ensemble des vérités qu'il faut croire et des préceptes qu'il faut pratiquer pour servir Dieu et arriver au-salut.

*D.* Qu'est-ce que la Religion enseigne touchant l'origine et la fin de l'homme?

*R.* La Religion enseigne 1.<sup>o</sup> qu'il y a un Dieu infiniment parfait, créateur, maître unique et souverain de toutes choses; 2.<sup>o</sup> que nous avons été créés par lui pour le connaître, l'aimer et le servir dans la vie présente, et, par là, acquérir un bonheur suprême dans la vie future.

*D.* Est-il nécessaire d'étudier la Religion?

*R.* Oui, parce que, sans une connaissance exacte des dogmes et des préceptes de la Religion, on ne peut rendre à Dieu le culte et l'honneur qui lui sont dus, ni satisfaire aux conditions du salut.

*D.* C'est donc un grand mal que de négliger l'étude de la Religion?

*R.* Oui, celui qui néglige d'étudier la Religion se rend coupable de l'ignorance la plus criminelle en elle-même, la plus téméraire dans son principe, et la plus funeste dans ses suites.

*D.* Qu'est-ce qu'un Dogme?

*R.* Un Dogme est une vérité enseignée par la Religion et proposée à notre croyance.

*D.* A combien d'ordres se rapportent les vérités qui appartiennent à la Religion?

*R.* Les vérités qui appartiennent à la Religion se rapportent à deux ordres. Les unes sont de l'ordre naturel, et peuvent être connues au moins

en partie par les lumières naturelles de l'homme; telles sont l'existence et les perfections de Dieu, l'immortalité de l'âme, etc. : les autres sont de l'ordre surnaturel; elles surpassent les lumières de la raison, et ne peuvent être connues que par la révélation que Dieu en fait à l'homme; ce sont les mystères, tels que la trinité des Personnes en un seul Dieu, l'Incarnation du Verbe divin, etc.

**D.** Par combien de moyens l'homme peut-il connaître les vérités religieuses?

**R.** Par deux moyens : la raison et la révélation.

**D.** Qu'est-ce que la raison?

**R.** La raison ou l'intelligence humaine est cette faculté intellectuelle qui distingue l'homme de la brute, et par laquelle il s'élève à la connaissance de plusieurs vérités de l'ordre moral.

**D.** Qu'est-ce que la Révélation?

**R.** La Révélation est la libre manifestation que Dieu fait à l'homme de certaines vérités, soit de l'ordre *naturel*, soit de l'ordre *surnaturel*.

\* **D.** Qu'appellez-vous *ordre naturel*?

**R.** J'appelle ordre naturel l'état et la destination que Dieu ne pouvait refuser à l'homme, dès qu'il voulait en faire une créature raisonnable.

\* **D.** Qu'est-ce que l'*ordre surnaturel*?

**R.** L'ordre surnaturel est celui auquel Dieu éleva l'homme dès le commencement, en le destinant, par une pure bonté, à la vision et à la jouissance intime de la divinité dans le séjour de la gloire.

*\* D.* Ne peut-on pas aussi distinguer la Religion naturelle et la Religion surnaturelle?

*R.* Oui, on peut distinguer la Religion naturelle et la Religion surnaturelle. La première comprend les dogmes et les devoirs que l'homme aurait pu connaître au moins en partie par les seules lumières de sa raison, quoique, par le fait, il les ait connus par la révélation. La seconde est l'ensemble des dogmes et des préceptes que Dieu a révélés et enseignés à l'homme comme autant de moyens de le conduire à sa fin surnaturelle.

*\* D.* La religion purement naturelle a-t-elle jamais existé?

*R.* Non, la religion purement naturelle n'a jamais existé. Dieu, dès le commencement, se révéla à l'homme et l'instruisit du culte qu'il exigeait de lui. Cette religion primitive fut donc proprement une religion révélée, quoiqu'elle ne comprit guère que des dogmes et des préceptes de l'ordre naturel.

*D.* Qu'est-ce que la Doctrine chrétienne?

*R.* C'est la Doctrine que Jésus-Christ, docteur et rédempteur des hommes, nous a enseignée.

*D.* Combien de parties comprend la doctrine chrétienne?

*R.* La doctrine chrétienne comprend quatre parties : les dogmes qu'il faut croire, les préceptes de morale qu'il faut observer, les moyens d'obtenir la grâce qui nous sanctifie, c'est-à-dire les sacrements, et le culte religieux qu'il faut rendre à Dieu ou le service divin.

# PREMIÈRE PARTIE.

## DU DOGME.

### LEÇON I.

#### De l'Existence de Dieu.

*D.* Quelle est la première vérité de toute religion ?

*R.* La première vérité, celle qui est le fondement de tout enseignement religieux, c'est l'Existence de Dieu.

*D.* Qu'est-ce que Dieu ?

*R.* Dieu est un esprit infiniment parfait, créateur et souverain maître de tout ce qui existe.

*D.* Comment nomme-t-on ceux qui nient l'Existence de Dieu ?

*R.* On les nomme *athées*.

*D.* Y a-t-il de véritables athées ?

*R.* On peut douter qu'il y ait des hommes assez insensés pour être persuadés que Dieu n'existe pas ; mais il est certain qu'il y a beaucoup d'athées en pratique ; car beaucoup d'hommes vivent comme s'il n'y avait point de Dieu.

*D.* Comment savons-nous que Dieu existe ?

*R.* Tout nous révèle l'Existence de Dieu : la nécessité d'une première cause, l'ordre admirable

qui règne dans toutes les parties de l'univers, les sentiments intimes que nous éprouvons, et le témoignage unanime de tous les peuples.

*D.* Comment la nécessité d'une première cause prouve-t-elle l'Existence de Dieu?

*R.* C'est parce qu'il n'y a point d'effet sans cause. Selon ce principe, il faut reconnaître qu'une cause quelconque a donné l'existence au monde et à tout ce qui est; or, cette cause qui a tiré du néant tout ce qui existe, c'est l'Être nécessaire, c'est-à-dire l'Être qui n'a été produit par aucune cause, mais qui subsiste par lui-même, qui possède en lui le principe de son existence, et qui existe par conséquent de toute éternité, et, cet être nécessaire, c'est Dieu.

*D.* Comment l'ordre qui règne dans toutes les parties de l'univers, prouve-t-il l'Existence de Dieu?

*R.* C'est parce qu'un ordre si parfait et si constant révèle dans son auteur une puissance sans bornes, une intelligence infiniment habile et supérieure à toute intelligence créée. Car de même que la vue d'une montre, d'un tableau, d'une maison porte invinciblement à juger qu'un horloger intelligent a fait cette montre, qu'un peintre habile a arrangé les couleurs de ce tableau, et qu'un architecte a présidé à la construction de cette maison; de même aussi le spectacle de l'univers force les plus incrédules à reconnaître qu'une cause, douée d'une puissance et d'une sagesse infinies,

a établi dans toutes ses parties cet ordre parfait que nous admirons.

*D.* Ne peut-on pas attribuer au hasard tous les effets merveilleux que nous admirons dans l'univers?

*R.* Non, le hasard n'est rien et ne peut rien produire; c'est un mot vide de sens, inventé pour expliquer certains effets dont on ne voit pas ou dont on ne veut pas reconnaître la vraie cause.

*D.* Tous les hommes ont-ils dans le cœur le sentiment de la divinité?

*R.* Oui, tous les hommes ont généralement dans le cœur le sentiment de la divinité; car, quand un homme a commis une action mauvaise, même en secret et sans témoin, il sent son âme tourmentée par le remords, ce qui ne peut venir que de Dieu, qui connaît jusqu'à nos plus secrètes pensées.

*D.* Tous les peuples de la terre ont-ils cru à l'Existence de Dieu?

*R.* Oui, tous les peuples, même les plus barbares, ont reconnu l'Existence d'un Dieu créateur et souverain maître de toutes choses, et lui ont rendu, d'une manière quelconque, un culte d'adoration, de respect, de crainte et de soumission.

*D.* Ce témoignage universel est-il une preuve que Dieu existe?

*R.* Oui assurément, car ce sentiment unanime n'a pu avoir pour cause que Dieu lui-même, qui, dès l'origine, s'est révélé aux hommes, et a gravé dans leurs cœurs cette persuasion intime de son existence, de sa puissance et de sa sagesse.

## LEÇON II.

**Des Perfections de Dieu.**

*D.* Qu'est-ce qu'une Perfection ?

*R.* Une Perfection est une qualité qui rend meilleur celui qui la possède.

*D.* Quelles sont les principales perfections de Dieu ?

*R.* Les principales perfections de Dieu sont sa spiritualité, son éternité, son unité, son indépendance, son immutabilité, sa toute-puissance, sa sagesse, son immensité et sa providence.

*D.* En quoi consiste la Spiritualité de Dieu ?

*R.* Elle consiste en ce que Dieu est un pur esprit, c'est-à-dire un être intelligent ou ayant la faculté de penser, de juger, de raisonner, de vouloir; un être qui n'a point de corps, ni par conséquent de figure, ni de couleur, et que l'on ne peut ni voir, ni entendre, ni toucher, ni atteindre par aucun des sens.

*D.* Si Dieu n'a pas de corps, pourquoi l'Écriture Sainte lui attribue-t-elle des yeux, des oreilles, des pieds, des mains ?

*R.* C'est pour s'accommoder à notre manière de parler et nous faire connaître, par ce langage sensible et figuré, les perfections et les œuvres de Dieu. Ainsi, quand l'Écriture dit que Dieu a des yeux, des oreilles, des mains et que toutes les créatures sont à ses pieds, elle nous apprend que

Dieu voit tout, qu'il entend tout, qu'il fait tout, et qu'il exerce une autorité suprême sur tous les êtres créés.

*D.* Qu'est-ce que l'Eternité de Dieu?

*R.* L'Eternité de Dieu est une perfection qui consiste en ce qu'il n'a point eu de commencement, et qu'il n'aura jamais de fin. Dieu, étant l'être nécessaire, qui existe par lui-même, qui ne peut pas ne point exister, n'a pu commencer, et ne pourra cesser d'exister.

*D.* En quoi consiste l'Unité de Dieu?

*R.* L'Unité de Dieu consiste en ce qu'il n'y a qu'un Dieu, et qu'il ne peut y en avoir plusieurs. Un seul est nécessaire pour rendre raison de l'existence de tous les êtres; donc tous les êtres, un seul excepté, sont contingents, ou pourraient ne pas exister, et par conséquent un seul est Dieu.

*D.* Qu'est-ce que l'Indépendance de Dieu?

*R.* C'est une perfection par laquelle Dieu, existant par lui-même et étant infiniment parfait, ne peut être soumis à aucune autre puissance, et par laquelle il jouit d'une liberté absolue et inviolable.

*D.* En quoi consiste l'Immutabilité de Dieu?

*R.* L'Immutabilité de Dieu consiste en ce qu'il est toujours le même, et qu'il n'est sujet à aucun changement. Il ne peut rien acquérir, ni rien perdre de ce qu'il a. Il est immuable dans son être, dans ses connaissances, dans ses perfections et dans sa volonté?

\* *D.* Si Dieu ne change pas, pourquoi l'Écriture Sainte dit-elle qu'il s'irrite, qu'il se repent, qu'il pardonne ?

*R.* L'Écriture emploie ces manières de parler, pour marquer que Dieu agit comme nous le faisons, lorsque nous éprouvons ces diverses affections. Mais Dieu ne peut éprouver aucun de ces mouvements, il ne fait qu'exécuter dans le temps ce qu'il avait prévu et arrêté de toute éternité.

*D.* Qu'est-ce que la Toute-Puissance de Dieu ?

*R.* C'est une perfection par laquelle Dieu peut faire tout ce qu'il veut et tout ce qui est possible, sans que rien puisse limiter sa puissance ni mettre d'obstacle à son exercice.

*D.* Qu'est-ce que la Sagesse de Dieu ?

*R.* C'est une perfection par laquelle Dieu connaît toutes choses et conduit tout pour l'exécution de ses desseins et en vue de sa gloire.

*D.* Dieu connaît-il les choses cachées ?

*R.* Oui, Dieu voit tout et connaît tout ce qu'il y a de plus secret dans nos pensées. Rien ne peut échapper à son Intelligence infinie. Il n'y a pour Dieu ni passé, ni futur, toutes choses lui sont continuellement présentes.

*D.* Qu'est-ce que l'Immensité de Dieu ?

*R.* L'Immensité de Dieu est une perfection par laquelle Dieu est présent partout, au ciel, sur la terre, aux enfers et en tous lieux ; ou plutôt il est, selon le langage des livres saints, « plus élevé que le ciel, plus profond que les enfers, plus

« étendu que la terre, plus vaste que la mer. » *Job.* 11 ; et il est tout entier partout où il est.

*D.* Qu'est-ce que la Providence de Dieu ?

*R.* On appelle Providence le soin que Dieu prend de ses créatures, et l'attention avec laquelle il les conserve et les conduit à leur fin. C'est Dieu qui gouverne toutes choses, qui règle tous les événements, et rien n'arrive sans son ordre ou sans sa permission.

*D.* Jusqu'où s'étendent les soins de la Providence ?

*R.* La Providence de Dieu s'étend à tout ; elle prend soin de la plus petite créature ; elle veut, prépare ou permet tout ce qui arrive.

\* *D.* N'est-il pas indigne de Dieu de prendre soin de tant de créatures, dont plusieurs sont si viles et si méprisables ?

*R.* Non, le soin que Dieu prend de chaque créature pour la conduire à sa fin, n'est pas plus indigne de lui que l'attention qu'il a mise à la créer et à la destiner à une fin digne de sa Sagesse.

*D.* Dieu veut-il de la même manière le bien et le mal ?

*R.* Non, Dieu aime le bien, il l'approuve, il le commande ou le conseille et il le récompense ; mais il hait le mal moral ou le péché, il le défend et le punit. Il est vrai qu'il le laisse commettre ; mais c'est parce que, pour des raisons dignes de sa sagesse, il ne veut pas priver l'homme de l'usage de sa liberté, dont le péché est l'abus.

*D.* Comment peut-on concilier la Providence avec tous les maux de cette vie ?

*R.* Le dogme de la Providence se concilie facilement avec les maux divers qui affligent l'humanité. En effet, les uns, comme l'ignorance et les erreurs, tiennent à la nature de l'homme, qui, en sa qualité de créature, est nécessairement borné et imparfait; les autres, tels que les maladies et les afflictions de l'ordre temporel, ont leur cause dans les désordres de celui qui les souffre, ou dans les lois générales que Dieu a établies pour le gouvernement du monde, et auxquelles il n'est pas tenu de déroger par des miracles continuels.

\* *D.* Pourquoi Dieu, infiniment sage et bon, permet-il que les justes soient dans l'adversité et les méchants dans la prospérité ?

*R.* Dieu, en agissant ainsi, a souvent des vues secrètes qu'il n'est pas obligé de nous révéler, mais que nous devons toujours adorer avec une humble soumission. S'il permet que les bons soient affligés, c'est ordinairement afin de leur donner lieu d'expier leurs fautes, de les détacher du monde et des choses de la terre, et de porter leurs pensées et leurs désirs vers le ciel, unique séjour du vrai bonheur. Quand il laisse les méchants dans la prospérité, c'est ou pour récompenser quelques vertus naturelles qui sont en eux, ou parce qu'il ne juge pas, dans sa justice, devoir éloigner d'eux cette prospérité qui les aveugle et les expose à perdre les biens du ciel. Du reste, la Providence de Dieu est clairement justifiée par le

dogme de l'autre vie, où la vertu reçoit infailliblement sa récompense et le vice son châtement.

*D.* Quelles conséquences pratiques faut-il tirer du dogme de la Providence ?

*R.* Il faut en conclure 1.<sup>o</sup> que notre premier devoir est d'adorer humblement la conduite de la divine Providence en toutes choses, et même dans les évènements où nous n'en comprenons pas les desseins ; 2.<sup>o</sup> que nous devons en tout temps nous confier en cette Providence paternelle, croyant fermement que Dieu nous donnera tout ce qui nous est nécessaire pour la vie présente et pour la vie future.

### LEÇON III.

#### **Du Culte religieux qui est dû à Dieu.**

*D.* Sommes-nous obligés de rendre à Dieu un Culte religieux ?

*R.* Oui, Dieu étant l'auteur et le souverain maître de toutes choses, c'est pour nous un devoir rigoureux de l'honorer, de l'adorer, de le servir et de lui rendre toutes sortes d'hommages. Ainsi nous devons l'aimer, parce qu'il est infiniment bon ; solliciter son secours, parce qu'il a compassion de notre faiblesse et de notre indigence, et le remercier pour tous les bienfaits qu'il nous accorde.

*D.* Quel Culte devons-nous à Dieu ?

*R.* Nous devons à Dieu un Culte intérieur et extérieur, public et solennel.

*D.* En quoi consiste le Culte intérieur que nous devons à Dieu ?

*R.* Il consiste dans des sentiments d'adoration, de soumission, d'amour, de confiance et de reconnaissance.

*D.* En quoi consiste le culte extérieur que nous devons à Dieu ?

*R.* Le Culte extérieur consiste à manifester au dehors, par des actes religieux et sensibles, les sentiments de religion et de piété que nous avons pour Dieu.

*D.* Qu'est-ce que le Culte public et solennel ?

*R.* Le Culte public et solennel est celui que les hommes d'une même croyance, rendent à Dieu dans un même lieu, où ils se réunissent pour adorer, louer et bénir en commun celui qui les a tous créés.

\* *D.* Les hommes ont-ils toujours rendu à Dieu un Culte extérieur et public ?

*R.* Oui, dès la naissance du monde, les hommes se réunirent pour rendre ensemble et publiquement leurs hommages au Seigneur. Dans tous les temps et chez tous les peuples même les plus barbares, on retrouve l'appareil d'un Culte religieux, des temples, des autels, des prières, des sacrifices.

*D.* Que faut-il conclure de là ?

*R.* Il faut en conclure que refuser de rendre à Dieu tout culte et vivre sans pratique religieuse, c'est contredire les plus simples notions de la raison et du bon sens, c'est abjurer les premiers sentiments de la nature, c'est violer audacieuse-

ment la première loi imposée à l'homme par le Créateur, c'est affecter un orgueilleux dédain pour la croyance, les sentiments et la conduite de tous les peuples, c'est une sorte de monstruosité dans la nature.

---

## LEÇON IV.

**De la Religion révélée en général.**

*D.* Qu'est-ce que la Révélation ?

*R.* La Révélation est la manifestation extraordinaire et extérieure que Dieu fait à l'homme, des dogmes que celui-ci doit croire, et des préceptes qu'il est obligé d'observer, pour mériter le bonheur après cette vie. Ainsi la Religion révélée est l'ensemble de ces dogmes et de ces préceptes, que Dieu a lui-même enseignés.

*D.* L'homme peut-il, sans la Révélation, connaître toutes les vérités et tous les préceptes de l'ordre naturel qui ont rapport à la Religion ?

*R.* Non, l'homme ne peut, sans la Révélation, connaître toutes les vérités et tous les devoirs de l'ordre naturel qui se rapportent à la Religion. Pour en être convaincu, il suffit de se rappeler les monstrueux écarts dans lesquels l'homme est tombé, lorsque, privé du flambeau de la Révélation, il a été abandonné à sa propre raison et à la corruption de son cœur.

*D.* La Révélation était-elle nécessaire pour donner à l'homme la connaissance des mystères ?

*R.* Oui, car un mystère est une vérité de la Religion, qui, sans être contraire à la raison, surpasse notre intelligence, et que nous sommes obligés de croire sur la parole de Dieu, quoique nous ne la comprenions pas.

*D.* La Révélation était-elle aussi nécessaire pour faire connaître à l'homme les préceptes positifs et surnaturels ?

*R.* Oui, l'homme avait également besoin de la Révélation pour connaître ces préceptes, parce qu'ils sont également au-dessus de ses lumières naturelles; ils dépendent de la libre volonté de Dieu, qui ne peut être connue que par la manifestation qu'il en fait.

*D.* Dieu peut-il révéler des mystères et commander à l'homme d'y croire ?

*R.* Oui assurément, Dieu, dont la science est infinie, connaît beaucoup de vérités qui surpassent notre intelligence, et qu'il peut, quand il lui plaît, manifester à l'homme en lui commandant d'y donner un entier assentiment, fondé sur sa parole divine et infaillible.

*D.* L'homme peut-il être obligé de croire aux mystères que Dieu lui révèle ?

*R.* Oui, car l'homme, ayant une intelligence bornée, ne peut refuser de croire ce que Dieu lui enseigne, sous prétexte qu'il ne le comprend pas. Tous les jours nous admettons, sans crainte de nous tromper, des mystères dans la nature et dans

toutes les sciences , parce qu'ils nous sont attestés par l'expérience ou par le témoignage des hommes. A plus forte raison , devons - nous admettre les mystères de la Religion , qui nous sont attestés par la parole infallible de Dieu.

\* *D.* Tous les hommes sont-ils obligés de chercher à connaître si Dieu a révélé une religion , et quelle religion il a révélée ?

*R.* Oui , car , si Dieu a donné à l'homme une religion positive , c'est pour celui-ci une étroite obligation de la connaître et de la pratiquer. Il ne peut , sans cela , parvenir à sa fin dernière. Ainsi nul ne peut sans crime demeurer volontairement dans l'erreur , dans l'ignorance ou dans le doute sur un point de cette importance.

*D.* Pouvons-nous connaître par des signes certains la Religion révélée de Dieu ?

*R.* Oui , nous pouvons la connaître par les miracles et les prophéties.

## LEÇON V.

### **Des Miracles et des Prophéties.**

*D.* Qu'est-ce qu'un Miracle ?

*R.* Un Miracle est un fait sensible et certain qui déroge aux lois connues de la nature.

*D.* Que signifient ces paroles : *qui déroge aux lois de la nature* ?

*R.* Elles signifient qu'il y a un Miracle véritable , quand les lois établisés par Dieu pour gouverner

le monde physique, sont suspendues; par exemple, si le soleil s'arrête, si les eaux d'un fleuve cessent tout-à-coup de couler, si un mort revient à la vie.

*D.* Qui a le pouvoir de faire des Miracles?

*R.* Dieu seul peut faire des Miracles. Il n'appartient qu'à l'Auteur même des lois de la nature, d'en interrompre le cours. Aucun être créé, quelque puissant qu'il soit, ne peut rien changer à l'ordre physique établi par le Créateur, à moins qu'il n'en ait reçu de Dieu le pouvoir.

*D.* Le Miracle est-il une preuve certaine de la vérité de la Religion en faveur de laquelle il est opéré?

*R.* Oui, le Miracle, étant l'œuvre de Dieu seul et comme le cachet de son intervention toute-puissante, est un témoignage public rendu par Dieu à la doctrine de celui qui l'a invoqué; or, Dieu ne peut rendre témoignage à une doctrine fautive, ni approuver le mensonge et la fourberie. C'est pourquoi un seul Miracle bien constaté forme une preuve invincible de la divinité de la Religion en faveur de laquelle il est fait.

*D.* Qu'est-ce qu'une Prophétie?

*R.* Une Prophétie, proprement dite, est une prédiction certaine et manifeste de quelque événement futur dont la connaissance n'a pu être acquise par les causes naturelles.

*D.* A qui appartient le pouvoir de faire une Prophétie?

*R.* Ce pouvoir appartient à Dieu seul; car la Prophétie, étant une prédiction certaine d'un évé-

nement futur qu'aucune intelligence créée ne peut prévoir, vient nécessairement de Dieu, c'est-à-dire de celui-là seul à qui tout est connu, et pour qui le futur et le passé sont comme le présent.

*D.* La Prophétie est-elle une preuve invincible de la divinité de la Religion à laquelle elle appartient?

*R.* Oui, quand il est démontré 1.<sup>o</sup> que la prédiction en a été faite avant l'évènement qui en est l'objet; 2.<sup>o</sup> que le fait s'est accompli tel qu'il avait été annoncé; 3.<sup>o</sup> qu'il était impossible, au temps de la prédiction, à toute intelligence créée de prévoir ce fait; 4.<sup>o</sup> enfin que l'accord parfait de l'évènement avec la prédiction n'a pu être l'effet du hasard : il est évident alors que la Prophétie a Dieu pour auteur, et que la Religion qu'elle confirme est approuvée de Dieu.

## LEÇON VI.

### **De la Loi de nature ou de la Religion primitive.**

*D.* Dans quel ordre distingue-t-on les diverses révélations faites par Dieu depuis l'origine du monde?

*R.* On les distingue dans l'ordre suivant : 1.<sup>o</sup> celles que Dieu fit successivement à Adam, à Noé, à Abraham et aux autres patriarches, et qui forment la Loi de nature ou la Religion primitive; 2.<sup>o</sup> la révélation que Dieu fit au Peuple juif par le

ministère de Moïse : c'est la loi écrite, appelée aussi loi mosaïque ou religion judaïque; 3.<sup>o</sup> enfin la grande et solennelle révélation qui fut faite par Jésus-Christ, vrai fils de Dieu et vrai homme, envoyé sur la terre pour rappeler tous les peuples au culte du vrai Dieu : c'est la loi évangélique ou la Religion chrétienne, celle qui doit régler, jusqu'à la fin des siècles, la croyance et la conduite de tous les hommes.

*D.* Ces diverses révélations diffèrent-elles essentiellement l'une de l'autre?

*R.* Non, ces diverses révélations et les cultes religieux qu'elles prescrivent, quoique différents dans la forme, ont tous le même objet, qui est Jésus-Christ, rédempteur des hommes, promis d'abord sous les Patriarches, ensuite annoncé plus clairement au Peuple juif, enfin accordé à la terre et présenté, par la promulgation de l'Évangile, à l'adoration et à l'amour de tous les peuples.

*D.* Quelle fut la durée de la Loi de nature?

*R.* La Loi de nature subsista depuis la chute d'Adam jusqu'à ce que Dieu donna la loi écrite à son peuple par le ministère de Moïse, c'est-à-dire environ 2540 ans.

*D.* Combien de temps dura la loi écrite?

*R.* La durée de la loi écrite comprend une période d'environ 4500 ans, laquelle s'étend depuis la promulgation de cette loi jusqu'à l'avènement du Messie. La loi évangélique doit durer jusqu'à la fin du monde.

*D.* Quels étaient les dogmes et les préceptes de la Religion primitive ?

*R.* Les dogmes principaux de la Religion primitive étaient l'existence d'un Dieu éternel, unique, créateur de toutes choses ; la providence et le culte de Dieu ; la distinction des bons et des mauvais anges ; la chute de l'homme , suivie de la perte du genre humain ; l'attente d'un Libérateur et l'existence d'une autre vie. Outre les préceptes de la loi naturelle, la Révélation primitive avait encore pour objet quelques préceptes positifs, tels que la sanctification du septième jour, les sacrifices, l'abstinence du sang.

---

## LEÇON VII.

### De la Religion judaïque.

*D.* Dans quel but Dieu fonda-t-il la Religion judaïque ?

*R.* Ce fut pour rétablir, dans toute leur pureté, les traditions religieuses et primitives que l'ignorance et la corruption avaient altérées, et surtout pour conserver et transmettre aux générations la promesse du Rédempteur.

*D.* Que fit Dieu pour atteindre ce but ?

*R.* Dieu se choisit, parmi les nations, un peuple particulier qu'il préserva de la corruption commune, en l'environnant d'une protection toute spéciale, et à qui il confia le dépôt de la révélation et particulièrement celui de la foi au Rédempteur promis.

*D.* Quel fut ce peuple privilégié ?

*R.* Ce fut le peuple de Dieu , qu'on appela aussi les Hébreux , les Israélites , enfin les Juifs , lesquels descendaient d'Abraham par Isaac , son fils , et par Jacob , son petit-fils.

*D.* Quel fut le premier chef du peuple de Dieu ?

*R.* Ce fut Moïse , par qui Dieu fit connaître ses volontés et sa loi aux Israélites.

*D.* Que fit Moïse pour conserver inaltérable le dépôt de la révélation judaïque ?

*R.* Moïse fit un recueil fidèle des principaux évènements de l'histoire sainte , depuis l'origine du monde jusqu'au temps qui précéda la mort de ce législateur. Il prit soin d'écrire , sous les yeux même des Hébreux , les saintes ordonnances du Seigneur et les prodiges que Dieu opérait en faveur de son peuple.

*D.* Quel nom donne-t-on aux livres écrits par Moïse ?

*R.* On les nomme le *Pentateuque* ou les cinq premiers livres de la Bible , qui sont la Genèse , l'Exode , le Lévitique , les Nombres et le Deutéronome.

*D.* L'histoire de ce qui concerne le peuple de Dieu fut-elle continuée après Moïse par d'autres écrivains ?

*R.* Oui , des hommes , suscités de Dieu à différentes époques , s'appliquèrent à écrire tout ce qui se rapportait au Peuple juif. Dieu inspira surtout des Prophètes , par qui il transmettait à son peuple ses volontés , ses promesses et ses menaces.

*D.* Quel était le but principal du ministère des Prophètes ?

*R.* C'était d'entretenir parmi les Juifs la foi au Sauveur promis, d'en marquer d'avance les caractères et de maintenir ce peuple dans l'attente du Messie.

*D.* Quel nom donne-t-on au Pentateuque et aux livres des historiens sacrés et des Prophètes ?

*R.* Le Pentateuque et les autres livres sacrés, soit historiques, soit prophétiques, soit moraux, qui ont été écrits avant Jésus-Christ, forment ce que nous appelons l'Ancien Testament.

## LEÇON VIII.

### **Des livres de l'Ancien Testament.**

*D.* Sur quelle autorité repose l'économie de la religion judaïque ?

*R.* Sur l'autorité des livres de l'Ancien Testament et particulièrement du Pentateuque.

*D.* Qu'est-ce qui donne à un livre une autorité moralement infaillible ?

*R.* C'est son authenticité, son intégrité et sa véracité.

*D.* Quand un livre est-il authentique ?

*R.* Un livre est authentique, quand il est constant qu'il a été écrit par l'auteur à qui on l'attribue, et dans le temps auquel on fait remonter sa publication.

**D.** En quoi consiste l'intégrité d'un livre?

**R.** Elle consiste en ce que, depuis son origine, il n'a subi aucun changement substantiel, et qu'il s'est conservé tel que l'auteur l'a composé.

**D.** Quand un livre est-il véridique?

**R.** Un livre est véridique, quand il est certain que l'auteur a dit la vérité, c'est-à-dire quand il n'a été ni trompé dans la connaissance de ce qu'il écrit, ni trompeur dans le récit qu'il publie.

\* **D.** Le Pentateuque et les autres livres de l'Ancien Testament sont-ils authentiques?

**D.** Oui, le Pentateuque est authentique; car les Juifs, par une tradition constante, qui remonte à l'origine de la nation, ont toujours regardé Moïse comme l'auteur du livre qui contient leur histoire, leur constitution, leur religion et leurs lois. La même tradition prouve invinciblement l'authenticité des autres livres de l'Ancien Testament.

\* **D.** Le Pentateuque et les autres livres de l'Ancien Testament sont-ils intègres?

**R.** Oui, le Pentateuque est intègre; car la Nation juive, qui avait une connaissance familière de ce livre et qui le conservait avec un respect religieux, n'aurait jamais souffert qu'à aucune époque, on y introduisit un seul changement tant soit peu notable. L'accord parfait qui existe entre le Pentateuque et les autres livres de l'Ancien Testament, prouve, jusqu'à l'évidence, l'intégrité de ces derniers comme du premier.

*D.* Le Pentateuque est-il véridique ?

*R.* Oui, le Pentateuque est véridique; car Moïse, qui en est l'auteur, n'a pu être ni trompé dans la connaissance des faits qu'il raconte, ni trompeur dans le récit qu'il en publie.

*D.* Pourquoi dites-vous que Moïse n'a pu être trompé ?

*R.* Parce qu'il lui fut très-facile de connaître par la tradition les grands évènements qu'il raconte dans la Genèse, et que les faits rapportés dans les autres livres du Pentateuque, sont des faits publics, sensibles, d'une très-haute importance, et dont Moïse fut lui-même l'instrument et le témoin.

*D.* Pourquoi dites-vous que Moïse n'a pas été trompeur ?

*R.* C'est 1.<sup>o</sup> parce que tout annonce en lui un homme sincère, humble, ennemi du mensonge ; et 2.<sup>o</sup> parce que, si Moïse avait publié quelque fausseté, toute la Nation aurait réclamé contre l'imposture, et aurait empêché qu'elle se propageât.

## LEÇON IX.

### **De la divinité de la Religion judaïque.**

*D.* La Religion promulguée par Moïse est-elle une institution divine ?

*R.* Oui, la Religion donnée aux Hébreux, par le ministère de Moïse, a tous les caractères d'une institution vraiment divine.

*D.* Quels sont ces caractères ?

*R.* Ce sont principalement les miracles et les prophéties.

*D.* Quels sont les miracles que Dieu a opérés pour prouver la vérité de la Religion judaïque ?

*R.* Nous lisons dans l'Ancien Testament le récit d'un grand nombre de miracles que Dieu a opérés pour établir et conserver la Religion judaïque ; tels sont, entre autres, les plaies d'Égypte, le passage de la Mer-Rouge, la manne et les autres prodiges du désert, le passage du Jourdain et beaucoup d'autres miracles qui se succèdent, presque sans interruption, dans toute la durée de la Nation juive, et qui témoignent de l'action continuelle de Dieu dans la conduite et le gouvernement de son peuple.

*D.* Quelles sont les prophéties dont l'accomplissement prouve la divinité de la Religion judaïque ?

*R.* Les livres de l'Ancien Testament contiennent un grand nombre d'oracles prophétiques, dont les uns ont précédé la naissance de Moïse, comme ceux qui annoncent à Abraham sa nombreuse postérité ; d'autres ont été publiés par Moïse ; par exemple, ceux qui prédisent que, de tous les Israélites, Josué et Caleb seuls entreront dans la terre promise. Après Moïse, d'autres prophètes annoncent la captivité de Babylone, sa durée de 70 ans, la destruction de Ninive et de Babylone etc.

\* *D.* La Religion judaïque a-t-elle, dans sa propre constitution, d'autres caractères de divinité?

*R.* Oui, outre les miracles et les prophéties, la Religion judaïque offre encore, dans la sagesse de ses lois, dans la pureté de sa morale et dans la sanction temporelle de plusieurs de ses ordonnances, autant de preuves éclatantes de sa divine origine.

*D.* Quelle devait être la durée de la Loi mosaïque?

*R.* La Loi Mosaïque, ayant eu pour but de préparer les peuples à l'avènement du Messie, devait être et fut abrogée par ce grand événement, c'est-à-dire par la promulgation de la loi évangélique et par l'établissement de la Religion chrétienne.

## LEÇON X.

### **De la Religion chrétienne et des livres du Nouveau Testament.**

*D.* Pourquoi la Religion chrétienne est-elle ainsi nommée?

*R.* Parce qu'elle reconnaît pour son fondateur JÉSUS-CHRIST, qui s'est annoncé au monde comme le nouveau législateur prédit par Moïse, comme le Messie tant de fois promis par les Prophètes, désiré par les Patriarches et attendu par les nations, comme le vrai Fils de Dieu et l'envoyé divin qui avait pour mission de racheter le genre humain.

**D.** La Religion chrétienne diffère-t-elle, quant au fond, des révélations qui l'ont précédée?

**R.** Non, la Loi évangélique renferme le même fond de doctrine que la révélation primitive et la mosaïque; elle n'en est que le développement et la perfection.

**D.** Dans quels monuments est consignée la Loi évangélique?

**R.** Dans les livres du Nouveau Testament.

**D.** Par qui les livres du Nouveau Testament ont-ils été écrits?

**R.** Par plusieurs des apôtres et des disciples de Jésus-Christ.

**\* D.** Quel est le nombre des livres du Nouveau Testament?

**R.** Les livres du Nouveau Testament sont au nombre de vingt-sept, savoir : les quatre Évangiles, le livre des Actes des Apôtres, quatorze épîtres de S. Paul, deux de S. Pierre, une de S. Jacques, trois de S. Jean, une de S. Judde et le livre de l'Apocalypse écrit par S. Jean.

**D.** Que contiennent en substance les livres du Nouveau Testament?

**R.** Les livres du Nouveau Testament contiennent l'histoire de la vie de Jésus-Christ, de la prédication des Apôtres et de l'établissement du Christianisme, les mystères de la foi, les préceptes de morale et les maximes enseignés par Jésus-Christ.

**\* D.** Les livres du Nouveau Testament sont-ils authentiques?

**R.** Oui, la croyance de toutes les Eglises chré-

tiennes est unanime sur ce point. Partout où l'on rencontre des Chrétiens, on les trouve tous invinciblement convaincus que l'Évangile et les autres livres du Nouveau Testament ont été écrits et publiés par les Apôtres, et transmis, de siècle en siècle, jusqu'à nous, par une tradition non interrompue.

\* *D.* Les livres du Nouveau Testament sont-ils intègres ?

*R.* Oui, la diffusion rapide qui se fit de ces livres dans toutes les parties du monde, dès les premiers temps de l'Église, et le respect religieux que l'on a toujours eu pour l'intégrité de ces livres sacrés, nous donnent la certitude qu'ils n'ont pu subir aucun changement notable, et qu'ils sont parvenus jusqu'à nous tels qu'ils ont été écrits par les Apôtres.

*D.* Comment savons-nous que les livres du Nouveau Testament sont véridiques ?

*R.* Parce que les Apôtres qui les ont écrits, n'ont été ni trompés, ni trompeurs.

*D.* Pourquoi dites-vous que les Apôtres n'ont pas été trompés sur les faits évangéliques qu'ils publient ?

*R.* C'est parce que ces faits étaient publics, connus et avoués d'une multitude de témoins, que l'on ne peut supposer avoir tous été dans la même illusion.

*D.* Pourquoi dites-vous que les Apôtres n'ont pas trompé en racontant les faits évangéliques ?

*R.* C'est 1.<sup>o</sup> parce que les Apôtres étaient des hommes craignant Dieu, ennemis du mensonge,

d'une droiture, d'une franchise parfaite, et qui publiaient la vérité même au péril de leur vie; c'est 2.<sup>o</sup> parce que, s'ils eussent tenté de tromper sur une matière qui avait pour tous les peuples des conséquences si importantes, ils auraient aussitôt reçu un démenti universel, et leur imposture aurait été sur-le-champ confondue et anéantie.

*D.* Que fait-il conclure de l'autorité des livres du Nouveau Testament?

*R.* Il en faut conclure que nous sommes certains d'avoir entre les mains l'histoire de Jésus-Christ, de sa vie, de sa prédication, de ses miracles, de sa mort, de l'établissement de la foi chrétienne, telle qu'elle a été écrite par des témoins fidèles et à l'abri de tout soupçon d'erreur; et qu'après plus de dix-huit siècles, nous assistons moralement à ces grands événements, dont la vérité nous est en quelque sorte plus évidente que si nous la voyions de nos propres yeux.

## LEÇON XI.

**De la divinité de la Religion chrétienne prouvée par les Miracles et les Prophéties.**

*D.* Par quelles preuves peut-on démontrer que la Religion chrétienne est l'œuvre de Dieu?

*R.* On peut le démontrer invinciblement 1.<sup>o</sup> par les miracles de Jésus-Christ et de ses Apôtres, 2.<sup>o</sup> par l'accomplissement des prophéties dans la personne de Jésus-Christ, 3.<sup>o</sup> par l'excellence in-

trinsèque du Christianisme, 4.<sup>o</sup> par l'établissement et la propagation admirable de la foi chrétienne.

*D.* Jésus-Christ a-t-il opéré des miracles pour prouver sa mission et la vérité de sa doctrine ?

*R.* Oui, Jésus-Christ, par un grand nombre de miracles, propres à convaincre les esprits les plus opiniâtres, a prouvé qu'il est l'envoyé de Dieu, le vrai fils de Dieu et que sa Religion est évidemment l'œuvre de Dieu. L'Évangile nous apprend que, d'une seule parole, d'un seul geste, il guérissait les maladies de tous genres ; qu'il rendait la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets et la vie aux morts.

*D.* Les Apôtres ont-ils aussi fait des miracles pour montrer la divinité de leur doctrine ?

*R.* Oui, les Apôtres, selon la promesse de leur divin Maître, ont fait un grand nombre de miracles, pour confirmer la foi de Jésus-Christ, qu'ils publiaient. Il est dit, au livre des Actes, qu'il s'opérait un grand nombre de prodiges dans le peuple par les mains des Apôtres.

*D.* Dans quel ordre les prédictions touchant le Messie furent-elles faites aux anciens Patriarches ?

*R.* Aussitôt après la chute du premier homme, Dieu lui promit un Rédempteur. Cette promesse ne devait s'accomplir qu'après environ 4000 ans. Dans ce long intervalle, Dieu prit soin de réitérer cette promesse, de la développer et de l'éclaircir, à mesure qu'approchait l'époque fixée pour son accomplissement. Il la renouvela à Abraham, à qui il prédit que le Messie promis naîtrait de sa

postérité. La même promesse fut confirmée à Isaac, fils d'Abraham, et à Jacob, son petit-fils. Ce dernier, éclairé d'un esprit prophétique, annonce à Juda, son quatrième fils, que le Libérateur naîtra de lui, et lui assigne l'époque de ce grand événement. Trois cent quarante ans après la mort de Jacob, Moïse répète, de la part de Dieu, au peuple assemblé tout ce qui avait été prédit touchant la naissance du Messie, qu'il signale par de nouveaux traits.

*D.* Dieu continua-t-il, après l'établissement de la loi mosaïque, de révéler ce qui concernait le Rédempteur promis?

*R.* Oui, Dieu suscita par intervalles plusieurs prophètes, qu'il chargea de rappeler son peuple de ses égarements, de lui annoncer ses volontés et de lui prédire l'avènement du Messie.

*D.* Qu'ont prédit les Prophètes de plus remarquable touchant le Messie?

*R.* Chacun des Prophètes était inspiré de désigner le Messie par quelques traits particuliers et propres à le faire reconnaître, quand il apparaîtrait au monde. C'est ainsi que furent prédites, plusieurs siècles d'avance, les diverses circonstances de sa naissance, de sa vie, de sa mort, de sa résurrection; sa prédication et la conversion des Gentils à la foi du Sauveur des hommes. Ces oracles marquaient si clairement tout ce qui avait rapport au Rédempteur que, dans un sens, son histoire était écrite et connue avant même qu'il parût au monde.

*D.* Toutes ces prédictions ont-elles eu leur accomplissement dans la personne de Jésus-Christ?

*R.* Oui, toutes ces prédictions s'appliquent parfaitement à la personne de Jésus-Christ, et forment un tableau si ressemblant de toute sa vie qu'il est impossible de ne pas l'y reconnaître. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre d'une main l'Ancien Testament, qui contient les prédictions; et de l'autre l'Évangile, où est écrite la vie de Jésus-Christ.

*D.* Jésus-Christ a-t-il fait lui-même des prédictions?

*R.* Jésus-Christ a fait lui-même plusieurs prédictions, qui, ayant eu leur accomplissement, prouvent également sa divinité.

*D.* Qu'est-ce que Jésus-Christ a prédit de plus remarquable?

*R.* Il a prédit 1.<sup>o</sup> les diverses circonstances de sa passion, de sa mort, de sa résurrection; 2.<sup>o</sup> les persécutions et les supplices de tous genres réservés à ses Apôtres et à ses disciples; 3.<sup>o</sup> la publication de son Évangile jusqu'aux extrémités de la terre et la conversion de tous les peuples à la foi chrétienne, malgré les sanglantes persécutions auxquelles elle serait en butte; la ruine de Jérusalem et les signes précurseurs de cette grande catastrophe, la dispersion des Juifs parmi toutes les nations de la terre.

*D.* Ces prophéties ont-elles été accomplies dans toutes leurs circonstances?

*R.* Oui, toutes ces prophéties ont été accomplies jusque dans les moindres circonstances. Entre

les prédictions et le récit de l'Évangile et des Actes des Apôtres, il y a un accord parfait en ce qui concerne Jésus-Christ et ses Apôtres; et nous lisons, dans l'histoire des Juifs écrite par l'un d'eux, que, peu de temps après la mort de Jésus-Christ, Jérusalem fut prise et détruite par Titus, général romain, que le temple fut réduit en cendres et toute la Nation juive livrée à une horrible désolation.

*D.* Ces diverses prédictions réunissent-elles tous les caractères de prophéties vraiment divines?

*R.* Il est certain que toutes les prophéties, tant celles qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ que celles qu'il a faites lui-même, réunissent toutes les conditions requises pour de véritables prophéties, comme il est facile de s'en assurer, en rapprochant ces conditions des oracles prophétiques et de l'histoire de leur accomplissement.

*D.* Que faut-il conclure de là?

*R.* Il faut en conclure que l'inspiration de ces prophéties et leur accomplissement dans la personne de Jésus-Christ, sont évidemment l'œuvre de Dieu; car il est rigoureusement impossible que tous les oracles des Prophètes touchant le Messie soient ainsi parfaitement d'accord avec les événements qui concernent Jésus-Christ, si celui qui connaît l'avenir comme le présent, n'a lui-même inspiré ces oracles, et si sa sagesse et sa puissance infinies n'en ont réglé l'accomplissement. D'où il suit, pour dernière conclusion, que Jésus-Christ Notre Seigneur est le vrai messie, promis aux Patriarches et prédit par les Prophètes.

## LEÇON XII.

**De la divinité de la Religion chrétienne prouvée par son excellence intrinsèque, par l'établissement et la propagation merveilleuse de la Foi chrétienne.**

*D.* L'excellence de la Religion chrétienne est-elle une preuve de sa divinité?

*R.* Oui, car une religion est évidemment l'œuvre de Dieu, quand son fondateur présente dans sa vie tous les caractères de la vertu et de la sainteté; quand ses premiers propagateurs offrent, dans leurs personnes et dans les succès de leurs prédications, des marques sensibles de l'assistance de Dieu; quand la sublimité de ses dogmes, la pureté de sa morale, la perfection et la sainteté de son culte et de ses rites révèlent incontestablement une origine divine. Or, le Christianisme présente, d'une manière évidente et sensible, tous ces signes de l'intervention de la sagesse et de la sainteté de Dieu. Il est donc l'ouvrage de Dieu et son institution ne peut avoir eu d'autre cause que Dieu.

*D.* La Foi chrétienne a-t-elle été longtemps à se répandre parmi les nations?

*R.* Non, car, au temps même des Apôtres, des Eglises furent fondées dans plusieurs contrées de l'Asie et de l'Europe; au second siècle, le nom de Jésus-Christ était invoqué chez tous les peuples, et, avant Constantin, premier empereur chrétien, l'Evangile était connu dans toutes les parties du monde.

*D.* Peut-on considérer cette rapide propagation de la Foi chrétienne comme une nouvelle preuve de sa divinité ?

*R.* Oui assurément , car la Foi chrétienne ne put s'établir et se propager ainsi chez toutes les nations qu'en triomphant d'obstacles nombreux et naturellement invincibles.

\* *D.* Quels obstacles s'opposaient à l'établissement et à la propagation de l'Évangile ?

*R.* Ces obstacles existaient 1.<sup>o</sup> du côté de la doctrine évangélique , qui , par sa sévérité et sa perfection , était de nature à provoquer, de la part de l'homme , une invincible répulsion ; 2.<sup>o</sup> du côté des Apôtres , qui n'avaient aucune des qualités naturelles , propres à donner à leur parole la moindre autorité ; 3.<sup>o</sup> du côté des Juifs et des Païens , car les premiers ne devaient pas consentir à reconnaître , pour le Messie et le vrai Dieu , celui qu'ils avaient condamné au dernier supplice comme un vil imposteur , et les seconds devaient être portés , par les préjugés de naissance et par l'attrait des passions , à repousser une Religion nouvelle qui leur prêchait la pénitence ; 4.<sup>o</sup> du côté des tyrans et des persécuteurs , dont la cruauté condamnait à des tortures atroces , durant les trois premiers siècles , quiconque était soupçonné d'attachement à la Foi de Jésus-Christ.

\* *D.* Comment , de ces obstacles , résulte la preuve que l'établissement du Christianisme est l'œuvre de Dieu ?

*R.* Elle en résulte évidemment ; car , si en pré-

sence de ces puissants obstacles, qui devaient naturellement arrêter tout progrès de l'Évangile, la Foi chrétienne s'est établie et propagée dans toutes les contrées du monde; et, si elle s'y est affermie au milieu des combats sanglants et des persécutions de tous genres, c'est une preuve incontestable qu'elle n'est point l'œuvre de l'homme, mais de Dieu seul, arbitre souverain des cœurs et des volontés.

---

### LEÇON XIII.

#### De la véritable Eglise de Jésus-Christ.

**D.** Que signifie le mot *église* ?

**R.** Le mot *église* signifie 1.° assemblée, société; 2.° le lieu où les Fidèles se réunissent pour prier; 3.° la société des Chrétiens qui composent un corps dont Jésus-Christ est le chef.

**D.** Qu'est-ce que l'Eglise chrétienne ?

**R.** L'Eglise chrétienne est la société des Fidèles qui sont unis sur la terre par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements, sous l'autorité de Jésus-Christ, qui en est le chef invisible, et sous la conduite des pasteurs légitimes et principalement du Pontife romain, qui en est le chef visible.

**D.** Ne peut-on pas distinguer le corps et l'âme de l'Eglise ?

**R.** Oui, l'Eglise, étant une société spirituelle

et vivante, a un corps et une âme. Le corps de l'Eglise est la société des hommes unis entre eux par des liens extérieurs. L'âme de l'Eglise est l'Esprit-Saint, qui donne la vie spirituelle aux membres de l'Eglise.

*D.* Quels sont les liens extérieurs qui unissent les membres de l'Eglise à son corps ?

*R.* C'est la profession d'une même foi, la participation aux mêmes sacrements et la soumission aux pasteurs légitimes.

*D.* Quels sont les liens intérieurs qui unissent les Fidèles à l'âme de l'Eglise ?

*R.* Ce sont les dons et les vertus surnaturels que le Saint-Esprit répand dans leurs âmes, c'est-à-dire la foi, l'espérance, la charité, la justice, etc.

*D.* Quels sont ceux qui appartiennent au corps et à l'âme de l'Eglise ?

*R.* Ce sont les fidèles qui ont les vertus et la grâce sanctifiante.

*D.* Quels sont ceux qui n'appartiennent qu'au corps de l'Eglise ?

*R.* Ce sont les fidèles privés de la charité.

*D.* Quels sont ceux qui n'appartiennent qu'à l'âme de l'Eglise ?

*R.* Ce sont certains justes qui, pour une cause quelconque, sans qu'il y ait de leur part une faute grave, ne sont pas membres du corps de l'Eglise.

## LEÇON XIV.

**Des Notes ou Caractères de la véritable Eglise.**

**D.** Qu'appelle-t-on notes de l'Eglise?

**R.** On appelle notes ou caractères de l'Eglise certaines qualités essentielles et visibles qui servent à distinguer la véritable Eglise des autres sociétés qui s'en attribuent faussement le nom.

\* **D.** Quelles sont aujourd'hui les principales sectes qui s'attribuent faussement le nom d'Eglise chrétienne?

**R.** Ces sectes sont 1.<sup>o</sup> l'*Eglise grecque*, qui, au ix.<sup>e</sup> siècle, se sépara de l'Eglise romaine par un schisme fameux qu'on appelle *schisme des Grecs*; 2.<sup>o</sup> la secte de *Protestants*, dont les auteurs et les chefs furent, au xvi.<sup>e</sup> siècle, Luther en Allemagne et Calvin en France; 3.<sup>o</sup> l'*Eglise anglicane*, qui doit son origine à Henri VIII, roi d'Angleterre, et dont la doctrine reproduit la plupart des erreurs des Protestants.

\* **D.** Comment nomme-t-on la société qui s'attribue avec raison le titre de véritable Eglise de Jésus-Christ?

**R.** Elle se nomme Eglise Catholique Romaine.

**D.** Quelles sont les marques ou notes de la véritable Eglise?

**R.** Ces marques sont l'*unité*, la *sainteté*, la *catholicité* et l'*apostolicité*.

**D.** En quoi consiste l'Unité de l'Eglise?

**R.** Elle consiste en ce que tous ceux qui appar-

tiennent au corps de l'Eglise, professent la même foi, participent aux mêmes sacrements et se soumettent aux mêmes pasteurs, chargés de gouverner l'Eglise; d'où il suit qu'ils sont unis entre eux par ces trois liens : Unité de doctrine, Unité de communion, Unité de gouvernement.

**D.** Est-il certain que l'Eglise véritable est Une dans ces trois sens?

**R.** Oui, Jésus-Christ, en formant son Eglise, lui a donné cette triple Unité, ainsi que le prouvent, jusqu'à l'évidence, l'Ecriture Sainte et la tradition.

**D.** En quoi consiste la Sainteté de l'Eglise?

**R.** Elle consiste dans la Sainteté de son fondateur qui est Jésus-Christ, la source de toute sainteté; 2.<sup>o</sup> dans la Sainteté de sa doctrine, c'est-à-dire de ses dogmes, de sa morale, de ses sacrements et de son culte, où tout est saint et propre à sanctifier les Fidèles; 3.<sup>o</sup> dans la Sainteté de ses membres, qui sont tous appelés à la sainteté et dont plusieurs sont actuellement saints.

**D.** Est-il certain que la véritable Eglise est sainte?

**R.** Oui, il est certain que la véritable Eglise est sainte; car Jésus-Christ a aimé l'Eglise, dit S. Paul, et il s'est livré à la mort pour la sanctifier.

**D.** Que veut dire le mot *catholique*?

**R.** Le mot *catholique* veut dire *universel*.

**D.** En quoi consiste la Catholicité de l'Eglise?

**R.** Elle consiste en ce que, d'après le dessein de son divin fondateur, la véritable Eglise doit être

connue en même temps dans la plupart des contrées du monde; de telle sorte que, par son éclat et sa diffusion, elle l'emporte éminemment sur toute secte hétérodoxe, et qu'on puisse dire qu'elle est répandue dans tout l'univers.

**D.** La véritable Eglise doit-elle être Catholique?

**R.** Oui, Jésus-Christ a clairement exprimé son dessein à cet égard, quand il a dit à ses Apôtres : « Allez, instruisez *toutes les nations*, prêchez « l'Evangile à *toute créature.* »

**D.** Comment l'Eglise est-elle Apostolique?

**R.** La véritable Eglise est Apostolique 1.<sup>o</sup> à raison de son origine, en ce qu'elle a été fondée par les Apôtres; 2.<sup>o</sup> à raison de sa doctrine, en ce qu'elle conserve dans toute sa pureté la doctrine de Jésus-Christ, prêchée par les Apôtres; 3.<sup>o</sup> à raison du ministère, en ce qu'elle doit être gouvernée par une succession non interrompue de pasteurs, qui remonte jusqu'aux Apôtres, et qui se perpétuera jusqu'à la fin des siècles.

**D.** L'Eglise, d'après sa constitution, doit-elle être Apostolique?

**R.** Oui, le Sauveur donna à son Eglise le caractère d'Apostolicité, quand, sur le point de remonter au ciel, il dit à ses Apôtres : « Allez, « instruisez toutes les nations, apprenez-leur à « observer tout ce que je vous ai enseigné moi-même, baptisez-les...; et voilà que je suis avec « vous, tous les jours, jusqu'à la consommation « des siècles. »

**D.** Que faut-il conclure de là ?

**R.** Puisque l'Eglise est essentiellement apostolique dans son origine, dans sa doctrine et dans son ministère, il faut en conclure 1.<sup>o</sup> que la doctrine de Jésus-Christ, prêchée par les Apôtres, sera enseignée avec toute sa pureté dans la véritable Eglise, tous les jours jusqu'à la fin des siècles; 2.<sup>o</sup> qu'il y aura toujours dans l'Eglise des pasteurs, légitimes successeurs des Apôtres; 3.<sup>o</sup> que tout pasteur qui ne serait pas institué par un successeur légitime des Apôtres serait un pasteur illégitime, intrus, sans pouvoir aucun, et que son ministère y serait nul et réprouvé de Dieu; 4.<sup>o</sup> que toute société dans laquelle on ne trouve pas une succession non interrompue d'évêques et de pasteurs qui se rattache aux Apôtres, est, par ce seul défaut, convaincue de ne pas être la véritable Eglise.

**D.** Quelle est, parmi les sociétés qui se nomment chrétiennes, la véritable Eglise de Jésus-Christ ?

**R.** C'est celle qui réunit les notes propres à la véritable Eglise, c'est-à-dire qui est Une, Sainte, Catholique et Apostolique.

**D.** Quelle est l'Eglise à qui ces caractères conviennent exclusivement ?

**R.** C'est l'Eglise Romaine, appelée aussi Eglise Catholique.

**D.** L'Eglise romaine a-t-elle seule l'Unité ?

**R.** Oui, l'Eglise romaine seule est *Une*. Elle a l'Unité de doctrine, et elle est tellement invariable en ce point qu'elle repousse de son sein quiconque

nie ou révoque en doute un seul de ses dogmes. Elle a l'Unité de communion : tous les Catholiques reconnaissent sept sacrements, pas un de plus, pas un de moins. Elle a l'Unité de ministère : tous reconnaissent dans le Pontife romain le chef suprême de l'Eglise, et tous obéissent à leurs pasteurs et à leurs évêques respectifs et légitimement institués.

**D.** L'Eglise romaine est-elle Sainte ?

**R.** L'Eglise romaine est Sainte dans ses fondateurs et ses premiers propagateurs ; dans sa doctrine : elle condamne tous les vices et prescrit toutes les vertus ; elle est Sainte dans plusieurs de ses membres : Dieu a souvent rendu témoignage à leur sainteté par d'éclatants miracles.

**D.** L'Eglise romaine est-elle Catholique ?

**R.** L'Eglise romaine est Catholique : dès les temps apostoliques, elle était connue dans toutes les parties du monde. Depuis cette époque, elle n'a cessé de s'étendre, et aujourd'hui il n'est sur la terre aucune contrée où elle ne compte un bon nombre d'enfants. Elle surpasse si visiblement les autres sociétés chrétiennes, par son étendue et son éclat, que le nom de *Catholique* lui est resté comme un nom propre qui la distingue entre toutes les autres.

**D.** L'Eglise romaine est-elle Apostolique ?

**R.** Oui, l'Eglise romaine est Apostolique. Elle reconnaît les Apôtres pour fondateurs. Sa doctrine est celle que les Apôtres ont publiée ; celle qui a été prêchée dans tous les siècles : aucun dogme

n'y a été ajouté; aucun n'en a été retranché. Ses pasteurs descendent des Apôtres, en ligne directe, et par une succession non interrompue.

**D.** La secte des Protestants et celle des Grecs peuvent-elles se flatter de réunir les caractères de la véritable Eglise?

**R.** Non, l'une et l'autre manquent de ces caractères essentiels : elles n'ont ni l'unité, ni la sainteté, ni la catholicité, ni l'apostolicité, comme il est facile de s'en convaincre par l'étude de leur origine, de leur constitution, de leur histoire, de leurs progrès.

**D.** Que faut-il conclure de là?

**R.** Il faut en conclure que l'Eglise catholique romaine, ayant seule les caractères qui conviennent à la véritable Eglise, est incontestablement cette Eglise véritable, fondée par Jésus-Christ, sanctifiée par l'effusion de son sang; qu'elle est cette Eglise qui seule a reçu la mission et le don de conduire les hommes au bonheur éternel, et que, hors de cette Eglise, nul ne peut avoir l'espérance du salut.

**D.** Sur quoi est fondée cette maxime : *Hors de l'Eglise, il n'y a point de salut* ?

**R.** Elle est fondée sur la parole même de Jésus-Christ, qui dit : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain. » Elle est aussi fondée sur cette double vérité : 1.<sup>o</sup> que, pour être sauvé, il faut croire ce que Jésus-Christ enseigne et observer ce qu'il commande; 2.<sup>o</sup> que ce n'est que dans la véritable

Eglise que l'on croit la doctrine et que l'on pratique les commandements de Jésus-Christ.

\* *D.* Peut-on accuser l'Eglise d'intolérance et de cruauté, au sujet de cette maxime : *Hors de l'Eglise, point de salut?*

*R.* Non, car cette maxime, entendue dans le sens le plus strict, signifie seulement que tout homme qui, par suite d'une négligence mortellement coupable, demeure jusqu'à la fin de sa vie hors de la véritable Eglise, ne sera pas sauvé; ce qui revient à dire qu'il n'y a point de salut pour ceux qui meurent en état de péché mortel.

\* *D.* Que faut-il penser de ces autres maximes populaires : *Toutes les religions sont bonnes; un honnête homme ne change jamais de religion?*

*R.* Il faut penser qu'elles sont fausses, impies et des plus funestes; car, dire que toutes les religions sont bonnes, c'est dire que la lumière et les ténèbres, que le *oui* et le *non* sont une seule et même chose aux yeux de celui qui est la vérité et qui déteste le mensonge. Il n'y a et il ne peut y avoir qu'une seule religion bonne; c'est celle qui est vraie, celle que Dieu a établie, la Religion chrétienne catholique. D'où il suit que, si quelqu'un a eu le malheur de naître et d'être élevé dans une religion fausse, il doit chercher la véritable, dès qu'il lui survient des doutes sérieux sur la vérité de la société religieuse dans laquelle il est né, l'abandonner aussitôt qu'il découvre en elle des caractères de fausseté, et embrasser, quoi qu'il lui en coûte, celle qui seule possède les signes de la vérité.

## LEÇON XV.

**De l'Autorité infaillible de l'Eglise.**

*D.* Jésus-Christ a-t-il donné à son Eglise quelque autorité sur les Fidèles ?

*R.* Jésus-Christ, ayant établi son Eglise pour conduire les hommes dans la voie du salut, a dû l'investir de tous les pouvoirs nécessaires, tant pour leur enseigner les vérités révélées, que pour les gouverner dans l'ordre de la Religion et du salut.

*D.* En quoi consiste l'Autorité d'enseignement donnée à l'Eglise par Jésus-Christ ?

*R.* Elle consiste dans le privilège de régler infailliblement la foi et les mœurs des Fidèles.

*D.* En quoi consiste l'Autorité de gouvernement ?

*R.* Elle consiste dans le pouvoir de faire des lois dans l'ordre spirituel, d'imposer aux Fidèles l'obligation de les accomplir, et de punir les violateurs de ces lois.

\* *D.* Etait-il nécessaire qu'il y eût dans l'Eglise une autorité vivante et suprême pour régler la foi et les mœurs des Fidèles ?

*R.* Oui, car tel est l'empire de l'ignorance, des préjugés et des passions sur l'esprit humain qu'il s'élèverait continuellement, parmi les Fidèles, des doutes, des discussions et des divisions interminables touchant les choses de la Religion, si Jésus-Christ avait laissé à chacun la liberté de régler sa croyance. Ce que l'un admettrait, l'autre le rejet-

terait. C'est pourquoi le divin Fondateur de l'Eglise a dû l'investir d'une Autorité souveraine et infail-  
lible pour résoudre tous les doutes et juger en  
dernier ressort toutes les controverses en matière  
de croyance religieuse et de bonnes mœurs.

*D.* Est-il certain que Jésus-Christ a donné à  
son Eglise une Autorité infailible pour juger les  
questions de la foi?

*R.* Oui, cette autorité est clairement exprimée  
par ces paroles que Jésus-Christ, sur le point de  
remonter au ciel, adressa à ses Apôtres : « Toute  
« puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ;  
« allez donc, instruisez toutes les nations, les bap-  
« tisant au nom du Père, du Fils et du Saint-  
« Esprit, leur apprenant à observer les choses que  
« je vous ai prescrites. *Et voilà que je suis avec*  
« vous, tous les jours, jusqu'à la consommation  
« des siècles. »

*D.* Comment ces paroles divines expriment-elles  
le privilège de l'infailibilité accordée à l'Eglise ?

*R.* C'est parce que Jésus-Christ promet d'être  
avec ses Apôtres et d'enseigner avec eux, quand  
eux-mêmes enseigneront ce qui a rapport à la Reli-  
gion ; car il est manifeste que si les Apôtres ensei-  
gnent avec l'assistance et sous la direction de Jésus-  
Christ, leur enseignement ne peut être erroné.

*D.* Comment ces mêmes paroles prouvent-elles  
que le privilège de l'infailibilité, promis aux  
Apôtres, se transmet à leurs successeurs ?

*R.* C'est parce que Jésus-Christ, en promettant  
d'être jusqu'à la fin des siècles avec les Apôtres

enseignant et baptisant, ne pouvait restreindre sa promesse aux seuls Apôtres, et qu'il l'étendait évidemment à tous leurs successeurs, qui devaient dans la suite et jusqu'à la fin des siècles gouverner l'Eglise, instruire les peuples et leur administrer les sacrements.

**D.** Que suit-il de là par rapport à la conduite des Fidèles?

**R.** Dès que Jésus-Christ a établi son Eglise pour régler, par un jugement infailible, la foi et les mœurs des Fidèles, il s'ensuit que ceux-ci sont obligés de respecter et de croire fermement tout ce que l'Eglise enseigne, et d'observer la conduite qu'elle trace.

## LEÇON XVI.

### De l'Écriture Sainte et de la Tradition.

**D.** Où sont contenues les vérités que l'Eglise est chargée d'enseigner aux Fidèles?

**R.** Elles sont contenues dans l'Écriture Sainte et dans la Tradition, que l'on nomme, pour cela, *règles de la foi*.

**D.** Qu'est-ce que l'Écriture Sainte?

**R.** On appelle *Écriture Sainte* la parole de Dieu écrite sous l'inspiration du Saint-Esprit; on la nomme aussi la *Bible* ou le livre par excellence.

**D.** Quels livres comprend la Bible?

**R.** Elle comprend l'Ancien et le Nouveau Testament. L'Ancien Testament se compose des livres

saints qui ont été écrits avant l'avènement du Messie, et le Nouveau Testament de ceux qui ont été écrits depuis la venue de Jésus-Christ.

*D.* Qu'est-ce que l'inspiration d'un livre ?

*R.* L'inspiration est un mouvement intérieur et surnaturel par lequel Dieu excite et détermine quelqu'un à écrire, lui suggère ce que celui-ci doit écrire, et le dirige de manière à le préserver de toute erreur.

*D.* Les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ont-ils été inspirés de Dieu ?

*R.* Il est de foi que tous ces livres ont été inspirés de Dieu. Telle était la croyance du Peuple juif à l'égard des livres de l'Ancien Testament. Telle a été dans tous les siècles et telle est encore la croyance générale de l'Eglise pour les livres des deux Testaments. Le concile de Trente l'a solennellement décidé par son décret touchant les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament.

*D.* Qu'est-ce que la tradition ?

*R.* La tradition est une doctrine non écrite, mais transmise de vive voix par son auteur.

*D.* Qu'est-ce que la Tradition divine ?

*R.* La Tradition divine est la parole de Dieu non écrite sous l'inspiration du Saint-Esprit, mais transmise de vive voix par Jésus-Christ ou par les Apôtres.

*D.* La Tradition a-t-elle, en matière de foi, la même autorité que l'Écriture Sainte ?

*R.* Oui assurément, car c'est la parole de Dieu dans l'un et l'autre cas ; et Dieu ne peut pas plus

mentir en parlant qu'en inspirant un auteur qui écrit en quelque sorte sous sa dictée. Ainsi la Tradition est une règle de foi comme l'Écriture Sainte.

\* *D.* Y a-t-il quelques vérités de foi que nous ne connaissons que par la Tradition ?

*R.* Oui, nous ne connaissons que par la Tradition l'inspiration des livres saints, le nombre des sacrements, la validité du baptême donné par les hérétiques, la perpétuelle virginité de la sainte Mère de Dieu, etc.

\* *D.* Y a-t-il une règle sûre pour connaître ce qui est de Tradition divine ?

*R.* Oui, et cette règle est que toute doctrine concernant la foi ou les mœurs, qui n'est pas contenue dans l'Écriture et qui a toujours été reconnue comme de foi ou pratiquée dans l'Église universelle, appartient à la Tradition divine.

*D.* Où est contenue la Tradition ?

*R.* La Tradition est contenue dans les décrets des conciles et des Souverains Pontifes, ainsi que dans les écrits des Pères et des Docteurs de l'Église.

## LEÇON XVII.

### **Des Juges de la foi et des Conciles.**

*D.* Quels sont, dans l'Église, les Juges de la foi ?

*R.* Les Evêques unis au Pape sont, en qualité de successeurs des Apôtres, les seuls à qui Jésus-

Christ a donné le privilège de juger infailliblement les questions qui concernent la foi et les bonnes mœurs.

*D.* Comment savez-vous que les Evêques sont seuls successeurs des Apôtres ?

*R.* Une tradition constante et universelle nous apprend que les Evêques sont seuls proprement successeurs des Apôtres, et qu'ils forment le corps enseignant de l'Eglise. L'histoire nous atteste que toutes les fois qu'il s'est agi de juger quelque point de controverse, la question a toujours été déférée au jugement du Souverain Pontife et des autres Evêques ; et que la décision portée par le corps des Evêques unis au Pape, a été reçue comme règle de foi.

*D.* Dans quelles conditions les Evêques jouissent-ils du don de l'infailibilité ?

*R.* Le privilège de l'infailibilité, promis aux Apôtres, appartient au corps des Evêques, c'est-à-dire au nombre notoirement plus grand des Evêques unis au Pape ; ce n'est que dans ce cas qu'ils forment le corps enseignant de l'Eglise et qu'ils ont droit, par conséquent, au privilège de l'infailibilité.

*D.* Les curés et les pasteurs du second ordre n'appartiennent-ils pas aussi à l'Eglise enseignante ?

*R.* Il est vrai que les pasteurs du second ordre appartiennent à l'Eglise enseignante, en ce sens qu'ils instruisent, sous l'autorité des Evêques, les fidèles confiés à leurs soins ; mais ils reçoivent eux-mêmes des Evêques la doctrine qu'ils trans-

mettent aux Fidèles , et ils n'ont pas le pouvoir de décider dogmatiquement les questions controversées et relatives à la foi.

*\* D.* Les Evêques dispersés sont-ils infaillibles , comme lorsqu'ils sont réunis en concile ?

*R.* Toutes les fois que la très-grande partie des Evêques unis au Pape , a porté un jugement dogmatique sur une question relative à la Religion , ce jugement est considéré comme irréformable , soit qu'il ait été accepté par les Evêques dispersés , soit qu'il ait été porté par eux réunis en concile.

*D.* Qu'est-ce qu'un Concile ?

*R.* Un Concile est une assemblée d'Evêques légitimement convoqués , et réunis pour juger des choses qui concernent la foi , les mœurs et la discipline de l'Eglise.

*D.* Qu'est-ce qu'un Concile général ?

*R.* Un Concile général est celui qui est convoqué par le Pape ou de son consentement , et auquel tous les Evêques du monde catholique ont été appelés. Il est présidé par le Souverain Pontife ou par ses légats ; il faut et il suffit que les Evêques y assistent en assez grand nombre pour qu'ils soient censés représenter l'Eglise universelle.

*D.* Qu'est-ce qu'un Concile particulier ?

*R.* C'est celui qui représente une partie de l'Eglise ; par exemple , l'Eglise d'une province , d'un royaume.

*D.* Quel Concile jouit du don de l'infailibilité ?

*R.* Le Concile général , représentant l'Eglise universelle , est , en vertu des promesses de Jésus-

Christ, infaillible dans les décisions qu'il porte sur la foi et les mœurs. Par la raison contraire, le Concile particulier n'a pas le privilège de l'infaillibilité.

*D.* Quelles sont les matières sur lesquelles l'autorité de l'Eglise est infaillible ?

*R.* L'Eglise est infaillible 1.<sup>o</sup> dans les jugements qu'elle porte sur les questions de foi ; 2.<sup>o</sup> dans les règles de morale qu'elle trace à tous les Fidèles en matière nécessaire au salut ; 3.<sup>o</sup> dans ce qui concerne la discipline générale , en ce sens qu'elle ne peut rien y introduire qui soit contraire à la foi et aux bonnes mœurs ; 4.<sup>o</sup> dans la canonisation des Saints, en tant qu'elle ne peut déclarer , par un jugement solennel et définitif, que tel personnage jouit dans le ciel de la béatitude éternelle , ni le proposer à la vénération et à l'imitation des Fidèles, s'il était mort dans la haine de Dieu.

## LEÇON XVIII.

### **Du Chef de l'Eglise.**

*D.* Qui est le chef de l'Eglise ?

*R.* Jésus-Christ est le Chef suprême et invisible de l'Eglise. Mais, en la fondant, il en établit pour Chef visible l'apôtre S. Pierre à qui il donna une autorité souveraine et une primauté d'honneur et de juridiction sur les autres apôtres et sur toute l'Eglise. Le successeur légitime de saint

Pierre au siège de Rome, a la même autorité sur les Pasteurs et sur les Fidèles de toute l'Eglise. C'est ce Pasteur suprême qui est le chef visible de l'Eglise. On le nomme *Vicaire de Jésus-Christ*, *Souverain Pontife*, et *Pape*, *Saint-Père*, parce qu'il est le père spirituel de tous les enfants de l'Eglise.

*D.* Est-il certain que le siège de Rome a toujours été occupé par une succession non interrompue d'évêques?

*R.* Oui, il est constant que, depuis la mort de S. Pierre, il y a eu sur le siège de Rome une succession non interrompue d'Evêques qui ont toujours été regardés comme ayant sur toute l'Eglise la primauté d'honneur et de juridiction que Jésus-Christ donna à S. Pierre.

*D.* Qu'est-ce que la primauté d'honneur?

*R.* C'est le droit d'occuper le premier rang parmi les autres, sans exercer sur eux aucune autorité.

*D.* Qu'est-ce que la primauté de juridiction?

*R.* C'est le pouvoir d'exercer une véritable supériorité sur les autres, c'est-à-dire de les gouverner, de leur commander, de les juger, de les réprimander et de les punir.

*D.* Sur quelles preuves est fondée la primauté de S. Pierre?

*R.* Elle est fondée 1.<sup>o</sup> sur la promesse que Jésus-Christ fit à S. Pierre en particulier de l'établir la pierre fondamentale de son Eglise et de lui donner les clefs du royaume des cieux; 2.<sup>o</sup> sur

l'ordre et le pouvoir que le Sauveur, après sa résurrection, lui donna de paître tout son troupeau, les agneaux et les brebis, c'est-à-dire de gouverner, dans l'ordre spirituel, les Fidèles et les Pasteurs eux-mêmes; 3.<sup>o</sup> enfin sur la tradition de tous les siècles, qui a toujours reconnu à S. Pierre la primauté de toute l'Eglise.

\* *D.* Le Pape a-t-il sur toute l'Eglise la même autorité qui fut donnée à S. Pierre?

*R.* Oui, l'Evêque de Rome ou le Pape, en sa qualité de successeur de S. Pierre, a de droit divin une pleine autorité sur toute l'Eglise, sur les Pasteurs et sur les Fidèles. En effet, la primauté d'honneur et de juridiction accordée au chef des Apôtres, étant une qualité essentielle à l'Eglise, comme le fondement l'est à l'édifice, n'était pas un privilège personnel à S. Pierre, mais un pouvoir transmissible à tous ses successeurs jusqu'à la fin du monde. Les paroles de Jésus-Christ ne s'adressaient donc pas seulement à S. Pierre, mais encore à tous ceux qui devaient lui succéder dans la charge de conduire et de gouverner l'Eglise. C'est pourquoi les Pères, les conciles et toute la tradition ont toujours reconnu à l'Evêque de Rome cette prééminence et cette juridiction souveraine sur toute l'Eglise.

*D.* Quels sont les devoirs des Pasteurs et des Fidèles envers le Pape?

*R.* Tous les membres de l'Eglise, Evêques, Curés, Prêtres, Pasteurs et Fidèles quel que soit leur rang, leur dignité, doivent au Pape, chef de

toute l'Eglise, un respect religieux et sincère, un amour véritable et une obéissance entière en ce qui a rapport aux choses de la Religion.

---

### LEÇON XIX.

#### **Des Prérogatives attachées à la primauté du Souverain Pontife.**

*D.* La primauté du Pape lui donne-t-elle quelques prérogatives spéciales?

*R.* Oui, la primauté donne au Souverain Pontife des droits et des prérogatives exclusivement attachés à son siège.

*D.* Quelle est la première prérogative du Pape?

*R.* La première prérogative qui suit de la primauté du Pape, consiste en ce que le Saint-Siège est le centre de l'unité catholique.

*D.* Qu'appellez-vous *centre de l'unité catholique*?

*R.* On appelle ainsi la chaire du Pasteur suprême avec lequel tous les membres de l'Eglise doivent être unis par la foi et par les autres liens extérieurs et spirituels, de sorte qu'ils ne forment avec le chef de l'Eglise qu'un seul et même corps moral.

*D.* Celui qui n'est pas uni au Pape est-il membre de l'Eglise?

*R.* Non, celui qui n'admet pas la foi toute entière du siège apostolique, qui ne se soumet pas à tous ses décrets, ou qui ne reconnaît pas

pour pasteurs ceux qui sont institués par le Pape et en communion avec lui, celui - là n'est pas membre de l'Eglise, il est hérétique ou schismatique et hors de la voie du salut.

\* *D.* Quelles conséquences suivent de cette première prérogative ?

*R.* Il s'ensuit 1.<sup>o</sup> que l'Eglise véritable est nécessairement Romaine, c'est-à-dire qu'elle est gouvernée par le Pontife Romain et unie par sa croyance à la chaire de S. Pierre et à ceux qui, par une élection légitime, succèdent au chef des Apôtres sur le siège de Rome. 2.<sup>o</sup> Il s'ensuit encore qu'il y aura jusqu'à la fin du monde un pontife romain ou un successeur de S. Pierre; car l'Eglise à laquelle Jésus-Christ a promis une durée perpétuelle, ne peut exister sans son chef ni son fondement.

*D.* Quelle est la seconde prérogative du Saint-Siège ?

*R.* *Le Souverain Pontife ne peut, en sa qualité de chef de l'Eglise, tomber dans l'hérésie.* Il est impossible en effet que le Pasteur suprême, dont tous les membres de l'Eglise, Pasteurs et Fidèles, doivent, sous peine de damnation, suivre la doctrine, enseigne et protège l'hérésie dans l'Eglise.

*D.* Quelle est la troisième prérogative du Saint-Siège ?

*R.* *Le Souverain Pontife peut faire des lois et porter des décrets qui obligent tous les Chrétiens.* Cette prérogative est la conséquence de

l'obligation imposée au chef de l'Eglise, de pourvoir au bien spirituel des membres de l'Eglise, à la conservation du dépôt de la foi et des règles de la morale évangélique. Car le Pape ne peut remplir ce devoir, ni atteindre ce but, s'il n'a le droit de porter des décrets de foi et de faire des réglemens de discipline auxquels tous les Chrétiens soient tenus de se soumettre. Il suit de là que le Pape a aussi, en vertu de sa primauté, le droit de dispenser des lois même générales de l'Eglise.

**D.** Quelle est la quatrième prérogative du Siège apostolique ?

**R.** *Le Souverain Pontife a seul droit d'assembler, de présider les conciles généraux et d'en confirmer les décrets.* Cette prérogative est fondée sur ces principes : 1.<sup>o</sup> Il ne peut y avoir de concile général, représentant l'Eglise universelle, sans que le Pape en fasse partie ; car autrement ce serait un corps sans tête. 2.<sup>o</sup> Partout où est le Pape, il y est non comme un évêque ordinaire, mais comme chef de tous les Evêques et de toute l'Eglise. Donc c'est à lui seul qu'appartient le droit d'exercer les fonctions de chef du concile général, c'est-à-dire de le convoquer, de le présider et d'en approuver et confirmer les décrets.

**D.** Quelle est la cinquième prérogative ?

**R.** *Le Pape a seul droit d'instituer les Evêques.* Ce droit est inhérent à la primauté du Souverain Pontife, qui, étant chargé du soin de gouverner l'Eglise universelle, doit avoir le pouvoir de

choisir et d'instituer les premiers pasteurs des diocèses, et de leur transmettre une partie de la sollicitude pastorale.

*D.* Que faut-il pour qu'un évêque soit pasteur légitime dans l'Eglise ?

*R.* Il faut qu'il soit élu, institué et ordonné selon les lois et la discipline de l'Eglise.

*D.* Que faut-il pour qu'un curé soit pasteur légitime d'une paroisse ?

*R.* Il faut qu'il soit nommé curé de cette paroisse par l'évêque légitime du diocèse, et qu'il en ait reçu la juridiction spirituelle sur les fidèles qui lui sont confiés.

## LEÇON XX.

### **Des Membres de l'Eglise.**

*D.* Qu'appelle-t-on Membres de l'Eglise ?

*R.* On appelle ainsi, ceux qui appartiennent au corps et à l'âme, ou seulement au corps ou à l'âme de l'Eglise.

*D.* Qu'est-ce que les Infidèles ?

*R.* Les Infidèles sont ceux qui ne sont pas baptisés et qui ne croient pas en Jésus-Christ ; tels sont les enfants qui n'ont pas reçu le baptême, les Païens, les Juifs et les Mahométans.

*D.* Les Infidèles sont-ils membres de l'Eglise ?

*R.* Les Infidèles volontairement attachés à leur erreur, ne sont pas membres de l'Eglise ; ils n'appartiennent ni à son corps, ni à son âme.

*D.* Qu'est-ce que les Catéchumènes et sont-ils membres de l'Eglise?

*R.* Les Catéchumènes sont ceux que l'on instruit des vérités élémentaires de la foi et qui se préparent à recevoir prochainement le baptême. Ils ne sont pas proprement membres de l'Eglise, puisqu'ils n'ont pas encore reçu le baptême; mais ils peuvent, par la foi et par la charité parfaite, appartenir à l'âme de l'Eglise et être dans la voie du salut.

*D.* Qu'est-ce que les Apostats, et sont-ils membres de l'Eglise?

*R.* Les Apostats sont ceux qui, après avoir embrassé la foi chrétienne, l'ont abjurée tout entière. Par le fait même de cette abjuration, quand elle est publique, les Apostats sont hors de l'Eglise.

*D.* Qu'est-ce que les Hérétiques et les Schismatiques?

*R.* Les Hérétiques sont ceux qui, professant la Religion chrétienne, nient ou révoquent en doute opiniâtrément quelque vérité révélée de Dieu et proposée comme telle par l'Eglise, ou qui soutiennent avec opiniâtreté quelque erreur qu'ils savent être condamnée par l'Eglise. Les Schismatiques sont ceux qui, tout en admettant les dogmes de la foi catholique, refusent de se soumettre aux lois de l'Eglise, ou de reconnaître ses pasteurs légitimes.

*D.* Les Hérétiques et les Schismatiques sont-ils membres de l'Eglise?

*R.* Les Hérétiques et Schismatiques publics n'appartiennent ni au corps, ni à l'âme de l'E-

glise, et ils sont hors de la voie du salut. Les Hérétiques et les Schismatiques secrets continuent à appartenir au corps de l'Eglise, de l'unité de laquelle ils n'ont pas encore rompu les liens extérieurs.

*D.* Peut-on dire que, parmi les Infidèles, les Hérétiques et les Schismatiques, quelques-uns appartiennent à l'âme de l'Eglise?

*R.* Si, parmi ceux qui sont dans l'erreur, quelques-uns sont dans une ignorance et une bonne foi invincibles et capables de les excuser devant Dieu, ce que l'on peut à peine supposer, et si, à un désir sincère de connaître la vérité et de s'y attacher, ils joignent la pratique des vertus dont leur conscience leur fait une loi, ils appartiennent à l'âme de l'Eglise, ou du moins ils peuvent espérer que Dieu leur donnera les lumières et les grâces nécessaires aux conditions du salut.

*D.* Qu'est-ce qu'un excommunié, et appartient-il à l'Eglise?

*R.* Un excommunié est celui qui, en punition de quelque faute grave, est retranché de la communion des Fidèles, et privé en tout ou en partie des biens spirituels dont l'Eglise a la dispensation; il n'appartient plus à l'Eglise.

*D.* Tous les prédéstinés sont-ils membres de l'Eglise, et tous les réprouvés en sont-ils exclus?

*R.* Non, car il est certain 1.<sup>o</sup> que tous les prédéstinés ne sont pas actuellement membres de l'Eglise; tels sont ceux qui sont encore dans l'infidélité, l'hérésie ou le schisme, et qui doivent se

convertir et obtenir le salut ; 2.<sup>o</sup> qu'il y a des réprouvés dans l'Eglise ; tels sont ceux qui, quoique unis actuellement au corps et même à l'âme de l'Eglise, ne persévéreront pas dans la voie du salut, et mourront en réprouvés.

*D.* Les pécheurs sont-ils membres de l'Eglise ?

*R.* Ceux qui sont en état de péché mortel et qui ne sont ni hérétiques ni schismatiques, ni excommuniés, appartiennent au corps de l'Eglise, mais ils n'appartiennent pas parfaitement à son âme, puisqu'ils manquent au moins de la charité, quoiqu'ils puissent avoir la foi et l'espérance.

## LEÇON XXI.

### **Du Mystère de la Très-Sainte Trinité.**

*D.* Quel est le premier mystère de la foi catholique ?

*R.* C'est le mystère de la très-sainte Trinité.

*D.* Qu'est-ce que le mystère de la sainte Trinité ?

*R.* C'est le mystère d'un Dieu unique dans sa nature et subsistant en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

*D.* Qu'entendez-vous par le mot *nature* ?

*R.* J'entends la réunion des qualités qui constituent un être dans ce qu'il est, et qui le distinguent de tout autre être. Ainsi le corps et l'âme unis forment la nature de l'homme, parce qu'ils font que l'homme est ce qu'il est et non pas un

autre être ; la nature de Dieu consiste en ce qu'il a par lui-même l'existence et toutes les perfections dans un degré infini.

*D.* Que veut dire le mot *personne* ?

*R.* Le mot *personne* veut dire une substance intelligente qui n'est point unie à une autre substance plus parfaite, mais qui est complète en elle-même et capable d'agir et d'exécuter des opérations qui lui sont propres. Ainsi un ange, un homme sont des personnes ; mais le corps d'un homme séparé de l'âme, n'est pas une personne, parce qu'il ne forme pas un tout complet et capable d'agir par lui-même.

*D.* Le mot *personne* appliqué à Dieu a-t-il la même signification qu'à l'égard des créatures intelligentes ?

*R.* Non, car trois personnes humaines sont trois hommes ou trois natures humaines individuelles et distinctes, tandis qu'en Dieu les trois Personnes ne sont qu'une seule et même nature divine, un seul et même Dieu.

*D.* N'y a-t-il pas plusieurs dogmes dans le mystère de la sainte Trinité ?

*R.* Oui, la foi catholique distingue dans ce mystère plusieurs dogmes qu'elle propose à notre croyance.

*D.* Quel est le premier dogme ?

*R.* Il y a un seul Dieu en trois personnes ; c'est-à-dire il y a une seule nature divine, et cette nature unique subsiste en trois personnes distinctes l'une de l'autre, dont la première se nomme

le Père, la seconde le Fils et la troisième le Saint-Esprit, et à chacune desquelles l'essence divine se communique tout entière.

**D.** Quel est le second dogme compris dans la Trinité?

**R.** *Chacune des trois Personnes est véritablement Dieu.* Le Père est véritablement Dieu; il est le principe éternel et nécessaire de tout ce qui est en Dieu et hors de Dieu. Le Fils est véritablement Dieu comme le Père, par qui il est engendré de toute éternité. Le Saint-Esprit est véritablement Dieu comme le Père et le Fils, desquels il procède éternellement.

**D.** Quel est le troisième dogme?

**R.** *Les trois Personnes ne font qu'un seul Dieu.* Elles ont identiquement la même nature et la même essence : la nature du Père est la nature même du Fils, et le Fils est le même Dieu que le Père; la nature du Fils est la nature même du Père et du Saint-Esprit; la nature du Saint-Esprit est la nature même du Père et du Fils. D'où il suit que le Père est le même Dieu que le Fils et le Saint-Esprit, comme le Saint-Esprit est le même Dieu que le Père et le Fils, et que les trois personnes sont consubstantielles ou ont la même substance, quoiqu'elles soient parfaitement distinctes.

**D.** Quel est le quatrième dogme?

**R.** *Les trois Personnes sont essentiellement égales entre elles, de même qu'une chose est égale à elle-même.* Elles ont la même divinité et,

par conséquent, les mêmes perfections sans ombre de différence.

*D.* Par quoi les personnes de la sainte Trinité sont-elles distinguées l'une de l'autre ?

*R.* Elles sont distinguées par des propriétés qui leur sont personnelles. Ainsi le Père est le principe des deux autres personnes, et n'a lui-même aucun principe; le Fils est engendré par le Père seul et n'a d'autre principe que le Père; le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe.

\* *D.* Sont-elles encore distinguées de quelque autre manière ?

*R.* Oui, les trois personnes de la Trinité sont encore distinguées par des opérations propres à chacune d'elles. Le Père engendre éternellement le Fils, qui est son verbe, sa sagesse, l'image de sa substance; le Père et le Fils produisent le Saint-Esprit, qui est le terme de leur amour.

\* *D.* N'attribue-t-on pas aussi à chacune des trois Personnes des opérations diverses ?

*R.* Oui, dans le langage ordinaire, on attribue la création et les œuvres de la puissance au Père, qui est le principe de toutes choses; la rédemption au Fils qui s'est incarné, est mort et a satisfait pour nous; la sanctification et les œuvres de la charité au Saint-Esprit, parce qu'il est l'amour du Père et du Fils. Mais, dans la réalité, toutes ces œuvres divines procèdent d'une puissance, d'une sagesse et d'une charité commune aux trois Personnes.

*D.* Quels sont nos devoirs envers la sainte Trinité?

*R.* Nous devons adorer en tremblant cette auguste Trinité, dont les profondeurs sont impénétrables; croire d'une foi humble et ferme cet incompréhensible mystère, et remercier les Personnes divines de la part qu'elles ont à notre création, à notre rédemption et à notre sanctification.

---

## LEÇON XXII.

### De la Création du Monde.

*D.* Qu'entend-on par le Monde?

*R.* On entend, par le Monde, le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, comme le soleil, la lune, les étoiles, les anges, les hommes, les animaux, les plantes, l'eau, le feu, etc.

*D.* Le Monde a-t-il toujours été?

*R.* Non, car, s'il avait toujours été, il serait l'être nécessaire et par conséquent infiniment parfait et immuable en lui-même et dans toutes les parties qui le composent. Le Monde n'est donc pas éternel et il a eu un commencement.

*D.* Comment le Monde a-t-il commencé d'exister?

*R.* Le Monde a commencé d'exister, parce qu'une cause antérieure, toute - puissante, distincte du monde lui a donné l'existence ou l'a créé.

*D.* Qu'est-ce que créer?

*R.* Créer, c'est tirer quelque chose du néant, c'est donner l'être à ce qui n'est pas.

**D.** Qui a créé le Monde ?

**R.** Dieu seul a pu créer le Monde, parce que l'action de créer ou de faire passer à l'état d'existence le moindre des êtres, exige une puissance infinie, la puissance de Dieu même ; et la Sainte Ecriture dit que Dieu créa le ciel et la terre.

**D.** Comment Dieu créa-t-il le Monde ?

**R.** Dieu créa le Monde par sa parole, c'est-à-dire par un acte simple et libre de sa volonté. « Il « dit et tout fut fait ; il commanda, et tout fut « créé. » La parole de Dieu, c'est sa volonté toute-puissante à laquelle rien ne saurait résister.

**D.** Combien de temps mit-il à créer le Monde ?

**R.** L'Ecriture nous apprend que Dieu créa toutes choses dans l'espace de six jours et qu'il se reposa le septième.

\* **D.** Pourquoi Dieu mit-il six jours à créer le Monde ?

**R.** Assurément, Dieu aurait pu créer le Monde avec toutes ses parties en un instant et par un seul acte de sa volonté ; mais il employa six jours à ce grand ouvrage, afin de nous apprendre qu'il est souverainement libre, et qu'il n'agit pas par nécessité, mais sans contrainte et comme il lui plaît.

**D.** Que fit Dieu le premier jour ?

**R.** Le premier jour, Dieu produisit la lumière qu'il sépara des ténèbres, en disant : « Que la « lumière soit, et la lumière fut. » Il donna à la lumière le nom de *jour* et aux ténèbres le nom de *nuit*.

**D.** Que fit Dieu le second jour ?

**R.** Le second jour, Dieu fit le firmament et sépara les eaux du ciel ; une partie des eaux s'éleva en vapeur dans l'atmosphère et l'autre partie demeura mêlée avec la terre.

**D.** Qu'est-ce que le firmament ?

**R.** Par le firmament, on entend ici ce que nous appelons l'atmosphère, c'est-à-dire cette masse d'air, de douze à quinze lieues d'épaisseur, qui environne notre globe.

**D.** Que fit Dieu le troisième jour ?

**R.** Le troisième jour, Dieu rassembla dans un même lieu, auquel il donna le nom de mer, les eaux qui étaient sur la terre. Le même jour, il ordonna à la terre de produire toutes sortes de plantes et d'arbres, et communiqua à chaque plante la vertu de se reproduire par la semence qu'elle renferme.

**D.** Quelle fut l'œuvre du quatrième jour ?

**R.** Le quatrième jour, le Créateur fit le soleil, la lune et les étoiles : le soleil pour présider au jour et la lune pour présider à la nuit. Il les plaça dans le firmament du ciel, c'est-à-dire dans cette région qui est très-élevée au-dessus de l'air atmosphérique, et dont il est impossible de mesurer et même de concevoir l'étendue.

**D.** Que fit Dieu le cinquième jour ?

**R.** Le cinquième jour, Dieu fit les poissons qui nagent dans les eaux, et les oiseaux qui volent dans l'air.

*D.* Qu'est-ce que Dieu créa le sixième jour ?

*R.* Le sixième jour, Dieu créa les animaux de la terre et les reptiles. Le même jour, il créa l'homme à son image et lui donna l'empire sur tous les animaux et sur toute la terre.

*D.* Pourquoi l'Écriture dit-elle que Dieu se reposa le septième jour ?

*R.* Ces paroles signifient que Dieu, ayant terminé le grand ouvrage de la création, cessa de produire de nouvelles créatures.

*D.* Quand Dieu créa-t-il le Monde ?

*R.* Dieu créa le Monde, il y a environ six mille ans.

*D.* Pourquoi Dieu a-t-il créé le Monde ?

*R.* Dieu a créé le Monde pour sa gloire ; c'est-à-dire pour manifester sa puissance, sa sagesse et ses autres perfections, et pour porter les créatures intelligentes et libres à lui rendre un culte d'adoration, de louange, de reconnaissance et d'amour.

### LEÇON XXIII.

#### **Des Anges.**

*D.* Quelles sont les créatures les plus parfaites ?

*R.* Les créatures les plus parfaites que nous connaissons, sont les Anges et les hommes.

*D.* Qu'est-ce que les Anges ?

*R.* Les Anges sont de purs esprits, doués d'intelligence, créés dès le commencement du monde dans un état de grâce et de sainteté.

**D.** Pourquoi les appelle-t-on *Anges*?

**R.** Le nom d'Ange, qui signifie envoyé, messager, leur est donné dans l'Écriture, parce que Dieu les envoie pour faire connaître aux hommes ses ordres et ses volontés et pour les exécuter.

**D.** Pourquoi appelez-vous les Anges de *purs esprits*?

**R.** Parce qu'ils n'ont point de corps, et qu'ils ont été destinés à n'en point avoir.

**D.** Pourquoi les représente-t-on sous des figures humaines?

**R.** Parce qu'ils ont quelquefois apparu sous ces formes visibles. On les représente aussi avec des têtes sans corps, pour rappeler qu'ils n'ont point de corps; avec des visages d'enfants, pour exprimer leur innocence; enfin avec des ailes, pour faire voir l'agilité avec laquelle ils exécutent les ordres de Dieu.

**D.** Pourquoi dites-vous que les Anges sont doués d'intelligence?

**R.** C'est parce qu'ils pensent, qu'ils jugent, qu'ils raisonnent. Ils ont même cette faculté à un degré éminent et bien supérieur à l'intelligence de l'homme.

**D.** L'existence des Anges est-elle bien certaine?

**R.** Il est de foi qu'il existe des Anges. Ce dogme est fondé sur l'Écriture, la tradition, les prières liturgiques et la pratique de l'Église. Moïse, les Prophètes, les Apôtres, les Évangélistes et généralement tous les écrivains sacrés parlent de l'in-

tervention des Anges dans les communications que Dieu fait aux hommes.

*D.* Quel est le nombre des Anges ?

*R.* Le nombre de ces esprits célestes est incalculable et connu de Dieu seul. L'Écriture les compte par milliers de milliers et par millions.

*D.* Dans quel état les Anges furent-ils créés ?

*R.* Les Anges furent créés dans un état de justice et de sainteté ; ils étaient heureux et devaient l'être toujours.

*D.* Tous les Anges persévèrent-ils dans cet heureux état ?

*R.* Les uns demeurèrent soumis à Dieu, et furent confirmés dans la grâce ; ils jouissent de la présence de Dieu dans le ciel ; on les appelle les bons Anges ou simplement les Anges. Les autres se révoltèrent contre Dieu ; on les nomme les mauvais Anges, les diables, les démons.

*D.* Quel fut le châtiment des Anges rebelles ?

*R.* Dieu leur infligea quatre sortes de peines : ils furent frappés d'aveuglement à l'égard des choses de l'ordre surnaturel ; leur volonté devint si opiniâtrément attachée au mal qu'il leur est impossible de faire aucun acte de vertu ; ils furent chassés du ciel, et précipités sans pitié comme sans délai dans le feu de l'enfer.

*D.* L'existence des démons est-elle certaine ?

*R.* On ne peut révoquer en doute ni l'existence, ni la méchanceté des démons. L'Écriture, les Pères, les Docteurs, l'Église nous représentent ces méchants esprits comme jaloux de notre inno-

cence et de notre bonheur, et comme furieux et acharnés à notre perte éternelle.

*D.* Pouvons-nous résister aux démons et les vaincre ?

*R.* Oui, nous avons l'assurance que Dieu ne permettra pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces ; et, si nous sommes fidèles à prier, le Seigneur nous donnera, selon sa promesse, le courage et la force de vaincre ces cruels ennemis.

*D.* Quelle est l'occupation des bons Anges ?

*R.* L'occupation continuelle des saints Anges est de louer Dieu, et d'exécuter ses ordres.

*D.* Recevons-nous quelques secours des saints Anges ?

*R.* Oui, nous recevons des secours très-utiles des saints Anges et surtout de ceux que Dieu charge en particulier de prendre soin de nous et de nous garder dans toutes les circonstances de la vie.

*D.* Quels bons offices nous rendent nos Anges gardiens ?

*R.* Ils sollicitent de la bonté de Dieu les lumières et les grâces dont nous avons besoin ; ils offrent à Dieu nos prières et nos bonnes œuvres ; ils nous défendent contre les attaques du démon ; ils nous protègent dans les dangers, et nous préservent souvent des maux qui nous menacent.

*D.* Quels sont nos devoirs envers les saints Anges ?

*R.* Nos devoirs envers nos saints Anges et particulièrement envers nos Anges gardiens, sont 1.° de

respecter leur présence, 2.<sup>o</sup> d'avoir une tendre dévotion envers eux et une confiance entière en leur protection, 3.<sup>o</sup> d'implorer leur assistance dans les tentations et dans les occasions périlleuses, 4.<sup>o</sup> de suivre leurs inspirations, 5.<sup>o</sup> enfin de leur témoigner une vive reconnaissance des services qu'ils nous rendent.

*D.* Comment distingue-t-on les Anges ?

*R.* On distingue les Anges en neuf chœurs, qui sont les Séraphins, les Chérubins, les Trônes, les Dominations, les Vertus, les Puissances, les Principautés, les Archanges et les Anges.

#### LEÇON XXIV.

##### De la Création de l'Homme.

*D.* Comment fut créé le premier Homme ?

*R.* Dieu forma le corps de l'Homme du limon de la terre; il anima ensuite ce corps d'un souffle de vie, c'est-à-dire que, par ce souffle divin, il créa une âme spirituelle et raisonnable, qu'il unit au corps; et, de l'union de ces deux substances, il résulta un homme vivant, que Dieu appela *Adam* ou terre rouge.

*D.* Comment fut créée la première Femme ?

*R.* Le Seigneur envoya un profond sommeil à Adam, et, pendant que celui-ci dormait, Dieu tira une de ses côtes, qu'il remplaça par de la chair; de cette côte, il forma la femme qu'il donna

pour compagne à Adam , et il l'appela *Eve* ou mère de la vie.

*D.* Qu'est-ce que l'Homme?

*R.* L'Homme, comme on le voit par le récit de la création, est une créature raisonnable, composée d'un corps et d'une âme formée à l'image de Dieu.

*D.* Quelles observations faut-il faire sur le corps de l'homme?

*R.* Le corps de l'homme est formé de terre et, sous ce rapport, l'homme est corruptible et mortel comme les autres animaux, auxquels toutefois il est bien supérieur par la noblesse de sa figure et par la majesté de son front.

*D.* Quelles sont les qualités de l'âme de l'homme?

*R.* L'âme de l'homme est spirituelle, intelligente, libre, immortelle et faite à l'image de Dieu. Le Créateur ne la tira pas de la matière, mais il la produisit de son souffle divin par une nouvelle et spéciale création.

*D.* Est-il certain que l'âme de l'homme est spirituelle?

*R.* Oui, l'âme de l'homme est spirituelle et essentiellement distincte de la matière; car, si elle était, comme la matière, composée de plusieurs parties, elle ne pourrait ni penser, ni juger, ni raisonner, ni vouloir, ni agir avec intelligence. Aussi l'Écriture Sainte, l'Église et la tradition supposent et enseignent unanimement la spiritualité de l'âme humaine.

**D.** Quelle preuve avons-nous de la liberté de l'homme ?

**R.** La preuve la plus invincible de la liberté de l'homme, c'est le sentiment intime que nous avons de cette faculté. Tous les hommes, sans exception, sentent qu'ils sont libres de marcher ou de s'arrêter, de parler ou de se taire, de faire le bien ou le mal.

**D.** Comment savons-nous que l'âme de l'homme est immortelle ?

**R.** L'âme de l'homme étant spirituelle, simple et indivisible, ne peut se détruire par la dissolution de ses parties ; elle est, par conséquent, immortelle de sa nature.

**D.** En quoi l'âme de l'homme est-elle faite à l'image de Dieu ?

**R.** En ce qu'elle est intelligente, capable de connaître, d'aimer et d'agir avec liberté.

\* **D.** Tous les hommes ont-ils la même origine ?

**R.** Oui, tous les hommes descendent d'Adam et d'Eve : l'Écriture, la tradition et les historiens enseignent positivement que tous les peuples de la terre ont leur origine commune dans la personne de ces premiers parents de tout le genre humain.

**D.** Dans quel état furent créés Adam et Eve ?

**R.** Adam et Eve furent créés dans l'état d'innocence et de sainteté, qu'on appelle pour cela l'état de justice originelle.

**D.** Qu'est-ce que l'état de justice originelle ?

**R.** L'état de justice originelle est la condition de l'homme enrichi de la grâce sanctifiante ; exempt

des rebellions de la concupiscence, des misères de cette vie, des maladies, des douleurs et de la mort; et destiné à jouir de Dieu immédiatement par la vision intuitive.

*D.* Adam et Eve eurent-ils véritablement tous ces privilèges ?

*R.* Les Saintes Ecritures, la tradition et l'enseignement de l'Eglise nous représentent nos premiers parents comme ornés de tous ces glorieux privilèges : 1.<sup>o</sup> leur entendement était éclairé des plus pures lumières, sans aucun mélange d'erreur ; 2.<sup>o</sup> leur âme était ornée de la justice et de la grâce ; 3.<sup>o</sup> ils avaient le pouvoir de dominer facilement les mouvements de la concupiscence ; 4.<sup>o</sup> ils étaient exempts des misères de cette vie et de la mort ; 5.<sup>o</sup> enfin ils étaient destinés au bonheur de voir Dieu face à face et de jouir éternellement de sa présence dans le séjour de la gloire.

\* *D.* Quand nos premiers parents devaient-ils entrer en jouissance de cette bienheureuse vision ?

*R.* Nos premiers parents devaient commencer à jouir de la vue de Dieu, après avoir passé un certain temps dans les délices de la terre, d'où ils devaient être enlevés au ciel, sans passer par la mort.

*D.* Où Dieu mit-il Adam et Eve après les avoir créés ?

*R.* Dieu les mit dans le Paradis terrestre, qui était un jardin délicieux, où Dieu avait fait naître des arbres et des fleurs de toute espèce pour l'utilité et l'agrément de nos premiers parents.

*D.* Quelle était l'occupation d'Adam et d'Eve dans le Paradis terrestre ?

*R.* Leur occupation était de garder et de cultiver ce lieu de délices ; mais ce travail, dont Dieu leur avait fait une loi, n'était qu'une récréation agréable et non un labeur pénible et fatigant, comme celui auquel nous sommes condamnés.

---

## LEÇON XXV.

### De la Chute de l'Homme.

*D.* Dieu avait-il mis quelque condition au bonheur présent et futur de nos premiers parents ?

*R.* Oui, Dieu voulut que la conservation de la justice originelle, et l'acquisition du bonheur futur qu'il avait promis à Adam et à Eve, dépendissent de leur obéissance et de leur fidélité à faire un bon usage de leur libre arbitre.

*D.* A quelle épreuve Dieu soumit-il l'obéissance d'Adam et d'Eve ?

*R.* Dieu, en permettant à nos premiers parents de manger des fruits des arbres du Paradis terrestre, leur avait défendu, sous peine de mort, de manger du fruit de l'arbre appelé l'arbre de la science du bien et du mal.

*D.* Le résultat de cette épreuve devait-il être exclusivement propre à Adam et à Eve ?

*R.* Non, le sort de tout le genre humain était attaché à cette épreuve. Si Adam, père de la race humaine, demeurait fidèle à la défense de Dieu,

tous ses descendants devaient naître ornés des mêmes dons naturels et surnaturels que leur premier père, et jouir du même bonheur dans le ciel. Si, au contraire, Adam violait la défense du Seigneur, toute sa postérité devait être condamnée à porter la tache et la peine de son péché.

*D.* Que firent Adam et Eve?

*R.* Nos premiers parents désobéirent à Dieu, et perdirent, pour eux et pour leurs descendants, tous les privilèges de leur origine et tout droit au bonheur céleste.

*D.* Qui porta nos premiers parents à désobéir à Dieu?

*R.* Ce fut le démon, qui, sous la figure du serpent, persuada d'abord à Eve de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal; quand Eve eut mangé du fruit défendu, elle en présenta à son mari, qui en mangea également.

*D.* De quel artifice le démon se servit-il pour tenter Eve?

*R.* Le démon séduisit la première femme, en lui disant que, si elle et son mari mangeaient du fruit qui leur avait été interdit, ils seraient comme des dieux, connaissant le bien et le mal.

*D.* Quelles furent les suites de la désobéissance de nos premiers parents?

*R.* Les suites de la désobéissance d'Adam et d'Eve furent la perte de la justice originelle et de tous les privilèges surnaturels que Dieu y avait attachés; l'inimitié de Dieu, l'esclavage du démon, l'ignorance, le dérèglement des passions, les mi-

sères et les douleurs de cette vie, la mort et la condamnation aux peines de l'enfer.

*D.* Que devinrent Adam et Eve aussitôt après leur péché?

*R.* Dieu leur reprocha leur désobéissance, les chassa du Paradis terrestre et les condamna à passer leur vie dans un travail dur et pénible.

*D.* Dieu n'infligea-t-il pas quelque châtement particulier à chacun de nos premiers parents?

*R.* Oui, Dieu condamna la femme à enfanter avec douleur, à être assujettie à son mari; et il condamna l'homme à manger son pain à la sueur de son front.

*D.* Adam fit-il pénitence de son péché?

*R.* Adam fit pénitence le reste de sa vie, qui fut de neuf cent trente ans, et l'Écriture nous apprend qu'il recouvra la grâce et la sainteté, et qu'il mourut dans l'amitié de Dieu.

## LEÇON XXVI.

### Du Péché originel.

*D.* Le péché d'Adam a-t-il passé à tous ses descendants?

*R.* Oui, tous les hommes sont conçus dans le péché d'Adam, leur premier père.

*D.* Comment nomme-t-on le péché dans lequel nous sommes tous conçus?

*R.* On le nomme Péché originel, parce que nous en sommes souillés dès notre origine et en qualité d'enfants d'Adam.

**D.** La transmission du Péché originel est-elle une vérité de la foi ?

**R.** Oui ; l'existence du Péché originel est un dogme de la foi catholique, clairement révélé dans les Saintes Ecritures, enseigné par toute la tradition et par l'Eglise universelle comme le point fondamental de la doctrine chrétienne.

**D.** Qu'est-ce que la foi catholique enseigne touchant le Péché originel ?

**R.** La foi catholique enseigne qu'aussitôt sa conception, chaque homme est souillé du péché qu'Adam et Eve ont transmis à leurs descendants ; que son âme en porte réellement la tache, dès ce premier moment, et qu'il est condamné à en subir la peine.

**D.** L'esprit humain peut-il comprendre le mystère du Péché originel ?

**R.** Le Péché originel est un mystère incompréhensible : l'esprit humain ne peut en pénétrer la profondeur ; il est trop borné pour mesurer les droits de la justice de Dieu et comprendre les raisons de sa conduite. Pour que nous puissions et que nous devions croire ce mystère sans ombre de doute et sans crainte d'erreur, il nous suffit de savoir avec certitude que Dieu, essentiellement infallible dans sa parole et infiniment juste dans ses arrêts, nous a révélé qu'en punition du péché d'un seul, tous portent le poids d'une condamnation commune et générale.

**D.** Quels sont en nous les effets du Péché originel ?

**R.** Le Péché originel, étant le péché d'Adam et

d'Eve transmis à leur postérité, produit en nous les mêmes effets que cet acte de désobéissance produisit dans nos premiers parents. Ces funestes effets ont rapport au corps et à l'âme de l'homme.

*D.* Quels sont les effets du Péché originel par rapport au corps ?

*R.* Ce sont les travaux pénibles, les infirmités, les maladies et la mort.

*D.* Quels sont les effets du Péché originel par rapport à l'âme ?

*R.* Ces effets sont la perte de la justice originelle, des dons surnaturels qui en étaient la suite, et la privation du droit de voir Dieu face à face dans le ciel; c'est encore l'ignorance qui nous prive de la connaissance de Dieu et de ses perfections, de la connaissance de nous-mêmes, de nos devoirs et de notre fin dernière; c'est enfin la concupiscence ou l'inclination au mal qui affaiblit notre volonté et lui ôte une grande partie des forces qui nous sont nécessaires pour pratiquer le bien et fuir le mal.

*D.* Quel est le sort de ceux qui meurent avec le seul Péché originel ?

*R.* Il est de foi qu'ils sont privés du bonheur de voir Dieu dans le ciel. La révélation ne nous apprend rien de plus sur le sort de ces infortunés dans l'autre vie. Toutefois, S. Augustin dit que, sans pouvoir définir la nature ni le degré de la peine qu'ils souffrent, il n'ose affirmer s'il serait mieux pour eux de n'être pas nés que d'être là où ils sont.

## LEÇON XXVII.

**De la Promesse d'un Rédempteur sous la loi de nature.**

*D.* L'homme tombé pouvait-il se relever par lui-même?

*R.* Non, l'homme, ayant par son péché encouru l'inimitié de Dieu, ne pouvait par lui-même demander sa grâce, ni obtenir son pardon.

\* *D.* Dieu était-il obligé de pardonner à l'homme coupable et de le rétablir dans son premier état?

*R.* Non, Dieu n'était pas obligé de pardonner à l'homme; il pouvait, sans blesser ses divins attributs, nous abandonner au malheureux sort que nous avait fait le péché d'Adam, notre premier père. Comme il avait été sans miséricorde pour les Anges rebelles, il pouvait agir de même à notre égard et nous faire subir le supplice éternel que nous avions mérité.

*D.* Que fit Dieu à l'égard du genre humain, tombé dans sa disgrâce?

*R.* Dieu, par un libre mouvement de sa bonté, eut pitié de nous, et promit, aussitôt après le péché d'Adam, de nous donner un Sauveur pour nous délivrer de la damnation éternelle.

*D.* En quels termes Dieu fit-il cette promesse?

*R.* Dieu, en maudissant le serpent qui avait servi d'organe au démon pour tromper la première femme, annonça que d'une autre femme naîtrait un jour celui qui lui écraserait la tête, c'est-à-dire

qui détruirait sa puissance et son empire, en délivrant l'homme du péché et de la mort éternelle.

*D.* Ce Libérateur fut-il donné au monde, aussitôt après la promesse qui en fut faite à Adam ?

*R.* Non le Libérateur ou Messie promis ne fut donné au monde qu'environ quatre mille ans après le péché d'Adam.

\* *D.* Pourquoi Dieu différa-t-il si longtemps l'exécution de cette promesse ?

*R.* Ce fut pour faire sentir aux hommes l'excès de misère où le péché les avait réduits, le besoin qu'ils avaient d'un Rédempteur, et le prix du bienfait qu'il leur destinait. Ce fut aussi pour préparer les peuples à la venue de ce Messie, en le leur faisant connaître plus explicitement, à mesure qu'approchait le temps fixé pour ce grand évènement.

\* *D.* Les enfants d'Adam et leurs descendants eurent-ils connaissance de cette promesse ?

*R.* Oui, Adam instruisit ses enfants de la promesse du Rédempteur futur et ceux-ci la transmirent à leurs descendants. Cette promesse était le fond de la religion primitive.

*D.* Les hommes ont-ils pu être sauvés avant la venue du Sauveur ?

*R.* Oui, les hommes qui ont vécu avant la venue du Libérateur promis, ont pu opérer leur salut par la foi, et l'espérance aux mérites futurs du Rédempteur, et par les grâces qui ne leur ont jamais manqué et avec lesquelles ils pouvaient accomplir la loi et arriver au salut.

**D.** Comment le péché originel était-il remis aux enfants, avant l'avènement du Messie ?

**R.** Le péché originel était remis aux enfants par la foi que leurs parents avaient au Rédempteur promis, et dont ceux-ci accompagnaient la profession de quelque cérémonie religieuse.

**D.** Que devint la postérité d'Adam au point de vue religieux ?

**R.** La postérité d'Adam devint impie, abandonna le culte du vrai Dieu et se livra aux désordres d'une honteuse corruption.

**D.** Comment Dieu punit-il les hommes de leurs désordres ?

**R.** Il les fit périr tous dans un déluge universel, excepté Noé, sa femme, ses trois fils et leurs femmes. Les eaux de ce déluge inondèrent toute la terre et s'élevèrent de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes.

**D.** Comment Noé se sauva-t-il des eaux du déluge ?

**R.** En entrant avec sa famille dans une arche qu'il avait construite, en forme de vaisseau, par l'ordre de Dieu.

**D.** Tous les animaux périrent-ils aussi dans les eaux du déluge ?

**R.** Non, Dieu ordonna à Noé de renfermer aussi dans l'arche plusieurs animaux de toute sorte, afin d'en conserver et d'en multiplier chaque espèce.

**D.** Par qui la terre fut-elle repeuplée après le déluge ?

**R.** Par les trois enfants de Noé, Sem, Cham et Japhet, et par leurs descendants.

**D.** Les hommes, après le déluge, persévèrent-ils dans la crainte et le service de Dieu ?

**R.** Non, la plupart oublièrent le vrai Dieu, abandonnèrent son culte et sa loi, se livrèrent à leurs passions aveugles et brutales, et adorèrent de vaines idoles de pierre, de bois, de métal, ainsi que de vils animaux qu'ils honoraient comme autant de divinités.

**D.** La connaissance et le culte du vrai Dieu se perdirent-ils entièrement parmi les descendants de Noé.

**R.** Non, le culte du vrai Dieu se conserva parmi les descendants de Sem, et surtout dans le peuple que Dieu s'était choisi, c'est-à-dire parmi les Hébreux, dont le père fut Abraham.

**D.** Qui était Abraham ?

**R.** Abraham, descendant de Sem, était un homme juste et fidèle. Dieu fit alliance avec lui, et lui promit qu'il serait le père d'un peuple innombrable et que toutes les nations de la terre seraient bénies dans sa postérité, c'est-à-dire que de sa race naîtrait le Sauveur des hommes.

**D.** Quel fut le signe de l'alliance que Dieu fit avec Abraham ?

**R.** Ce signe fut la circoncision, par laquelle le peuple de Dieu était distingué de toutes les nations.

**D.** Quels furent les descendants d'Abraham ?

**R.** Isaac, fils d'Abraham, fut père de Jacob ;

celui-ci eut douze fils, dont les descendants formèrent les douze tribus du peuple de Dieu, qu'on appela les Hébreux, ensuite les Israélites du nom d'Israël qu'un ange donna à Jacob, et enfin les Juifs du nom de Juda, quatrième fils de Jacob, duquel le Messie devait descendre.

*D.* Dans quel pays les Israélites commencèrent-ils à former un grand peuple ?

*R.* Ce fut en Egypte, où Jacob, en l'an du monde 2298, se retira avec sa famille, sous la protection de Joseph, son fils, qui en était devenu le gouverneur.

*D.* Combien de temps les Israélites demeurèrent-ils en Egypte ?

*R.* Ils y demeurèrent plus de deux cents ans. Ils en passèrent la plus grande partie dans une dure servitude, dont ils furent délivrés l'an 2513.

*D.* Comment Dieu délivra-t-il son peuple de la servitude d'Egypte ?

*R.* Dieu délivra son peuple de cette servitude par le ministère de Moïse, qui fut aussi chargé de le conduire dans le pays que le Seigneur avait promis à Abraham.

## LEÇON XXVIII.

**De la Promesse du Rédempteur durant le temps de la loi écrite.**

*D.* Qu'est-ce que le temps de la loi écrite ?

*R.* On appelle ainsi la période d'environ 4500 ans, qui s'étend depuis la promulgation de la loi

par le ministère de Moïse jusqu'à la venue du Messie.

*D.* Pourquoi appelle-t-on cet intervalle le temps de la loi écrite?

*R.* Parce que, durant ce temps, le peuple de Dieu fut gouverné selon la loi écrite dans les livres de Moïse.

*D.* Qu'est-ce que cette loi écrite?

*R.* C'est celle que Dieu donna à son peuple sur le mont Sinaï, au milieu des éclairs et des tonnerres, le cinquantième jour après la sortie d'Égypte, environ 2500 ans après la création du monde.

\* *D.* Pourquoi appelle-t-on cette loi la loi écrite?

*R.* Parce que Dieu écrivit sur deux tables de pierre les dix commandements du Décalogue, qui faisaient la principale partie de la loi, et que les autres préceptes qu'il donna à son peuple, furent écrits par Moïse.

\* *D.* Quels étaient ces autres préceptes?

*R.* C'étaient des réglemens qui concernaient l'ordre du culte extérieur de la religion, le gouvernement civil et l'administration de la justice.

*D.* Que devinrent les Israélites après avoir reçu la loi écrite?

*R.* Après avoir passé quarante ans dans le désert, où Dieu les nourrit de la manne qui, chaque jour, tombait du ciel, les Israélites entrèrent, sous la conduite de Josué, dans la terre de Chanaan, promise à leurs pères; ils partagèrent le pays conquis en douze parts, selon le nombre des douze tribus.

*D.* Comment les Israélites furent-ils gouvernés, lorsqu'ils furent en possession de la terre promise?

*R.* Ils furent gouvernés d'abord par des juges pendant environ 350 ans et ensuite par des rois.

*D.* Qu'était-ce que ces Juges?

*R.* Les Juges du peuple de Dieu étaient des hommes distingués par leur piété, leur valeur et leur capacité. Dieu les donnait pour chefs à son peuple, ou bien ce peuple les choisissait lui-même.

*D.* Quel fut le premier roi d'Israël?

*R.* Saül fut, par l'ordre de Dieu, élu et sacré premier roi d'Israël, en l'année 2909; mais Dieu le rejeta ensuite. Il mourut après un règne de quarante ans.

*D.* Quel fut le successeur de Saül sur le trône d'Israël?

*R.* David, fils de Jessé de la tribu de Juda, fut choisi par le Seigneur et sacré roi la 25<sup>e</sup> année du règne de Saül; mais il ne fut proclamé roi d'Israël qu'après la mort de ce prince, arrivée l'an 2949. C'est ainsi que l'autorité gouvernementale commença à être exercée par la tribu de Juda, pour demeurer dans cette tribu jusqu'à l'avènement du Messie, selon la prédiction de Jacob.

*D.* Qui était David?

*R.* David était un prince selon le cœur de Dieu; il rendit son règne illustre par sa valeur et sa piété, et mérita que Dieu lui renouvelât la promesse que le Messie naîtrait de sa race.

Il composa un grand nombre de cantiques de louanges et d'actions de grâces : ce sont les Psalmes que nous chantons dans les divins Offices.

*D.* Quel fut le successeur de David ?

*R.* Après un règne d'environ quarante ans, David mourut et eut pour successeur Salomon ; son fils, qui bâtit à Jérusalem un temple magnifique. Cet édifice, le seul dans tout l'univers où l'on adorât le vrai Dieu, fut achevé l'an 5000, après la création du monde.

*D.* Quelle fut la conduite des Israélites depuis leur entrée dans la terre promise ?

*R.* Ils tombèrent souvent, pour la plupart, dans de grands désordres, abandonnèrent le culte du vrai Dieu et adorèrent de vaines idoles.

*D.* Que fit Dieu pour rappeler son peuple de ses égarements ?

*R.* Il le punit par diverses calamités, et lui envoya des prophètes afin de lui prédire les châtimens que sa justice lui préparait et pour l'exhorter à les prévenir par la pénitence.

\* *D.* Qu'était-ce que ces Prophètes ?

*R.* C'étaient des hommes remplis de l'esprit de Dieu, dont le Seigneur se servait pour annoncer ses volontés aux peuples et aux individus, pour prédire les évènements futurs et pour rappeler la promesse d'un Rédempteur, en faire connaître d'avance les caractères, l'avènement, la vie, les souffrances, la mort, et marquer le temps et les principales circonstances de ces évènements.

**D.** Que faut-il conclure de tout ce qui vient d'être dit de la promesse d'un Rédempteur ?

**R.** Il en faut conclure que Jésus-Christ, rédempteur du monde, promis, annoncé, figuré, enfin donné par Dieu, est pour tout les temps ; que sa Religion embrasse toute la durée du monde, et que tous les hommes, à quelque époque qu'ils aient vécu, ont pu arriver au salut par les mérites de l'unique Rédempteur.

---

## LEÇON XXIX.

### **Du Mystère de l'Incarnation.**

**D.** Que veut dire le mot *incarnation* ?

**R.** Il veut dire *fait chair*.

**D.** Qu'est-ce que le mystère de l'Incarnation ?

**R.** L'Incarnation est le mystère du fils de Dieu fait homme, ou l'union de la nature divine avec la nature humaine dans la seule personne du Verbe.

**D.** Comment appelle-t-on le Verbe éternel uni à la nature humaine par l'Incarnation ?

**R.** On l'appelle Jésus-Christ.

**D.** Qui est Jésus-Christ ?

**R.** Jésus-Christ est le Verbe éternel, le Fils de Dieu, la seconde Personne de la sainte Trinité, lequel s'est fait homme pour nous sauver.

**D.** En quoi consiste le mystère de l'Incarnation ?

**R.** Il consiste en ce que 1.<sup>o</sup> la nature divine et la nature humaine sont intimement unies, à peu près comme le sont le corps et l'âme de l'homme ;

2.<sup>o</sup> que ces deux natures ne sont ni mêlées ni détruites, et que chacune d'elles demeure entière et parfaite ; 3.<sup>o</sup> enfin, que c'est dans la personne du Verbe, et non dans celle du Père, ni dans celle du Saint-Esprit que s'opère cette union.

*\* D.* Que suit-il de là ?

*R.* Il s'ensuit 1.<sup>o</sup> que la personne de Jésus-Christ ne résulte pas de l'union des deux natures, mais qu'elle est la personne même du Verbe, qui est éternelle et immuable, et qui perfectionne la nature humaine ; 2.<sup>o</sup> que Jésus-Christ est Dieu parfait et homme parfait tout ensemble.

*D.* Jésus-Christ est-il Dieu ?

*R.* Oui, Jésus-Christ est véritablement Dieu : sa divinité est prouvée invinciblement par l'accomplissement, en sa personne, des oracles prophétiques qui avaient le Messie pour objet ; par les miracles nombreux et éclatants qu'il a opérés dans le but de se faire adorer comme vrai fils de Dieu, et par la déclaration solennelle du premier concile général, qui définit que Jésus-Christ est vraiment et proprement Dieu, vrai fils de Dieu, consubstantiel au Père.

*D.* Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est homme parfait ?

*R.* Parce qu'il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres.

*\* D.* Jésus-Christ a-t-il pris un corps humain véritable ?

*R.* Jésus-Christ a pris un corps humain véritable, une chair comme la nôtre, sujette aux

inêmes besoins et aux mêmes infirmités, et capable de remplir les mêmes fonctions.

*D.* Jésus-Christ a-t-il véritablement pris une âme humaine ?

*R.* Oui, Jésus-Christ a véritablement pris une âme humaine, car il a dit lui-même : *Mon âme est triste jusqu'à la mort*, ce qui ne peut s'entendre que de l'âme humaine.

*D.* Comment s'opéra le mystère de l'Incarnation ?

*R.* Dieu envoya l'archange Gabriel à une vierge, nommée Marie, de la tribu de Juda, pour lui annoncer qu'elle serait la mère du Sauveur promis, et aussitôt que Marie, assurée qu'elle demeurerait vierge, eut répondu : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole, » elle conçut Jésus-Christ dans son sein très-pur, par l'opération du Saint-Esprit.

*D.* Jésus-Christ a-t-il un Père et une Mère ?

*R.* Jésus-Christ comme Dieu a un Père, qui l'engendra de toute éternité, et comme homme il a une Mère, qui, sans cesser d'être vierge, l'a conçu et mis au monde dans le temps.

*D.* Quel jour l'Eglise célèbre-t-elle la fête de l'Incarnation ?

*R.* L'Eglise célèbre cette fête le 25 mars.

*D.* N'est-ce pas de l'époque de l'Incarnation que l'on compte les années de l'ère vulgaire ?

*R.* Oui, c'est à dater de l'Incarnation du Verbe divin que l'on compte les années de l'ère vulgaire ou chrétienne. Ainsi il y a 1853 ans que ce grand événement a eu lieu.

**D.** Pourquoi le fils de Dieu s'est-il fait homme ?

**R.** Le fils de Dieu s'est fait homme pour nous racheter du péché et de l'enfer, et nous mériter la vie éternelle.

\* **D.** L'Incarnation était-elle nécessaire ?

**R.** Dans la supposition que Dieu n'ait voulu réparer l'homme tombé que sous la condition d'une satisfaction complète, l'Incarnation était nécessaire ; car, pour rendre à Dieu outragé tout l'honneur que lui avait ravi le péché, il fallait un Réparateur qui fût Dieu et homme en même temps : il fallait qu'il fût Dieu, afin que ses œuvres satisfactoires eussent une valeur proportionnée à l'injure faite à Dieu ; il fallait qu'il fût homme, afin de souffrir et de satisfaire pour nous.

### LEÇON XXX.

#### De la Nature de l'Incarnation.

**D.** Combien y a-t-il de Personnes en Jésus-Christ ?

**R.** Il n'y a, en Jésus-Christ, qu'une seule personne, qui est le Verbe éternel, la seconde Personne de la sainte Trinité, et qui est en même temps vrai Dieu et vrai homme depuis l'Incarnation.

\* **D.** Sur quelles preuves est fondé le dogme de l'unité de personne en Jésus-Christ ?

**R.** Il est fondé 1.° sur les symboles de la foi qui attribuent à la personne divine les actions que

Jésus-Christ n'a pu faire que dans la nature humaine; par exemple, quand l'Eglise dit dans ces symboles que « Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu, « a été conçu, qu'il est né, qu'il a souffert, qu'il « est mort, etc. »; 2.<sup>o</sup> sur la déclaration solennelle du concile d'Ephèse qui définit, en l'année 451, qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule personne et que, par conséquent, la sainte Vierge Marie est vraiment mère de Dieu.

**D.** Combien y a-t-il de Natures en Jésus-Christ?

**R.** Il y a en Jésus-Christ deux natures parfaitement distinctes l'une de l'autre, la Nature divine et la Nature humaine. D'où il suit 1.<sup>o</sup> que Jésus-Christ est en même temps Dieu parfait et homme parfait; 2.<sup>o</sup> qu'il y a en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations : la volonté et l'opération *divines*, la volonté et l'opération *humaines*.

**D.** Quelles sont les principales Perfections de Jésus-Christ comme homme?

**R.** Ce sont sa sainteté, sa science et sa liberté.

**D.** En quoi consiste la Sainteté de Jésus-Christ?

**R.** Elle consiste en ce que Jésus-Christ comme homme est 1.<sup>o</sup> Saint dans sa nature par la grâce habituelle, par les dons du Saint-Esprit et par les vertus infuses que lui communique le Verbe divin; 2.<sup>o</sup> Saint dans toutes ses œuvres : Jésus-Christ n'a jamais commis ni pu commettre le péché; il a toujours été exempt de la concupiscence qui porte au mal et il a toujours agi avec la plus grande perfection.

**D.** Quelle a été la Science de Jésus-Christ ?

**R.** Jésus-Christ, en tant qu'homme, a eu la Science de toutes choses au degré le plus parfait que puisse atteindre une intelligence créée. Il connaissait le passé, le présent, l'avenir, le fond des cœurs, les plus secrètes pensées; en un mot, il n'ignorait rien de ce que peut connaître un entendement fini.

**D.** En quoi Jésus-Christ comme homme fut-il Libre ?

**R.** Jésus - Christ fut Libre, non de pécher, ce qui aurait été une imperfection incompatible avec sa sainteté, mais d'agir ou de ne pas agir, de faire telle ou telle autre action; ce fut librement qu'il souffrit, qu'il mourut et qu'il accomplit tout ce qu'il endura pour notre rédemption.

## LEÇON XXXI.

### **De la très-sainte vierge Marie.**

**D.** Qui était la sainte vierge Marie ?

**R.** Marie était une fille de la tribu de Juda et de la race de David, que Dieu avait remplie de grâce et de sainteté, pour la rendre digne de devenir la mère de Jésus-Christ.

**D.** Quelles furent les principales prérogatives de la sainte Vierge ?

**R.** Les principales prérogatives de la sainte Vierge furent son immaculée conception, sa ma-

ternité divine, sa perpétuelle virginité, sa glorieuse assumption.

*D.* La sainte vierge Marie a-t-elle été réellement conçue sans péché?

*R.* C'est une croyance pieuse et générale parmi tous les Catholiques que la sainte vierge Marie a été, par un privilège unique, conçue sans la tache originelle.

*D.* Marie a-t-elle jamais commis quelque péché actuel?

*R.* Les Catholiques reconnaissent encore dans Marie le privilège de n'avoir commis dans toute sa vie aucun péché actuel même véniel.

*D.* La sainte Vierge est-elle vraiment mère de Dieu?

*R.* Oui, la sainte Vierge est vraiment et proprement mère de Dieu, puisqu'elle a conçu et mis au monde Jésus-Christ vrai Dieu.

*D.* Marie, mère de Dieu, a-t-elle été toujours vierge?

*R.* Il est de foi que la sainte Mère de Dieu est demeurée vierge avant, pendant et après l'enfantement; c'est pour cela qu'elle est appelée la *sainte Vierge*.

*D.* La sainte Vierge ne fut-elle pas mariée à S. Joseph?

*R.* Il est vrai qu'elle fut unie à S. Joseph par un mariage véritable; mais ce chaste époux ne lui avait été donné du Ciel que pour être le témoin et le protecteur de sa virginité, pour couvrir du voile sacré du mariage l'ineffable mystère de l'In-

carnation et pour servir de père nourricier au divin Enfant dont Marie devait être la mère.

*D.* Que devint le corps de la sainte Vierge après sa mort ?

*R.* C'est une pieuse croyance dans l'Eglise que la sainte Vierge ressuscita immédiatement après sa mort, et qu'alors elle fut enlevée dans le ciel en corps et en âme. L'Eglise célèbre cette glorieuse assumption le 15 du mois d'Août.

### LEÇON XXXII.

**Mystères de la Naissance, de l'Enfance et de la Vie cachée de Jésus-Christ.**

*D.* Quel jour le Sauveur vint-il au monde ?

*R.* Jésus-Christ vint au monde dans la nuit du vingt-quatre au vingt-cinq Décembre ; l'Eglise célèbre ce mystère le jour de Noël, qui veut dire *naissance*.

*D.* Où Jésus-Christ est-il né ?

*R.* Jésus-Christ est né dans une étable à Bethléem.

*D.* Pourquoi Jésus-Christ naquit-il à Bethléem puisque Marie sa mère avait sa demeure à Nazareth ?

*R.* L'empereur Auguste avait ordonné que tous les sujets de son empire se fissent inscrire chacun dans la ville d'où il était originaire. Pour obéir à cet édit, Joseph et Marie se rendirent dans la ville de Bethléem, bâtie par David, duquel ils descendaient l'un et l'autre. Ce fut dans cette circons-

tance que Marie mit au monde le Sauveur des hommes; et ainsi fut accompli l'oracle du prophète Michée, qui, 750 ans auparavant, avait prédit que le Messie naîtrait à Bethléem.

*D.* A quelle occasion Jésus-Christ vint-il au monde dans une étable?

*R.* Joseph et Marie, n'ayant pu trouver de logement dans les hôtelleries de Bethléem, furent contraints de se réfugier dans une étable, et ce fut là que le Maître du monde prit naissance. Marie l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche.

*D.* Qu'arriva-t-il de remarquable au moment de la Naissance de l'Enfant-Dieu?

*R.* Des bergers du voisinage, qui veillaient pendant la nuit à la garde de leurs troupeaux, se virent tout-à-coup environnés d'une grande lumière; un Ange leur annonça qu'un Sauveur leur était né; et, au même moment, une troupe d'esprits célestes fit retentir les airs de ce chant de louange et de salut : « Gloire à Dieu au plus haut des cieus et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Les bergers accoururent à l'étable et adorèrent le divin Enfant.

*D.* Qu'arriva-t-il encore de merveilleux à la Naissance de l'Enfant Jésus?

*R.* Une étoile miraculeuse apparut en Orient; des Mages vinrent de ce pays, conduits par cet astre au lieu où était le divin Enfant; ils l'adorèrent et lui offrirent de l'or, de l'encens et de la myrrhe. C'est ce mystère qu'on appelle Epiphanie

ou manifestation de Notre Seigneur Jésus-Christ. L'Eglise en célèbre la fête le 6 Janvier.

**D.** Comment peut-on partager la vie de Jésus-Christ?

**R.** On peut partager la vie de Jésus-Christ en trois temps : son enfance, sa vie cachée et sa vie publique.

**D.** Qu'y a-t-il de remarquable dans l'Enfance de Jésus-Christ?

**R.** On remarque particulièrement sa circoncision, sa présentation au temple et sa fuite en Egypte.

**D.** Quel jour l'Enfant Jésus fut-il circoncis?

**R.** Il fut circoncis le huitième jour après sa naissance, conformément aux prescriptions de la loi, et reçut le nom de Jésus, selon l'ordre que l'Ange en avait donné à Marie. L'Eglise célèbre la Circoncision le 1.<sup>er</sup> Janvier.

**D.** Que signifie le nom de *Jésus* ?

**R.** Le nom de *Jésus* signifie sauveur. Ce nom convient parfaitement au Fils de Dieu fait homme, qui nous a tous sauvés de la servitude du péché et de l'enfer.

**D.** Que veut dire le mot *Christ* ?

**R.** Le mot *Christ* veut dire oint ou sacré. Ce nom est donné au Sauveur, parce que la divinité, en s'unissant à l'humanité, a consacré celle-ci d'une manière éminente et parfaite.

**D.** Qu'est-ce que la Présentation de Jésus-Christ au temple ?

**R.** Le quarantième jour après la naissance de Jésus, la S.<sup>te</sup> Vierge et S. Joseph le portèrent à

Jérusalem et le présentèrent au temple, où ils firent pour lui l'offrande ordonnée par la loi. Ce fut dans cette circonstance qu'un saint vieillard nommé Siméon et la prophétesse Anne reconnurent publiquement dans le divin Enfant le vrai Messie et le Sauveur du monde. L'Eglise célèbre la fête de la Présentation de Jésus-Christ au temple le 2 Février.

*\* D.* La sainte Vierge n'accomplit-elle pas alors une autre cérémonie légale ?

*R.* Oui cette Mère-Vierge, s'assimilant par humilité aux mères ordinaires, accomplit dans cette circonstance la loi de la Purification, quoiqu'elle ne fut pas faite pour elle : son enfante-ment n'ayant rien eu que de très-pur.

*D.* Qu'est-ce qui donna occasion à la Fuite de l'Enfant Jésus ?

*R.* Hérode, roi des Juifs, ayant appris par les Mages qu'un nouveau roi des Juifs était né, résolut de le faire mourir. Pour y réussir, il commanda de mettre à mort tous les enfants mâles âgés de deux ans et au-dessous, qui étaient à Bethléem ou aux environs. Mais, pendant la nuit, un Ange avertit S. Joseph de ce danger et lui ordonna de fuir en Egypte avec la Mère et l'Enfant; ce qui s'exécuta sans délai.

*D.* Où alla la sainte famille après son retour d'Egypte.

*R.* Après la mort d'Hérode, l'Ange rappela la sainte famille. Mais, Archélaüs, fils d'Hérode, ré-

gnant en Judée, Joseph craignit d'y aller et se retira à Nazareth, où il fixa sa demeure.

*D.* Que nous dit l'Évangile de la Vie cachée de Jésus-Christ ?

*R.* L'Évangile nous apprend qu'à mesure que l'Enfant Jésus croissait en âge, il montrait de plus en plus la sagesse et la grâce qui étaient en lui.

*D.* Que fit Jésus-Christ à l'âge de douze ans ?

*R.* A l'âge de douze ans, Jésus-Christ resta dans le temple, où ses parents, après trois jours d'inquiétude et de recherches, le trouvèrent interrogeant les docteurs et répondant à leurs questions avec une sagesse qui excitait l'admiration de tous ceux qui l'entendaient.

*D.* Quelle fut la vie de Jésus-Christ à Nazareth ?

*R.* Soumis à Marie et à Joseph, il y vécut dans la pauvreté, le travail, la prière et la retraite ; il demeura ainsi comme inconnu jusque vers l'âge de trente ans.

### LEÇON XXXIII.

#### De la Vie publique de Jésus-Christ.

*D.* Qu'appelle-t-on la Vie publique de Jésus-Christ ?

*R.* On appelle ainsi le temps que Jésus-Christ employa à se faire connaître aux hommes pour le Messie.

**D.** Que comprend la Vie publique de Jésus-Christ ?

**R.** Elle comprend son baptême, sa retraite dans le désert, sa prédication, ses miracles et ses vertus.

**D.** A quel âge et comment Jésus-Christ commença-t-il sa Vie publique ?

**R.** Jésus-Christ, âgé d'environ trente ans, se fit baptiser dans le Jourdain par S. Jean-Baptiste. Alors on vit le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descendre sur le Sauveur, et l'on entendit ces paroles du haut du ciel : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances. »

**D.** Qui était S. Jean-Baptiste ?

**R.** S. Jean-Baptiste était fils de Zacharie et d'Elisabeth, cousine de la sainte Vierge. A l'âge de trente ans, il commença à publier la venue du Rédempteur, à prêcher la pénitence et à baptiser les Juifs qui venaient l'entendre. C'est pour cela qu'on l'appelle le Précurseur du Messie.

**D.** Où alla Jésus-Christ après son baptême ?

**R.** Il se retira dans le désert, où il observa un jeûne rigoureux durant quarante jours. Il y fut ensuite tenté par le démon.

**D.** Que fit Jésus-Christ en quittant le désert ?

**R.** Il commença à prêcher la pénitence et à annoncer le royaume de Dieu. Parmi les disciples qui le suivaient, il en choisit douze auxquels il donna le titre d'Apôtres; il les conduisait avec lui dans ses courses évangéliques, et les formait au

ministère de la prédication. Il parcourait les villes et les bourgades de la Judée, annonçant l'Évangile à tous, instruisant les ignorants avec un zèle infatigable, et confirmant sa doctrine par un grand nombre de miracles.

*D.* Quels hommes étaient les Apôtres ?

*R.* C'étaient pour la plupart de pauvres pécheurs, que Jésus-Christ avait choisis pour en faire les témoins de ses miracles et surtout de sa résurrection, et les prédicateurs de son Évangile.

*D.* Qu'est-ce que l'Évangile ?

*R.* Le mot *évangile* signifie *bonne nouvelle* ; dans le langage ordinaire, on entend par l'Évangile la doctrine de Jésus-Christ. On appelle aussi Évangile le livre qui contient l'histoire de la vie de Jésus-Christ.

*D.* Quel est le fond de la doctrine évangélique ?

*R.* La doctrine évangélique se résume dans la connaissance de Dieu et des mystères de Jésus-Christ son fils et Sauveur du monde, dans la révélation des immortelles destinées de l'homme et des moyens de les accomplir ; c'est-à-dire dans la foi en Dieu et en Jésus-Christ, dans la pratique des commandements et spécialement de l'amour de Dieu et du prochain.

*D.* Comment Jésus-Christ prouvait-il la vérité de sa doctrine ?

*R.* Jésus-Christ, en se déclarant le vrai fils de Dieu et en publiant qu'il n'y a de salut possible qu'en son nom et par sa médiation, prouvait la vérité de sa doctrine par l'accomplissement, en sa

personne, des anciens oracles prophétiques touchant le Messie, et par un grand nombre de miracles qu'il opérât en présence de la multitude.

*D.* Que peut-on dire des Vertus de Jésus-Christ?

*R.* Toute la vie de cet adorable Sauveur fut la plus fidèle expression de la doctrine si sublime et si parfaite qu'il prêchait. Il donna l'exemple de toutes les vertus et particulièrement de l'humilité, de la douceur, de la patience, de la charité, de la compassion et de l'amour de la pauvreté. Son occupation la plus ordinaire, était la prière, à laquelle il était si assidu qu'il y passait les nuits entières.

#### LEÇON XXXIV.

##### **De la Passion et de la Mort de Jésus-Christ.**

*D.* La prédication et la vie de Jésus-Christ lui attirèrent-elles l'admiration et la confiance de la Nation juive?

*R.* Non, les Pharisiens, les Docteurs de la loi et les princes des prêtres ne purent supporter la sagesse et la fermeté avec lesquelles Jésus-Christ confondait leur orgueil; ils conçurent contre lui une haine jalouse et violente, et résolurent de le perdre.

*D.* Comment parvinrent-ils à exécuter leur criminel-projet?

*R.* Judas, l'un des douze Apôtres, après être convenu avec les Princes des prêtres de leur livrer

Jésus, moyennant une somme de trente pièces d'argent, se mit à la tête d'une troupe de soldats et de furieux, et leur fit connaître, par un perfide baiser, celui qu'ils avaient ordre d'arrêter.

*D.* En quel lieu se fit cette arrestation ?

*R.* Dans un jardin, situé sur la Montagne des Oliviers près de la ville de Jérusalem ; le Sauveur, selon sa coutume, s'y était retiré pour prier, après avoir célébré la Pâque avec ses Apôtres.

*D.* Où Jésus-Christ fut-il conduit d'abord ?

*R.* Le Sauveur fut d'abord conduit chez le grand-prêtre nommé Caïphe ; là il eut à souffrir toutes sortes d'outrages : les uns lui crachaient au visage, les autres lui donnaient des soufflets, de faux témoins déposaient contre lui, et Pierre, qui devait être le chef de toute l'Eglise, le renia lâchement.

*D.* Où Jésus-Christ fut-il conduit ensuite ?

*R.* Le lendemain, dès le grand matin, les ennemis de Jésus le conduisirent chez Pilate, alors gouverneur de la Judée pour l'empereur romain.

*D.* Quelle fut la conduite de Pilate envers Jésus ?

*R.* Pilate ayant interrogé Jésus, reconnut son innocence ; mais ce juge faible entendant les cris de mort poussés par la multitude, condamna d'abord cette innocente victime au cruel supplice de la flagellation ; puis, voyant que rien ne pouvait calmer la fureur de ses ennemis, il leur abandonna Jésus pour être crucifié.

**D.** Comment Judas et Pilate furent-ils punis de leur crime ?

**R.** Judas, voyant le résultat de son infâme trahison, se livra à un affreux désespoir, reporta aux Juifs le prix de son crime et alla se pendre. Pilate fut exilé à Vienne dans les Gaules, où, ne pouvant supporter la violence des douleurs que lui causait une cruelle maladie, il se donna lui-même la mort.

**D.** Comment Jésus-Christ fut-il mis à mort ?

**R.** Jésus-Christ fut crucifié entre deux criminels, condamnés au même supplice ; il demeura suspendu à la croix durant trois heures ; puis il poussa un grand cri et expira.

**D.** Quel jour Jésus-Christ fut-il crucifié ?

**R.** Ce fut un vendredi vers midi. L'Eglise célèbre le jour du Vendredi Saint la mort de Jésus-Christ ou le mystère de la Rédemption.

**D.** Comment Jésus-Christ, étant Dieu impassible et immortel, a-t-il pu souffrir et mourir ?

**R.** Jésus-Christ n'a pu souffrir ni mourir comme Dieu ; mais il a pu souffrir et mourir comme homme ; et, parce que les actions qu'il a faites même comme homme, sont attribuées et appartiennent en propre à la personne du Verbe, on doit dire que Dieu a souffert, qu'il est mort, etc.

**D.** Quels prodiges arrivèrent à la mort de Jésus-Christ ?

**R.** Pendant que Jésus-Christ était en croix, le soleil s'obscurcit, d'épaisses ténèbres couvrirent la terre, le voile du temple se déchira, la terre

trembla, les rochers se brisèrent, les tombeaux s'ouvrirent et des morts ressuscitèrent.

**D.** Comment et par qui le corps de Jésus-Christ fut-il enseveli ?

**R.** Deux disciples du Sauveur, Joseph d'Arimatee et Nicodème détachèrent le corps de la croix, l'embaumèrent, l'enveloppèrent d'un linceul blanc, le déposèrent dans un sépulcre taillé dans le roc et en fermèrent l'entrée avec une grosse pierre.

**D.** Que firent les Pharisiens et les Princes des prêtres après que le corps fut placé dans le sépulcre ?

**R.** Ils scellèrent la pierre qui fermait le sépulcre et y placèrent une garde de soldats, de peur, disaient-ils, que les disciples de Jésus ne vissent pendant la nuit enlever son corps, et qu'ils ne répandissent le bruit qu'il était ressuscité.

**D.** Où alla l'âme de Jésus-Christ, pendant que son corps était dans le tombeau ?

**R.** Elle descendit dans les enfers, c'est-à-dire dans les lieux souterrains, appelés communément les *limbes*, et annonça aux âmes des justes qui y étaient retenues, leur prochaine délivrance et leur entrée dans le ciel.

## LEÇON XXXV.

### **Du Mystère de la Rédemption.**

**D.** En quoi consiste le mystère de la Rédemption ?

**R.** Il consiste en ce que Jésus-Christ, en mourant sur la croix, a satisfait pour nous à la justice

divine, nous a rachetés du péché et de l'enfer, et nous a mérité la vie éternelle.

*D.* Qu'appelle-t-on *satisfaction* ?

*R.* On appelle satisfaction la réparation de l'honneur d'autrui blessé par une injure.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de satisfaction ?

*R.* On en distingue de deux sortes : l'une est *condigne* et l'autre, *convenable*. La satisfaction est condigne ou équivalente, quand la réparation est égale à l'offense ; elle est seulement convenable quand la réparation, sans être égale à l'offense, est proportionnée aux forces de celui qui satisfait.

*D.* L'homme pouvait-il offrir à Dieu une satisfaction équivalente à l'injure que le péché lui avait faite ?

*R.* Non, aucune créature ne pouvait offrir à Dieu une satisfaction condigne ; car il ne peut y avoir aucune proportion entre la gravité de l'injure faite à Dieu par le péché et la valeur de la réparation offerte par une simple créature à son infinie majesté.

*D.* Jésus-Christ a-t-il satisfait pour nous ?

*R.* Il est de foi que Jésus-Christ a véritablement et proprement satisfait pour nous. Il s'est fait notre caution auprès de Dieu ; il est mort pour nous et nous a rachetés, en offrant son sang pour prix de notre Rédemption.

*D.* Dieu a-t-il accepté la mort de Jésus-Christ en satisfaction pour nos péchés ?

*R.* Oui, puisque la mort de Jésus-Christ fut la

condition que Dieu mit à notre réconciliation, et qu'en vue de cette mort précieuse, il nous pardonne et nous accorde les grâces nécessaires pour opérer notre salut.

*\*D.* Jésus-Christ a-t-il souffert et est-il mort librement ?

*R.* Oui, c'est librement que Jésus-Christ a souffert et qu'il est mort; il s'est lui-même livré volontairement à la mort.

*D.* Jésus-Christ pouvait-il nous racheter sans souffrir et mourir pour nous ?

*R.* Oui, la moindre action que Jésus-Christ eût offerte à son Père pour nous, une goutte de sang, une larme, un soupir, aurait été suffisant pour satisfaire complètement aux exigences de la divine justice et opérer notre Rédemption.

*\*D.* Pourquoi la moindre action de Jésus-Christ aurait-elle suffi pour nous racheter ?

*R.* Parce que les actions de Jésus-Christ, étant proprement des actions de Dieu, avaient un mérite infini et par conséquent une valeur égale à l'injure faite à Dieu par le péché.

*\*D.* Ne faut-il pas conclure de là que la Satisfaction de Jésus-Christ a été surabondante ?

*R.* Oui, le divin Réparateur ayant versé tout son sang, enduré des tourments de tous genres et souffert une mort aussi infâme que cruelle; sa Satisfaction a procuré à Dieu plus de gloire que le péché ne lui avait fait d'injure, et, par conséquent, elle a été surabondante.

**D.** Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu s'assujettir à cette surabondance de douleurs et de sacrifices ?

**R.** Jésus-Christ a voulu s'y assujettir pour rendre à Dieu plus de gloire, et pour nous faire mieux sentir la malice du péché et la grandeur de son amour.

**D.** Jésus-Christ est-il mort pour le salut de tous les hommes ?

**R.** Oui, Jésus-Christ est mort pour l'expiation de tous les péchés du monde, et pour le salut de tous les hommes, de ceux même qui ont vécu avant sa mort.

**D.** Pourquoi donc tous les hommes ne sont-ils pas sauvés ?

**R.** Parce que plusieurs, demeurant attachés au péché, ne s'appliquent pas à eux-mêmes les mérites de Jésus-Christ par des œuvres personnelles de pénitence et de religion, et qu'ainsi ils rendent inutile pour eux la mort que Jésus-Christ a soufferte pour tous.

**D.** La Satisfaction de Jésus-Christ nous dispense-t-elle de satisfaire nous-mêmes à la justice de Dieu pour nos péchés ?

**R.** Non, car la mort du Rédempteur ne nous est profitable qu'autant que nous nous en appliquons les mérites par nos propres satisfactions.

**D.** D'où nos bonnes œuvres et nos satisfactions tirent-elles leur mérite ?

**R.** Elles tirent tout leur mérite de la mort de Jésus-Christ, sans la grâce duquel nous ne pouvons rien dans l'ordre du salut.

*D.* La Rédemption de Jésus-Christ a-t-elle rendu à l'homme tout ce que celui-ci avait perdu par le péché ?

*R.* Non, la Rédemption, en rétablissant l'homme dans la grâce, et en lui rendant le droit d'espérer la possession du ciel et les moyens d'y arriver, l'a laissé assujetti aux autres suites du péché, c'est-à-dire aux maladies, à la mort, à l'ignorance et à la concupiscence.

### LEÇON XXXVI.

#### **De la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ.**

*D.* Combien de temps le corps de Jésus-Christ demeura-t-il dans le tombeau ?

*R.* Il y demeura depuis le vendredi au soir jusqu'au matin du dimanche suivant ; ce fut à ce moment qu'il ressuscita.

*D.* Comment s'opéra cette Résurrection ?

*R.* Le troisième jour après la mort de Jésus-Christ, le soleil commençait à luire, lorsque le Sauveur, réunissant, par sa propre vertu, son âme à son corps, sortit vivant du tombeau sans en rompre les sceaux, et en traversant la pierre qui le fermait.

*D.* Quelles circonstances accompagnèrent ce grand prodige ?

*R.* A l'instant que Jésus-Christ reprit la vie, il se fit un grand tremblement de terre ; un ange tout éclatant de lumière descendit du ciel, roula la pierre du sépulchre et s'assit dessus. Les gardes furent tellement saisis de frayeur qu'ils tombè-

rent comme morts. Ce même jour, Jésus-Christ apparut successivement aux saintes femmes, à saint Pierre, aux disciples d'Emmaüs et aux Apôtres réunis, au milieu desquels il se trouva, quoique les portes fussent fermées.

*D.* La Résurrection de Jésus-Christ est-elle un fait certain ?

*R.* De tous les faits historiques, soit sacrés, soit profanes, il n'en est aucun dont la vérité soit plus clairement constatée que le fait de la Résurrection de Jésus-Christ.

*D.* Sur quelles preuves est fondée principalement la vérité de la Résurrection du Sauveur ?

*R.* Elle est principalement fondée 1.<sup>o</sup> sur les apparitions multipliées de Jésus-Christ ressuscité, 2.<sup>o</sup> sur le témoignage constant des Apôtres qui ont presque tous souffert le martyre pour attester la vérité de la Résurrection de leur Maître, 3.<sup>o</sup> sur la conviction qu'en ont eue, dès l'origine, une multitude de juifs, de païens qui n'ont embrassé le Christianisme qu'après avoir reconnu la vérité de ce grand prodige.

*D.* La Résurrection du Sauveur prouve-t-elle sa divinité ?

*R.* Oui, elle la prouve d'une manière péremptoire, et même, de tous les faits évangéliques, aucun n'établit plus clairement ni plus solidement la divinité de Jésus-Christ et, par conséquent, la vérité de sa doctrine, que sa Résurrection glorieuse. En effet, ce miracle éclatant prouve que ce divin Sauveur est l'envoyé de Dieu et que sa

parole est confirmée par l'autorité de Dieu ; d'où il suit que Jésus-Christ a dit la vérité , quand il s'est annoncé pour le fils de Dieu.

*D.* Quel jour l'Eglise célèbre-t-elle la Résurrection de Jésus-Christ ?

*R.* L'Eglise célèbre la Résurrection de Jésus-Christ le jour de Pâque.

*D.* Pourquoi cette fête est-elle appelée Pâque qui veut dire passage ?

*R.* Cette fête est ainsi appelée à cause du rapport qu'elle a avec la Pâque des Juifs.

*D.* Qu'était-ce que la Pâque des Juifs ?

*R.* C'était une fête instituée par Dieu en mémoire 1.º du passage de l'Ange exterminateur , qui mit à mort, dans une nuit, tous les premiers-nés des Egyptiens et qui épargna ceux des Hébreux ; 2.º du bienfait que Dieu accorda à son peuple cette même nuit en le délivrant de la servitude d'Egypte.

*D.* Combien de temps Jésus-Christ demeura-t-il sur la terre après sa Résurrection ?

*R.* Il y demeura l'espace de quarante jours , pendant lesquels il apparut plusieurs fois à ses Apôtres , s'appliquant à les convaincre de la vérité de sa Résurrection , les instruisant de sa doctrine et de tout ce qui avait rapport à l'établissement de son Eglise. Ce fut dans une de ses apparitions qu'il conféra à ses Apôtres le pouvoir de remettre les péchés et qu'il établit S. Pierre chef de toute l'Eglise.

*D.* Que devint ensuite Jésus-Christ ?

*R.* Le quarantième jour après sa Résurrection ,

Jésus-Christ réunit ses Apôtres sur la Montagne des Oliviers, les bénit et monta visiblement au ciel par sa propre vertu.

*D.* Pourquoi Jésus-Christ est-il monté au ciel ?

*R.* Jésus-Christ est monté au ciel 1.<sup>o</sup> pour faire jouir sa sainte humanité du bonheur et de la gloire qu'elle avait mérités par ses travaux et ses souffrances ; 2.<sup>o</sup> pour nous y préparer une place à nous-mêmes ; et 3.<sup>o</sup> pour y faire , en notre faveur , l'office d'avocat auprès de son Père.

*D.* Comment Jésus-Christ est-il dans le ciel ?

*R.* Il y est assis à la droite de son Père , ce qui veut dire que Jésus-Christ est au ciel dans un état de repos et de bonheur et qu'il a une puissance et une gloire égales à celle de son Père.

\* *D.* Quels sont, dans le ciel , les titres de Jésus-Christ par rapport à nous ?

*R.* Il y est comme notre Roi et notre Maître ; nous lui devons tous obéissance et soumission. Il y est comme notre Pontife ; il continue à en remplir les fonctions , après les avoir inaugurées sur la croix. Il y est comme notre Chef ou plutôt comme le chef de toute l'Eglise dont nous sommes les membres.

#### LEÇON XXXVII.

**De la Descente du Saint-Esprit et de l'Établissement de l'Eglise.**

*D.* Que firent les Apôtres après l'ascension de Jésus-Christ ?

*R.* Les Apôtres , selon l'ordre de leur divin

Maitre, retournèrent à Jérusalem, se renfermèrent dans le Cénacle avec la sainte Vierge, quelques autres femmes et plusieurs disciples, formant tous ensemble un nombre de cent-vingt personnes, et se préparèrent par la prière à recevoir le Saint-Esprit que Jésus-Christ leur avait promis.

*D.* Quel jour et comment le Saint-Esprit descendit-il sur les Apôtres et sur les disciples ?

*R.* Le jour de la Pentecôte des Juifs, qui était le dixième après l'ascension de Jésus-Christ, et le cinquantième après la résurrection, vers neuf heures du matin, on entendit un grand bruit comme d'un vent impétueux; en même temps, des langues de feu s'arrêtèrent sur les Apôtres et sur les disciples, et ils furent tous remplis du Saint-Esprit.

*D.* Quels effets le Saint-Esprit produisit-il dans les Apôtres ?

*R.* Il en fit des hommes tout nouveaux : les Apôtres, auparavant charnels, grossiers, lâches, timides, sans science et sans intelligence, se trouvèrent tout-à-coup remplis de lumière, de zèle, de courage et de sainteté.

\* *D.* Que représentaient ces langues de feu ?

*R.* Elles signifiaient le don des langues que les Apôtres reçurent avec une telle plénitude qu'ils parlaient non-seulement toutes sortes de langues, mais encore qu'ils étaient entendus des peuples de tous les pays, lors même qu'ils n'en parlaient qu'une seule. Le feu de ces langues marquait la

lumière surnaturelle dont les Apôtres furent éclairés et l'amour divin dont ils furent embrasés.

*D.* Qu'était-ce que la Pentecôte chez les Juifs ?

*R.* C'était une fête qui se célébrait, cinquante jours après la Pâque, en mémoire de la publication de la loi ancienne, faite sur le Mont Sinaï, cinquante jours après la sortie d'Egypte.

*D.* Pourquoi le Saint-Esprit descendit-il ce jour-là sur les Apôtres ?

*R.* Ce fut afin que la loi évangélique fut publiée par les Apôtres, et gravée dans les cœurs le jour anniversaire de celui où la loi ancienne avait été gravée sur des tables de pierre et publiée par Moïse aux Israélites.

*D.* Que firent les Apôtres après avoir reçu le Saint-Esprit ?

*R.* Ils commencèrent à prêcher aux Juifs les mystères et la doctrine de Jésus-Christ, confirmant leurs discours par les plus grands miracles.

*D.* Quels succès obtinrent les premières prédications des Apôtres ?

*R.* A la première prédication de saint Pierre, trois mille Juifs et, à la seconde, cinq mille se convertirent, furent baptisés et comptés au nombre des disciples.

*D.* Quelles étaient les mœurs de ces premiers Fidèles ?

*R.* Ils vivaient dans une grande union, n'ayant tous qu'un cœur et qu'une âme ; ils étaient détachés des biens terrestres, pleins de zèle et de

serveur, sans cesse occupés de la prière et des bonnes œuvres.

*D.* Le zèle des Apôtres se borna-t-il aux Juifs ?

*R.* Non, dociles à l'ordre de leur divin Maître, ils se répandirent parmi les nations idolâtres, et allèrent prêcher la vraie foi à tous les peuples. Saint Pierre, en particulier, parcourut différentes provinces, établit d'abord son siège à Antioche, où les nouveaux fidèles commencèrent à être appelés *Chrétiens*, puis il alla à Rome et y souffrit le martyre.

*D.* Quel fut le succès des prédications des Apôtres parmi les Gentils ?

*R.* Partout où la parole des Apôtres se faisait entendre, elle opérât les plus grandes merveilles, les peuples idolâtres abandonnaient les temples et le culte des faux dieux, et embrassaient la foi de Jésus-Christ ; l'Eglise chrétienne comptait ainsi chaque jour une multitude de nouveaux enfants.

*D.* Comment les Apôtres pouvaient-ils opérer tant et de si admirables conversions ?

*R.* Ces conversions étaient l'œuvre de Dieu, qui éclairait les esprits, touchait les cœurs et confirmait la prédication évangélique par un grand nombre de miracles. Elles étaient aussi l'effet du témoignage que les Apôtres et les disciples rendaient à la foi chrétienne, en versant leur sang pour en attester la vérité.

*D.* Les premiers Chrétiens eurent-ils à souffrir quelques persécutions ?

*R.* Oui, durant l'espace de trois cents ans, ils

eurent à subir de sanglantes persécutions ; ils savaient que , confesser la foi de Jésus-Christ , c'était se dévouer à une mort certaine et cruelle , et néanmoins tous se faisaient gloire de se déclarer Chrétiens.

---

### LEÇON XXXVIII.

#### De la Communion des Saints.

**D.** Quel avantage revient aux Fidèles de l'union qui est entre eux comme membres de l'Eglise ?

**R.** Ils en reçoivent un avantage très-précieux qui est la Communion des Saints ?

**D.** Qu'est-ce que la Communion des Saints ?

**R.** C'est la communication qui se fait, entre les membres de l'Eglise, des biens spirituels qui leur sont communs.

**D.** Que veut dire le mot *communion* ?

**R.** Il veut dire *union commune* ou société de plusieurs ; il marque ici la société de tous les membres de l'Eglise, qui forment un seul corps dont Jésus-Christ est le chef.

**D.** Pourquoi l'appelle-t-on Communion des *Saints* ?

**R.** Parce qu'elle comprend les Bienheureux qui sont dans le ciel et qui forment l'Eglise *triomphante*, les justes qui sont en purgatoire et qui composent l'Eglise *souffrante*, et les Fidèles qui vivent sur la terre et dont la société se nomme l'Eglise *militante*.

**D.** Pourquoi donne-t-on le nom de *Saints* aux Fidèles vivants ?

**R.** Parce que, si tous ne sont pas saints par la disposition de leur cœur, tous ont été sanctifiés par le baptême et qu'ils sont tous appelés à la sainteté.

**D.** Quels sont les biens qui se communiquent entre les membres de l'Eglise ?

**R.** Ce sont les sacrements, le saint sacrifice de la Messe, la parole de Dieu, les bonnes œuvres et les mérites des Fidèles, leurs prières et celles des Saints qui sont dans le ciel. Tous ces biens forment un trésor commun auquel chaque fidèle a droit de participer, et participe en effet à peu près comme, dans le corps humain, la vie, la santé et les autres avantages sont communs à tous les membres.

**D.** En quoi consiste la Communion qui existe entre les Saints du ciel, les justes du purgatoire et les Fidèles vivant sur la terre ?

**R.** Elle consiste en ce que les Fidèles de la terre sont secourus par les prières des Saints du ciel, et qu'ils soulagent les âmes du purgatoire par leurs prières et leurs bonnes œuvres.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes de Communions dans l'Eglise ?

**R.** On en distingue de deux sortes, l'une extérieure, qui a pour objet les biens spirituels extérieurs, tels que les sacrements, les prières publiques, la parole de Dieu; l'autre intérieure, qui a pour objet les biens intérieurs, tels que les dons du Saint-Esprit, les mérites des vertus, des prières

et des bonnes œuvres de ceux qui sont unis par la charité.

*D.* Dans quelle condition faut-il être pour avoir part à la Communion extérieure ?

*R.* Il faut être dans l'unité de l'Eglise par la profession de la foi catholique, la participation aux sacrements et la soumission aux pasteurs légitimes. Ainsi, les Juifs, les Infidèles, les Hérétiques, les Schismatiques et les Excommuniés n'ont aucune part à la Communion des Saints; mais les pécheurs, n'étant pas retranchés de la Communion extérieure, ont droit aux sacrements, entendent la parole de Dieu et participent aux effets du Saint Sacrifice, aux prières publiques et particulières, en tant que ces moyens peuvent leur procurer des grâces de conversion.

*D.* Que faut-il pour avoir part à la Communion intérieure ?

*R.* Pour avoir part au mérite surnaturel des bonnes œuvres, il faut être dans la grâce et la charité; les justes seuls y participent, et cela d'une manière proportionnée à leur foi, à leur charité et à leur sainteté.

### LEÇON XXXIX.

#### **De la Grâce : sa Nécessité.**

*D.* Quel a été le dessein de Jésus-Christ en établissant son Eglise ?

*R.* Jésus-Christ a voulu former un peuple saint,

consacré à rendre à Dieu un culte parfait et digne de sa majesté.

*D.* Comment Dieu nous rend-il saints ?

*R.* Dieu nous rend saints par sa Grâce.

*D.* Qu'est-ce que la Grâce de Dieu ?

*R.* On appelle grâce tout ce qui se donne gratuitement et Grâce de Dieu tous les dons que Dieu accorde gratuitement aux hommes, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel.

*D.* Qu'est-ce que la Grâce surnaturelle ?

*R.* C'est un don que Dieu nous fait gratuitement en vue des mérites de Jésus-Christ, pour nous conduire au salut éternel.

*D.* Comment divise-t-on les Grâces surnaturelles ?

*R.* On les divise 1.<sup>o</sup> en grâces extérieures et en grâces intérieures ; 2.<sup>o</sup> en grâces qui rendent agréable et en grâces données gratuitement ; 3.<sup>o</sup> en grâce actuelle et en grâce habituelle ; 4.<sup>o</sup> en grâce suffisante et en grâce efficace.

*D.* Qu'est-ce que les Grâces extérieures ?

*R.* Ce sont des moyens que Dieu dispose hors de nous, pour nous exciter à faire le bien et, par là, nous conduire au salut ; tels sont les bons exemples, l'éducation chrétienne, les pieuses lectures.

*D.* Qu'est-ce que les Grâces intérieures ?

*R.* Ce sont les Grâces que Dieu met en nous, comme les bonnes pensées, les pieuses affections.

\* *D.* Qu'appellez - vous Grâces qui rendent agréable ?

*R.* Ce sont les Grâces qui sont données directement pour l'avantage spirituel de celui qui les reçoit, comme les saintes inspirations, les pieux désirs.

\* *D.* Qu'est-ce que les Grâces données gratuitement ?

*R.* On appelle ainsi les dons que Dieu fait à quelqu'un principalement en vue du bien spirituel des autres hommes, comme le don des miracles, le pouvoir d'administrer les sacrements.

*D.* Qu'est-ce que la Grâce actuelle ?

*R.* C'est un don surnaturel que Dieu nous fait en temps opportun, pour éclairer notre entendement et exciter notre volonté à éviter le mal et à faire le bien d'une manière utile au salut.

*D.* Qu'est-ce que la Grâce habituelle ?

*R.* La grâce habituelle ou sanctifiante est un don surnaturel que Dieu met et conserve dans nos âmes, et qui nous rend saints et agréables à ses yeux, ou qui augmente en nous la sainteté.

\* *D.* L'homme peut-il, sans la grâce, connaître quelques vérités de l'ordre naturel ?

*R.* Oui, l'homme tombé peut, sans le secours de la Grâce, connaître quelques vérités de l'ordre naturel; par exemple, l'existence de Dieu et certaines perfections de ce souverain Être, les premiers principes de la loi naturelle.

\* *D.* L'homme tombé peut-il, par ses propres

forées, sans la Grâce et même sans la foi, faire quelque bonne œuvre de l'ordre naturel?

*R.* Oui, l'homme tombé peut, sans la Grâce habituelle et même sans la foi, faire quelque bien dans l'ordre naturel; ainsi il peut observer quelques-uns des préceptes de la loi naturelle. D'où il suit que toutes les actions des pécheurs, ni même toutes celles des Infidèles ne sont pas des péchés.

*D.* La Grâce est-elle absolument nécessaire pour toute œuvre de l'ordre surnaturel?

*R.* Il est de foi que la Grâce est absolument nécessaire à l'homme pour toute œuvre surnaturelle, c'est-à-dire pour toute œuvre qui le rende digne du salut, ou qui l'y dispose même d'une manière éloignée. Ainsi, sans le secours intérieur de la Grâce nous ne pouvons avoir la foi ni le commencement de la foi; justes ou pécheurs, nous ne pouvons ni vouloir, ni faire aucune œuvre utile au salut; nous ne pouvons, par conséquent, ni croire, ni espérer, ni aimer, ni nous repentir comme il le faut pour être justifiés; nous ne pouvons ni penser, ni désirer, ni prier, ni même prononcer le nom de Jésus d'une manière utile au salut; nous ne pouvons ni prévenir la Grâce, ni nous y disposer, ni la mériter; mais il faut que la Grâce elle-même nous prévienne et qu'elle nous aide à accomplir l'œuvre à laquelle elle nous a excités.

*D.* Dieu ne nous a-t-il pas créés libres de faire le bien ou le mal?

*R.* Il est vrai que Dieu nous a créés avec la liberté de faire le bien ou le mal, mais le péché ori-

ginel a tellement affaibli notre libre arbitre què notre volonté ne peut se porter à rien d'utile au salut, si elle n'est excitée et aidée par la Grâce de Dieu.

*D.* L'homme juste peut-il, sans un privilège spécial, éviter tous les péchés véniels?

*R.* Quoique l'homme juste puisse, avec les secours ordinaires de la Grâce, éviter chacun des péchés véniels en particulier, il ne peut, sans un privilège spécial de Dieu, les éviter tous pris collectivement.

\* *D.* Peut-il, avec les secours ordinaires de la Grâce, persévérer dans la justice jusqu'à la fin?

*R.* L'homme juste peut, avec les secours ordinaires de la Grâce, persévérer activement dans la justice, c'est-à-dire accomplir les commandements de Dieu jusqu'à la mort. Néanmoins, la mort dans l'état de justice est un don spécial de Dieu, puisqu'il n'est accordé qu'à ceux qui, parmi les justes, sont prédestinés.

## LEÇON XL.

**Suite de la Grâce : Grâce actuelle et Grâce habituelle.**

*D.* Comment se divise la Grâce actuelle?

*R.* Elle se divise en grâce suffisante et en grâce efficace.

*D.* Qu'est-ce que la Grâce suffisante?

*R.* C'est celle qui donne à l'homme, relativement aux circonstances où il se trouve, un véritable pouvoir de faire le bien, et avec laquelle

cependant il ne le fait pas, parce qu'il résiste volontairement.

*D.* Qu'est-ce que la Grâce efficace?

*R.* C'est la Grâce avec laquelle l'homme fait infailliblement le bien, quoiqu'il ait la liberté de ne pas le faire.

*D.* Y a-t-il des Grâces suffisantes auxquelles l'homme résiste?

*R.* Il est de foi que, dans l'état présent de notre nature tombée et réparée, Dieu donne aux hommes des grâces avec lesquelles ils pourraient accomplir les œuvres nécessaires au salut, et avec lesquelles néanmoins plusieurs ne se sauvent pas, parce qu'ils y résistent.

*D.* Dieu veut-il le salut de tous les hommes?

*R.* Il est certain, d'après l'Écriture et la tradition, que Dieu veut le salut de tous les hommes; d'où il suit que celui qui ne se sauve pas, résiste à la volonté et aux grâces de Dieu.

*D.* Dieu donne-t-il à tous les hommes des grâces suffisantes pour opérer leur salut?

*R.* Oui, Dieu, voulant le salut de tous les hommes, leur donne à tous des grâces suffisantes pour y arriver.

*D.* De quelle manière Dieu veut-il le salut de tous les hommes?

*R.* Il le veut sincèrement, mais sous la condition qu'ils le voudront eux-mêmes : en vertu de cette volonté, il nous prévient et nous excite par sa Grâce; il promet de nous récompenser, si nous y correspondons, et il menace de nous punir, si

nous y résistons ; mais il nous laisse la liberté d'y correspondre ou d'y résister.

*D.* Dieu donne-t-il à tous les justes des grâces suffisantes pour persévérer ?

*R.* Oui, l'homme et spécialement l'homme juste est toujours assuré d'avoir la Grâce suffisante pour vaincre les tentations et pour accomplir les commandements de Dieu.

*D.* Les pécheurs même endurcis ont-ils des grâces suffisantes pour se convertir ?

*R.* Oui, car Dieu « ne veut pas la mort de l'impie, mais qu'il se convertisse et qu'il vive ». D'où il suit que, si les pécheurs n'ont pas toujours le pouvoir actuel et immédiat d'éviter le mal et de faire le bien, ils ont au moins le pouvoir éloigné ; c'est-à-dire la grâce de la prière, par laquelle ils peuvent obtenir la force d'exécuter ce qui leur est commandé.

\* *D.* Peut-on dire que les Infidèles ont des grâces suffisantes pour arriver à la foi et au salut ?

*R.* Oui, Dieu ménage aux Infidèles, même à ceux auxquels Jésus-Christ n'a pas été annoncé, des moyens suffisants pour arriver à la connaissance de la foi et au salut éternel ; car, dès qu'il est certain que Dieu veut le salut de tous les hommes et que Jésus-Christ est mort pour tous, personne ne périt éternellement, si ce n'est celui qui le veut librement.

*D.* Peut-on dire la même chose des enfants qui meurent sans baptême ?

*R.* Oui, car Dieu, en instituant le baptême comme remède au péché originel, a préparé à

tous les enfants un moyen de salut; il est vrai que plusieurs en sont privés, mais Dieu n'est pas tenu de faire sans cesse de nouveaux miracles pour empêcher ce malheur.

*D.* Y a-t-il des Grâces efficaces?

*R.* Il est certain qu'il y a dans l'état présent de l'homme des grâces efficaces, c'est-à-dire des grâces qui déterminent infailliblement la volonté au bien, en lui laissant la liberté de ne le pas faire.

\* *D.* Comment la Grâce agit-elle en nous?

*R.* La Grâce nous prévient sans aucune coopération de notre part, puis elle opère la bonne action avec nous; c'est-à-dire avec le concours de notre volonté, qui, étant prévenue, excitée et aidée par la grâce, coopère librement à l'inspiration et au mouvement de la Grâce; et cette coopération est elle-même un effet de la Grâce.

*D.* Coopérons-nous librement à la Grâce?

*R.* Il est de foi que la Grâce même efficace laisse à l'homme toute la liberté de lui résister, lors même qu'il suit l'impulsion de la Grâce.

*D.* Pourquoi appelle-t-on *habituelle* la Grâce sanctifiante?

*R.* On l'appelle *habituelle*, parce qu'elle demeure en nous, lors même que nous n'agissons pas; tandis que la Grâce actuelle est un mouvement qui passe et que nous ne recevons que pour agir.

*D.* La Grâce sanctifiante diffère-t-elle de la rémission des péchés?

*R.* Oui, la Grâce sanctifiante est une qualité positive, qui embellit l'âme, la rend juste et

sainte, la fait enfant adoptive de Dieu, héritière du ciel, cohéritière de Jésus-Christ et temple du Saint-Esprit.

*D.* La Grâce sanctifiante est donc un bien très-précieux ?

*R.* Elle est plus précieuse que tous les biens du monde, et nous devons être prêts à tout sacrifier plutôt que de la perdre.

## LEÇON XLI.

### Suite de la Grâce : ses Effets.

*D.* Quels sont les Effets de la Grâce sanctifiante ?

*R.* Il y en a deux principaux, qui sont la justification et le mérite des bonnes œuvres.

*D.* Qu'est-ce que la Justification ?

*R.* C'est un don surnaturel qui fait passer l'homme de l'état de péché à l'état de grâce, et qui le rend juste, saint et agréable à Dieu ?

*D.* Quelles dispositions sont requises pour obtenir la Justification ?

*R.* Les enfants reçoivent la Justification par le baptême, sans aucun acte de leur part, puisqu'ils en sont incapables ; mais les adultes doivent concourir à leur propre justification par certaines dispositions actives, qui sont la foi, l'espérance, un commencement d'amour de Dieu comme source de toute justice, la haine et la détestation du péché avec le désir sincère de recevoir le sacrement de baptême ou celui de pénitence, enfin le ferme

propos de mener une vie nouvelle et d'observer les commandements de Dieu.

*D.* Quelqu'un peut-il avoir la certitude qu'il est justifié ?

*R.* Non, personne, sans une révélation spéciale, ne peut croire avec une certitude infaillible qu'il est justifié, ni qu'il est du nombre des prédestinés.

*D.* L'homme, une fois justifié, peut-il perdre la Grâce ?

*R.* Il est de foi que l'homme justifié peut perdre la Grâce par un nouveau péché mortel.

*D.* Qu'est-ce qu'une Oeuvre méritoire ?

*R.* C'est une Oeuvre qui est digne de récompense.

*D.* Le juste peut-il acquérir des mérites proprement dits ?

*R.* La foi catholique enseigne que le juste peut, avec la grâce de Dieu, acquérir des mérites proprement dits, et avoir droit à la vie éternelle comme à une récompense due en justice.

\* *D.* La vie éternelle est donc en même temps une grâce et une récompense de justice ?

*R.* Oui, la vie éternelle est une grâce et une récompense de justice : elle est une grâce, en ce que Dieu nous y a destinés gratuitement et qu'il nous donne lui-même les moyens d'y parvenir ; elle est une récompense due en justice, parce que Dieu l'a promise aux fidèles observateurs de sa loi.

*D.* Quelles conditions sont requises pour qu'une œuvre soit méritoire ?

*R.* Il faut que l'acte soit fait pendant la vie, car nul ne peut mériter après la mort, et qu'il soit

bon à tous égards d'une bonté surnaturelle. De plus, pour acquérir des mérites à titre de justice, il faut 1.<sup>o</sup> être en état de grâce et uni à Jésus-Christ par la charité : celui qui est dans la mort du péché, ne peut faire des œuvres dignes de la vie éternelle ; il faut 2.<sup>o</sup> que Dieu ait promis de récompenser nos œuvres : c'est cette promesse qui donne droit à la récompense.

*D.* Les bonnes œuvres que nous faisons sans ces deux dernières conditions, servent-elles à quelque chose ?

*R.* Les bonnes œuvres que nous faisons en état de péché mortel, peuvent servir à nous obtenir de Dieu des grâces utiles à notre salut et surtout des grâces de conversion ; mais elles ne nous donnent aucun mérite à titre de justice ; elles ne constituent en notre faveur qu'un mérite de pure convenance, fondé sur la seule bonté de Dieu.

*D.* Quels biens et quelles grâces pouvons-nous mériter à titre de justice ?

*R.* 1.<sup>o</sup> Il est de foi que nous ne pouvons mériter en aucune manière la première grâce actuelle, puisqu'elle est purement gratuite. 2.<sup>o</sup> Il est aussi de foi que le juste peut mériter en justice l'augmentation de la grâce sanctifiante, la vie éternelle et un accroissement de la gloire du ciel : Dieu a promis au juste de lui donner le ciel pour récompense de ses bonnes œuvres.

*D.* Qu'est-ce que nous pouvons obtenir par un mérite de pure convenance ?

*R.* Nous pouvons obtenir de la bonté de Dieu,

par nos prières et nos bonnes œuvres, les biens et les grâces utiles à notre salut, quoique Dieu ne les ait pas promis d'une manière absolue et proprement dite; par exemple, la grâce de la justification, la grâce efficace, le don de persévérance finale. C'est pourquoi les pécheurs, comme les justes, doivent prier et faire de bonnes œuvres, dans la vue d'obtenir ces bienfaits de la divine miséricorde.

*D.* Comment perd-on et comment recouvre-t-on le mérite des bonnes œuvres?

*R.* On perd le mérite des bonnes œuvres par le péché mortel, qui prive de la grâce sanctifiante; mais, en recevant de nouveau la grâce de la justification par la pénitence, on recouvre de nouveau les mérites que le péché avait fait perdre.

## LEÇON XLII.

### **Des Fins dernières de l'homme: la Mort, le Jugement.**

*D.* En quel temps Dieu récompense-t-il les œuvres méritoires?

*R.* Dieu récompense les œuvres méritoires, dès cette vie, par ses grâces; mais ce n'est qu'après la mort qu'il en donne la récompense éternelle.

*D.* Qu'est-ce que les Fins dernières de l'homme?

*R.* Les Fins dernières de l'homme sont comme les derniers états par lesquels l'homme doit passer pour arriver à son dernier terme: ce sont la mort, le jugement, le paradis et l'enfer.

*D.* Qu'est-ce que la Mort ?

*R.* La Mort est la séparation de l'âme d'avec le corps.

*D.* Que devient le corps séparé de l'âme ?

*R.* Il se décompose, se réduit en poussière, jusqu'à ce que la voix de Dieu lui rende la vie à la résurrection générale.

*D.* Que devient l'âme séparée du corps ?

*R.* L'âme est immortelle, et, aussitôt qu'elle est séparée du corps, elle paraît devant Dieu pour être jugée sur le bien et sur le mal qu'elle a fait pendant qu'elle était unie au corps.

*D.* Tous les hommes sont-ils condamnés à mourir ?

*R.* Oui, tous les hommes sont condamnés à mourir : c'est un châtiment que le péché de notre premier père a attiré sur lui et sur tous ses descendants.

*D.* Si Adam n'eût pas péché, tous les hommes, auraient-ils été affranchis de la Mort ?

*R.* Oui, si Adam n'eût pas désobéi à Dieu, nous aurions tous joui du privilège surnaturel de l'immortalité ; après avoir servi Dieu sur la terre pendant quelque temps, nous aurions été transportés vivants dans le ciel.

*D.* Qu'y a-t-il d'incertain à l'égard de la Mort ?

*R.* Les circonstances de la Mort sont toutes incertaines : nous ne savons ni à quel âge, ni de quel genre de mort, ni dans quelles dispositions de l'âme nous mourrons.

**D.** Que faut-il conclure de ces diverses incertitudes ?

**R.** Il en faut conclure que nous devons vivre avec une telle vigilance et une sainteté de vie si entière que nous soyons toujours prêts à mourir saintement.

**D.** Comment faut-il se préparer à la Mort ?

**R.** Pour se préparer à la Mort, il faut vivre chrétiennement, se détacher des biens de la terre par la pensée fréquente de la Mort et de ses suites, purifier souvent son âme par les sacrements, et régler ses affaires temporelles selon la justice et la charité. C'est en cela que consiste la préparation éloignée.

**D.** Que faut-il faire pour se préparer plus prochainement à mourir ?

**R.** Quand le moment de la mort approche, il faut se disposer à paraître devant Dieu par la réception des derniers sacrements ; par une pieuse attention à ne plus s'occuper que de Dieu, à répéter fréquemment les actes de foi, d'espérance, d'amour, de résignation, de regret de ses péchés, de confiance aux mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ ; en invoquant l'assistance de la très-sainte Vierge et des autres Saints, et en prononçant, au moins de cœur, les saints noms de Jésus et de Marie.

**D.** Comment appelle-t-on le Jugement qui suit immédiatement la mort ?

**R.** On l'appelle le Jugement particulier.

**D.** Pourquoi l'appelle-t-on Jugement particulier ?

**R.** Parce qu'il se fait sans éclat, et que l'âme y est jugée seule en présence de Dieu seul.

*D.* Qu'est-ce qui rend ce Jugement si redoutable ?

*R.* C'est, d'une part, les qualités du Juge, et, de l'autre, ce qui fait la matière de ce jugement.

*D.* Quel est le Juge devant qui l'âme comparait pour être jugée ?

*R.* C'est Dieu, qui est un juge infiniment éclairé, équitable, incorruptible et inflexible ?

*D.* Sur quoi l'âme est-elle jugée ?

*R.* L'âme est jugée sur le mal qu'elle a commis par pensées, par désirs, par actions; sur le bien qu'elle devait faire et qu'elle a omis; sur celui qu'elle a mal fait; sur les grâces et les dons de Dieu dont elle a abusé; sur le mal qu'elle a laissé faire, et sur le bien qu'elle a empêché.

*D.* De quelle sentence le Jugement est-il suivi ?

*R.* Dieu récompense d'un bonheur éternel celui qui est trouvé juste et saint; il condamne à un supplice éternel celui qui meurt dans le péché mortel.

*D.* Cet arrêt est-il sans retour ?

*R.* Oui, l'arrêt que Dieu prononce au Jugement est irrévocable.

### LEÇON XLIII.

**Suite des Fins dernières de l'homme : le Paradis, le Purgatoire et l'Enfer.**

*D.* Qu'est-ce que le Paradis ?

*R.* Le Paradis est un séjour heureux où Dieu récompense les Saints après cette vie.

**D.** En quoi consiste le bonheur des Saints ?

**R.** Le bonheur des Saints dans le Ciel consiste à voir Dieu tel qu'il est, à l'aimer avec ardeur, à jouir d'une félicité incompréhensible, et à être affranchi de tous les maux.

**D.** Quelle impression la vue de Dieu produit-elle sur les Saints ?

**R.** Les Saints, en contemplant Dieu dans l'éclat de sa gloire et dans la beauté infinie de ses perfections, éprouvent une impression d'amour, de paix, de joie et de bonheur qui surpasse toute pensée et tout sentiment.

**D.** Les âmes et les corps des Saints sont-ils admis, en même temps, à jouir du bonheur du Paradis ?

**R.** Non, les âmes des Bienheureux entrent seules en possession du Ciel immédiatement après la mort, ou après l'entière expiation de leurs péchés dans le Purgatoire; mais ce n'est qu'à la résurrection générale que leurs corps se réuniront à leurs âmes pour avoir part au même bonheur.

**D.** Combien de temps durera le bonheur des Saints ?

**R.** Le bonheur des Saints n'aura jamais de fin; il est éternel, comme Dieu; jamais il n'éprouvera d'altération, ni de diminution.

**D.** Tous les Saints jouissent-ils d'un bonheur égal ?

**R.** Non, le bonheur et la gloire des Saints sont en proportion des mérites de chacun; ce qui n'empêche pas que ceux qui ont moins de bonheur

et de gloire que les autres, ne jouissent d'un bonheur parfait.

*D.* Quelle conclusion pratique faut-il tirer du dogme du Paradis?

*R.* L'attente du bonheur du Ciel doit nous porter à nous détacher des biens de la terre, à persévérer dans la pratique des vertus chrétiennes et à nous consoler dans les peines et les épreuves de cette vie.

*D.* Qu'est-ce que le Purgatoire?

*R.* Le Purgatoire est un lieu ou un état dans lequel les âmes de ceux qui sont morts dans la grâce, achèvent d'expier par des souffrances les péchés pour lesquels ils n'ont pas entièrement satisfait à la justice de Dieu pendant la vie.

*D.* Qui sont ceux qui souffrent en Purgatoire?

*R.* Ceux qui souffrent en Purgatoire sont des justes qui s'y purifient des fautes vénielles avec lesquelles ils sont morts, ou qui achèvent d'expier des péchés mortels dont ils ont obtenu la rémission avant de mourir.

*D.* Quelles sont les peines du Purgatoire?

*R.* L'Eglise n'a rien décidé sur la nature, ni sur la rigueur des peines du Purgatoire; mais il est certain que les âmes qui sont dans ce lieu d'expiation, étant privées de la vue de Dieu, en éprouvent la peine la plus amère; elles souffrent en outre de cruels tourments, dont le principal est, suivant l'enseignement commun, le tourment d'un feu véritable, ou au moins une douleur semblable à celle du feu.

**D.** Quelle est la durée des peines du Purgatoire ?

**R.** Nous ne pouvons rien dire de la durée des peines du Purgatoire, sinon que les âmes en sont délivrées seulement lorsque la dette qu'elles ont contractée envers la justice divine, est complètement acquittée, soit par leurs propres expiations, soit par les prières des Fidèles, soit par les suffrages de l'Eglise.

**D.** Pouvons nous soulager les âmes du Purgatoire ?

**R.** Il est de foi que nous pouvons soulager les âmes du Purgatoire ; d'où il suit que nous pouvons même obtenir leur délivrance.

**D.** Sommes-nous obligés de procurer du soulagement aux fidèles trépassés ?

**R.** Oui, c'est un devoir de justice envers ceux que nous avons portés au mal ; un devoir de reconnaissance envers nos parents, nos amis et nos bienfaiteurs ; un devoir de charité à l'égard de tous nos frères qui souffrent en Purgatoire : c'est aussi notre propre intérêt, car ceux dont nous aurons avancé la délivrance, prieront pour nous dans le ciel.

**D.** Quels sont les moyens de procurer le soulagement et la délivrance des âmes du Purgatoire ?

**R.** Ces moyens sont le saint sacrifice de la Messe ; les prières et les offices de l'Eglise ; la sainte communion ; les prières, les jeûnes et les aumônes des Fidèles ; les actes de pénitence et des autres vertus chrétiennes, et les indulgences.

**D.** Qu'est-ce que l'Enfer ?

**R.** L'Enfer est un lieu d'horreur, où sont tour-

mentés, avec les démons, ceux qui meurent en état de péché mortel.

*D.* Que devons-nous croire touchant l'Enfer ?

*R.* Nous devons croire 1.<sup>o</sup> qu'il y a un Enfer ; 2.<sup>o</sup> que l'Enfer est éternel ; 3.<sup>o</sup> que tous ceux qui meurent en état de péché mortel, ne fussent-ils coupables que d'un seul, sont précipités dans l'Enfer.

*D.* Est-il de foi qu'il y a un Enfer ?

*R.* Oui, l'existence de l'Enfer est un dogme de la foi clairement enseigné dans l'Écriture et la tradition. Il est comme le fond de la doctrine catholique ; l'enseignement tout entier de l'Église suppose l'existence de l'Enfer.

*D.* Quels sont les tourments des réprouvés ?

*R.* Les tourments des réprouvés sont atroces et surpassent tout ce que l'on peut concevoir de plus douloureux et de plus horrible.

*D.* Combien de sortes de peines souffre-t-on dans l'Enfer ?

*R.* On souffre dans l'Enfer deux sortes de peines : la peine du *dam* et la peine du *sens*.

*D.* En quoi consiste la peine du *dam* ?

*R.* La peine du *dam* consiste dans la privation de la vue de Dieu et des joies du paradis ; ce qui cause le regret le plus amer aux malheureux réprouvés.

*D.* En quoi consiste la peine du *sens* ?

*R.* Elle consiste dans le supplice d'un feu dévorant, qui exerce sur les réprouvés une action

vive et continuelle, et qui, sans les consumer, leur fait éprouver d'horribles tortures.

*D.* La privation de la vue de Dieu et le supplice du feu sont-ils les seules peines de l'Enfer ?

*R.* Non, ces peines, déjà si intolérables, sont encore aggravées par un remords déchirant et un désespoir affreux. Le réprouvé est sans cesse rongé par la pensée qu'il est malheureux par sa faute, qu'il l'est pour une bagatelle, et qu'il l'est pour toujours, sans ressource et sans espoir d'aucun soulagement.

*D.* Les peines de l'Enfer ont-elles le même degré de rigueur pour tous les réprouvés ?

*R.* Non, elles sont proportionnées, dans chacun, au nombre et à la gravité des fautes qu'il a commises, et dont il n'a pas obtenu le pardon en cette vie.

*D.* Quelle est la durée des tourments de l'Enfer ?

*R.* Les tourments de réprouvés n'auront jamais de fin. l'Enfer est éternel : c'est Dieu qui l'a révélé ; au dernier jour, Jésus-Christ dira aux méchants : « Allez, maudits, au feu éternel » ; l'Eglise l'enseigne comme article de foi, et telle a toujours été la croyance de tous les Chrétiens et même des sectes séparées de l'Eglise.

*D.* Que faut-il conclure du dogme de l'Enfer ?

*R.* Il en faut conclure 1.<sup>o</sup> que personne ne peut nier l'existence de l'Enfer, sans se rendre par là digne de ce terrible châtement ; 2.<sup>o</sup> que celui qui est en péché mortel doit se considérer comme suspendu par un fil au-dessus de cet effroyable

gouffre ; 3.° qu'il dépend de chacun de nous d'éviter cet incompréhensible supplice ; 4.° que celui qui vit, sans remords, dans le péché mortel, est exposé au danger imminent de tomber dans cet abîme.

---

## LEÇON XLIV.

**De la Résurrection générale et du Jugement dernier.**

*D.* Quand arrivera la fin du monde ?

*R.* Nulle intelligence créée ne peut le savoir ; c'est un mystère dont Dieu s'est réservé la connaissance, et il en fait un secret même aux Anges.

*D.* Qu'arrivera-t-il immédiatement avant la fin du monde ?

*R.* Quand le monde sera près de finir, la confusion régnera dans la nature entière ; la terreur, l'effroi saisira tous les peuples, la mer sera horriblement agitée ; le soleil et la lune s'obscurciront ; les étoiles tomberont du ciel. Alors une flamme dévorante enveloppera toute la terre et consumera en un instant les hommes, les animaux, la terre elle-même et tout ce qu'elle contient, et le monde aura fini.

*D.* Les corps des morts seront-ils consumés pour toujours ?

*R.* Non, mais, après l'embrasement universel, l'Ange du Seigneur sonnera de la trompette et appellera tous les morts au jugement. Au même

instant, les corps réduits en poussière se formeront de nouveau, et les âmes de tous les hommes se réuniront aux corps qu'elles auront animés pendant la vie ; c'est ainsi que se fera la Résurrection générale.

*D.* Est-il de foi que tous les morts ressusciteront au dernier jour ?

*R.* Oui, la Résurrection générale est un dogme de la foi catholique fondé sur l'autorité des Saintes Ecritures, sur la parole de Jésus-Christ, sur le symbole de la foi, sur l'enseignement de l'Eglise, et sur la croyance de tous les peuples.

*D.* Comment s'opérera la Résurrection des corps ?

*R.* La Résurrection des corps s'opérera par la toute-puissance de Dieu, de même que leur première formation a été l'effet d'une puissance infinie, à laquelle rien n'est impossible.

*D.* Pourquoi Dieu ressuscitera-t-il les corps ?

*R.* C'est afin que, comme les corps ont eu part aux actions bonnes ou mauvaises de l'âme, ils partagent aussi sa récompense ou ses châtimens.

*D.* Tous les corps ressusciteront-ils avec les mêmes qualités ?

*R.* Non, les corps des justes ressusciteront glorieux pour la vie éternelle, et les corps des méchants ressusciteront hideux pour un opprobre éternel.

*D.* Quelles seront les qualités des corps des Bienheureux ?

*R.* Les corps des Bienheureux auront, après

leur résurrection, quatre qualités glorieuses et surnaturelles : *l'impassibilité*, qui les affranchira désormais de toute souffrance ; la *clarté*, qui les rendra brillants comme le soleil ; *l'agilité*, qui leur permettra de se transporter avec la rapidité de la pensée d'un lieu à un autre, quelle qu'en soit la distance, enfin la *subtilité*, qui leur donnera le pouvoir de pénétrer les corps les plus durs.

**D.** Quelles qualités auront les corps des réprouvés ?

**R.** Les corps des réprouvés seront à la vérité immortels et incorruptibles ; mais ils auront des qualités tout opposées à celles des corps des Bienheureux, et ils ne ressusciteront que pour souffrir les horribles tourments de l'enfer : ils seront hideux et enveloppés de ténèbres ; leurs pieds et leurs mains seront liées par de lourdes chaînes, et ils seront eux-mêmes retenus captifs dans de noirs cachots.

**D.** Qu'arrivera-t-il immédiatement après la Résurrection des corps ?

**R.** Jésus-Christ descendra visiblement du ciel, resplendissant de gloire et de majesté et environné d'une grande puissance ; il viendra juger tous les hommes et rendre à chacun selon ses œuvres.

**D.** Comment appelle-t-on ce Jugement ?

**R.** On l'appelle *Jugement général*, parce que tous les hommes, sans en excepter un seul, y comparaitront ensemble, pour entendre de la bouche du souverain Juge la sentence qui devra fixer le sort de tous pour l'éternité. On l'appelle

aussi Jugement *dernier* , parce qu'après ce jugement , il n'y en aura point d'autre.

*D.* Comment se fera le Jugement général ?

*R.* Jésus-Christ, en sa qualité de juge suprême, siègera sur le trône de sa gloire; toutes les nations, étant réunies en sa présence, il fera la séparation des bons et des méchants; les bons seront à sa droite et les méchants à sa gauche. Alors il manifestera les consciences et révélera à toutes les générations les crimes et les vertus de tous les hommes.

*D.* Quelle sentence le souverain Juge prononcera-t-il ?

*R.* Après cette solennelle manifestation, Jésus-Christ prononcera la sentence dernière et irrévocable. Il dira à ceux qui seront à sa droite : « Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé, dès le commencement du monde. » Puis il dira à ceux qui seront à sa gauche : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges. »

*D.* Quelle sera la suite de cette sentence ?

*R.* La sentence dernière recevra aussitôt son exécution : les Saints iront en corps et en âme dans le paradis; les réprouvés seront précipités en corps et en âme dans l'enfer, et il n'y aura plus de purgatoire.

*D.* Quelle réflexion et quelle résolution doit nous suggérer la croyance du Jugement dernier ?

*R.* La croyance du Jugement dernier doit nous

le faire envisager comme une vérité des plus terribles pour les uns, et des plus consolantes pour les autres; elle doit aussi nous porter à vivre toujours dans la crainte du dernier jour, afin de mériter l'heureux sort des justes.

---

## LEÇON XLV.

**Des Signes du Chrétien.**

*D.* Par quels Signes distingue-t-on les Chrétiens des Infidèles?

*R.* On les distingue par deux Signes qui sont le symbole des Apôtres et le signe de la croix (1).

*D.* Qu'est-ce que le Symbole des Apôtres?

*R.* C'est une profession de foi composée par les Apôtres, et qui contient en douze articles les principales vérités de la Religion.

*D.* Pourquoi donne-t-on le nom de *symbole* à cette profession de foi?

*R.* Parce qu'elle est comme une marque à laquelle on reconnaît les Chrétiens.

*D.* Pourquoi l'appelle-t-on *Symbole des Apôtres*?

*R.* Parce que les Apôtres, avant de se répandre parmi toutes les nations, convinrent entre eux de cet abrégé, afin d'établir, parmi les prédica-

---

(1) Nous parlerons du Signe de la Croix dans la quatrième partie.

teurs et les Fidèles de toutes les Eglises, une règle de foi invariable et une parfaite uniformité dans l'expression de nos dogmes.

*D.* Tout Chrétien est-il obligé de savoir le Symbole des Apôtres?

*R.* Oui, tout Chrétien est obligé, sous peine de péché mortel, de savoir ce Symbole, au moins quant au sens des paroles, et d'avoir la foi explicite des vérités qu'il contient.

*D.* Est-il à propos de réciter souvent le Symbole des Apôtres?

*R.* Oui, il est fort à propos de le réciter souvent, tant pour en avoir les vérités toujours présentes à l'esprit que pour exercer sa foi et la soutenir contre les tentations.

*D.* Avec quelles dispositions faut-il réciter le Symbole?

*R.* Il faut le réciter avec une foi ferme et une humble soumission aux vérités qu'il contient.

*D.* Que veulent dire les paroles du premier article du symbole : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre?*

*R.* Le mot *Je crois* exprime l'acte de foi ou l'acquiescement ferme à une vérité révélée. Les autres paroles veulent dire que nous croyons 1.° qu'il y a un Dieu que nous aimons, et en qui nous mettons toute notre confiance; 2.° que la nature divine subsiste en trois personnes dont la première se nomme le *Père*; 3.° que Dieu peut tout et que rien ne lui résiste; 4.° qu'il a tiré du néant, par un simple acte de sa volonté, le ciel, la terre et toutes les créatures.

**D.** Que reconnaissons-nous par le second article : *Et en Jésus-Christ son fils unique, Notre-Seigneur ?*

**R.** Nous reconnaissons que Jésus-Christ est vrai et seul Fils de Dieu, qu'il est notre souverain maître, et que nous lui devons toutes sortes de respects et d'hommages.

**D.** Quel est le sens du troisième article : *Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie ?*

**R.** Elles signifient que la sainte Vierge a conçu Jésus-Christ, par la seule opération du Saint-Esprit, et qu'après l'avoir porté dans son sein pendant neuf mois, elle l'a mis au monde sans cesser d'être vierge.

**D.** Que nous apprend le quatrième article : *A souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli ?*

**R.** Cet article nous apprend que du temps que Ponce-Pilate gouvernait la Judée, Jésus-Christ souffrit, de la part des Juifs, toutes sortes d'outrages et de cruautés, qu'il fut attaché à la croix, qu'il y mourut, et qu'après sa mort, son corps fut mis dans un linceul et déposé dans un sépulcre.

**D.** Que croyons-nous par le cinquième article : *Est descendu aux enfers, est ressuscité d'entre les morts, le troisième jour ?*

**R.** Nous croyons que, pendant que le corps de Jésus-Christ était dans le tombeau, son âme descendit dans les lieux souterrains, appelés les limbes, où les âmes des justes, morts depuis le commencement du monde, attendaient que le

Sauveur vint leur ouvrir l'entrée du ciel. Nous croyons encore que le troisième jour après sa mort, Jésus-Christ, réunissant son âme à son corps, se ressuscita par sa propre puissance.

*D.* Que nous enseigne le sixième article : *Est monté aux cieux, est assis à la droite du Père tout-puissant ?*

*R.* Il nous enseigne que, quarante jours après sa résurrection, Jésus-Christ monta visiblement au ciel, qu'il y est dans un état de repos et de bonheur, et qu'il y possède la même puissance et la même gloire que son Père.

*D.* Que signifie le septième article : *D'où il viendra juger les vivants et les morts ?*

*R.* Il signifie qu'à la fin du monde, Jésus-Christ viendra visiblement sur la terre pour juger tous les hommes.

*D.* Qu'entend-on par les *vivants* et par les *morts* ?

*R.* Par les *vivants*, on entend ceux qui habitent encore la terre, quand arrivera la fin du monde, et qui mourront dans l'embrasement général pour ressusciter aussitôt; et, par les *morts*, on entend ceux qui seront morts avant la destruction du monde.

*D.* Que croyons-nous par le huitième article : *Je crois au Saint-Esprit ?*

*R.* Nous croyons qu'il y a en Dieu une troisième personne qui est le Saint-Esprit, lequel procède du Père et du Fils et leur est égal en tout.

*D.* Que nous apprend cette première partie du neuvième article : *La sainte Eglise catholique ?*

*R.* Elle nous apprend que tous les Fidèles com-

posent, sous l'autorité des pasteurs légitimes et principalement du Pontife romain, une assemblée qu'on nomme Eglise, que cette Eglise est sainte dans son Chef, dans sa doctrine, dans ses sacrements et dans son culte, et qu'elle est répandue par toute la terre.

*D.* Que signifie cette autre partie du même article : *La communion des Saints?*

*R.* Elle signifie qu'il y a dans l'Eglise un trésor commun de biens spirituels auxquels tous les membres de l'Eglise peuvent participer.

*D.* Que doit-on entendre par le dixième article : *La rémission des péchés?*

*R.* Que Jésus-Christ a donné à son Eglise un véritable pouvoir de remettre les péchés.

*D.* Que signifie le onzième article : *La résurrection de la chair?*

*R.* Il signifie qu'à la fin du monde, tous les hommes ressusciteront avec les mêmes corps qu'ils auront eus en cette vie.

*D.* Que croyons-nous par le douzième article : *La vie éternelle?*

*R.* Nous croyons 1.° que les justes qui meurent entièrement purifiés de leurs fautes, ou qui les ont expiées dans le purgatoire, sont admis à jouir du bonheur du ciel qui est proprement la vie éternelle; 2.° qu'après la résurrection générale ils jouiront de ce bonheur en corps et en âme; 3.° enfin que les méchants surpris par la mort en état de péché mortel, sont condamnés à des tourments éternels dans l'enfer.

# DEUXIÈME PARTIE.

## DE LA MORALE.

### LEÇON I.

#### Notion sur la Morale et les Actions humaines.

*D.* Qu'entend-on par *Morale* ?

*R.* On entend par *Morale* l'ensemble des règles qui servent à diriger les mœurs et les actions libres des hommes selon les lumières de la droite raison et conformément à la volonté positive de Dieu.

*D.* Suffit-il, pour être sauvé, de croire les dogmes de la foi ?

*R.* Non, il faut encore accomplir les préceptes que Dieu impose, et rendre toutes ses actions conformes aux règles de la Morale ?

*D.* Quel est l'objet de la Morale ?

*R.* La Morale a pour objet de régler les actions de l'homme et d'en déterminer la bonté ou la malice, selon qu'elles lui sont conformes ou contraires.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de Morale ?

*R.* On en distingue de deux sortes : la morale *naturelle* et la morale *surnaturelle* ou chrétienne.

*D.* Y a-t-il une différence entre la Morale naturelle et la Morale chrétienne ?

*R.* Il y a une différence essentielle : la Morale

naturelle règle les mœurs selon la raison humaine ; tandis que la Morale chrétienne, outre les lumières de la raison, a pour règles les vérités de la foi, les préceptes et les maximes enseignés par Jésus-Christ et proposés aux Fidèles par l'Eglise.

*D.* Toutes les actions de l'homme sont-elles soumises aux règles de la Morale.

*R.* Non, la Morale règle seulement les actions que l'homme fait avec connaissance et liberté, et qu'on appelle *actes humains* ou *actes moraux*.

*D.* Qu'est-ce qu'un Acte humain.

*R.* Un Acte humain, proprement dit, est celui qui se fait avec connaissance et liberté ; c'est le seul qui soit soumis aux règles de la Morale, et qui puisse être imputé à son auteur comme bon ou mauvais.

*D.* Qu'est-ce qu'un acte *bon* et un acte *mauvais* ?

*R.* Un acte *bon* est celui qui est conforme à la règle des mœurs, c'est-à-dire à la loi de Dieu ; et un acte *mauvais* est celui qui est contraire à la règle des mœurs.

## LEÇON II.

### **Des principes et de la moralité des Actes humains.**

*D.* Qu'appelle-t-on principes des Actes humains ?

*R.* On appelle principes des Actes humains les facultés de l'âme qui produisent ces actes, et qui sont l'entendement, la volonté et la liberté ; d'où

il suit que tout acte humain est un acte *volontaire* et *libre*.

*D.* Qu'est-ce qu'un Acte volontaire ?

*R.* C'est celui qui procède de la volonté de l'homme agissant avec la connaissance de ce qu'il fait et de la fin pour laquelle il agit.

*D.* Ne distingue-t-on pas plusieurs sortes de volontaire ?

*R.* Oui, on distingue 1.<sup>o</sup> le volontaire *parfait* et le volontaire *imparfait* ; 2.<sup>o</sup> le volontaire *direct* et le volontaire *indirect*.

*D.* Quand le volontaire est-il parfait , et quand est-il imparfait ?

*R.* Le volontaire est *parfait*, quand on a une pleine connaissance de ce que l'on fait ; il est *imparfait*, quand on ne voit que confusément la bonté ou la malice de son action.

*D.* Qu'est-ce que le volontaire direct et le volontaire indirect ?

*R.* Le volontaire est *direct*, quand celui qui agit a l'intention de produire l'effet qui résulte de son action ; le volontaire est *indirect*, quand celui qui agit prévoit, au moins confusément, l'effet qui résultera ou qui pourra résulter de son action , sans qu'il ait cet effet en vue , ni l'intention de le produire.

*D.* Pouvez-vous faire comprendre cette distinction par quelque exemple ?

*R.* Oui, il est facile de distinguer le volontaire direct et le volontaire indirect dans un père de famille qui impose à tous ses enfants un règlement

de vie propre à les former à la vertu et aux habitudes chrétiennes, et qui, en même temps, prévoit qu'un ou plusieurs de ses enfants se rendront coupables de désobéissance. Ce que ce père de famille veut directement, c'est la bonne éducation de ses enfants; et ce qu'il veut indirectement, ou plutôt ce qu'il prévoit sans le vouloir, c'est l'infraction que quelques-uns d'eux feront du sage règlement qu'il leur impose.

*D.* Est-on toujours obligé de s'abstenir d'un acte dont on prévoit quelque effet mauvais par suite de la malice d'une autre personne?

*R.* Non, quand on a un motif légitime de faire cet acte et qu'on a droit aux avantages qu'il doit produire, on n'est pas obligé de sacrifier le bien qui doit en résulter, dans la seule vue d'empêcher l'abus que d'autres doivent en faire; c'est ce que l'on voit clairement par l'exemple qui précède.

*D.* Qu'est-ce qu'un Acte libre?

*R.* Un Acte libre est celui auquel la volonté se détermine avec le pouvoir de s'en abstenir ou de faire le contraire.

*D.* L'entendement, la volonté et la liberté exercent-ils une grande influence sur la moralité de nos actions?

*R.* Ces facultés exercent une telle influence sur la moralité de nos actions, que nous ne sommes aucunement responsables devant Dieu de celles que nous faisons sans connaissance, contre notre volonté ou sans liberté.

**D.** Quelles causes diminuent ou détruisent l'influence de la volonté et de la liberté sur la moralité des actes humains ?

**R.** Ces causes sont la violence, la crainte, la passion et l'ignorance. Chacune d'elles détruit ou diminue la moralité des actes humains, selon qu'elle prive entièrement ou en partie de la liberté.

**D.** L'ignorance excuse-t-elle toujours de péché ?

**R.** L'ignorance *vincible*, c'est-à-dire celle que l'on peut ou que l'on aurait pu dissiper par les moyens ordinaires, étant volontaire, n'ôte pas la liberté et n'excuse pas le péché ; mais, si elle n'est pas affectée, elle diminue le volontaire et par conséquent la malice du péché. L'ignorance *invincible*, c'est-à-dire celle que l'on n'a pu surmonter par les moyens ordinaires, ôte tout volontaire et excuse de péché.

**D.** En quoi consiste la moralité des actes humains ?

**R.** La moralité des actes humains consiste dans leur conformité ou leur opposition à la règle des mœurs. Un acte moral est un acte bon ou mauvais, imputable selon son degré de bonté ou de malice, digne de récompense ou de châtement.

**D.** D'où un acte humain tire-t-il sa moralité ?

**R.** De trois sources : de l'objet, de la fin et des circonstances. L'objet est la chose même que l'on fait ; la fin est ce que l'on se propose, en la faisant ; les circonstances sont des accessoires qui accompagnent l'action, et sans lesquels elle pourrait exister : elles se rapportent au temps, au lieu,

à la personne qui fait l'action et à la manière dont l'action est faite.

**D.** Donnez un exemple qui renferme ces trois choses ?

**R.** Je les trouve dans l'aumône que je fais pour obtenir la rémission de mes péchés : l'objet est le soulagement du pauvre ; la fin que je me propose est la rémission de mes péchés ; et les circonstances consistent en ce que je la fais secrètement et volontiers, ou avec ostentation et répugnance.

**D.** Que faut-il pour qu'une action soit bonne ?

**R.** Il faut que l'objet, la fin et les circonstances soient conformes à la règle des mœurs ; si une seule de ces trois choses est mauvaise, l'action est mauvaise. Un acte ne peut être bon et plaire à Dieu, quand il est vicié à quelque égard. Ainsi une aumône faite par ostentation, quoique bonne quant à son objet, est une action mauvaise à cause de sa fin.

**\*D.** La même action peut-elle avoir différentes espèces de bonté ou de malice ?

**R.** Oui la même action peut, à raison de sa fin, avoir différentes espèces de bonté et de malice ; car elle peut être, en même temps, conforme ou contraire à plusieurs vertus. Ainsi jeûner pour expier ses péchés, et pour être en état de faire l'aumône, est un acte de pénitence et de charité.

**D.** Sommes-nous obligés de rapporter à Dieu toutes nos actions ?

**R.** Oui, nous sommes obligés de rapporter au moins *virtuellement et implicitement* toutes nos

actions à Dieu comme à notre fin dernière. L'homme ayant été créé pour Dieu doit diriger vers lui et consacrer à sa gloire tout son être, l'usage de toutes ses facultés et tout ce qu'il fait avec connaissance.

*\*D.* Qu'est-ce que rapporter *virtuellement* ses actions à Dieu ?

*R.* C'est les faire en vertu d'une première intention que l'on a eue et qui persévère moralement; par exemple, en vertu de l'offrande que l'on a faite à Dieu dans la journée de quelque action en particulier ou de toutes en général, quoique d'ailleurs on ne pense pas actuellement à les faire pour Dieu.

*\*D.* Qu'est-ce que rapporter *implicitement* une action à Dieu ?

*R.* C'est faire cette action à cause de sa bonté intrinsèque, sans y mêler aucune circonstance qui la rende vicieuse; agir ainsi, c'est agir pour Dieu, auteur de tout bien, quoique d'ailleurs on ne pense pas à Dieu explicitement; par exemple, faire l'aumône par un sentiment de compassion, c'est la faire pour Dieu, qui a mis ce sentiment dans nos cœurs.

*D.* Les Chrétiens sont-ils obligés de rapporter leurs actions à Dieu par un motif surnaturel ?

*R.* Il est très-probable que les Chrétiens sont obligés de rapporter à Dieu, par un motif surnaturel, au moins leurs principales actions; mais on accomplit cette obligation, en offrant à Dieu toutes

ses actions, au nom de Jésus-Christ, au moins une fois tous les jours le matin.

---

### LEÇON III.

#### De la Conscience.

*D.* Quelles sont les règles des actions humaines ?

*R.* Ces règles sont la conscience et la loi ; la première est intérieure et particulière, la seconde est extérieure et générale.

*D.* Qu'est-ce que la Conscience ?

*R.* C'est un jugement actuel qui nous dicte ce que nous devons faire ou éviter dans chaque occasion, ou ce que nous aurions dû faire et éviter pour accomplir la volonté de Dieu.

*D.* Ne distingue-t-on pas plusieurs sortes de conscience ?

*R.* Oui, on distingue la conscience *vraie* et la *fausse*, la conscience *certaine* et la *douteuse*, la conscience *probable* et l'*improbable*, la conscience *scrupuleuse* et la *large*.

*D.* Qu'est-ce que la Conscience vraie ?

*R.* La Conscience vraie est celle qui dicte que la loi de Dieu ordonne ou défend une chose qui est véritablement ordonnée ou défendue.

*D.* Qu'est-ce que la Conscience fautive ?

*R.* La conscience fautive est celle qui représente comme bonne une action qui est mauvaise, ou comme mauvaise et défendue une action qui est bonne ou permise.

**D.** Qu'est-ce que la Conscience certaine ?

**R.** La Conscience certaine est celle qui juge prudemment et sans crainte d'erreur qu'une action est bonne ou mauvaise ou permise.

**D.** Qu'est-ce que la Conscience douteuse ?

**R.** La Conscience douteuse est celle qui suspend son jugement, parce que les raisons de part et d'autres lui paraissent d'une égale force, ou parce qu'elle manque de motifs suffisants pour porter un jugement.

**\* D.** Qu'est-ce que la Conscience probable ?

**R.** C'est celle qui, étant appuyée sur des motifs graves, mais faillibles, juge qu'une action est bonne ou qu'elle est mauvaise.

**\* D.** Qu'est-ce que la Conscience improbable ?

**R.** C'est celle qui juge, d'après des motifs légers et de peu de force, qu'une action est bonne ou qu'elle est mauvaise.

**D.** Qu'est-ce que la Conscience scrupuleuse ?

**R.** C'est celle qui, d'après des raisons faibles ou vaines, craint que telle action, bonne ou indifférente en elle-même, ne soit mauvaise ou défendue, ou qu'il n'y ait du péché dans les choses même les plus innocentes.

**D.** Qu'est-ce que la Conscience large ?

**R.** C'est celle qui, sans un juste motif, croit permis ce qui ne l'est pas, ou qui regarde comme légères des fautes dont la gravité peut facilement être connue.

**D.** Est-il permis d'agir contre sa conscience ?

**R.** Il n'est jamais permis d'agir contre sa cons-

cience, lorsqu'elle commande ou défend quelque chose, parce que celui qui agit contre sa conscience fait volontairement ce qu'il croit être mauvais.

*D.* Ne peut-on pas agir contre la conscience fausse ?

*R.* Dans aucun cas, on ne peut agir contre la conscience même fausse ; mais, quand elle est invinciblement erronée, il n'est pas permis de la suivre, parce que l'erreur, étant volontaire au moins dans sa cause, n'excuse pas de péché. Ainsi celui qui fait une action qu'il croit permise, mais dont il pourrait connaître la malice, se rend coupable de péché.

*D.* Que doit faire celui dont la conscience est invinciblement erronée ?

*R.* Il est obligé de rectifier sa conscience et de déposer son erreur, en examinant avec plus de soin ce qui fait la matière de cette erreur, en priant, en étudiant, en consultant des hommes habiles et consciencieux.

*D.* Est-il permis de suivre une conscience invinciblement erronée ?

*R.* Oui, il est permis d'agir selon une conscience fausse, quand l'erreur vient d'une ignorance invincible ; parce que cette erreur, n'étant pas volontaire, ne peut être déposée, et celui qui agit alors ne veut pas et ne croit pas commettre le mal.

*D.* Est-il permis d'agir selon la conscience douteuse ?

*R.* Non, c'est offenser Dieu de faire une action, quand on doute si elle est permise ou défendue,

parce qu'alors c'est s'exposer au danger de commettre une mauvaise action et c'est, par conséquent, vouloir le péché.

*D.* Quelle certitude faut-il avoir de la bonté d'une action pour ne pas pécher, en la faisant?

*R.* Il faut, dans toutes ses actions, avoir une conscience moralement certaine qu'elles sont bonnes ou permises.

\* *D.* Quelle conduite doit tenir celui qui doute de la bonté de l'action qu'il se propose de faire?

*R.* Il doit, avant d'agir, 1.<sup>o</sup> travailler à dissiper son doute par les moyens qui sont en son pouvoir, comme la prière, l'étude et les lumières des personnes instruites et exactes; 2.<sup>o</sup> si l'emploi de ces moyens ne fait pas cesser son doute, il doit s'abstenir; 3.<sup>o</sup> s'il est dans la nécessité d'agir, il doit prendre le parti le plus sûr, c'est-à-dire le parti qui l'éloigne le plus du péché. Dans tous les cas, chacun doit avoir, en agissant, l'assurance qu'il ne pèche pas.

\* *D.* Peut-on agir selon une conscience probable?

*R.* Dans ce qui concerne la foi, la validité des sacrements et dans tous les cas où l'on est tenu de procurer un effet qu'on n'est pas assuré d'obtenir, sans prendre le parti le plus sûr, il faut choisir ce parti; mais, hors ces circonstances, on peut, sans pécher, suivre l'opinion la plus probable, quoique la moins sûre; agir ainsi, c'est agir avec prudence.

**D.** Comment doivent se conduire ceux qui ont la conscience scrupuleuse ?

**R.** Ils ne doivent point agir contre leur conscience, parce qu'il n'est jamais permis de faire ce que l'on croit être mauvais ; mais ils doivent, d'après l'avis d'un confesseur sage et éclairé, déposer leurs scrupules et se faire une conscience moralement certaine que, non-seulement, ils ne pèchent pas, en agissant, d'après ses ordres, contre leurs vaines craintes, mais qu'ils font même des actes de vertu.

**D.** Est-on coupable de suivre une conscience large ?

**R.** La conscience large, étant volontairement erronée, ne peut servir de règle à nos actions, et celui-là pèche mortellement, qui, en la suivant, viole la loi de Dieu en matière grave.

#### LEÇON IV.

##### De la Loi.

**D.** Quelle est la règle extérieure et générale des actes humains ?

**R.** C'est la loi.

**D.** Qu'est-ce que la Loi ?

**R.** La Loi est un règlement général, juste et permanent, publié, sous forme de commandement, pour le bien commun d'une société, par le supérieur qui a droit de la gouverner.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes de lois ?

**R.** Il n'y a proprement qu'une seule Loi, qui est la suprême volonté de Dieu, et de laquelle toutes les autres lois empruntent toute leur force. Néanmoins, on distingue les Lois divines et les Lois humaines, selon qu'elles sont portées immédiatement par Dieu ou par les hommes.

**D.** Comment se divisent les lois divines ?

**R.** Elles se divisent en lois *nécessaires* et en lois *positives*.

**D.** Qu'est-ce qu'une Loi divine nécessaire ?

**R.** C'est celle qui est tellement fondée sur la nature des choses qu'elle prescrit ou qu'elle défend, que Dieu ne peut s'abstenir de la porter ni de la sanctionner.

**D.** Qu'est-ce qu'une Loi divine positive ?

**R.** C'est celle qui a pour objet des choses indifférentes d'elles-mêmes, et qui est fondée sur la libre volonté de Dieu.

**D.** En quoi consiste cette distinction des lois nécessaires et des lois positives ?

**R.** Elle consiste dans la nature des choses qui sont l'objet de ces lois. Il y a, en effet, des choses essentiellement bonnes comme le culte de Dieu, ou essentiellement mauvaises comme le blasphème, le mensonge ; et d'autres qui, de leur nature, ne sont ni bonnes ni mauvaises, et qui tirent leur caractère de bonté ou de malice de la loi qui les commande ou qui les défend. Or, la loi qui a pour objet les choses du premier ordre, est une Loi nécessaire ; on la nomme loi éternelle et loi natu-

relle : et la loi qui règle les choses du second ordre est une Loi positive ou librement portée par Dieu.

*D.* Qu'est-ce que la Loi éternelle ?

*R.* La Loi éternelle est la souveraine volonté que Dieu a eue de toute éternité d'exiger des créatures raisonnables l'accomplissement des choses essentiellement bonnes et la fuite des choses essentiellement mauvaises.

*D.* Qu'est-ce que la Loi naturelle ?

*R.* La Loi naturelle n'est autre chose que la loi éternelle en tant que Dieu la manifeste à l'homme par les lumières de la raison.

*D.* Quelle différence y a-t-il entre la loi éternelle et la loi naturelle ?

*R.* Ces deux lois ont le même objet, et, sous ce rapport, elles sont une seule et même loi, qui se nomme loi *éternelle*, quand elle est considérée en Dieu, et loi *naturelle*, quand elle est envisagée comme manifestée à l'homme.

*D.* Tous les hommes connaissent-ils également la loi naturelle ?

*R.* Tous les hommes la portent gravée dans leur cœur ; mais tous ne la connaissent pas également. Cette connaissance varie suivant le degré de capacité et d'instruction des individus, et selon que ceux-ci sont plus ou moins affranchis des passions et des préjugés.

*D.* La Loi naturelle oblige-t-elle tous les hommes ?

*R.* Oui, tous les hommes, sans exception, sont soumis à la Loi naturelle et doivent en observer

les prescriptions. Elle n'admet ni changement, ni dispense.

---

## LEÇON V.

**Des Lois positives.**

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de lois positives?

*R.* On en distingue de deux sortes : les lois positives divines et les lois humaines.

*D.* Quelles sont les Lois positives divines?

*R.* Ce sont celles que Dieu a librement portées dans le temps, c'est-à-dire la Loi *mosaïque*, ainsi appelée, parce qu'elle a été promulguée par le ministère de Moïse, et la Loi *évangélique* ou *chrétienne*, qui a été donnée par Jésus-Christ et publiée par les Apôtres.

*D.* Que contenait la Loi mosaïque?

*R.* La Loi *mosaïque*, appelée aussi *Ancienne Loi*, contenait trois sortes de préceptes : le Décalogue ou les préceptes *moraux*, qui n'étaient proprement que les préceptes de la loi naturelle ; les préceptes cérémoniels, qui réglaient ce qui avait rapport au culte divin, et les préceptes judiciaires et civils, qui concernaient la police du Peuple juif et la manière d'administrer la justice.

\* *D.* La loi mosaïque a-t-elle cessé d'obliger?

*R.* La loi mosaïque a été abrogée par la publication de la loi évangélique en ce qui concerne les préceptes cérémoniels et les judiciaires, dont la

fin était de préparer à l'avènement du Messie ; mais les préceptes moraux continuent à obliger , non en vertu de la loi mosaïque , qui n'a plus de force , mais comme étant fondés sur la loi naturelle qui est immuable , et parce qu'ils ont été confirmés et promulgués de nouveau par Jésus-Christ.

*D.* Que contient la Loi évangélique ?

*R.* La Loi évangélique , appelée aussi *Nouvelle Loi* , contient les dogmes de la foi , les préceptes moraux , les lois qui concernent les sacrements et le sacrifice de la Messe. L'Évangile contient aussi des conseils propres à élever l'homme à la plus haute perfection.

*D.* En quoi diffèrent l'une de l'autre l'ancienne et la nouvelle loi ?

*R.* Ces lois diffèrent principalement dans les points suivants : 1.° l'ancienne loi était l'ombre et la figure de la loi nouvelle , et celle-ci est la lumière et la réalité ; 2.° la loi mosaïque était une loi de crainte , et la loi chrétienne est une loi de grâce et d'amour ; 3.° la première était particulière au Peuple juif et devait avoir un terme , la seconde est pour tous les peuples et pour tous les siècles.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de lois humaines ?

*R.* On en distingue de deux sortes : les lois ecclésiastiques et les lois civiles.

*D.* Qu'est-ce que les Lois ecclésiastiques ?

*R.* Ce sont les Lois que l'Église porte , en vertu du pouvoir que Jésus-Christ lui a donné , pour le

bien spirituel de la société chrétienne et en vue du salut des âmes.

*D.* A qui appartient le pouvoir de faire des lois dans l'Eglise ?

*R.* Ce pouvoir appartient au Pape et au concile général pour toute l'Eglise, et aux Evêques pour leurs diocèses.

*D.* Par qui et pour quelle fin sont portées les Lois civiles ?

*R.* Les Lois civiles émanent de la puissance temporelle, c'est-à-dire de ceux qui sont établis pour gouverner la société dans l'ordre temporel ; elles ont pour but de maintenir l'ordre dans l'état et de sauvegarder les droits respectifs des citoyens.

*D.* Les lois civiles obligent-elles en conscience ?

*R.* Oui, S. Paul déclare que toute personne doit être soumise aux puissances supérieures et que celui qui leur résiste, résiste à l'ordre de Dieu et s'attire la condamnation.

## LEÇON VI.

**De l'Objet, du Sujet et de la Cessation de la loi.**

*D.* Qu'entend-on par Objet de la loi ?

*R.* On entend, par Objet de la loi, tout ce que la loi commande ou défend.

\* *D.* L'Eglise peut-elle porter des lois sur des matières déjà commandées ou défendues par la loi divine ?

*R.* Oui, elle le peut, soit pour marquer le temps, soit pour déterminer la manière d'accomplir la loi

divine. C'est ainsi que, par des lois spéciales, elle fixe le temps de satisfaire aux lois divines de la confession et de la communion.

*D.* Quelle intention faut-il avoir en accomplissant une loi ?

*R.* Pour satisfaire à l'obligation imposée par la loi, il faut avoir l'intention de faire l'action commandée avec les conditions que la loi exige ; mais il n'est pas nécessaire d'avoir l'intention de satisfaire à la loi, parce que la fin du précepte ne tombe pas sous le précepte.

*D.* Peut-on, par un seul acte, satisfaire à plusieurs obligations ?

*R.* Oui, pourvu que ces obligations aient le même objet et le même motif ; ainsi l'on peut, en entendant une seule messe un dimanche qui est en même temps une fête de précepte, satisfaire aux deux obligations.

\* *D.* En quel temps faut-il accomplir la loi ?

*R.* 1.° Si le temps n'est pas fixé par la loi, il faut l'accomplir le plus tôt possible ; 2.° si le temps est prescrit, il faut satisfaire à la loi au temps marqué ; 3.° si l'obligation est attachée à un jour déterminé, comme celle d'entendre la Messe le dimanche, on ne peut y satisfaire que le jour désigné ; 4.° si, au contraire, le temps n'est fixé que d'une manière générale et afin d'empêcher que l'on ne diffère trop l'accomplissement de la loi, il faut y satisfaire dans le temps déterminé ; mais, si l'on a omis de le faire, l'obligation subsiste même après le terme fixé, et l'on doit y satisfaire

au plus tôt. De même quand on prévoit qu'on ne pourra accomplir la loi dans le temps marqué ni dans les jours qui suivront, il faut y satisfaire avant ce temps.

*D.* Qu'appelle-t-on Sujet de la loi ?

*R.* On appelle ainsi tous ceux qui ayant l'usage de la raison, sont soumis à l'autorité du supérieur qui a porté la loi.

*D.* Les enfants et les insensés sont-ils assujettis à quelque loi ?

*R.* Les enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison, et les insensés qui sont dans un état continuel de démence ne sont proprement soumis à aucune loi, puisqu'ils ne sont capables d'aucun acte d'obéissance.

*D.* Est-il permis de porter les enfants et les insensés à faire des actions contraires au droit naturel, comme le blasphème, le mensonge, etc. ?

*R.* Non, parce que ces actions, étant mauvaises de leur nature, sont des péchés formels de la part de ceux qui les font commettre.

*D.* Quelles lois les Infidèles sont-ils obligés d'observer en matière de religion ?

*R.* Tous les hommes, même les Infidèles, sont obligés d'observer la loi naturelle et les lois divines positives; d'où il suit qu'ils doivent chercher la véritable Eglise et y entrer, dès qu'ils la connaissent; mais, tout le temps qu'elle n'a aucune autorité sur eux, ils ne sont pas tenus d'en observer les lois.

*D.* Les Hérétiques sont-ils soumis aux lois de l'Eglise ?

*R.* Les Hérétiques, quoique rebelles à l'Eglise, demeurent soumis à son autorité et par conséquent obligés d'observer ses lois, à moins qu'elle ne les en exempte.

*D.* A quelles lois les étrangers et les voyageurs sont-ils assujettis ?

*R.* Ils ne sont pas tenus d'observer les lois particulières du lieu de leur domicile ordinaire, tout le temps qu'ils en sont absents de bonne foi ; mais ils doivent se conformer aux lois locales des pays où ils s'arrêtent assez longtemps pour les accomplir. Il en est de même des privilèges particuliers à certains lieux : les étrangers en jouissent ou en sont privés, selon qu'ils y sont présents ou qu'ils en sont absents.

*D.* De combien de manières une loi peut-elle cesser d'obliger ?

*R.* Une loi peut cesser d'obliger pour toujours et à l'égard de tous, ou seulement pour un temps et à l'égard de quelques-uns de ceux qui y sont soumis.

*D.* Quand une loi cesse-t-elle d'obliger d'une manière absolue ?

*R.* Elle cesse d'obliger d'une manière absolue, 1.<sup>o</sup> quand le temps pour lequel elle a été portée est écoulé ; 2.<sup>o</sup> quand l'objet de la loi devient inutile ou nuisible au bien commun, ou injuste ou criminel ; 3.<sup>o</sup> quand la loi est abrogée par le supérieur ou par une coutume contraire et légitime.

*D.* Quand et comment a lieu la cessation particulière ou temporaire d'une loi ?

*R.* Elle a lieu dans les cas, 1.<sup>o</sup> d'impuissance physique d'accomplir la loi ; cette cause exempte de la loi tout entière ou d'une partie de la loi, selon que l'impuissance est absolue ou partielle ; 2.<sup>o</sup> d'impuissance morale, c'est-à-dire quand l'accomplissement d'une loi positive exposerait à de très-graves inconvénients ; mais cette raison n'autorise jamais à faire ce que le droit naturel défend ; 3.<sup>o</sup> de dispense, c'est-à-dire d'un acte de juridiction en vertu duquel le supérieur décharge quelqu'un de l'observation d'une loi dans une circonstance particulière, où la loi, sans cette dispense, conserverait sa force obligatoire.

*D.* Toute dispense doit-elle être fondée sur une cause légitime ?

*R.* Oui, car une dispense demandée et obtenue sans raison, est non-seulement illicite de la part de celui qui l'accorde et de celui qui l'obtient et qui en fait usage, mais encore nulle et sans valeur au for de la conscience.

## LEÇON VII.

### **Du Péché en général.**

*D.* Qu'est-ce que le Péché ?

*R.* Le Péché est une désobéissance à la loi de Dieu.

*D.* Est-ce pécher que de désobéir aux lois humaines ?

*R.* Oui, parce que, violer les lois humaines établies par une autorité légitime, c'est violer la loi de Dieu, qui ordonne d'obéir aux puissances chargées par lui du gouvernement spirituel ou temporel de la société.

*D.* Toute infraction à la loi de Dieu est-elle un péché ?

*R.* Oui, si elle se fait avec l'avertance de l'entendement et le libre consentement de la volonté.

*D.* Qu'est-ce que l'avertance ?

*R.* L'avertance est l'attention de l'esprit à ce que l'on fait.

*D.* Sur quoi doit se porter l'attention de l'esprit, pour que l'action ou l'omission soit péché ?

*R.* Il ne suffit pas que l'on considère seulement ce qu'il y a de matériel dans l'action ou l'omission, mais encore il faut que l'on ait au moins une certaine vue de la malice morale de cette action ou de cette omission.

*D.* Pouvez-vous faire comprendre ceci par quelque exemple ?

*R.* Cela se comprend facilement par l'exemple d'un homme qui mange de la chair un jour d'abstinence ; s'il ne fait attention qu'à l'action physique de manger de la viande, son avvertance est purement matérielle et ne suffit pas pour pécher. Mais, si cet homme pense que, par l'action qu'il fait, il viole une loi de l'Eglise et désobéit à Dieu, son avvertance a pour objet la malice morale de

son action , et il est formellement coupable de désobéissance à la loi de l'Église.

*D.* Est-il nécessaire , pour pécher , que l'on ait toujours une vue claire et certaine du mal que l'on fait ?

*R.* Non , il suffit d'en avoir un soupçon , un doute ou une prévision même confuse ; il suffit aussi d'avoir quelque idée de l'obligation où l'on est d'être plus attentif à ce que l'on fait , d'en examiner plus sérieusement la nature et les suites , de s'instruire plus solidement ; car , si , malgré ces dispositions , on se détermine à faire l'action , on veut véritablement le mal , et l'on se rend coupable de péché.

*D.* Qu'est-ce que le consentement de la volonté ?

*R.* C'est l'assentiment que la volonté donne au mal qui lui est proposé par l'entendement.

*D.* Ce consentement est-il nécessaire pour que la pensée ou l'action soit un péché ?

*R.* Oui , parce que , sans le consentement , la volonté n'a aucune part à la mauvaise action ou à la mauvaise pensée , qui , pour cette raison , n'est pas un acte humain , ni par conséquent un péché.

*D.* Distingue-t-on plusieurs sortes de consentement ?

*R.* On distingue 1.<sup>o</sup> le consentement *direct* et le consentement *indirect*, le consentement *parfait* et le consentement *imparfait*.

*D.* Qu'est-ce que le consentement direct ?

*R.* C'est celui par lequel on veut le mal avec intention de le commettre.

*D.* Quand le consentement est-il indirect ?

*R.* Il est indirect, quand on prévoit que le mal pourra suivre d'une action que l'on fait sans avoir l'intention de le produire.

*D.* Pouvez-vous faire connaître, par quelque exemple, cette distinction du consentement direct et du consentement indirect ?

*R.* L'exemple suivant la fera comprendre facilement : supposez que Pierre incendie la maison de Paul dans la seule vue de détruire un édifice qui lui est préjudiciable ; il prévoit en même temps que, contre son intention, Paul pourra lui-même périr au milieu de l'embrasement. Pierre veut directement la ruine de la maison, et il consent indirectement à la mort de Paul.

*D.* Quand le consentement est-il parfait, et quand est-il imparfait ?

*R.* Le consentement est parfait, quand la volonté accepte le mal avec une pleine advertance, et il est imparfait, quand l'advertance n'est pas entière, comme il arrive dans un demi-sommeil, une distraction.

*D.* En combien de manières peut-on commettre le Péché ?

*R.* En cinq manières : par pensée, par désir, par paroles, par action et par omission de ses devoirs.

*D.* Comment pêche-t-on par pensée ?

*R.* On pêche par pensée, quand on prend volontairement plaisir à une pensée mauvaise, par

exemple, à une pensée d'orgueil, de vengeance, d'impureté, etc.

*D.* Y a-t-il une différence entre le sentiment du plaisir et le consentement ?

*R.* Il y a une différence essentielle : le sentiment est souvent involontaire, et alors il n'est pas péché, tandis que le consentement dépend toujours de la volonté et par conséquent est péché.

*D.* Comment pèche-t-on par désir ?

*R.* On pèche par désir, quand on a la volonté de faire ou d'obtenir une chose contraire à la loi de Dieu.

*D.* Est-il permis de désirer une mauvaise action ou de s'en réjouir, à cause de l'avantage qui doit en résulter ?

*R.* Il n'est jamais permis de désirer une mauvaise action ni de s'en réjouir, quel que soit l'avantage qui doive en résulter ; ainsi un fils ne peut se réjouir du meurtre de son père, à cause de la riche succession qu'il en retire. Mais il est permis de se réjouir d'un avantage, quoiqu'il résulte d'un mal ; par exemple, un fils peut recueillir avec plaisir la succession que lui procure le meurtre de son père.

*D.* Comment pèche-t-on par paroles ?

*R.* On pèche par paroles, en proférant des discours contraires à la loi de Dieu, comme le blasphème, la médisance, le mensonge, les paroles déshonnêtes, etc.

*D.* Comment pèche-t-on par action et par omission ?

*R.* On pèche par action, quand on fait ce que la loi de Dieu défend ; et par omission, quand on néglige d'accomplir ce que la loi de Dieu ordonne.

*D.* Comment distingue-t-on les péchés les uns des autres ?

*R.* On les distingue par l'espèce qui est propre à chacun d'eux, et par le nombre qui les multiplie.

*D.* Quand les péchés diffèrent-ils les uns des autres quant à leur espèce ?

*R.* C'est quand ils sont opposés à diverses vertus, ou qu'ils violent des lois différentes : ainsi l'hérésie, le blasphème, le vol sont des péchés d'espèces différentes, parce qu'ils sont contraires à des vertus différentes, c'est-à-dire l'hérésie à la foi, le blasphème à la religion et le vol à la justice.

*D.* Par quelles règles peut-on distinguer le nombre des péchés ?

*R.* On peut les distinguer par les règles suivantes : 1.<sup>o</sup> tous les actes qui sont complets et consommés en eux-mêmes sont autant de péchés distingués les uns des autres ; 2.<sup>o</sup> il y a, dans un seul acte, autant de péchés qu'il y a de violations particulières de la loi ; par exemple, celui qui, d'un seul coup, tue deux hommes, commet deux péchés d'homicide ; 3.<sup>o</sup> les actes intérieurs qui ont le même objet, comme les actes de haine, les désirs de vengeance, etc., forment autant de

péchés qu'il y a de déterminations de la volonté moralement interrompue.

---

## LEÇON VIII.

**Des différentes espèces de Péchés.**

*D.* Combien y a-t-il de sortes de Péchés ?

*R.* Il y en a de deux sortes : le péché originel et le péché actuel.

*D.* Qu'est-ce que le Péché originel ?

*R.* Le Péché originel est celui dans lequel nous sommes tous conçus, avec lequel nous naissons et dont Adam, notre premier père, nous a rendus coupables par sa désobéissance.

*D.* Qu'est-ce que le Péché actuel ?

*R.* Le Péché actuel est celui que nous commettons par notre propre volonté.

*D.* Comment divise-t-on les péchés actuels ?

*R.* Les péchés actuels se divisent en péchés mortels et en péchés véniels.

*D.* Qu'est-ce que le Péché mortel ?

*R.* Le Péché mortel est une désobéissance à la loi de Dieu en matière considérable, avec une pleine advertance et un parfait consentement.

*D.* Pourquoi ce péché est-il appelé mortel ?

*R.* Parce qu'il donne la mort à l'âme, en la privant de la grâce sanctifiante, et qu'il rend celui qui le commet, digne de la mort ou de la damnation éternelle.

*D.* Quels sont les effets du péché mortel ?

*R.* Les effets du péché mortel sont 1.<sup>o</sup> la tache ou une sorte de souillure spirituelle qu'il imprime à l'âme et qui la rend hideuse et désagréable à Dieu ; 2.<sup>o</sup> l'offense de Dieu, qui fait perdre sur-le-champ au pécheur la grâce sanctifiante, l'amitié de Dieu et le droit au ciel ; 3.<sup>o</sup> l'état de culpabilité devant Dieu ; 4.<sup>o</sup> l'obligation de subir une peine éternelle dans l'enfer.

*D.* Le péché mortel est-il un grand mal ?

*R.* Le péché mortel est le plus grand de tous les maux ; rien ne peut lui être comparé ; c'est un mal que l'Esprit-Saint nous ordonne d'éviter comme on fuit à la vue d'un serpent venimeux ; un mal pour l'éloignement duquel il faut être disposé à souffrir tous les maux, fut-ce même la mort au milieu des plus cruelles tortures.

*D.* Qu'est-ce que le Péché véniel ?

*R.* Le Péché véniel est une désobéissance à la loi de Dieu en matière légère, ou en matière grave avec une demi-advertance et un consentement imparfait.

*D.* Pourquoi ce péché est-il appelé véniel ?

*R.* Parce qu'on en obtient plus facilement le pardon de la bonté de Dieu, duquel il ne fait pas perdre l'amitié.

*D.* Quels sont les effets du péché véniel ?

*R.* Le péché véniel affaiblit en nous la grâce et l'amitié de Dieu ; il nous dispose au péché mortel et nous rend dignes d'une peine temporelle.

**D.** Dans quels cas un péché véniel quant à la matière devient-il mortel par accident ?

**R.** Dans les cas suivants : 1.<sup>o</sup> quand, par erreur de conscience, on croit pécher mortellement ; 2.<sup>o</sup> quand, en commettant une faute légère, on est disposé à faire la même faute, lors même qu'elle serait mortelle ; 3.<sup>o</sup> quand, par une faute vénielle, on porte un autre à pécher mortellement, ou l'on cause au prochain un grave dommage ; 4.<sup>o</sup> quand la faute est accompagnée d'un mépris formel de la loi ou de l'autorité de celui qui commande ; 5.<sup>o</sup> quand on s'expose au danger prochain de pécher mortellement.

\* **D.** Peut-il arriver que plusieurs matières légères en forment une suffisante pour un péché mortel ?

**R.** Oui, et cela arrive, soit quand ces matières sont moralement unies entre elles par l'intention de celui qui pèche ; si, par exemple, en volant une somme légère, il a la volonté de répéter le même vol tous les jours de l'année ; soit par la somme considérable qui résulte de plusieurs matières légères, et dont on s'aperçoit avant de consommer le dernier acte qui doit compléter la matière suffisante pour un péché mortel.

**D.** Le péché véniel est-il aussi un grand mal ?

**R.** Quoique le péché véniel soit un mal moins grand que le péché mortel, il est néanmoins un très-grand mal en soi-même ; car 1.<sup>o</sup> il offense Dieu et il vaudrait mieux tout perdre et tout souffrir que de l'offenser ; 2.<sup>o</sup> il dispose au péché mortel, comme la maladie dispose à la mort.

## LEÇON IX.

**Des Péchés capitaux.**

*D.* Qu'appelle-t-on Péchés capitaux ?

*R.* On appelle Péchés capitaux ceux qui sont comme la source de tous les autres.

*D.* Combien y a-t-il de péchés capitaux ?

*R.* On en compte sept, l'orgueil, l'avarice, l'envie, la luxure, la gourmandise, la colère et la paresse.

*D.* Qu'est-ce que l'Orgueil ?

*R.* L'Orgueil est un amour déréglé de nous-mêmes et de tous les dons qui peuvent nous faire valoir aux yeux des hommes, comme si nous avions ces avantages de notre propre fond.

*D.* L'orgueil est-il un grand péché ?

*R.* L'orgueil est le péché le plus opposé à Dieu, en ce qu'il tend à lui ravir sa gloire ; aussi l'Écriture nous apprend que l'orgueil est la source de tous les maux, et que l'orgueilleux est haï de Dieu et des hommes.

*D.* Quels sont les vices qui naissent plus spécialement de l'orgueil ?

*R.* Ces vices sont la vaine gloire, la hauteur, l'ambition, l'hypocrisie, la présomption, l'opiniâtreté.

*D.* Qu'est-ce que la vaine gloire ?

*R.* La vaine gloire est une complaisance en soi-même, à cause des avantages qu'on a ou qu'on croit avoir, laquelle porte à désirer et

à rechercher l'estime, les louanges et les honneurs.

*D.* Qu'est-ce que la hauteur ?

*R.* La hauteur est un vice qui inspire du mépris pour le prochain et qui se manifeste par des manières fières et impérieuses.

*D.* Qu'est-ce que l'ambition ?

*R.* L'ambition est un désir déréglé des honneurs et des dignités, lequel porte à les rechercher en vue de la considération qui y est attachée.

*D.* Qu'est-ce que l'hypocrisie ?

*R.* L'hypocrisie est un vice par lequel on emprunte les dehors de la vertu pour s'attirer l'estime des hommes.

*D.* En quoi consiste la présomption ?

*R.* Elle consiste à se confier en soi-même, en ses talents, en sa propre sagesse et en ses propres forces.

*D.* Qu'est-ce que l'opiniâtreté ?

*R.* L'opiniâtreté est un attachement excessif à son propre sentiment.

*D.* Quel est le remède contre l'orgueil ?

*R.* C'est une humilité sincère, qui nous porte à nous mépriser nous-mêmes et à nous soumettre volontiers aux autres.

*D.* L'humilité est-elle nécessaire au salut ?

*R.* Oui, car elle est le principe de tout bien, comme l'orgueil est la source de tout mal ; aussi le Seigneur donne sa grâce aux humbles et résiste aux superbes.

*D.* Qu'est-ce que l'Avarice ?

*R.* L'Avarice est un amour désordonné de richesses qui porte à les rechercher pour elles-mêmes.

*D.* L'avarice est-elle une passion bien mauvaise ?

*R.* Oui, S. Paul appelle l'avarice la racine de tous les maux ; elle est la source de beaucoup de péchés ; elle rend insensible aux misères du prochain ; elle porte à la fraude, à l'injustice, au parjure, et remplit le cœur d'inquiétudes.

*D.* Quand pèche-t-on par avarice ?

*R.* On pèche par avarice, quand on viole la loi de Dieu pour acquérir quelque bien temporel ; quand on recherche les richesses avec avidité, quand, par attache aux biens, on omet de faire des dépenses nécessaires ou utiles, ou quand on refuse de faire l'aumône aux pauvres selon sa condition.

*D.* Quelles sont les vertus opposées à l'avarice ?

*R.* Ce sont le détachement des biens de la terre et l'inclination à soulager les pauvres dans leurs besoins.

*D.* Qu'est-ce que l'Envie ?

*R.* L'envie est la tristesse que nous éprouvons du bonheur d'autrui, en regardant ce bonheur comme un malheur pour nous.

*D.* A qui le péché d'envie nous rend-il semblables ?

*R.* Il nous rend semblables aux démons qui sont envieux du salut que nous espérons, et qui font tous leurs efforts pour nous le faire perdre.

*D.* Quels péchés fait commettre l'envie ?

*R.* L'envie fait commettre un grand nombre de péchés ; tels sont la haine du prochain, la médisance, la calomnie, le murmure, les injures, le plaisir d'entendre mal parler du prochain ou de le voir dans l'humiliation et le mépris.

*D.* Quel est le remède contre l'envie ?

*R.* C'est une charité sincère, humble, désintéressée, qui voit avec satisfaction le bien et les succès des autres.

*D.* Qu'est-ce que la Luxure ?

*R.* La Luxure est l'amour des plaisirs déshonnêtes.

*D.* Quelles sont les suites de la luxure ?

*R.* Ce vice honteux conduit ordinairement à l'aveuglement de l'esprit, à l'oubli de Dieu, au désespoir et à l'impénitence finale.

*D.* Quels sont les remèdes contre la luxure ?

*R.* Ces remèdes sont la prière, une sincère humilité de cœur, une exacte vigilance sur soi, la fuite des occasions et de l'oisiveté, la mortification des sens et la fréquentation des sacrements.

*D.* Quelle est la vertu opposée à la luxure ?

*R.* C'est la chasteté qui consiste à s'interdire tout plaisir déshonnête.

*D.* Qu'est-ce que la Gourmandise ?

*R.* C'est l'amour déréglé du boire et du manger et l'usage immodéré des aliments.

*D.* Quand pèche-t-on par gourmandise ?

*R.* On pèche par gourmandise, quand on mange ou qu'on boit avec excès, ou pour le seul plaisir ;

quand on recherche sans nécessité les mets délicats ou les boissons exquises.

*D.* Le péché de gourmandise est-il quelquefois mortel ?

*R.* Oui, la gourmandise est un péché mortel 1.° quand elle nuit notablement à la santé; 2.° quand elle fait violer la loi du jeûne; 3.° quand l'excès dans le boire va jusqu'à priver de la raison; 4.° enfin, quand cet excès doit avoir des suites mortellement criminelles.

*D.* Quel est le remède contre la gourmandise ?

*R.* C'est la sobriété qui consiste à garder la modération dans le boire et dans le manger.

*D.* Qu'est-ce que la Colère ?

*R.* La Colère est un mouvement de l'âme qui nous porte à repousser avec violence ce qui nous déplaît.

*D.* La colère est-elle toujours un péché ?

*R.* Il y a une colère juste et même louable; c'est celle qui est excitée par le zèle, dans le but de réprimer le vice et de faire cesser le désordre; mais la colère qui offense Dieu est l'effet d'une passion violente; elle porte au blasphème, aux querelles, aux injures, à la discorde, aux procès, et produit le désir de nuire ou de se venger, et les agitations furieuses de l'esprit et du corps.

*D.* Quel est le remède contre la colère ?

*R.* C'est une humble patience et une douceur chrétienne.

*D.* Qu'est-ce que la Paresse ?

*R.* La Paresse est une langueur de l'âme, un

dégoût volontaire de la vertu et une répugnance pour l'accomplissement de ses devoirs.

*D.* Quels péchés naissent de la paresse ?

*R.* L'Esprit-Saint dit que la paresse est la mère de tous les vices ; elle engendre spécialement l'inconstance et le dégoût dans les exercices de piété et dans la pratique des vertus, le désespoir de sortir de son état de langueur, l'oisiveté et la perte du temps, la dissipation de l'esprit et la tiédeur de l'âme.

*D.* Quels sont les remèdes contre la paresse ?

*R.* Ces remèdes sont le souvenir des travaux de Jésus-Christ et de la récompense éternelle promise aux bons ouvriers, l'amour du travail et une sainte ardeur à remplir ses devoirs.

## LEÇON X.

### **Des Vertus chrétiennes en général.**

*D.* Qu'entend-on par Vertu en général ?

*R.* On entend par Vertu une inclination de l'âme qui la rend bonne, la porte à agir selon la règle des mœurs et lui en donne la facilité.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de vertus ?

*R.* On en distingue de deux sortes : les vertus *naturelles* et les vertus *surnaturelles*.

*D.* Qu'est-ce que les Vertus naturelles ?

*R.* Ce sont celles qui peuvent s'acquérir et se pratiquer par les seules forces de la nature, qui disposent à agir selon la droite raison, et qui per-

fectionnent l'homme dans l'ordre naturel. Ces vertus sont tout humaines et sans valeur pour le ciel.

*D.* Qu'appellez-vous Vertus surnaturelles ?

*R.* Les Vertus surnaturelles ou chrétiennes sont celles que la grâce de Dieu produit et forme dans nos cœurs; elles ont pour motifs les vérités de la foi, et se rapportent directement à la béatitude éternelle.

*D.* Comment se divisent les vertus chrétiennes ?

*R.* Elles se divisent en vertus *morales* et en vertus *théologiques*.

*D.* Qu'est-ce que les Vertus morales ?

*R.* Ce sont celles qui règlent nos mœurs et nos actions conformément à la droite raison et aux lumières de la foi.

*D.* Qu'est-ce que les Vertus théologiques ?

*R.* Ce sont les Vertus qui ont Dieu pour objet direct et immédiat.

*D.* Combien y a-t-il de vertus morales ?

*R.* Il y a beaucoup de vertus morales, mais les principales qu'on nomme aussi cardinales, parce que les autres en dépendent et s'y rapportent, sont au nombre de quatre, savoir : la *prudence*, la *justice*, la *force* et la *tempérance*.

*D.* Qu'est-ce que la Prudence chrétienne ?

*R.* La Prudence est une vertu qui nous fait connaître et prendre dans l'occasion les moyens les plus propres à assurer notre salut et à éloigner tout ce qui pourrait y mettre obstacle.

*D.* Qu'est-ce que la Justice ?

*R.* C'est une vertu qui nous porte à accomplir

fidèlement tous les devoirs que la Religion nous prescrit envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes.

*D.* Qu'est-ce que la Force chrétienne ?

*R.* C'est une vertu qui nous donne le courage de surmonter les difficultés et les obstacles qui se rencontrent dans la pratique de la justice chrétienne, de supporter avec résignation les peines de la vie, et de souffrir les plus grands maux plutôt que d'offenser Dieu.

*D.* Qu'est-ce que la Tempérance chrétienne ?

*R.* C'est une vertu qui règle, d'une manière conforme à la raison et à la loi de Dieu, nos sentiments et nos actions dans l'usage des biens de la vie, et plus particulièrement dans l'usage des aliments et des plaisirs des sens.

*D.* Combien y a-t-il de vertus théologiques ?

*R.* Il y en a trois qui sont la foi, l'espérance et la charité.

## LEÇON XI.

### De la Foi.

*D.* Qu'est-ce que la Foi ?

*R.* La Foi est une vertu surnaturelle, qui nous porte à croire fermement, à cause de la souveraine véracité de Dieu, les vérités divinement révélées.

*D.* Y a-t-il une différence entre la foi habituelle et la foi actuelle ?

*R.* Oui, la foi habituelle est la vertu de la Foi, telle que nous venons de la définir ; tandis que la

foi actuelle est proprement l'acte de foi ou l'assentiment ferme et assuré que nous donnons aux vérités divinement révélées.

*D.* Pourquoi dites-vous que la Foi porte à croire *fermement* ?

*R.* Parce que la Foi exclut tout doute et toute hésitation de l'esprit; elle oblige à tenir pour vrai et pour certain ce que Dieu a révélé; le moindre doute volontaire sur un seul dogme détruit la Foi.

*D.* Sur quoi est fondée la Foi ?

*R.* La Foi est fondée sur la souveraine véracité de Dieu, qui, en révélant les vérités de la foi, ne peut ni être trompé, ni nous tromper.

*D.* Quel est l'objet de la Foi ?

*R.* La Foi catholique a pour objet toutes les vérités révélées de Dieu et proposées à notre croyance par l'Eglise, toujours infallible dans ses enseignements.

*D.* La Foi est-elle nécessaire au salut ?

*R.* Oui, la Foi est absolument nécessaire au salut, parce que, sans elle, il est impossible de plaire à Dieu; et que, selon le concile de Trente, elle est le fondement et la racine de la justification.

*D.* Comment les enfants et tous ceux qui meurent sans avoir acquis l'usage de la raison, peuvent-ils être sauvés, puisqu'ils sont incapables d'avoir la Foi ?

*R.* Ils sont sauvés par la foi, l'espérance et la charité habituelles, qui leur sont communiquées au baptême; mais les adultes ne sont sauvés qu'avec la foi actuelle, c'est-à-dire avec le ferme as-

sentiment qu'ils donnent aux vérités révélées, à cause de la souveraine véracité de Dieu.

\* *D.* De combien de manières une chose peut-elle être nécessaire au salut ?

*R.* De deux manières : elle peut être nécessaire absolument et de nécessité de *moyen*, ou conditionnellement et de nécessité de *précepte*.

\* *D.* Quand une chose est-elle nécessaire de nécessité de moyen ?

*R.* Une chose est nécessaire de nécessité de moyen, quand elle est une condition tellement essentielle au salut que son défaut rend le salut impossible, même pour celui qui l'omettrait sans péché.

\* *D.* Quand une chose est-elle nécessaire de nécessité de précepte ?

*R.* C'est quand l'obligation de l'accomplir ne résulte que d'un commandement, en sorte que l'on peut être sauvé sans l'observer, si l'on a des raisons légitimes de l'omettre.

*D.* Sommes-nous obligés de croire de la même manière toutes les vérités de la Foi ?

*R.* Non, il y a des vérités qu'il faut croire *explicitement* et d'autres qu'il suffit de croire *implicitement*.

*D.* Qu'est-ce que croire une vérité *explicitement* ?

*R.* C'est la croire en particulier et comme vue en elle-même ; par exemple, si je dis : *Je crois au mystère de la sainte Trinité*, je fais un acte de foi explicite sur ce mystère.

*D.* Qu'est ce que croire une vérité *implicitement* ?

**R.** C'est la croire non en elle-même, mais en tant qu'elle est contenue dans une autre vérité plus générale; par exemple, si je dis : *Je crois tout ce que l'Eglise croit et enseigne*, je fais un acte de foi implicite sur tous les dogmes révélés de Dieu et enseignés par l'Eglise.

**D.** Faites un acte de Foi sur les vérités de la Religion en général?

**R.** « Mon Dieu, je crois fermement tout ce que votre Eglise croit et enseigne; je le crois, parce que vous l'avez révélé, et que vous êtes la souveraine vérité, qui ne pouvez ni vous tromper, ni nous tromper. »

**D.** Faites un acte de Foi sur quelques-unes des vérités de la Religion en particulier.

**R.** « Je crois que le Fils de Dieu, seconde personne de la sainte Trinité s'est fait homme pour nous sauver. Je crois que le sacrement de l'Eucharistie contient réellement le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin; je le crois, parce que Dieu, qui l'a révélé, est la souveraine vérité. »

**D.** Quelles sont les vérités dont la foi est nécessaire au salut de nécessité de moyen?

**R.** Tout fidèle est obligé, sous peine de damnation, 1.<sup>o</sup> de croire au moins implicitement et en général tous les mystères que l'Eglise croit et enseigne; 2.<sup>o</sup> de croire explicitement et en particulier qu'il y a un Dieu, qu'il n'y en a qu'un, qu'il gouverne toutes choses par sa providence, que Dieu est notre fin dernière, qu'il y a une autre vie

où Dieu récompense les bons et punit les méchants. Il est nécessaire aussi de croire en particulier les mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

*D.* Qu'est-ce que les Fidèles sont obligés de savoir et de croire distinctement et en particulier ?

*R.* Tous les Fidèles qui en sont capables sont obligés, sous peine de péché grave, 1.<sup>o</sup> de savoir et de croire distinctement et en particulier les vérités dont la foi explicite est absolument nécessaire au salut, et les articles de foi contenus dans le Symbole des Apôtres; 2.<sup>o</sup> de savoir au moins quant à la substance l'Oraison Dominicale, les Commandements de Dieu et ceux de l'Eglise; 3.<sup>o</sup> de savoir et de croire ce que l'Eglise enseigne des sacrements qu'on a reçus ou qu'on doit recevoir, enfin de connaître les dispositions requises pour recevoir dignement ces sacrements.

## LEÇON XII.

**Suite de la Foi : de l'Obligation de la professer extérieurement et des péchés opposés à la Foi.**

*D.* Est-on obligé de faire une profession extérieure de la Foi ?

*R.* Oui, le précepte de la Foi oblige non-seulement d'en faire des actes intérieurs, mais encore de la professer extérieurement; car Jésus-Christ menace de désavouer devant son Père ceux qui auront rougi de le confesser devant les hommes.

**D.** De combien de manières peut-on renier la Foi?

**R.** On peut renier la Foi par paroles, par écrit, par action, ou par les choses dont on se sert; ce qui arrive lorsque, de l'une ou de l'autre de ces manières, on donne lieu aux autres de penser que l'on n'est pas catholique, ou que l'on ne croit pas certaine vérité révélée que l'Eglise enseigne.

**D.** Quand est-on obligé de confesser la Foi?

**R.** On est obligé de confesser la Foi, quand le silence serait injurieux à Dieu ou à la Religion, ou quand il causerait au prochain un grave scandale ou tout autre mal notable dans l'ordre spirituel.

**D.** Qui sont ceux qui pèchent contre la Foi?

**R.** Ceux qui pèchent contre la Foi, sont 1.<sup>o</sup> ceux qui négligent de s'instruire des vérités que les Fidèles sont tenus de savoir et de croire distinctement; 2.<sup>o</sup> les parents, les maîtres et généralement tous ceux qui, étant chargés d'instruire les autres des vérités religieuses, négligent de les apprendre à leurs enfants, à leurs élèves, à leurs domestiques, etc.; 3.<sup>o</sup> ceux qui nient ou qui révoquent en doute quelque vérité de la foi, ou qui s'exposent sans nécessité au danger de la perdre par la lecture des mauvais livres, ou par la fréquentation des personnes qui parlent mal de la Religion; 4.<sup>o</sup> les Hérétiques, les Apostats, les Infidèles qui demeurent volontairement dans l'infidélité; les incrédules et les impies qui nient les vérités de la Foi, ou qui parlent avec dérision, soit

de ces saintes vérités, soit des cérémonies et des pratiques de l'Eglise.

---

## LEÇON XIII.

**De l'Espérance.**

*D.* Qu'est-ce que l'Espérance?

*R.* L'Espérance est une vertu surnaturelle, par laquelle nous attendons de Dieu, avec une ferme confiance, fondée sur sa promesse et sur les mérites de Jésus-Christ, la vie éternelle et les secours nécessaires pour y parvenir.

*D.* Quel est l'objet de l'Espérance?

*R.* L'objet propre et principal de l'Espérance est Dieu ou la béatitude éternelle, qui est la possession de Dieu; l'objet secondaire comprend les moyens d'obtenir la vie éternelle, c'est-à-dire la grâce, le pardon des péchés et même les biens temporels, en tant qu'ils peuvent servir au salut de l'âme.

*D.* Quel est le motif de l'Espérance?

*R.* C'est la fidélité de Dieu dans la promesse qu'il a faite de donner la vie éternelle aux justes : la certitude que nous avons de cette fidélité, est fondée sur la puissance et sur la bonté de Dieu.

*D.* L'Espérance chrétienne n'a-t-elle pas encore un autre fondement?

*R.* Oui, l'Espérance est encore fondée sur les mérites infinis de Jésus-Christ, qui a satisfait pour nous, et nous a mérité le ciel et les grâces nécessaires pour y arriver.

**D.** L'Espérance doit-elle être exempte de crainte?

**R.** Non, car l'Espérance, certains du côté de Dieu, est incertaine en ce qui dépend de nous, parce que la possession de la béatitude éternelle est attachée à une condition dont nous ne sommes pas assurés, c'est-à-dire à notre persévérance dans la grâce et l'amitié de Dieu.

**D.** Quelles dispositions cette crainte doit-elle nous inspirer ?

**R.** Elle doit nous porter à veiller sur nous, à nous défier de notre faiblesse, à prier avec humilité, à éviter soigneusement tout péché et les occasions du péché, à correspondre fidèlement aux grâces de Dieu, afin de ne pas nous priver, par notre faute, de l'effet des divines promesses.

**D.** L'Espérance est-elle nécessaire au salut ?

**R.** L'Espérance, comme la foi, est nécessaire au salut de nécessité de moyen ; selon le langage de l'Écriture, la foi et l'Espérance ont entre elles une liaison si intime que l'une ne peut sans l'autre servir au salut. Elle est nécessaire aussi en vertu d'un précepte divin.

**D.** De combien de manières pèche-t-on contre l'Espérance ?

**R.** On pèche contre l'Espérance par désespoir ou par présomption.

**D.** Qu'est-ce que le désespoir ?

**R.** C'est une défiance volontaire de la bonté de Dieu, qui affaiblit ou détruit la confiance d'obtenir le ciel et les moyens d'y arriver.

*\* D.* Quand pèche-t-on par désespoir ?

*R.* On pèche par désespoir, 1.<sup>o</sup> quand on se croit réprouvé et qu'on désespère de son salut, soit à cause du nombre et de la grandeur de ses péchés, soit à cause de la violence de ses penchants et de ses mauvaises habitudes; 2.<sup>o</sup> quand on n'ose espérer le ciel, à cause de son indignité et de sa bassesse naturelle; 3.<sup>o</sup> quand, dans l'adversité, on se souhaite la mort ou qu'on cherche à se la donner; 4.<sup>o</sup> quand on se livre au dégoût, à la paresse, et que l'on abandonne la prière, sous prétexte que l'on n'a pas obtenu l'objet de ses premières demandes.

*D.* Qu'est-ce que la présomption ?

*R.* La présomption est une attente vaine et téméraire de la vie éternelle et des moyens de l'obtenir.

*\* D.* Quand pèche-t-on par présomption ?

*R.* On pèche par présomption, 1.<sup>o</sup> quand on continue de vivre dans le péché, sous prétexte que l'on se convertira plus tard, ou que l'on obtiendra de Dieu aussi facilement le pardon d'un grand nombre de péchés que de quelques-uns; 2.<sup>o</sup> quand on se flatte d'acquérir le ciel sans faire pénitence, sans recevoir les sacrements, et sans recourir aux moyens ordinaires du salut; 3.<sup>o</sup> enfin, quand on espère opérer son salut par ses propres forces, ou uniquement par la bonté et la grâce de Dieu, sans travail ni bonnes œuvres.

*D.* Faites un acte d'Espérance ?

*R.* « Mou Dieu, j'espère de votre bonté infinie,

« qu'en vue des mérites de Notre Seigneur Jésus-  
 « Christ, vous m'accorderez la vie éternelle et les  
 « secours nécessaires pour y parvenir; parce que  
 « vous l'avez promis et que vous êtes souveraine-  
 « ment fidèle dans vos promesses. »

---

#### LEÇON XIV.

##### De la Charité.

*D.* Qu'est-ce que la Charité?

*R.* La Charité est une vertu surnaturelle qui nous fait aimer Dieu pour lui-même et par-dessus toutes choses et le prochain comme nous-mêmes par rapport à Dieu.

*D.* Par quels motifs peut-on aimer Dieu?

*R.* Nous pouvons aimer Dieu pour notre propre intérêt, ou pour lui-même et à cause de ses infinies perfections, c'est-à-dire d'un amour d'*espérance* et d'un amour de *bienveillance*.

*D.* Qu'est-ce que l'Amour d'espérance?

*R.* C'est celui par lequel nous aimons Dieu à cause du bien qu'il nous fait et de celui que nous en attendons; c'est l'amour imparfait qui se rapporte à la vertu d'espérance.

*D.* Qu'est-ce que l'Amour de bienveillance?

*R.* C'est celui par lequel nous aimons Dieu pour lui-même, parce qu'il possède la souveraine perfection; cet amour est plus parfait que le premier; c'est proprement la Charité.

*D.* Qu'est-ce qu'aimer Dieu parfaitement?

*R.* C'est l'aimer de tout son cœur, de tout son

esprit, de toute son âme et de toutes ses forces, c'est-à-dire l'aimer pour lui-même et par-dessus toutes choses.

*D.* Qu'est-ce qu'aimer Dieu pour lui-même?

*R.* C'est s'attacher à Dieu considéré en lui-même, et parce que ses perfections le rendent souverainement aimable.

*D.* Pouvons-nous aimer Dieu pour lui-même, et en même temps pour notre propre intérêt?

*R.* Nous pouvons aimer Dieu principalement pour lui-même, et l'aimer secondairement d'un amour d'espérance, ou pour notre propre intérêt et en vue de la récompense éternelle.

*D.* Qu'est-ce qu'aimer Dieu par-dessus toutes choses?

*R.* C'est l'aimer d'un amour de préférence sur nous-mêmes et sur toutes les créatures, en sorte que nous soyons prêts à tout faire et à tout endurer plutôt que de nous séparer de l'amour de Dieu par un péché mortel. C'est encore rapporter à Dieu toutes nos pensées, toutes nos affections et toutes nos actions.

*D.* Qu'est-ce que rapporter à Dieu toutes nos affections et toutes nos actions?

*R.* C'est tellement les régler que Dieu en soit la dernière fin.

*D.* Sommes-nous obligés de rapporter explicitement à Dieu toutes nos pensées, toutes nos affections et toutes nos actions?

*R.* Il n'est pas possible de penser toujours actuellement à Dieu; mais il suffit que, de temps en

temps, nous offrons à Dieu tout ce que nous faisons délibérément, et que nous soyons dans la disposition de ne penser, de n'aimer, de n'agir que selon la volonté de Dieu et pour sa gloire.

*D.* Pouvons-nous aimer quelque autre chose que Dieu ?

*R.* Oui, pourvu que nous aimions Dieu par-dessus toutes choses et que nous n'aimions rien que par rapport à Dieu.

*D.* La Charité est-elle nécessaire au salut ?

*R.* Oui ; 1.<sup>o</sup> la Charité habituelle est nécessaire au salut de nécessité de moyen, comme la foi et l'espérance ; 2.<sup>o</sup> il y a un précepte divin spécial qui oblige tous les hommes adultes d'aimer Dieu pour lui-même et par-dessus toutes choses, et de faire des actes de cet amour parfait. C'est ce que Jésus-Christ a prescrit, quand il a rappelé et confirmé le commandement qui nous ordonne d'aimer Dieu de tout notre cœur, de tout notre esprit, de toute notre âme et de toutes nos forces.

*D.* Quand est-on obligé de faire des actes de foi, d'espérance et d'amour de Dieu ?

*R.* On y est obligé 1.<sup>o</sup> quand on a atteint l'usage de la raison et que l'on connaît suffisamment l'obligation de croire les vérités révélées, et de s'attacher à Dieu comme étant la fin dernière de l'homme et son suprême bonheur ; 2.<sup>o</sup> aux approches de la mort ; 3.<sup>o</sup> de temps en temps dans le cours de la vie, par exemple, environ chaque mois.

**D.** Est-on obligé de faire ces actes dans d'autres circonstances ?

**R.** On doit encore faire les actes de foi, d'espérance et de charité, 1.<sup>o</sup> quand on est tenté contre l'une ou l'autre de ces vertus ; 2.<sup>o</sup> quand on ne peut résister efficacement à la tentation qui porte à un péché quelconque , qu'en faisant un acte de foi, d'espérance ou d'amour de Dieu ; 3.<sup>o</sup> quand on reçoit quelque sacrement.

**D.** Peut-on satisfaire à cette obligation , sans faire des actes formels et explicites de foi, d'espérance et de charité ?

**R.** Oui , on accomplit suffisamment cette obligation , en récitant avec dévotion l'Oraison Dominicale , en évitant le péché parce qu'il offense Dieu, en s'appliquant aux exercices de la vie chrétienne, et en vivant dans la résolution habituelle de ne jamais commettre de faute grave.

\* **D.** Quels sont les péchés opposés à la Charité ?

**R.** Tout péché mortel est essentiellement contraire à la Charité , puisqu'il a pour effet immédiat de l'éteindre dans le cœur de celui qui s'en rend coupable ; mais il y a d'autres péchés directement opposés à la charité ; ce sont la haine de Dieu et le dégoût de son service.

**D.** Faites un acte de Charité ?

**R.** « Mon Dieu , je vous aime par-dessus toutes  
« choses , parce que vous êtes infiniment parfait ,  
« infiniment aimable , et j'aime mon prochain  
« comme moi-même par rapport à vous. »

*D.* Faites un acte d'Amour de Dieu ?

*R.* « Mon Dieu , je vous aime de tout mon cœur ,  
« parce que vous êtes infiniment bon et infiniment  
« digne d'être aimé. Je vous préfère à toutes les  
« créatures , et j'aimerais mieux tout perdre et tout  
« souffrir que de vous offenser. »

## LEÇON XV.

### De l'Amour du Prochain.

*D.* Sommes-nous obligés d'aimer le prochain ?

*R.* Oui , Jésus-Christ nous fait un commandement particulier d'aimer le prochain , quand il dit :  
« Vous aimerez le prochain comme vous-même. »

*D.* Qui comprend-on sous le nom de prochain ?

*R.* On comprend tous ceux qui sont capables de l'amitié de Dieu et de la béatitude éternelle ; tels sont les Anges , les Bienheureux du ciel , les âmes du purgatoire , tous les hommes vivants , fidèles et infidèles , justes et pécheurs , connus et inconnus , parents et étrangers , amis et ennemis.

*D.* Qu'est-ce qu'aimer le prochain comme soi-même ?

*R.* C'est , non pas l'aimer au même degré qu'on s'aime soi-même , mais l'aimer d'un amour semblable à celui qu'on a pour soi , c'est-à-dire lui souhaiter et lui procurer , autant que possible , les biens spirituels et temporels dont il a besoin ; c'est faire pour les autres ce que nous voudrions rai-

sonnablement qu'on fit pour nous, eu égard à la position de chacun.

*D.* De quel amour faut-il aimer le prochain ?

*R.* Pour accomplir le précepte de la charité envers le prochain, il faut l'aimer 1.<sup>o</sup> d'un amour surnaturel, c'est-à-dire qui ait Dieu pour motif, et principalement les biens spirituels pour objet ; 2.<sup>o</sup> d'un amour affectif, ou par un sentiment du cœur ; 3.<sup>o</sup> d'un amour effectif, qui se manifeste par des actes de bienveillance ; 4.<sup>o</sup> d'un amour universel, qui s'étende à tous les hommes sans exception.

*D.* Sommes-nous obligés d'aimer aussi nos ennemis ?

*R.* Oui, Jésus-Christ nous commande d'aimer nos ennemis comme les autres hommes, quand il dit : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent. »

*D.* Comment faut-il aimer ses ennemis ?

*R.* Pour accomplir le précepte de la charité, il faut 1.<sup>o</sup> aimer ses ennemis du même amour que les autres hommes ; 2.<sup>o</sup> leur donner les marques communes de bienveillance que l'on donne ordinairement aux autres hommes de la même condition ; 3.<sup>o</sup> déposer tout sentiment de haine et de vengeance et pardonner du fond du cœur l'offense reçue ; 4.<sup>o</sup> se soumettre à l'ordre naturellement prescrit pour la réconciliation.

\* *D.* Y a-t-il quelque ordre à observer dans l'exercice de la charité envers le prochain ?

*R.* Oui, car des motifs particuliers nous obligent d'aimer quelques hommes plus que d'autres,

et, d'un autre côté, il n'est pas toujours en notre pouvoir de procurer les mêmes secours à tous ceux qui éprouvent les mêmes besoins ; d'où il suit qu'il faut établir un ordre dans les personnes, dans les biens et dans les nécessités du prochain.

*D.* Quel ordre faut-il observer à l'égard des personnes ?

*R.* Nous devons nous aimer nous-mêmes après Dieu plus que tous les autres hommes et travailler sans relâche, et préférablement à toute autre affaire, à assurer notre salut et à acquérir le souverain bonheur ; nous devons aimer les autres hommes dans l'ordre suivant : nos parents, nos amis, nos bienfaiteurs, nos concitoyens, en dernier lieu les étrangers.

\* *D.* Quel ordre suit-on dans la classification des biens ?

*R.* On met au premier rang les biens spirituels qui se rapportent à l'âme, ensuite les biens du corps ou de la nature, puis ceux de la réputation et de l'honneur, et enfin les biens de la fortune.

*D.* Quel est l'ordre des nécessités que souffre le prochain ?

*R.* Dans l'ordre des besoins, soit spirituels, soit corporels, du prochain, on distingue la nécessité *extrême*, la nécessité *grave* et la nécessité *commune*.

*D.* Quand le prochain est-il dans la nécessité extrême ?

*R.* C'est lorsqu'il est dans un danger imminent

et inévitable de perdre le salut ou la vie, si l'on ne vient sur-le-champ à son secours.

*D.* Qu'est-ce que la nécessité grave?

*R.* C'est un danger de perdre le salut ou la vie, tel que le prochain ne peut y échapper sans de très-grandes difficultés, si quelqu'un ne vient à son secours.

*D.* Qu'est-ce que la nécessité commune?

*R.* C'est une nécessité à laquelle chacun peut pourvoir sans beaucoup de difficultés.

*D.* Quelles règles faut-il observer pour se conformer à l'ordre de la Charité?

*R.* Voici la première règle : nous devons préférer notre bien spirituel nécessaire à celui du prochain ; ainsi il n'est jamais permis de commettre la faute la plus légère, ni de s'exposer au danger prochain d'en commettre aucune, lors même que, par ce léger péché, on devrait procurer le salut du monde entier.

*D.* Quelle est la seconde règle?

*R.* Dans l'impossibilité de secourir plusieurs personnes qui éprouvent le même besoin et qui sont dans la nécessité extrême, soit spirituelle, soit corporelle, la charité nous oblige de préférer celles qui nous sont plus étroitement unies à celles qui nous le sont moins ; par exemple, nos parents à nos amis, à nos bienfaiteurs, etc.

\* *D.* Quelle est la troisième règle?

*R.* La Charité nous oblige, même au péril de notre vie, de secourir le prochain qui est dans

une nécessité extrême spirituelle, pourvu qu'il y ait espérance de lui être utile.

\* *D.* Quelle est la quatrième règle?

*R.* Quand le prochain est dans une nécessité grave spirituelle, nous devons le secourir, en sacrifiant, s'il le faut, quelque portion de nos biens; mais, à moins que nous n'y soyons obligés à titre de justice ou en vertu de notre office, nous ne sommes pas tenus d'exposer notre vie, ni même de sacrifier une partie notable de nos biens.

\* *D.* Quelle est la cinquième règle?

*R.* Dans une nécessité commune spirituelle, on n'est tenu qu'à de légers sacrifices pour venir en aide au prochain.

## LEÇON XVI.

### Des Œuvres de miséricorde.

*D.* Qu'entend-on par Œuvres de miséricorde?

*R.* On entend les Œuvres par lesquelles on soulage le prochain dans tous ses besoins, soit corporels, soit spirituels.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes d'œuvres de miséricorde?

*R.* On en distingue de deux sortes : les œuvres de miséricorde corporelle et celles de miséricorde spirituelle.

*D.* Quelles sont les Œuvres de miséricorde corporelle?

*R.* Il y en a sept principales, qui sont : visiter les malades et les prisonniers, donner à manger

à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, racheter les captifs, vêtir ceux qui sont nus, exercer l'hospitalité envers les étrangers, ensevelir les morts.

*D.* Quelles sont les Oeuvres de miséricorde spirituelle?

*R.* Elles sont également au nombre de sept, savoir : donner des conseils à ceux qui en ont besoin, corriger les pécheurs, instruire les ignorants, consoler les affligés, pardonner à ses ennemis, supporter les défauts du prochain, prier pour les vivants et pour les morts.

*D.* Qu'est-ce que l'Aumône?

*R.* L'Aumône, proprement dite, est un secours temporel que l'on donne à l'indigent pour l'aider à subvenir aux nécessités de la vie.

*D.* Y a-t-il obligation de faire l'aumône?

*R.* Il y a obligation grave de faire l'aumône pour tous ceux qui, par leur position et leur fortune, sont en état de la faire.

*D.* Quand est-on obligé de faire l'aumône?

*R.* On est obligé de faire l'aumône proportionnellement aux besoins des pauvres, quand on a des biens qui ne sont nécessaires ni à la vie, ni à la condition, et qu'on nomme superflus.

*D.* Quels biens sont nécessaires à la vie?

*R.* Ce sont les biens sans lesquels un homme ne pourrait se nourrir, s'habiller, se loger, lui et sa famille.

*D.* Quels biens sont nécessaires à la condition?

*R.* Ce sont ceux sans lesquels on ne pourrait

soutenir son rang, ni vivre selon les bienséances de son état et de sa condition.

*R.* Dans quelle proportion est-on obligé de faire l'aumône ?

*D.* 1.<sup>o</sup> Quand le prochain est dans une nécessité extrême, on est obligé de le secourir en sacrifiant même une partie des biens nécessaires à la condition, mais superflus à la vie. 2.<sup>o</sup> Il en est proportionnellement de même quand le prochain est dans une nécessité grave. 3.<sup>o</sup> Enfin ceux qui ont des biens absolument superflus, sont tenus d'en employer une partie à secourir les pauvres qui sont dans la nécessité commune.

*D.* De quels biens faut-il faire l'aumône ?

*R.* On ne peut faire l'aumône qu'avec ses propres biens, légitimement acquis, que l'on ne doit pas à un autre titre et dont on a la libre administration.

*D.* Avec quelles dispositions faut-il faire l'aumône ?

*R.* Il faut faire l'aumône avec discrétion, avec promptitude et sans délai, avec joie, dans un esprit de charité et de compassion, et avec humilité.

*D.* Qu'est-ce que la Correction fraternelle ?

*R.* C'est un acte de miséricorde spirituelle, qui consiste à reprendre le prochain de ses défauts ou de ses péchés, par un motif de charité.

*D.* Y a-t-il obligation de faire la correction fraternelle ?

*R.* Oui, Jésus-Christ en fait un précepte formel.

*D.* A qui appartient-il de faire la correction fraternelle ?

*R.* Ce commandement oblige tous les hommes à l'égard de tous ; mais il oblige plus spécialement ceux qui sont chargés de la conduite des autres.

\* *D.* Quand est-on obligé de faire la correction fraternelle ?

*R.* On est obligé de faire la correction fraternelle, seulement quand les circonstances suivantes se trouvent réunies : 1.<sup>o</sup> s'il est moralement certain que le prochain est tombé dans le péché mortel, et qu'il ne s'en est pas corrigé ; 2.<sup>o</sup> s'il y a espérance probable d'un bon résultat ; 3.<sup>o</sup> s'il n'y a pas à craindre de graves inconvénients pour celui qui doit la faire, à moins qu'il ne soit tenu par sa charge d'empêcher le mal dans tout état de cause ; 4.<sup>o</sup> si le moment est opportun et l'occasion favorable.

*D.* La charité nous fait-elle un devoir de supporter les défauts du prochain ?

*R.* Oui, car ce n'est pas aimer le prochain chrétiennement que de ne pas vouloir supporter ses défauts ; la Charité nous oblige d'ailleurs à faire pour lui ce que nous voulons qu'il fasse pour nous.

## LEÇON XVII.

### **Des Péchés opposés à l'Amour du Prochain.**

*D.* Quels sont les Péchés contraires à l'amour du prochain ?

*R.* Les péchés contraires à l'amour du prochain sont la haine, la discorde et le scandale.

**D.** Qu'est-ee que la Haine du prochain?

**R.** C'est l'aversion que nous avons pour le prochain, parce qu'il nous est ou qu'il paraît nous être contraire; ce qui nous porte à lui souhaiter du mal ou à nous affliger du bien qui lui arrive.

**D.** Qu'est-ce que la Discorde?

**R.** On appelle Discorde toute dissension qui divise les esprits et rompt les liens de la charité.

**D.** Qu'est-ce que le Scandale?

**R.** Le Scandale est une parole, une action ou une omission, qui, parce qu'elle est mauvaise ou paraît l'être, donne au prochain l'occasion de tomber dans le péché.

**D.** Le scandale est-il un péché?

**R.** Oui, car il est directement opposé à la charité, dont le propre est de nous porter à aider le prochain dans l'ordre du salut.

**D.** Quelle est la gravité du péché de scandale?

**R.** Le péché de scandale est mortel ou véniel suivant la gravité ou la légèreté de la faute dont il est l'occasion, et selon la manière claire ou confuse avec laquelle on a prévu cette faute.

**D.** Quels sont ceux qui se rendent le plus communément coupables du péché de scandale?

**R.** Ce sont 1.° ceux qui ordonnent, conseillent ou demandent à quelqu'un une action mauvaise, quand même celui-ci serait disposé à la faire; 2.° ceux qui provoquent des réunions ou des divertissements, lesquels, à cause de leurs circonstances, sont des occasions prochaines de péché; 3.° ceux qui, par leurs discours, inspirent du mé-

pris pour la Religion, détournent de ses pratiques, ou excitent au mal; 4.<sup>o</sup> ceux qui composent, impriment, vendent, prêtent ou font lire des ouvrages dangereux pour la foi ou pour les mœurs. Il en faut dire autant des artistes, des peintres, des sculpteurs dont les ouvrages blessent les lois de la modestie.

*D.* De quelles actions faut-il s'abstenir pour éviter le scandale?

*R.* 1.<sup>o</sup> Il n'est jamais permis, pour éviter le scandale, de faire ce qui est défendu de droit naturel. — 2.<sup>o</sup> On peut quelquefois, pour éviter le scandale, omettre ou différer une œuvre commandée. — 3.<sup>o</sup> Quand des actions indifférentes par elles-mêmes, ou certaines bonnes œuvres qui ne sont que de conseil, doivent être pour les faibles un sujet de scandale, il faut s'en abstenir, au moins pour quelque temps, si l'on ne peut écarter le scandale par une explication préalable et si le délai ou l'omission ne doit causer qu'un léger préjudice.

*D.* Est-on obligé de réparer le scandale?

*R.* Celui qui a donné le scandale, est obligé en justice de le réparer. Ainsi celui qui a publié des erreurs contraires à la foi ou aux règles de la morale chrétienne, est tenu de les rétracter de la manière la plus propre à détruire les effets de sa mauvaise doctrine. Quant à celui qui a scandalisé par la licence de ses mœurs et par ses mauvais exemples, il suffit qu'il s'efforce d'en effacer le souvenir par une pénitence sincère et une vie édifiante.

## LEÇON XVIII.

**Des Préceptes du Décalogue en général.**

**D.** Où sont contenus les principaux devoirs du Chrétien.

**R.** Dans les Commandements de Dieu ou les préceptes du Décalogue, et dans ceux de l'Eglise.

**D.** Qu'est-ce que le Décalogue?

**R.** Le mot *Décalogue* signifie *dix paroles*, c'est-à-dire les dix Commandements que Dieu donna au Peuple hébreu sur le mont Sinaï par le ministère de Moïse, cinquante jours après la sortie d'Egypte, et qu'il grava sur deux tables de pierre.

**D.** Ces dix Commandements existaient-ils avant la promulgation que Dieu en fit à son peuple?

**R.** Oui, les préceptes du Décalogue appartiennent à la loi naturelle et sont aussi anciens que cette loi. Dieu les avait gravés dans le cœur de l'homme avant de les écrire sur la pierre.

**D.** Jésus-Christ a-t-il commandé d'observer les préceptes du Décalogue?

**R.** Oui, le Sauveur a positivement confirmé les Commandements de la Loi par son autorité et son exemple, et il a fait, de l'observation de ces Commandements, une condition de salut pour tous les hommes, lorsqu'il a dit : « Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, gardez les commandements. »

**D.** En quel sens Jésus-Christ dit-il que toute la loi consiste en deux points, dans l'amour de Dieu et dans l'amour du prochain?

**R.** C'est, en ce sens, que les préceptes du Dé-

calogue se rapportent tous à l'amour de Dieu et du prochain; en effet, les trois premiers ou ceux de la première table, marquent ce qui a rapport à l'honneur et au culte de Dieu, et les sept autres ou ceux de la seconde table, prescrivent les devoirs envers le prochain.

\* *D.* En quels termes ces dix Commandements étaient-ils écrits sur les tables de la loi?

*R.* Dans les termes suivants : I. « Je suis le Seigneur ton Dieu ; tu n'auras point de dieux étrangers devant moi ; tu ne feras aucune image taillée, ni aucune figure ; tu ne les adoreras point et tu ne les serviras point. »

II. « Tu ne prendras point en vain le nom du Seigneur ton Dieu.

III. « Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat.

IV. « Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps.

V. « Tu ne tueras point.

VI. « Tu ne commettras point d'adultère.

VII. « Tu ne déroberas point.

VIII. « Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain.

IX. « Tu ne désireras point la femme de ton prochain.

X. « Tu ne désireras point la maison de ton prochain, ni rien qui soit à lui. »

*D.* Récitez les Commandements de Dieu tels qu'ils sont dans les prières quotidiennes du Chrétien?

*R.* 1. Un seul Dieu tu adoreras  
Et aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne jureras  
Ni autre chose pareillement.
  3. Les Dimanches tu garderas ,  
En servant Dieu dévotement.
  4. Tes père et mère honoreras ,  
Afin que tu vives longuement.
  5. Homicide point ne seras  
De fait ni volontairement.
  6. Luxurieux point ne seras  
De corps ni de consentement.
  7. Le bien d'autrui tu ne prendras  
Ni retiendras à son escient.
  8. Faux témoignage ne diras  
Ni mentiras aucunement.
  9. L'œuvre de chair ne désireras  
Qu'en mariage seulement.
  10. Biens d'autrui ne convoiteras  
Pour les avoir injustement.
- 

## LEÇON XIX.

**Du premier Commandement de Dieu.**

*D.* Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par le premier Commandement : *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement ?*

*R.* Dieu nous ordonne de l'adorer, de n'adorer que lui et de l'aimer parfaitement.

*D.* Que faut-il faire pour accomplir ce Commandement ?

*R.* Pour adorer Dieu et le servir d'une manière

digne de lui, il faut croire à sa parole infallible par une foi humble, se confier en ses promesses par une espérance ferme, s'attacher à lui par un amour suprême et lui rendre, avec une religion sincère, le culte qui lui est dû.

*D.* Qu'est-ce que la vertu de Religion ?

*R.* La Religion est une vertu morale, qui nous porte à rendre à Dieu l'honneur et le culte qui lui sont dus comme au souverain Seigneur de toutes choses.

*D.* Quels sont les actes de Religion commandés par le premier précepte ?

*R.* Les uns se rapportent directement à Dieu, et les autres ont un rapport direct au culte des Saints et indirect à Dieu, dont les perfections paraissent avec plus d'éclat dans les Saints que dans les autres créatures.

*D.* Quels sont les principaux actes de Religion qui se rapportent directement à Dieu ?

*R.* Ces actes sont l'adoration, le sacrifice et la prière.

*D.* Qu'est-ce qu'adorer Dieu ?

*R.* Adorer Dieu, c'est reconnaître qu'il est le souverain maître de toutes choses, c'est lui rendre l'honneur et le respect qui lui sont dus en cette qualité, c'est confesser notre entière dépendance à l'égard de Dieu dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce. On appelle ce culte d'adoration le culte de Latrie.

*D.* Sommes-nous obligés d'adorer Dieu ?

*R.* Oui, cette obligation est fondée 1.<sup>re</sup> sur le

droit naturel, qui ordonne à l'homme de reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures, et 2.<sup>o</sup> sur le commandement formel de Jésus-Christ, qui a dit : « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui. »

*D.* En combien de manières peut-on adorer Dieu ?

*R.* On peut adorer Dieu en deux manières : *intérieurement* et en esprit, *extérieurement* et de corps.

*D.* Qu'est-ce qu'adorer Dieu intérieurement ?

*R.* C'est lui soumettre notre esprit, notre cœur, notre volonté comme à notre souverain maître, et reconnaître que nous tenons de lui tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes.

*D.* Qu'est-ce qu'adorer Dieu extérieurement ?

*R.* C'est témoigner, par quelques actions extérieures ou par quelques mouvements du corps, le respect religieux que nous avons pour sa majesté suprême.

*D.* Sommes-nous obligés d'adorer Dieu intérieurement et extérieurement ?

*R.* Oui, car le culte extérieur ne serait que mensonge et hypocrisie, s'il n'était l'expression des sentiments de respect, d'adoration, d'amour que nous devons avoir pour Dieu ; et, d'un autre côté, comme notre corps appartient à Dieu aussi bien que notre âme, il est nécessaire qu'il ait part aux actes d'honneur et de respect que l'âme rend à Dieu.

**D.** Quand faut-il faire des actes d'Adoration ?

**R.** Il faut faire des actes d'Adoration dans les mêmes circonstances où l'on est obligé de faire des actes de foi, d'espérance et d'amour de Dieu ; et il est fort à propos d'en faire souvent et particulièrement le matin et le soir, et quand on assiste à la Messe ou à l'Office divin.

**D.** Faites un acte d'Adoration ?

**R.** « Mon Dieu, prosterné humblement devant  
« vous, je reconnais que vous êtes mon Créateur  
« et mon souverain Seigneur ; c'est de vous que  
« je tiens tout ce que je suis et tout ce que j'ai ;  
« je me donne à vous sans réserve, et je vous serai  
« toute ma vie entièrement soumis. »

**D.** A qui doit-on rendre le culte d'Adoration ?

**R.** Ce culte ne peut être rendu qu'à Dieu, parce que lui seul est le souverain Seigneur de toutes choses, et qu'à lui seul appartient le domaine suprême sur toutes les créatures.

\* **D.** Quel culte doit-on rendre à l'humanité de Jésus-Christ ?

**R.** Si on la considère en elle-même et indépendamment de son union avec la personne du Verbe, elle ne peut être l'objet du culte de Latrie ; mais il est de foi que l'humanité de Jésus-Christ en tant qu'elle est unie à la divinité dans la personne du Verbe, doit être honorée du même culte d'Adoration que Dieu lui-même. D'où il suit que nous devons aussi adorer ce qui appartient à son humanité comme son cœur, sa chair et son corps.

**D.** En quoi consiste le culte que nous rendons au sacré Cœur de Jésus-Christ ?

**R.** Il consiste à adorer et à honorer 1.<sup>o</sup> le Cœur matériel de Jésus, son cœur de chair vivant et uni hypostatiquement, comme tout son corps, au Verbe divin; 2.<sup>o</sup> son Cœur considéré comme le symbole de l'ardente charité dont il nous a aimés.

**D.** Pour quelles fins l'Eglise a-t-elle établi la dévotion au sacré cœur de Jésus ?

**R.** L'Eglise a établi cette dévotion 1.<sup>o</sup> afin d'enflammer nos cœurs du feu de l'amour divin; 2.<sup>o</sup> d'exciter en nous la reconnaissance envers le Sauveur et nous porter à honorer son divin cœur; 3.<sup>o</sup> d'engager les âmes pieuses à offrir à Jésus-Christ des satisfactions et des réparations, pour les injures qu'il reçoit particulièrement dans la sainte Eucharistie, qui est par excellence le sacrement de son amour.

**D.** Devons-nous rendre un culte religieux à la Croix ?

**R.** Oui, nous devons honorer d'un culte religieux non-seulement la vraie Croix, sur laquelle Jésus-Christ est mort pour le salut des hommes, mais encore les images peintes ou sculptées de la Croix, parce qu'elles nous rappellent que Jésus-Christ a voulu faire de la croix l'instrument de notre salut.

**D.** Est-il permis d'adorer la croix ?

**R.** Il n'est pas permis d'adorer la croix d'un culte de Latrie direct et absolu; mais, parce qu'elle nous représente Jésus-Christ crucifié, nous nous

prosternons devant elle et nous l'adorons d'un culte relatif, c'est-à-dire en rapportant ce culte d'Adoration à Jésus-Christ, qui, étant vrai Dieu, doit être adoré.

*D.* Le culte de la croix est-il légitime ?

*R.* Oui, il est très-légitime et conforme à la foi et à la piété chrétienne; il est d'ailleurs fondé sur la pratique universelle de l'Eglise, qui a toujours honoré d'une manière particulière la vraie croix et les images qui la représentent.

*D.* Qu'est-ce que le Sacrifice ?

*R.* Le Sacrifice proprement dit, est l'offrande que l'on fait à Dieu d'une chose sensible que l'on détruit en quelque manière pour reconnaître son souverain domaine sur toutes choses.

*D.* Le Sacrifice est-il un acte important dans l'ordre de la Religion ?

*R.* De tous les actes de Religion, le Sacrifice est, après l'adoration, le plus important et le plus essentiel, ou plutôt il est l'expression naturelle du culte d'adoration (1).

## LEÇON XX.

**Suite du premier Commandement : du Culte des Saints.**

*D.* En quoi consiste le Culte des Saints ?

*R.* Il consiste à honorer et à invoquer les Anges et les Saints qui règnent avec Jésus-Christ dans le ciel.

(1) Nous traiterons de la Prière dans la quatrième partie.

**D.** Est-il permis d'honorer les Saints ?

**R.** Il est certain qu'on ne peut, sans tomber dans le crime d'idolâtrie, rendre aux Saints, qui ne sont que de simples créatures, le culte suprême d'adoration, qui n'est dû qu'au Créateur ; mais l'Eglise approuve le culte religieux qu'on leur rend comme aux amis de Dieu. Elle honore les Saints à cause des grâces qu'ils ont reçues de Dieu, des victoires qu'ils ont remportées sur la terre, de la puissance et de la gloire dont ils jouissent dans le ciel, et de leur union intime avec Jésus-Christ, leur chef, à qui se rapporte l'honneur qu'on leur rend.

**D.** Est-il bon et utile de prier les Saints ?

**R.** Oui, l'Eglise enseigne qu'il est bon et utile de prier les Saints, afin d'obtenir les bienfaits de Dieu par leur intercession et par la médiation de son fils, Jésus-Christ Notre Seigneur, qui seul est notre rédempteur et notre sauveur.

**D.** Prions-nous Dieu et les Saints de la même manière ?

**R.** Non, nous prions Dieu comme l'auteur et la source de tous les biens, de nous accorder ceux dont nous avons besoin ; mais nous invoquons les Saints comme de puissants intercesseurs, et nous les prions de demander pour nous et avec nous, par Jésus-Christ, les choses qui nous sont nécessaires, sachant d'ailleurs qu'ils n'ont pas le pouvoir de nous accorder ces biens par eux-mêmes.

**D.** Quels Saints devons-nous honorer et invoquer ?

**R.** Nous devons honorer et invoquer tous les

Saints, mais plus particulièrement la sainte Vierge, notre Ange gardien, nos saints Patrons, ceux du diocèse et de la paroisse.

*\* D.* Comment appelle-t-on le culte qu'on rend à la sainte Vierge ?

*R.* On l'appelle culte d'*Hyperdulie* ou culte spécial, pour le distinguer du culte des Saints, que l'on nomme culte de *Dulie*.

*D.* Pourquoi honorons-nous la sainte Vierge d'un culte particulier, et la prions-nous avec plus de confiance ?

*R.* Nous l'honorons particulièrement, parce qu'elle est élevée au-dessus des Anges et des Saints par sa qualité de mère de Dieu, et par les grâces et la gloire dont elle est comblée. Nous l'invoquons avec une spéciale confiance, parce qu'étant la mère de Dieu et la nôtre, elle a plus de crédit et de pouvoir auprès de son Fils, et plus de tendresse pour nous que les autres Saints.

*D.* Qu'appelle-t-on Reliques des Saints ?

*R.* On appelle Reliques des Saints, non-seulement leurs corps, leurs ossements, leurs cendres, mais encore ce qui a servi à leur usage, comme leurs vêtements, les instruments de leur supplice.

*D.* Faut-il honorer les reliques des Saints ?

*R.* L'Eglise enseigne qu'il faut honorer les corps des Martyrs et des autres Saints, parce qu'ils ont été les membres vivants de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit, et qu'ils doivent ressusciter un jour, pour être glorifiés avec Jésus-Christ.

**\* D.** Peut-on exposer indistinctement toutes sortes de reliques à la vénération des Fidèles ?

**R.** Non , il n'est permis d'exposer à la vénération publique que les reliques dont l'authenticité a été constatée par l'Ordinaire, et qui portent les caractères de cette authenticité.

**D.** Qu'entend-on par les saintes Images ?

**R.** On entend les représentations peintes, sculptées ou gravées de Jésus-Christ ou de quelques-uns de ses mystères, de la sainte Vierge, des Saints ou de quelques traits de leur vie.

**D.** Est-il permis d'honorer les saintes images et de prier devant elles ?

**R.** Oui, l'Eglise honore et a honoré de tout temps les saintes images.

**\* D.** Y a-t-il dans le culte des saintes images quelque avantage pour la piété chrétienne ?

**R.** Les images, en nous rappelant l'histoire des mystères de la Religion, les preuves sensibles de la charité de Jésus-Christ humilié, souffrant et mourant pour nous, la bonté de la sainte Vierge et les vertus des Saints, excitent en nous la foi, la piété, la confiance, l'amour, la reconnaissance et le désir d'imiter ces grands modèles de la perfection.

**D.** A quoi se rapporte le culte religieux que nous rendons aux saintes images ?

**R.** Il est certain que ce culte ne se rapporte pas à la toile, ni au bois, ni à la pierre dont l'image est faite, car ces choses matérielles n'ont par elles-mêmes aucune vertu et ne méritent à aucun titre notre respect et notre confiance ; mais il se rapporte

à Jésus-Christ ou au Saint que les images représentent.

## LEÇON XXI.

**Suite du premier Commandement : des Péchés opposés à la vertu de Religion.**

*D.* Quel est le péché le plus opposé à la vertu de Religion ?

*R.* Le péché le plus opposé à la vertu de Religion est l'Impiété, qui consiste à n'avoir pour Dieu ni respect, ni soumission ; à mépriser son autorité, sa puissance, sa justice, sa bonté ; à ne tenir aucun compte de ses commandements, de ses promesses et de ses menaces.

*D.* Y a-t-il d'autres péchés directement opposés à la vertu de Religion ?

*R.* Oui, les uns lui sont opposés par défaut ou par irrégion, comme la tentation de Dieu, le sacrilège ; les autres par excès ou par superstition.

*D.* Qu'est-ce que tenter Dieu ?

*R.* C'est dire, faire ou omettre quelque chose, sans une juste raison, pour éprouver, par un effet extraordinaire, si Dieu possède telle ou telle perfection, ou s'il en usera dans tel cas particulier. C'est encore tenter Dieu que de lui demander sans nécessité et sans motif ce qu'il n'a pas promis, ou attendre de lui un effet extraordinaire sans prendre les moyens efficaces, propres à l'obtenir.

*D.* Est-ce toujours tenter Dieu que de lui demander quelque effet extraordinaire ?

*R.* Non, ce n'est pas tenter Dieu que de lui

demander quelque grâce extraordinaire avec une humble soumission à sa volonté, et surtout quand, par l'effet des circonstances, on est dans une sorte de nécessité de solliciter cette faveur de sa bonté.

*D.* Qu'est-ce que l'on entend par Sacrilège ?

*R.* On entend, par Sacrilège, la profanation des choses saintes ou de celles qui sont consacrées à Dieu.

*D.* Quelles sont les choses saintes ?

*R.* Ce sont les sacrements, les prières, les cérémonies de l'Eglise, les indulgences, les reliques, les saintes images, etc.

*D.* Quelles sont les personnes et les choses consacrées à Dieu ?

*R.* Ce sont 1.<sup>o</sup> les Ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés, les personnes consacrées à Dieu par les vœux de religion ou par le vœu simple de chasteté ; 2.<sup>o</sup> les églises, les vases sacrés, les cimetières, et tout ce qui sert exclusivement au culte divin.

\* *D.* Comment se rend-on coupable de sacrilège ?

*R.* On se rend coupable de sacrilège 1.<sup>o</sup> envers les personnes sacrées, en les frappant ou en commettant avec elles un péché contre le sixième précepte ; les personnes sacrées elles-mêmes se rendent aussi coupables de ce crime, lorsqu'elles tombent dans ce dernier péché ; 2.<sup>o</sup> à l'égard des lieux saints, quand on en profane la sainteté par des actions contraires au respect qui leur est dû ; 3.<sup>o</sup> à l'égard des choses saintes, quand on reçoit ou que l'on administre un sacrement en état de

péché mortel, et quand on fait servir les choses saintes à des usages profanes.

*D.* En quoi consiste la Superstition en général?

*R.* Elle consiste à rendre à une créature l'honneur et le culte qui ne sont dus qu'à Dieu, ou à rendre à Dieu un culte qu'il n'approuve pas.

*D.* De quel péché sont coupables ceux qui rendent à une simple créature l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu?

*R.* Ils sont coupables du péché d'idolâtrie ou de celui de superstition proprement dite.

*D.* Qu'est-ce que l'Idolâtrie?

*R.* L'idolâtrie est un acte de superstition, par lequel on adore de fausses divinités, ou l'on rend à quelque créature l'honneur et le culte qui n'appartiennent qu'à Dieu. On appelle aussi idolâtrie, dans un sens moins rigoureux, l'amour de préférence que plusieurs ont pour les richesses, les honneurs ou les plaisirs du monde.

*D.* En quoi consiste la Superstition proprement dite?

*R.* Elle consiste à demander au démon ou à attendre des créatures ce que, dans la circonstance présente, on ne peut demander qu'à Dieu et n'attendre que de lui.

*D.* Comment peut-on juger qu'une pratique est superstitieuse?

*R.* On juge qu'une pratique est superstitieuse, quand elle se fait en vertu d'un pacte exprès ou tacite avec le démon.

**D.** Quand fait-on un pacte exprès avec le démon ?

**R.** C'est quand on l'invoque expressément par soi-même ou par un autre que l'on sait lui être affidé, ou quand on agit dans le dessein de faire intervenir le démon.

**D.** Quand fait-on un pacte tacite avec le démon ?

**R.** C'est quand, sans invoquer le démon, on emploie, avec espérance de succès, certaines choses qui ne peuvent, ni naturellement, ni surnaturellement, produire les effets qu'on en espère, ou quand on attend d'une cause un effet qui n'en peut être le résultat ; par exemple, si pour guérir quelque maladie on se sert de certains mots obscurs, de quelque prière ou de quelque pratique vaine ou ridicule.

**D.** Quelles sont les principales espèces de superstition ?

**R.** Ce sont la *vaine observance*, la *divination*, la *magie* et le *maléfice*.

**D.** Qu'est-ce que la Vaine Observance ?

**R.** C'est une superstition, par laquelle on emploie des moyens qui sont impuissants à produire l'effet qu'on en attend ; par exemple, si l'on veut guérir des maladies par des moyens inefficaces et ridicules. C'est encore une vaine observance de prendre certains accidents pour des pronostics de quelques événements heureux ou malheureux, quoiqu'ils n'aient aucun rapport avec ces événements.

**D.** Qu'est-ce que la Divination ?

**R.** La Divination est une superstition par laquelle, pour connaître les choses cachées ou futures, on emploie des moyens naturellement impuissants à les découvrir ; ce qui montre qu'on en attend la révélation par le secours du diable.

**D.** Qu'est-ce que la Magie ?

**R.** La Magie est l'art de faire des choses surprenantes et qui passent l'industrie et les forces de l'homme , et que l'on n'obtient par conséquent qu'avec le secours du démon.

**D.** Qu'est-ce que le Maléfice ?

**R.** C'est la magie, en tant qu'elle a pour but de nuire au prochain par l'intervention du démon. On donne aussi le nom de *Sortilège* au maléfice, parce qu'il consiste à jeter, avec le secours du démon, un mauvais sort sur ceux à qui l'on veut du mal.

**D.** En quoi la superstition est-elle contraire à la vertu de Religion ?

**R.** En ce qu'elle renferme une invocation au moins implicite du démon, par l'intervention duquel celui qui l'emploie attend des effets qui ne peuvent être produits par aucune autre cause ; ce qui suppose un commerce criminel avec le diable.

**D.** Est-ce aussi un péché de superstition que de consulter les devins ?

**R.** Oui, car c'est leur attribuer des connaissances qui n'appartiennent qu'à Dieu, et participer au péché qu'ils font en consultant le démon.

**D.** Quelle est la gravité du péché de superstition ?

**R.** Si elle est accompagnée d'une invocation explicite du diable, elle est toujours péché mortel ; mais, si celui qui pratique l'œuvre superstitieuse, n'invoque le démon qu'implicitement, ou plutôt s'il ne veut l'invoquer en aucune manière, son action peut n'être qu'une faute vénielle, et même elle peut être exempte de tout péché, à raison de l'ignorance, de la simplicité et de la bonne foi avec lesquelles il agit.

**D.** Qu'est-ce que le Culte Illégitime ?

**R.** C'est un culte que l'on rend à Dieu d'une manière qu'il n'approuve pas, soit parce qu'on y mêle quelque chose de faux, comme lorsqu'on publie de faux miracles, de fausses révélations ; soit parce que l'on y ajoute des pratiques vaines et extraordinaires, auxquelles on attache, de sa propre autorité, l'effet qu'on désire obtenir ; par exemple, lorsqu'on exige que la Messe soit célébrée à telle heure, avec un tel nombre de cierges.

**D.** Qu'est-ce que le Magnétisme animal ?

**R.** C'est une influence réciproque qui s'opère parfois entre des individus, d'après une harmonie de rapport ; soit par la volonté ou l'imagination, soit par la sensibilité physique, et dont les principaux phénomènes sont la somnolence, le sommeil, le somnambulisme, et un état convulsif.

**D.** Quels sont les effets du magnétisme ?

**R.** Le magnétisme produit ordinairement, dit-on, deux effets principaux : 1.° un état de somnambulisme dans lequel le magnétisé, entièrement

privé de l'usage de ses sens, voit, entend, parle et répond à toutes les questions qu'on lui adresse ; 2.° une intelligence et un savoir qu'il n'a que dans la crise : il connaît son état, les remèdes convenables à ses maladies, ce que font certaines personnes même éloignées.

\* *D.* Est-il permis en conscience de magnétiser et de se faire magnétiser ?

*R.* 1.° Si, pour l'opération magnétique, on emploie des moyens, ou si par elle on obtient des effets qui supposent une intervention diabolique, elle est une œuvre superstitieuse et ne peut jamais être permise ; 2.° il en est de même lorsque les communications magnétiques sont de nature à offenser la modestie ; 3.° en supposant qu'on prenne soin d'écartier, de la pratique du magnétisme, tout abus, tout danger pour la foi ou pour les mœurs, tout pacte avec le démon, il est douteux qu'il soit permis d'y recourir comme à un remède naturel et utile.

## LEÇON XXII.

### Du deuxième Commandement.

*D.* Qu'est-ce que Dieu défend par le deuxième Commandement : *Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement ?*

*R.* Dieu, par ce Commandement, défend toute irrévérence envers son saint Nom, et en particulier le blasphème, le parjure, et la violation des vœux.

*D.* Qu'est-ce que le Blasphème ?

*R.* Le Blasphème est une parole injurieuse à Dieu.

*D.* Ne blasphème-t-on que lorsqu'on parle directement contre Dieu ?

*R.* On blasphème encore, lorsqu'on parle contre les Saints, contre la Religion, et même contre toute créature considérée comme ayant quelque rapport spécial avec Dieu, sur qui alors l'injure retombe.

*D.* Comment les paroles injurieuses à la Religion et aux Saints sont-elles des blasphèmes contre Dieu ?

*R.* C'est parce que, de même que l'honneur que l'on rend aux Saints se rapporte à Dieu, ainsi les paroles injurieuses contre la Religion et les Saints retombent indirectement sur Dieu, en tant qu'il est l'auteur de la Religion et la source des grâces et des vertus qui font les Saints.

*D.* En combien de manières blasphème-t-on directement contre Dieu ?

*R.* En trois manières : 1.<sup>o</sup> en refusant à Dieu quelque perfection, comme la justice, la providence; en lui attribuant ce qui répugne à sa nature, comme la cruauté; en parlant de ses perfections d'une manière dubitative; en disant, par exemple: s'il y a un Dieu, si Dieu est juste, etc.; 2.<sup>o</sup> en maudissant Dieu ou en lui souhaitant du mal; 3.<sup>o</sup> en parlant de Dieu ou de ses attributs avec mépris ou dérision.

*D.* Le blasphème est-il toujours péché mortel ?

*R.* Quand le blasphème est prononcé avec réflexion au sens des paroles, il est péché mortel.

c'est une insulte, un mépris, un outrage à la sagesse et à la majesté de Dieu ; le blasphémateur se rend alors, en quelque sorte, semblable aux démons et aux réprouvés, qui ne cessent de maudire le saint Nom de Dieu. Mais, si quelqu'un prononce des paroles blasphématoires par légèreté, sans attention au sens, il peut ne pécher que véniellement.

**D.** Qu'est-ce que le Serment ?

**R.** Le Serment ou jurement est un acte de religion, par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité de ce que l'on assure, ou de la sincérité d'une promesse que l'on fait.

**D.** En quoi consiste l'essence du serment ?

**R.** Elle consiste dans l'intention que celui qui prononce une formule quelconque, a d'invoquer le témoignage de Dieu en preuve de ce qu'il dit.

**D.** Est-ce jurer que d'employer ces manières de parler : *Dieu m'entend, foi d'honnête homme, pardié, mordié, etc.*

**R.** Ces diverses manières de parler n'expriment pas un véritable serment, parce qu'on les prononce ordinairement sans avoir l'intention de jurer.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes de serment ?

**R.** On en distingue de trois sortes : le serment *invocatoire*, le *promissoire*, et l'*imprécatoire*.

**D.** Qu'est-ce que le serment invocatoire ?

**R.** C'est celui par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité d'un fait présent ou passé.

**D.** Qu'est-ce que le serment promissoire ?

**R.** C'est celui qui a pour objet de confirmer une promesse et la volonté qu'on a de l'exécuter.

**D.** Qu'est-ce qu'un serment imprécatoire ?

**R.** C'est celui par lequel on invoque Dieu comme juge et comme vengeur du parjure, en se souhaitant du mal à soi-même ou à d'autres, si ce que l'on dit n'est pas vrai, ou si l'on n'exécute pas la promesse que l'on fait.

**D.** Le serment est-il permis ?

**R.** Le serment est permis toutes les fois qu'il est fait selon la vérité, avec discrétion et selon la justice.

**D.** Qu'est-ce que jurer contre la vérité ?

**R.** C'est affirmer par serment le contraire de ce que l'on sait, ou ce dont on n'est pas certain ; c'est encore promettre, avec serment, ce que l'on n'a pas la volonté d'exécuter, ou ce que l'on prévoit ne pouvoir accomplir, ce qui est un parjure.

**D.** Qu'est-ce que le jurement indiscret ?

**R.** Le jurement indiscret est celui que l'on fait sans discernement, c'est-à-dire sans un grave motif de nécessité ou d'utilité, ou sans y être obligé par un juge ou par un supérieur légitime.

**D.** Qu'est-ce que jurer contre la justice ?

**R.** C'est assurer, par serment, que l'on fera une chose mauvaise ou injuste, ou que l'on ne fera pas ce qui est commandé.

\* **D.** Quand le serment illicite est-il péché mortel, et quand n'est-il que péché véniel ?

**R.** 1.<sup>o</sup> Le serment contraire à la vérité ou le parjure est péché mortel, parce que c'est faire une grave injure à Dieu que de l'invoquer comme témoin d'un mensonge ; 2.<sup>o</sup> le serment indiscret

n'est ordinairement que péché véniel; 3.<sup>o</sup> le serment injuste est plus ou moins grave, selon que la chose que l'on jure de faire ou d'omettre, est plus ou moins mauvaise ou considérable.

*D.* Est-on obligé d'accomplir le serment promissoire?

*R.* Il est certain qu'on est étroitement obligé d'exécuter la promesse que l'on a faite avec serment, toutes les fois que la chose promise est possible, juste, honnête et raisonnable, et qu'on n'en est pas exempté par quelque cause légitime; car, violer son serment, c'est faire injure à Dieu que l'on a pris pour témoin et pour garant de sa promesse.

*D.* Comment appelle-t-on celui qui viole son serment, sans cause raisonnable?

*R.* On l'appelle *parjure*, ainsi que celui qui jure contre la vérité.

*D.* Quand est-on exempt d'accomplir son serment?

*R.* On en est exempt, 1.<sup>o</sup> quand la chose promise est mauvaise ou injuste : dans ce cas, on a péché, en la promettant, et l'on pécherait de nouveau, en accomplissant sa promesse; 2.<sup>o</sup> quand la chose promise est devenue impossible ou notablement préjudiciable; 3.<sup>o</sup> quand le serment est annulé par le supérieur qui a droit sur l'auteur ou sur la matière de la promesse; 4.<sup>o</sup> quand celui en faveur duquel on s'est engagé, a lui-même violé sa parole, ou a fait remise de la promesse; 5.<sup>o</sup> enfin quand

on a obtenu de l'Eglise une dispense ou une commutation du serment promissoire.

---

### LEÇON XXIII.

#### Suite du deuxième Commandement : du Vœu.

**D.** Qu'est-ce qu'un Vœu?

**R.** Un Vœu est une promesse faite à Dieu librement et avec réflexion, par laquelle on s'oblige, sous peine de péché, à quelque bonne œuvre.

**D.** Ne fait-on pas aussi des vœux à la sainte Vierge et aux Saints?

**R.** Non, le vœu est un acte du culte de latrie, qui ne peut être offert qu'à Dieu; c'est pourquoi lorsqu'on dit que l'on fait un vœu à quelque Saint, cela signifie seulement que l'on fait un vœu à Dieu en l'honneur de ce Saint, et pour obtenir quelque grâce par son intercession.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes de vœux?

**R.** On distingue principalement les vœux *solen-*  
*nels*, et les vœux *simples*.

**D.** Qu'est-ce qu'un Vœu solennel?

**R.** C'est celui par lequel on se consacre à perpétuité au service de Dieu, soit par la réception des ordres sacrés, soit par la profession religieuse dans un ordre approuvé par l'Eglise.

**D.** Qu'est-ce qu'un Vœu simple?

**R.** C'est toute espèce de Vœu que l'Eglise ne

reçoit ni ne reconnaît pas comme solennel, c'est-à-dire tout vœu qu'on fait en particulier ou dans une Congrégation non approuvée comme ordre religieux.

*D.* Quels sont les vœux de religion ?

*R.* Les vœux de religion sont les trois vœux de Pauvreté, de Chasteté et d'Obéissance.

*D.* Est-on obligé d'accomplir les vœux que l'on a faits ?

*R.* Oui, celui qui a fait un vœu, est étroitement obligé de l'accomplir. C'est un engagement qu'il a pris envers Dieu et qu'il ne peut violer sans se rendre coupable d'infidélité.

*D.* En quel temps faut-il accomplir les vœux ?

*R.* Si, en faisant un vœu, on a fixé le temps de son exécution, on doit l'accomplir à l'époque déterminée ; si l'on ne s'est imposé aucun terme, il faut accomplir le vœu le plus tôt possible.

*D.* L'obligation d'accomplir un vœu peut-elle cesser ?

*R.* Oui, elle peut cesser par plusieurs causes et spécialement par changement de matière, par irritation et par dispense.

*D.* Comment l'obligation d'un vœu cesse-t-elle par changement de matière ?

*R.* Elle cesse, lorsque la chose promise subit un tel changement qu'elle est devenue impossible ou mauvaise, ou notablement dommageable ; pourvu toutefois que, dans ce dernier cas, il ne

s'agisse ni de vœux solennels , ni du vœu simple de chasteté perpétuelle.

*D.* Quand un vœu cesse-t-il d'obliger par irritation ?

*R.* C'est lorsque celui qui a puissance sur la volonté de la personne qui a fait le vœu ou sur la matière du vœu , annule le vœu , en vertu du droit qu'il a ; ce droit est fondé sur ce principe que personne ne peut contracter d'engagement particulier au préjudice d'un tiers.

*D.* Qui a le pouvoir de dispenser des vœux ?

*R.* Le Souverain Pontife , en sa qualité de chef de l'Eglise universelle , peut dispenser de tous les vœux dans toute l'étendue de la chrétienté ; les Evêques peuvent dispenser leurs diocésains de tous les vœux qui ne sont pas réservés au Pape.

*D.* Quels sont les vœux dont la dispense est réservée au Pape ?

*R.* Les vœux dont la dispense est réservée au Pape , sont , outre les vœux solennels , les cinq vœux suivants : 1.° le vœu de chasteté perpétuelle , 2.° celui d'entrer en religion , 3.° de faire le pèlerinage de Jérusalem , 4.° d'aller en pèlerinage à Rome visiter le tombeau des Apôtres , 5.° enfin le vœu du pèlerinage à S.-Jacques-de-Compostelle en Galice.

*D.* Toute dispense de vœu doit-elle être justifiée par quelque cause légitime ?

*R.* Oui , car toute dispense qui serait demandée et accordée sans une raison légitime , serait illicite et nulle devant Dieu.

## LEÇON XXIV.

**Du troisième Commandement.**

**D.** Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par le troisième Commandement : *Les Dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement ?*

**R.** Dieu nous ordonne de garder et de sanctifier le jour du Dimanche, qui est le premier de la semaine.

**D.** Que veut dire le mot *dimanche* ?

**R.** Il veut dire le jour du Seigneur, c'est-à-dire le jour que le Seigneur a spécialement consacré à son service.

**D.** Dieu avait-il ordonné, dans l'ancienne loi, de sanctifier le jour du Dimanche ?

**R.** Non, il avait ordonné, dès le commencement, de sanctifier le septième jour, qu'il appela le jour du Sabbat ou Samedi, c'est-à-dire jour de repos.

**D.** Pourquoi Dieu avait-il ordonné de sanctifier le septième jour ?

**R.** C'était afin de rappeler aux hommes le repos que le Seigneur prit le septième jour après avoir créé le monde, et pour les porter à honorer ce repos.

**D.** Par qui le Dimanche fut-il substitué au Samedi ?

**R.** Par les Apôtres ; ils firent ce changement après l'ascension du Sauveur, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, de la descente du Saint-Esprit et de la promulgation de l'Évangile, qui eurent lieu le Dimanche.

**D.** Que faut-il faire pour sanctifier le Dimanche ?

**R.** Il faut s'abstenir des œuvres serviles et s'appliquer à des exercices de religion et de piété.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes d'œuvres ?

**R.** On en distingue trois sortes : les œuvres *serviles*, les œuvres *libérales* et les *communes*.

**D.** Qu'entend-on par œuvres serviles ?

**R.** Par œuvres serviles, on entend les œuvres où le corps a plus de part que l'esprit, et qui tendent directement à l'avantage du corps, comme semer, labourer, bâtir, coudre, etc. Elles se nomment serviles, parce qu'elles se font ordinairement par les serviteurs, les ouvriers et les mercenaires, qui s'appliquent à ces sortes d'ouvrages pour gagner leur vie.

**D.** Qu'est-ce que les œuvres libérales ?

**R.** Les œuvres libérales sont celles qui tendent principalement à la culture de l'esprit et qui se font communément par les hommes qui travaillent plus de l'esprit que du corps, comme la lecture, l'écriture, etc.

**D.** Qu'appelle-t-on œuvres communes ?

**R.** Ce sont les œuvres qui ne dépendent d'aucune profession en particulier et qui se font par toutes sortes de personnes, comme voyager, jouer, chanter, etc.

**D.** L'intention de celui qui fait une œuvre peut-elle en changer la nature ?

**R.** Non, ainsi une œuvre servile ne cesse pas de l'être, parce qu'on la fait gratuitement, par manière de récréation, par motif de religion ou de

charité. De même une œuvre libérale ne devient pas servile, lorsqu'on la fait en vue d'un salaire ou d'un gain.

*D.* Quelles œuvres sont défendues le Dimanche?

*R.* Les œuvres serviles sont défendues, sous peine de péché, les jours de Dimanche.

*D.* Est-ce un grand péché de travailler le Dimanche?

*R.* Oui, on se rend coupable de péché mortel, quand, sans motifs légitimes, on travaille ou l'on fait travailler le Dimanche à quelque œuvre servile, durant un temps considérable, c'est-à-dire environ deux ou trois heures, surtout si le travail est fatigant.

*D.* Est-il aussi défendu de vendre et d'acheter le Dimanche?

*R.* Oui, les ventes, les achats, les marchés, principalement ceux qui se font en public et par l'intervention de la justice ou d'un homme public, ou qui pourraient sans préjudice se faire un autre jour de la semaine, sont généralement défendus le Dimanche.

*D.* Pourquoi le travail et les marchés sont-ils défendus le Dimanche?

*R.* Parce que le travail et les marchés sont contraires au repos que le Seigneur a ordonné, et qu'ils détournent des œuvres de piété et de religion, par lesquelles on doit sanctifier le Dimanche.

*D.* Les jeux et les divertissements sont-ils aussi défendus le Dimanche?

*R.* Les divertissements criminels, les réunions

de débauche, les jeux immodérés sont manifestement contraires à l'esprit et au vœu de l'Eglise touchant la sanctification du Dimanche; mais il est permis le Dimanche, comme les autres jours, de se livrer à quelques divertissements et à des jeux honnêtes.

*D.* N'est-il jamais permis de travailler le Dimanche?

*R.* Il est permis de travailler le Dimanche, quand on a quelque raison légitime de le faire.

*D.* Quelles sont les raisons pour lesquelles il est permis de travailler le Dimanche?

*R.* Ces raisons sont la nécessité publique, le besoin du prochain, les dommages notables que causerait la cessation du travail, une dispense légitime.

*D.* Dans quels cas la nécessité publique autorise-t-elle à travailler le Dimanche?

*R.* Elle autorise à travailler, quand il faut prévenir ou arrêter quelque calamité publique; par exemple, un incendie, une inondation; elle excuse de même les matelots, les bateliers, les courriers, les messagers dont le service ne pourrait être interrompu sans de graves inconvénients.

*D.* Quand le besoin du prochain excuse-t-il de péché le travail du Dimanche?

*R.* C'est lorsqu'il y a nécessité urgente de secourir le prochain, pour le préserver d'une perte notable, pour soulager les pauvres et les malades.

*D.* Est-il permis de travailler pour s'épargner de graves dommages ?

*R.* Oui, l'Eglise, toujours compatissante, ne veut pas imposer à ses enfants un joug trop dur ; c'est pourquoi elle permet de travailler le Dimanche, quand le travail ne peut être omis, ni différé, ni interrompu sans de graves inconvénients.

*D.* Dans quels cas peut-on demander et obtenir dispense de la loi qui défend de travailler le Dimanche ?

*R.* C'est lorsque les raisons qu'on croit avoir de travailler ne sont pas suffisantes pour excuser de tout péché, et que, néanmoins, on a un grand intérêt à ne pas s'abstenir du travail.

## LEÇON XXV.

### Suite du troisième Commandement : Exercices de Religion.

*D.* Quels sont les exercices de religion et de piété par lesquels il faut sanctifier le Dimanche ?

*R.* Les exercices propres à la sanctification du Dimanche sont l'assistance à la Messe, aux Vêpres, aux instructions de la paroisse, les lectures pieuses, la visite du Saint Sacrement, celles des malades et des infirmes, le soulagement et la consolation des malheureux, etc.

*D.* Les Fidèles sont-ils obligés d'entendre la Messe le Dimanche ?

*R.* Oui, l'Eglise ordonne, sous peine de péché

grave , à tous les Fidèles qui ont l'usage de la raison , d'assister à la Messe tous les Dimanches.

**D.** Pourquoi l'Eglise commande-t-elle d'assister à la Messe tous les Dimanches ?

**R.** Parce que, de tous les actes de religion, le plus auguste, le plus propre à rendre gloire à Dieu , à le remercier de ses bienfaits et à nous obtenir ses grâces, c'est l'offrande du saint sacrifice de la Messe.

**D.** Comment faut-il entendre la Messe pour satisfaire au précepte de l'Eglise ?

**R.** Il faut entendre la Messe tout entière , avec respect, attention et dévotion.

**D.** Peut-on être coupable d'une faute mortelle pour avoir omis une partie de la Messe ?

**R.** Oui , on est coupable de péché mortel , quand , sans raison légitime, on omet d'assister à une partie notable de la Messe ; par exemple , depuis le commencement jusqu'à l'offertoire, pendant la consécration, dans l'intervalle qui suit la consécration jusqu'au *Pater*, depuis la communion du prêtre inclusivement jusqu'à la fin de la Messe.

**D.** En quoi consiste le respect avec lequel on doit assister à la Messe ?

**R.** Il consiste à éviter tout regard profane et curieux, toute attitude indécente, tout discours inutile, toute vanité ; à y paraître convenablement habillé, et à s'y tenir à genoux, au moins dans les moments les plus saints du sacrifice, ou modestement assis et les yeux baissés ou fixés sur son livre.

**D.** Que faut-il faire pour assister à la Messe avec attention ?

**R.** Il faut suivre les paroles et les actions du prêtre, réfléchir au sens des paroles de l'office, aux mystères qui s'opèrent sur l'autel, ou bien penser à Dieu, l'adorer, le louer, le remercier, lui demander pardon de ses péchés et les grâces dont on a besoin.

**D.** Comment assiste-t-on à la Messe avec dévotion ?

**R.** Pour assister à la Messe avec dévotion, il faut exciter dans son cœur de vifs sentiments de foi, de piété, de confiance et d'amour, et s'offrir à Dieu avec Jésus-Christ, qui s'offre lui-même pour nous.

**D.** Dans quels cas le défaut de dispositions convenables est-il cause qu'on ne satisfait pas au précepte d'entendre la Messe ?

**R.** C'est lorsque, pendant une partie notable, on y est volontairement distrait.

**D.** Quelle est la meilleure méthode pour entendre la Messe ?

**R.** La meilleure méthode pour entendre la Messe, est de suivre les actions et les prières du prêtre; on peut aussi lire avec piété les prières de l'ordinaire de la Messe, réciter le chapelet, faire quelque pieuse lecture en s'arrêtant par intervalles pour exciter dans son cœur des sentiments de dévotion.

**D.** Quelle Messe faut-il entendre le Dimanche ?

**R.** Les Fidèles doivent généralement assister à

la Messe de paroisse, tant à cause qu'elle est offerte pour eux que parce que c'est ordinairement à cette Messe que les pasteurs instruisent leurs paroissiens des vérités de la foi et des devoirs de la vie chrétienne.

*D.* Peut-on quelquefois être exempt de l'obligation d'assister à la Messe ?

*R.* On regarde comme légitimement dispensés de cette obligation, 1.<sup>o</sup> ceux qui sont dans l'impossibilité d'y satisfaire; 2.<sup>o</sup> ceux qui ne pourraient y assister qu'avec de graves inconvénients ou de grandes difficultés, comme les malades, les infirmes, les convalescents, les gardes-malades, etc. ; 3.<sup>o</sup> ceux qui, pour de bonnes raisons, en ont obtenu dispense.

---

## LEÇON XXVI.

### **Du quatrième Commandement.**

*D.* Quel est l'objet du quatrième Commandement : *Tes père et mère honoreras, afin de vivre longuement ?*

*R.* Le quatrième Commandement a pour objet direct et principal les devoirs des enfants à l'égard de leurs parents, et pour objet secondaire et indirect les devoirs des parents envers leurs enfants, ainsi que les obligations réciproques des inférieurs et des supérieurs.

**D.** Quelles personnes désigne-t-on ici sous le nom de *parents* ?

**R.** On désigne ici spécialement le père et la mère, et à leur défaut les aïeux ou autres personnes qui en tiennent lieu et qui en exercent les droits.

**D.** Quels sont les devoirs des enfants envers leurs parents ?

**R.** Les enfants doivent à leurs parents le respect, l'amour, l'obéissance et l'assistance.

**D.** En quoi consiste le respect que les enfants doivent à leurs parents ?

**R.** Il consiste à avoir pour eux des sentiments d'estime, de vénération et de déférence, à leur témoigner dans l'occasion toutes sortes d'égards ; par exemple, les saluant, se levant par honneur devant eux, leur parlant avec un ton respectueux et évitant tout ce qui pourrait leur déplaire.

**D.** Qu'est-ce que l'amour filial exige des enfants envers leurs pères et leurs mères ?

**R.** Il exige non - seulement que les enfants bannissent de leur cœur tout sentiment d'aversion et de haine pour leurs pères et leurs mères, mais qu'ils les aiment d'une affection sincère et de bienveillance, et que, dans l'occasion, ils leur en donnent des preuves sensibles, en leur montrant un visage agréable, en leur parlant avec douceur, en supportant leurs défauts avec patience et en se montrant empressés à leur rendre tous les services qui sont en leur pouvoir.

**D.** En quoi les enfants doivent-ils obéir à leurs parents ?

**R.** Ils doivent leur obéir dans les choses pour lesquelles ils sont soumis à l'autorité de leurs parents, c'est-à-dire en ce qui concerne l'éducation, les bonnes mœurs, le salut de leur âme, l'administration de la maison et de la famille.

**D.** Les enfants ne sont donc pas tenus d'obéir à leurs parents en toutes choses ?

**R.** Non, les enfants ne sont pas tenus d'obéir à leurs parents en ce qui est contraire aux lois de Dieu ou de l'Eglise, ou même aux conseils évangéliques ; mais la résistance doit toujours être modeste et respectueuse.

**D.** En quelle occasion les enfants doivent-ils particulièrement montrer du respect et de la soumission à leurs parents ?

**R.** C'est quand il s'agit de choisir un état de vie ; ils doivent alors demander et suivre les conseils de leurs parents, à moins qu'il ne soit reconnu que la volonté des parents est opposée à celle de Dieu.

**D.** Comment les enfants doivent-ils obéir à leurs parents ?

**R.** Ils doivent leur obéir promptement, sans murmure, faisant exactement et de bonne grâce ce que leurs parents leur commandent, et évitant ce qu'ils leur défendent.

**D.** Quelle assistance les enfants doivent-ils à leurs parents ?

**R.** Les enfants doivent assister leurs parents

dans leurs besoins spirituels et dans leurs besoins corporels.

*D.* En quoi consiste l'assistance que les enfants doivent à leurs parents dans leurs besoins spirituels.

*R.* Elle consiste 1.<sup>o</sup> à leur rappeler avec respect les vérités de la foi, la crainte de Dieu, l'amour et le zèle de leurs devoirs religieux, quand ils les voient indifférents à leur salut ; 2.<sup>o</sup> à les avertir de leur état, lorsqu'ils sont dangereusement malades ; à les exhorter à recevoir les sacrements, et à prendre soin qu'ils leur soient administrés en temps utile et avant qu'ils soient à l'extrémité ; 3.<sup>o</sup> à prier et à faire prier pour eux avant et après leur mort, et à exécuter consciencieusement leurs dernières volontés.

*D.* En quoi consiste l'assistance corporelle que les enfants doivent à leurs parents ?

*R.* Elle consiste 1.<sup>o</sup> à leur procurer la nourriture, le vêtement, le logement, et tout ce qui leur est nécessaire ; 2.<sup>o</sup> à les visiter et à les soulager dans leurs maladies et dans leur vieillesse, à leur procurer les médecins et les remèdes qui leur sont nécessaires ; 3.<sup>o</sup> à les consoler dans leurs peines et à supporter leurs infirmités et leurs défauts.

*D.* Avec quels sentiments faut-il assister ses parents ?

*R.* Il faut les assister avec affection, reconnaissance et compassion, en pensant qu'il est juste de supporter les incommodités de leur vieillesse, comme ils ont supporté celles de notre enfance.

## LEÇON XXVII.

**Suite du quatrième Commandement : Devoirs des Parents à l'égard de leurs Enfants.**

*D.* Quels sont les devoirs des parents à l'égard de leurs enfants ?

*R.* Les parents doivent aimer leurs enfants, les élever, et les établir convenablement.

*D.* Comment les parents doivent-ils aimer leurs enfants ?

*R.* Les parents doivent aimer leurs enfants d'un amour sincère et religieux, selon l'ordre de Dieu et avec soumission aux desseins de sa providence, se souvenant que leurs enfants appartiennent à Dieu plus qu'ils ne leur appartiennent à eux-mêmes.

*D.* Quelle éducation les parents doivent-ils à leurs enfants ?

*R.* Ils leur doivent l'éducation corporelle et l'éducation spirituelle.

*D.* Quel soin les parents doivent-ils prendre de l'éducation corporelle de leurs enfants ?

*R.* Les parents doivent 1.<sup>o</sup> éloigner de leurs enfants tous les dangers et tous les accidents qui pourraient leur nuire ; 2.<sup>o</sup> leur fournir la nourriture, le vêtement et le logement propres à leur âge et à leur condition.

*D.* Quels sont les devoirs des parents à l'égard de leurs enfants sous le rapport de l'éducation spirituelle ?

*R.* Les parents doivent élever chrétiennement

leurs enfants , veiller sur leur conduite , les corriger , leur donner le bon exemple et prier pour eux.

*D.* En quoi consiste l'éducation chrétienne que les parents doivent à leurs enfants ?

*R.* Elle consiste 1.<sup>o</sup> à faire baptiser leurs enfants aussitôt après leur naissance ; 2.<sup>o</sup> à leur apprendre , dès leur plus bas âge , les principales vérités de la foi , le Symbole des Apôtres , l'Oraison Dominicale , la Salutation Angélique , les Commandements de Dieu et ceux de l'Eglise ; 3.<sup>o</sup> à leur inspirer la crainte du Seigneur , l'horreur du péché et à les former à la pratique de la prière et des autres devoirs du Chrétien.

*D.* Comment les parents doivent-ils veiller sur la conduite de leurs enfants ?

*R.* Ils doivent se montrer continuellement attentifs à la conduite de leurs enfants , s'assurer qu'ils sont fidèles à remplir leurs devoirs religieux , assidus au travail , qu'ils s'abstiennent de fréquenter des compagnies et des lieux dangereux pour leur vertu.

*D.* Comment les parents doivent-ils corriger leurs enfants ?

*R.* Les parents doivent corriger leurs enfants de leurs fautes et de leurs défauts avec équité , prudence , douceur et fermeté.

*D.* En quoi consiste le bon exemple que les parents doivent à leurs enfants ?

*R.* Il consiste en ce que les parents doivent tellement veiller sur eux-mêmes qu'il n'y ait rien dans leur propre conduite qui soit capable de scandaliser

leurs enfants, et que leurs discours et leurs actions soient propres à leur inspirer la crainte et l'amour de Dieu, la fidélité aux devoirs religieux, le goût et la pratique des vertus chrétiennes.

*D.* Les parents sont-ils obligés de prier pour leurs enfants ?

*R.* Oui, les parents doivent recommander à Dieu leurs enfants par une prière fervente et continuelle, les lui offrir, le supplier de les bénir, demander leur conversion ou leur persévérance dans la vertu, suivant qu'ils sont pécheurs ou justes. Ils doivent aussi prier et faire prier pour leurs enfants défunts.

*D.* A quoi sont obligés les parents pour l'établissement de leurs enfants ?

*R.* Les parents doivent pourvoir à l'avenir de leurs enfants, leur procurer un métier ou une profession et un établissement convenables à leur condition, à leur aptitude, à leurs inclinations honnêtes; ils doivent aussi laisser à leurs enfants une entière liberté dans le choix d'un état, les aider de leurs conseils et leur procurer les moyens d'atteindre au genre de vie auquel Dieu les appelle.

#### LEÇON XXVIII.

**Suite du quatrième Commandement : Devoirs réciproques des Inférieurs et des Supérieurs.**

*D.* Qui comprend-on sous le nom général de Supérieurs ?

*R.* On comprend tous ceux qui exercent une

autorité quelconque sur d'autres qui leur sont soumis, comme sont les instituteurs à l'égard de leurs élèves, les maîtres envers leurs serviteurs, les princes et les magistrats à l'égard des peuples, les pasteurs à l'égard des fidèles.

*D.* Quels sont les devoirs des élèves envers leurs instituteurs ?

*R.* Les élèves doivent à leurs maîtres le respect, l'obéissance en tout ce qui appartient à leur éducation et à leur instruction, ainsi que l'amour et la reconnaissance pour le bienfait qu'ils en reçoivent.

*D.* Quels sont les devoirs des maîtres envers leurs élèves ?

*R.* Les maîtres doivent à leurs élèves l'amour, l'instruction, la correction et le bon exemple.

*D.* Qu'est-ce que les serviteurs doivent à leurs maîtres ?

*R.* Ils leur doivent le respect, la fidélité, l'obéissance dans les choses qui sont de leur service, et qui ne sont contraires ni à la loi de Dieu, ni à la justice, ni aux bonnes mœurs.

*D.* Comment les maîtres doivent-ils traiter leurs serviteurs ?

*R.* Les maîtres doivent traiter leurs serviteurs avec bonté, les nourrir, les instruire ou les faire instruire des vérités de la Religion, veiller sur leur conduite, les reprendre et les corriger avec douceur et fermeté, leur payer exactement leurs gages, les édifier par le bon exemple, éviter d'en

exiger un travail excessif, et en prendre soin dans leurs maladies.

*\*D.* Quels sont les devoirs des peuples et des sujets envers les puissances temporelles?

*R.* Les peuples et les sujets doivent l'honneur, le respect et l'obéissance aux souverains, aux magistrats et généralement à tous ceux qui, dans l'ordre temporel, ont autorité sur eux; tous doivent payer les impôts et supporter les charges publiques selon leur condition et leurs moyens.

*\*D.* A quoi sont obligés les princes et les magistrats?

*R.* Ils sont tenus de se dévouer au bien des peuples et des individus placés sous leur autorité, de maintenir l'ordre public, de défendre les personnes et les propriétés, de respecter et de faire respecter les lois et les choses de la Religion.

*D.* Que doivent les fidèles aux pasteurs de l'Eglise?

*R.* Ils doivent aimer, respecter et honorer leurs supérieurs spirituels; c'est-à-dire le Souverain Pontife comme père commun de tous les Chrétiens, l'évêque comme chef du diocèse, le curé comme pasteur de la paroisse, le confesseur comme père spirituel de ceux qu'il dirige dans la voie du salut. Ils doivent, en outre, leur obéir en tout ce qui a rapport à la Religion et au salut.

*\*D.* Quels sont les devoirs des pasteurs envers les fidèles?

*R.* Les devoirs des pasteurs sont d'instruire les fidèles qui leur sont confiés, de leur administrer

les sacrements , de prier et d'offrir le Saint Sacrifice pour eux , de les reprendre quand ils vivent mal , de les visiter dans leurs maladies , de les édifier par une vie pieuse , charitable et sainte , de les assister , selon leur pouvoir , dans leurs besoins spirituels et corporels.

---

## LEÇON XXIX.

**Du cinquième Commandement.**

**D.** Qu'est-ce que Dieu défend par le cinquième Commandement : *Homicide point ne seras de fait ni volontairement ?*

**R.** Dieu , par ce Commandement , défend directement tout homicide volontaire , comme le meurtre , le suicide , le duel , et indirectement tout ce qui peut y conduire , comme la volonté de tuer quelqu'un , le désir de sa mort , la haine , les injures , la colère , la vengeance , les coups , les blessures , la mutilation.

**D.** Qu'est-ce que l'Homicide ?

**R.** L'Homicide est le meurtre volontaire et injuste qu'un homme commet sur soi-même ou sur un autre homme. Dans le premier cas , il se nomme Suicide , c'est-à-dire meurtre de soi-même. Dans le second cas , il retient le nom d'Homicide.

**D.** Est-il défendu de se donner la mort à soi-même ?

**R.** C'est un grand crime de se donner la mort à soi-même ; c'est un attentat contre Dieu , qui seul

a la puissance de la vie et de la mort ; c'est une atroce cruauté contre soi-même , puisque c'est se précipiter sans ressource dans la damnation éternelle.

*D.* Qu'est-ce que le cinquième Commandement nous défend encore par rapport à nous-mêmes ?

*R.* Il nous défend encore de nous souhaiter la mort ou tout autre mal par impatience, par colère, et de rien faire dans le but de nous priver de quelque membre, ou de nous procurer la mort, lors même qu'elle serait inévitable.

*D.* Est-il permis de s'exposer quelquefois au danger de mourir ?

*R.* Oui, il est permis, et, dans certains cas, c'est même un devoir de s'exposer à un danger probable ou certain de mort, de se laisser mourir ou tuer, quand un motif prépondérant de religion, de charité, de dévouement au bien public ou tout autre cause légitime excuse cette conduite de tout péché, ou en fait une obligation.

*D.* Est-il permis de tuer un malfaiteur ?

*R.* Il est permis à ceux qui exercent l'autorité publique de punir de mort, selon les formes de la justice, les malfaiteurs et les scélérats dont la conduite et les crimes mettent en péril la vie des citoyens ou l'existence même de la société.

\**D.* Qui donne aux princes temporels le pouvoir d'ôter la vie aux malfaiteurs ?

*R.* C'est Dieu qui leur donne ce pouvoir ; car, sans cela, ils ne pourraient maintenir l'ordre et

la paix dans la société, ni sauvegarder la vie des particuliers.

*D.* Est-il permis de tuer celui qui attente à notre vie ?

*R.* Oui, pourvu que l'on n'exécède pas les limites d'une défense juste et modérée, et qu'on ne fasse que ce qui est nécessaire pour repousser la violence actuelle de l'injuste agresseur.

*D.* Peut-on aussi tuer un voleur pour conserver les biens qu'il cherche à nous ravir ?

*R.* Non, il n'est pas permis de tuer un voleur, précisément pour conserver des biens temporels, qui sont d'un ordre inférieur à la vie d'un homme ; mais, si le voleur tentait d'enlever des biens d'une grande valeur, le propriétaire aurait droit de lui résister par la violence, et même de le frapper et de le blesser.

*D.* Est-il quelquefois permis de tuer un innocent ?

*R.* Il n'est jamais permis de tuer directement un innocent, même en vue de l'intérêt public ; mais on peut, dans le cas d'une nécessité grave et urgente, faire une action bonne en elle-même, quoique capable de causer la mort d'une ou de plusieurs personnes innocentes, pourvu que celui qui fait cette action, n'ait en vue que le bien qui doit en résulter, et qu'il éloigne de tout son pouvoir le mauvais effet qu'il redoute.

\* *D.* Peut-on se rendre coupable d'homicide, en concourant indirectement à la mort d'un innocent ?

*R.* Oui, on est coupable d'homicide, quand on

y concourt par ignorance, par négligence, par faiblesse, ou en faisant, sans une grave nécessité, une chose qui peut occasionner la mort d'un innocent.

*D.* Qu'est-ce que le Duel ?

*R.* Le Duel est un combat entre deux ou un plus grand nombre de personnes, qui en viennent aux mains, avec danger de perdre la vie ou quelque membre, après être convenu du lieu, de l'heure et de la manière de se battre.

*D.* Le duel est-il un grand crime ?

*R.* Oui, le duel est contraire au droit naturel et au droit divin; et même il est, de toutes les espèces d'homicide, le plus criminel et le plus opposé à la charité que nous nous devons à nous-mêmes et au prochain.

\* *D.* Est-il permis, en vertu des lois de la guerre, de tuer et de blesser les ennemis ?

*R.* Oui, il est permis, dans une guerre juste, de blesser et de tuer les ennemis pendant le combat; il est aussi permis, autant que cela peut servir au but de la guerre, d'enlever et de détruire les biens des ennemis, d'incendier les villes, d'en ruiner les remparts, etc.

\* *D.* Quand une guerre est-elle juste ?

*R.* Une guerre est juste, 1.<sup>o</sup> quand elle est entreprise pour une cause grave et légitime; par exemple pour défendre les droits et l'intégrité de la République, ou pour venger une injure, et obtenir satisfaction des injustices commises contre l'Etat; et 2.<sup>o</sup> quand elle est déclarée par le chef

de l'Etat, et conduite selon le droit des gens et les lois de la guerre.

*D.* Y a-t-il obligation de réparer les pertes et les dommages causés par un homicide injuste ?

*R.* Oui, celui qui s'est rendu coupable d'homicide ou de mutilation injuste, est obligé en justice de réparer le tort qu'il a fait au prochain.

### LEÇON XXX.

#### **Du sixième et du neuvième Commandement.**

*D.* Qu'est-ce que Dieu défend par le sixième Commandement : *Luxurieux point ne seras de corps ni de consentement*, et par le neuvième : *L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement* ?

*R.* Dieu, par ces Commandements, défend toute action, parole, pensée et tout plaisir volontaires, tout désir et regard contraires à la sainte vertu de pureté.

*D.* Qu'est-ce qui est encore défendu par le sixième Commandement ?

*R.* Ce Commandement défend encore tout ce qui est ordinairement occasion d'impureté, comme les discours déshonnêtes, la vue des tableaux indécents, la lecture des livres licencieux, les chansons obscènes, le luxe et l'immodestie des vêtements, les fréquentations dangereuses, les entretiens trop familiers entre les personnes de différent sexe, les danses et les spectacles.

**D.** Les péchés d'Impureté sont-ils bien graves ?

**R.** Ces péchés sont énormes, surtout pour les Chrétiens, parce qu'en souillant leurs âmes et en profanant leurs corps, ils font une très-grave injure à Jésus-Christ, dont ils sont les membres, et au Saint-Esprit, dont ils sont les temples.

**D.** Est-il quelquefois permis de fréquenter les danses et les spectacles ?

**R.** Les danses et les spectacles ne sont pas mauvais de leur nature ; mais on ne peut les fréquenter sans péché mortel, lorsqu'ils sont des occasions prochaines de péché grave, et qu'ils exposent au danger probable de consentir à quelque affection mauvaise, ou d'être un sujet de scandale pour d'autres.

**D.** Quels sont les remèdes contre le vice de l'Impureté ?

**R.** Pour se délivrer de ce vice honteux, il faut  
1.° en considérer les suites, dont les principales sont l'oubli de Dieu, l'aveuglement, le désespoir et l'impénitence ; 2.° fuir à tout prix les occasions qui portent à ce péché ; 3.° penser souvent à la mort, au jugement, aux vengeances terribles que Dieu exerce quelquefois, même dès cette vie, contre les impudiques ; 4.° recourir à Dieu et à la Reine des vierges, par une humble et ardente prière ; 5.° fréquenter les sacrements avec piété ; 6.° enfin s'appliquer à l'amour et à la pratique d'une véritable humilité de cœur et à une exacte mortification des sens.

## LEÇON XXXI.

**Du septième et du dixième Commandement.**

*D.* Qu'est-ce que Dieu nous défend par le septième Commandement : *Le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras à ton escient ?*

*R.* Dieu nous défend de prendre ou de retenir injustement le bien du prochain, et de lui causer quelque dommage en ses biens.

*D.* Qu'est-ce que défend le dixième Commandement : *Biens d'autrui ne convoiteras pour les avoir injustement ?*

*R.* Il défend de désirer d'acquérir le bien du prochain par des voies injustes, et d'avoir la volonté de lui faire tort dans ses biens.

*D.* Sur quoi sont fondées ces défenses ?

*R.* Les défenses du septième et du dixième Commandement sont fondées sur le *droit* que chacun a de posséder et de conserver ce qui lui appartient, et sur la vertu de *justice*, qui nous porte à rendre à chacun ce qui lui est dû.

*D.* De combien de manières peut-on violer le droit du prochain, ou lui faire tort dans ses biens ?

*R.* De quatre manières : par le vol, par la détentation injuste de son bien, par la violation d'un contrat, et par les dommages qu'on lui cause injustement.

*D.* Qu'est-ce que voler ?

*R.* Voler, c'est prendre le bien du prochain contre son gré, lorsqu'il a raison de ne pas consentir à en être dépouillé.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de Vol ?

*R.* On en distingue de plusieurs sortes, savoir : le larcin, la rapine, la fraude, la concussion et l'usure.

*D.* Qu'est-ce que le Larcin ?

*R.* Le Larcin est un vol par lequel on prend le bien du prochain sans qu'il s'en aperçoive, comme font les larrons qui s'introduisent secrètement dans les maisons pour y voler, les enfants qui dérobent chez leurs parents, les ouvriers qui retiennent une partie des choses qu'on leur confie, les domestiques infidèles qui prennent ce qui appartient à leurs maîtres, sous prétexte de se dédommager de la modicité de leurs gages, etc.

*D.* Comment se rend-on coupable de Rapine ?

*R.* On se rend coupable de Rapine, en prenant le bien du prochain ouvertement, malgré lui et avec quelque violence : tel est le crime 1.<sup>o</sup> des voleurs de grands chemins ; 2.<sup>o</sup> de ceux qui abusent des besoins ou de l'ignorance du prochain pour prendre son bien ; 3.<sup>o</sup> de ceux qui, dans les enchères publiques, empêchent, par des voies injustes, les chances de la concurrence ; 4.<sup>o</sup> des monopoleurs qui accaparent certaines marchandises pour contraindre les consommateurs à subir leurs conditions injustes.

*D.* Quand commet-on le péché de Fraude ?

*R.* C'est lorsqu'on emploie la ruse ou le mensonge dans les marchés, le jeu ou autres affaires pour y prendre le bien du prochain, sans qu'il s'en aperçoive ; tels sont ceux qui vendent à faux

pois ou à fausses mesures ; ceux qui trompent dans la qualité des marchandises , qui en cachent ou en déguisent les défauts notables , sous prétexte qu'ils ont été eux-mêmes trompés.

*D.* Qu'est-ce que la Concussion ?

*R.* C'est l'abus que l'on fait de son autorité ou de sa charge pour prendre le bien du prochain , en exigeant de lui des droits excessifs ou qui ne sont pas dus.

*D.* Qu'appelle-t-on Usure ?

*R.* On appelle Usure tout profit que l'on tire de l'argent ou des autres choses prêtées , uniquement en vertu du prêt et sans titre légitime.

*D.* Quels sont les titres en vertu desquels il est permis de tirer un intérêt de l'argent prêté ?

*R.* Les principaux titres sont 1.<sup>o</sup> le dommage qui résulte du prêt pour le prêteur ; 2.<sup>o</sup> la privation du gain que le prêteur aurait fait avec son argent , s'il ne l'avait pas prêté ; 3.<sup>o</sup> le péril extraordinaire du capital qui résulterait de l'inhabileté de l'emprunteur ou du mauvais état de ses affaires.

*D.* Quel péché est le vol ?

*R.* Le vol est un péché mortel , quand il est commis en matière considérable.

*D.* Quelle quantité est requise en matière de vol pour un péché mortel ?

*R.* Il est difficile de déterminer , avec une exacte précision , la valeur requise pour un péché mortel : cela dépend non-seulement de la chose volée , considérée en elle-même , mais encore de la condition et des besoins de la personne à qui elle ap-

partient, du dommage qu'elle souffre de cette perte, etc. Ainsi un vol de dix francs, même au préjudice des plus riches, est toujours péché mortel; mais à l'égard des pauvres, des ouvriers, de ceux qui sont dans l'aisance, un vol d'un franc, de deux ou trois francs, de quatre ou cinq francs est aussi péché mortel.

*D.* Plusieurs petits larcins peuvent-ils faire une matière grave et suffisante pour un péché mortel?

*R.* Oui, et il en est ainsi, lorsque les petits larcins sont moralement unis entre eux, et qu'il en résulte un dommage notable.

*D.* Est-on toujours coupable de vol, quand on prend le bien d'autrui?

*R.* Non, il peut arriver que celui dont on prend le bien n'ait pas droit de s'y opposer; ce qui a lieu, par exemple, lorsque celui qui prend le bien d'autrui est dans une nécessité extrême, et qu'il se borne à prendre ce dont il a besoin pour en sortir, ou lorsqu'il prend en secret au prochain, par manière de compensation, ne pouvant le recouvrer autrement, ce que celui-ci lui doit à titre de justice.

### LEÇON XXXII.

**Suite du septième Commandement : Détention injuste du bien d'autrui.**

*D.* Est-on coupable d'injustice en retenant le bien d'autrui?

*R.* Oui, car retenir injustement le bien du pro-

chain, c'est violer son droit, comme lorsqu'on lui enlève le bien qu'il possède légitimement.

*D.* Quels sont ceux qui retiennent injustement le bien d'autrui ?

*R.* Ce sont 1.<sup>o</sup> ceux qui ne paient pas leurs dettes ; 2.<sup>o</sup> ceux qui refusent de rendre le dépôt qui leur a été confié ; 3.<sup>o</sup> ceux qui retiennent injustement une chose trouvée, et 4.<sup>o</sup> les héritiers qui n'acquittent pas les obligations de justice attachées à une succession qu'ils ont recueillie.

*D.* Quels sont ceux qui se rendent coupables d'injustice, en refusant ou en négligeant de payer leurs dettes ?

*R.* Ce sont 1.<sup>o</sup> les maîtres qui ne paient pas à leurs domestiques ou à leurs ouvriers les gages ou les salaires qui leur sont dus, ou qui en diffèrent le paiement au préjudice des intéressés ; 2.<sup>o</sup> ceux qui ne rendent pas au temps convenu l'argent ou les choses qu'ils ont empruntées ; 3.<sup>o</sup> ceux qui ne paient pas le prix des choses qu'ils ont achetées ; 4.<sup>o</sup> ceux qui, par leurs dépenses excessives, leur luxe, leur jeu ou leurs débauches, se mettent dans l'impuissance de payer leurs dettes, etc.

*D.* A qui appartient une chose trouvée ?

*R.* Si la chose trouvée est un trésor, c'est-à-dire une chose cachée sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété et qui est découverte par un pur hasard, elle appartient pour moitié à celui qui l'a découverte, et pour l'autre au propriétaire du fonds où le trésor était enfoui. Si la chose trouvée a été perdue récemment, il faut attendre

quelque temps, afin de découvrir celui à qui elle appartient, et de la lui rendre; si l'on ne peut découvrir le propriétaire, il faut donner la chose trouvée ou son équivalent aux pauvres, à moins que l'inventeur ne soit pauvre lui-même.

*D.* A quoi sont tenus ceux qui recueillent une succession grevée d'obligations réelles?

*R.* Ils sont tenus d'acquitter les dettes et les autres charges de la succession, chacun dans la proportion de son héritage; car ils ne recueillent les avantages de la succession qu'en contractant l'obligation d'en supporter les charges.

---

### LEÇON XXXIII.

**Suite du septième Commandement : Violation injuste d'un Contrat ou d'un Quasi-Contrat.**

*D.* Qu'est-ce qu'un Contrat?

*R.* C'est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

*D.* Quels sont les effets d'un contrat?

*R.* Le contrat a pour effet d'imposer aux parties contractantes une véritable obligation d'accomplir ce à quoi elles se sont engagées; de transférer, d'un individu à un autre individu, la propriété du bien qui en est l'objet; et de constituer un droit véritable que l'on ne peut violer sans injustice.

**D.** Quels sont les contrats le plus communément en usage ?

**R.** Les contrats les plus ordinaires sont la promesse, la donation et la vente.

**D.** Est-on tenu d'accomplir les Promesses que l'on a faites ?

**R.** Oui, on est tenu d'accomplir les Promesses que l'on a faites avec l'intention de s'engager ; il y a même obligation de justice, si celui qui a promis a eu l'intention de transférer un droit parfait à un autre, et si celui-ci a accepté cette promesse.

**D.** Qu'est-ce que la Donation ?

**R.** La Donation est un acte par lequel une personne dispose en faveur d'une autre, à titre gratuit, d'une partie ou de la totalité de ses biens.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes de donations ?

**R.** On en distingue de deux sortes : la donation entre-vifs et le testament.

**D.** Qu'est-ce que la donation entre-vifs ?

**R.** C'est un contrat par lequel une personne transmet actuellement et irrévocablement, à titre gratuit, la propriété d'une chose à une autre personne qui l'accepte.

\* **D.** Quelles sont les conditions essentielles à toute donation entre-vifs ?

**R.** Il faut que l'acte soit passé devant notaire et que la donation soit acceptée par le donataire.

\* **D.** N'y a-t-il de donations valables que celles qui sont revêtues de ces formalités légales ?

**R.** Il y a certaines donations véritables, quoi-

qu'elles ne soient pas faites dans toutes les formes prescrites par la loi ; telles sont les donations manuelles , les donations appelées à *cause de mort*, ou qui n'ont leur effet irrévocable qu'à la mort du donateur.

*D.* Qu'est-ce que le testament ?

*R.* C'est un acte par lequel une personne dispose, pour le temps qui suivra sa mort, de la totalité ou d'une partie de ses biens , en conservant le droit de révoquer cet acte.

*D.* Qu'est-ce qui est nécessaire pour qu'un testament soit valide ?

*R.* Si le testament est olographe , il faut 1.<sup>o</sup> qu'il soit écrit tout entier de la main du testateur ; 2.<sup>o</sup> que le jour , le mois et l'année de la rédaction en soient exactement marqués ; 3.<sup>o</sup> que le nom propre du testateur soit écrit en toutes lettres au bas du testament dans la forme ordinaire de sa signature ; 4.<sup>o</sup> que le légataire soit clairement désigné et ne puisse être confondu avec un autre.

*D.* Qu'est-ce que la Vente ?

*R.* La Vente est un contrat par lequel une personne transfère à une autre la propriété d'une chose , moyennant un prix déterminé que la seconde s'oblige à payer à la première.

*D.* Quelles injustices peut-on commettre dans le contrat de vente ?

*R.* On peut commettre une injustice de plusieurs manières : 1.<sup>o</sup> en vendant à faux poids ou à fausses mesures ; 2.<sup>o</sup> en vendant au-dessus ou en achetant au-dessous du juste prix ; 3.<sup>o</sup> en usant de fraude

et de mensonge pour amener l'un des contractants à acheter ou à vendre au prix commun, lorsque l'un n'aurait pas acheté ni l'autre vendu à ce prix, s'il n'avait pas été trompé; 4.<sup>o</sup> en vendant comme bonne une marchandise qui a des défauts notables, par lesquels elle est nuisible ou inutile ou d'une faible utilité pour l'acheteur.

*D.* Qu'est-ce qu'un Quasi-Contrat?

*R.* C'est une convention tacite et un engagement personnel qui résultent de l'acceptation d'un emploi ou d'un office, dont on s'oblige en justice à remplir les devoirs. Ainsi les pasteurs, les magistrats, les juges, les notaires, les médecins, les instituteurs, etc., sont obligés en justice et en vertu d'une convention tacite de remplir les devoirs de leur charge ou de leur emploi avec exactitude et fidélité.

#### LEÇON XXXIV.

**Suite du septième Commandement : Dommage injuste.**

*D.* Peut-on faire tort au prochain sans rien prendre ni rien retenir de ce qui lui appartient?

*R.* Oui, on peut lui faire tort, soit en lui faisant perdre le bien qu'il a, soit en l'empêchant injustement d'acquérir le bien qu'il n'a pas.

*D.* Que faut-il pour qu'une action nuisible au prochain blesse la justice?

*R.* Il faut 1.<sup>o</sup> que cette action fasse perdre au prochain le bien qu'il a, ou qu'elle l'empêche d'ac-

quérir celui auquel il a droit; 2.<sup>o</sup> qu'elle soit la cause efficace par elle-même et non pas seulement l'occasion du dommage que souffre le prochain, en sorte que ce dommage ne puisse être attribué à aucune autre cause; 3.<sup>o</sup> que l'action qui nuit au prochain soit une faute morale.

*D.* Ne pèche-t-on contre le septième Commandement qu'en commettant soi-même les injustices qu'il défend?

*R.* On pèche encore en participant aux injustices des autres.

*D.* De combien de manières peut-on participer à l'injustice des autres?

*R.* De plusieurs manières; par exemple, si on la commande; si on la conseille; si l'on y consent par un concours efficace; si l'on y applaudit de manière à porter l'auteur du dommage à consommer son crime ou à ne pas le réparer; si on recèle, c'est-à-dire si l'on cache, si l'on achète ou si l'on vend ce que l'on sait avoir été volé; si l'on partage avec le voleur le bien volé ou si l'on aide ce malfaiteur à commettre le dommage. De même on participe au tort injuste causé au prochain, lorsque, étant obligé à titre de justice, en vertu de sa charge, de son emploi, de s'opposer à l'injustice, on néglige de le faire.

*D.* Quels sont ceux que la Religion rend responsables des dommages injustes, pour ne pas les avoir empêchés?

*R.* Ce sont les magistrats qui négligent d'arrêter, autant qu'ils peuvent, le cours des vols et des in-

justices; les parents et les maîtres qui, par une négligence coupable, ne s'opposent pas aux injustices commises par leurs enfants ou leurs domestiques; et généralement les supérieurs qui n'empêchent pas leurs inférieurs de commettre des dommages auxquels ils pourraient s'opposer. Il en est de même des domestiques qui laissent prendre les biens que leurs maîtres leur ont confiés; des gardes des bois, des champs ou d'autres propriétés, lorsqu'ils les laissent dégrader, etc.

---

## LEÇON XXXV.

**Suite du septième Commandement : Restitution.**

*D.* Qu'est-ce que restituer?

*R.* C'est rendre à quelqu'un ce qu'on lui a pris injustement, ou réparer le dommage qu'on lui a fait et le rétablir dans l'état où il serait, si on ne lui avait fait aucun tort.

*D.* Est-on obligé de restituer?

*R.* Oui, quiconque a commis quelque injustice au préjudice du prochain, est, en vertu du septième Commandement, rigoureusement obligé de la réparer. Toute la tradition enseigne, avec saint Augustin, que le péché d'injustice ne peut être remis, si la restitution n'a pas lieu.

*D.* Suffit-il, pour satisfaire au devoir de la restitution, de rendre le bien volé?

*R.* Non, il faut encore réparer toutes les pertes dont le vol a été la cause, et généralement tous

les dommages que souffre le prochain par suite de l'injustice qui lui a été faite.

*D.* Que faut-il penser, au point de vue du salut, de celui qui, étant obligé de restituer, ne le fait pas ?

*R.* Celui qui, étant sous le poids d'une obligation grave de restituer, n'y satisfait pas sur-le-champ, quoiqu'il le puisse, ou qui, ne le pouvant actuellement, n'a pas la volonté de restituer, dès qu'il le pourra, et qui ne prend aucun moyen d'assurer l'accomplissement de ce devoir, est dans un danger certain de perdre le salut et indigne de recevoir les sacrements.

*D.* Quels sont ceux qui sont obligés de restituer ?

*R.* Le précepte de la restitution oblige tous ceux qui, d'une manière quelconque, ont fait tort au prochain ; qui sont détenteurs injustes de son bien, ou qui ont hérité des biens de celui qui était dans l'un ou l'autre de ces cas.

*D.* A quoi est tenu celui qui possède le bien d'autrui de bonne foi, croyant que ce bien est à lui ?

*R.* Tout le temps que dure sa bonne foi, il n'est tenu à rien ; mais, si sa bonne foi cesse avant le terme fixé pour la prescription, il doit rendre la chose à celui à qui elle appartient, ou, s'il ne la possède plus, la valeur du profit qu'il en a tiré.

*D.* A quoi est obligé le possesseur de mauvaise foi, c'est-à-dire celui qui sait que la chose qu'il possède ne lui appartient pas ?

*R.* Il est obligé 1.<sup>o</sup> de rendre la chose d'autrui,

si elle existe encore , ou d'en payer la valeur, si elle n'existe plus; 2.<sup>o</sup> d'indemniser le maître de tous les dommages que lui a causés la privation de la chose dont il avait droit de jouir et de disposer.

*\* D.* Que doit faire celui qui doute si la chose qu'il possède lui appartient, ou si elle appartient à un autre?

*R.* Si, dans ce doute, il a commencé à posséder, il doit employer toute sa diligence à éclaircir son doute; et si, malgré le soin qu'il a pris de connaître la vérité, son doute persévère, il doit restituer une partie de la chose proportionnellement aux raisons qu'il a de douter. Si le doute n'est survenu que pendant la possession commencée de bonne foi, et si le possesseur, malgré le soin qu'il a pris de s'assurer de la vérité, ne peut y parvenir, il peut probablement retenir la chose qu'il possède.

*D.* Quand plusieurs ont concouru à la même injustice, sont-ils obligés solidairement de la réparer?

*R.* Oui, tous ceux qui sont cause du dommage, sont tenus solidairement de le réparer, de sorte que chacun d'eux est obligé de le réparer tout entier au défaut des autres.

*D.* A qui faut-il restituer?

*R.* Si celui qui a souffert le dommage est connu, la restitution doit lui être faite ou à ses héritiers.

*D.* Satisferait-on à l'obligation de restituer, en

employant en aumônes ou en œuvres pieuses ce que l'on doit restituer?

*R.* Non, parce que les aumônes ni les œuvres pieuses ne réparent pas le tort fait au prochain.

*D.* Ne peut-on jamais se libérer de l'obligation de restituer par des aumônes ou des œuvres de religion et de piété?

*R.* On le peut, lorsque, malgré des recherches consciencieuses, on n'a pu découvrir celui à qui la restitution doit être faite, ou quand il est moralement impossible de lui faire parvenir ce qui lui est dû.

*D.* Quand doit-on restituer?

*R.* On doit restituer le plus tôt possible, parce que celui à qui l'on a fait tort a le droit et la volonté d'exiger qu'il en soit ainsi. D'où il suit que si, en différant la restitution, on cause au prochain un nouveau dommage, on est obligé de l'en indemniser.

*D.* Est-il nécessaire que la personne lésée ait connaissance de la réparation qui lui est faite?

*R.* Non, il faut et il suffit que la restitution se fasse de telle sorte que la justice violée soit complètement réparée; mais il importe peu que la restitution se fasse secrètement ou en public, par celui qui y est obligé ou par un autre, à l'insu ou à la connaissance du maître.

*D.* Peut-on quelquefois être exempt de l'obligation de restituer?

*R.* Oui, il y a des causes qui exemptent de

l'obligation de restituer, soit pour un temps, soit d'une manière absolue et pour toujours.

\* *D.* Quelles sont les causes qui permettent de différer la restitution ?

*R.* Ces causes sont 1.<sup>o</sup> l'impuissance physique, c'est-à-dire l'état du débiteur qui n'a rien ou qui est dans la nécessité extrême; 2.<sup>o</sup> l'impuissance morale, c'est-à-dire cet état dans lequel le débiteur ne pourrait restituer, sans déchoir notablement de sa position justement acquise, sans tomber et sans entraîner sa famille dans la misère, ou sans s'exposer au danger de perdre sa réputation.

*D.* Que doivent faire ceux qui se trouvent dans l'impossibilité de restituer actuellement ?

*R.* Ils doivent avoir la volonté sincère de restituer le plus tôt qu'ils pourront, retrancher quelque chose de leur état, user d'une grande économie dans toutes leurs dépenses, et travailler sérieusement à se mettre en mesure de restituer le plus tôt possible, en tout ou en partie.

\* *D.* Quelles sont les causes qui éteignent entièrement l'obligation de restituer ?

*R.* Ces causes sont 1.<sup>o</sup> la remise libre et volontaire, faite au débiteur par le créancier; 2.<sup>o</sup> la compensation que le créancier se fait en prenant ou en retenant une chose d'une valeur égale à sa créance et appartenant à son débiteur; 3.<sup>o</sup> la prescription, quand elle a toutes les conditions requises par le droit.

## LEÇON XXXVI.

**Du huitième Commandement.**

**D.** Qu'est-ce que Dieu défend par le huitième Commandement : *Faux témoignage tu ne diras, ni mentiras aucunement?*

**R.** Il défend le faux témoignage, le mensonge, la diffamation et la violation du secret.

**D.** Qu'est-ce que le Faux Témoignage?

**R.** C'est une déposition faite contre la vérité, en présence des juges, par celui qui a juré de dire la vérité.

**D.** Le faux témoignage est-il un grand péché?

**R.** Oui, c'est un péché d'autant plus grave qu'il est en même temps contraire à la vérité, à la charité, à la justice et à la vertu de religion; c'est un parjure formel, qui est toujours un péché mortel.

**D.** A quoi est obligé celui qui a rendu un faux témoignage?

**R.** Il est obligé de réparer tout le dommage qu'il a volontairement causé au prochain; et, s'il a l'espérance de délivrer l'accusé, il doit rétracter sa déposition au péril du même dommage. De même celui qui a porté méchamment quelqu'un à rendre un faux témoignage, est tenu de rétracter son mauvais conseil, de faire connaître au besoin la vérité aux juges et de réparer tous les dommages dont il a été la cause efficace.

**D.** Tous ceux qui sont cités en justice comme

témoins, sont-ils obligés de déclarer aux juges ce qu'ils savent du fait imputé à l'accusé?

*R.* Non, plusieurs personnes sont dispensées de déposer en justice, tels sont le confesseur qui ne connaît que par la voie de la confession le crime dont le prévenu est accusé; les ascendans et descendans de l'accusé, ses parents ou alliés au premier degré; ceux qui, par état ou par profession, sont dépositaires des secrets d'autrui, comme les médecins, les avocats, les curés, etc.

*D.* Qu'est-ce que le Mensonge?

*R.* Le Mensonge est une parole que l'on dit ou un signe que l'on fait contre sa pensée avec intention de tromper.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de mensonges?

*R.* On en distingue trois sortes: le mensonge *joyeux*, que l'on dit par manière de récréation; le mensonge *officieux*, que l'on dit pour son propre avantage ou pour l'avantage des autres, et le mensonge *pernicieux*, qui a pour but de nuire au prochain.

*D.* Tout mensonge est-il un péché?

*R.* Oui, le mensonge est toujours un péché; il est mauvais de sa nature en tant qu'il est directement opposé à l'institution du langage, qui nous a été donné comme moyen de faire connaître nos pensées aux autres hommes; il ne peut donc jamais être permis, pour quelque cause que ce soit.

*D.* Qu'appelle-t-on équivoque?

*R.* On appelle équivoque un discours à double

sens, proféré dans des circonstances telles que celui qui parle sait que ses auditeurs le prendront dans un sens différent de celui qu'il a dans l'esprit.

*D.* Qu'est-ce qu'une restriction mentale?

*R.* C'est un discours faux selon le sens naturel et ordinaire des paroles exprimées; mais vrai à raison des paroles que retient dans son esprit celui qui parle; par exemple, si je dis : *Je n'ai pas vu Pierre* sous entendu *aujourd'hui*, quoique je l'aie vu hier.

*D.* Est-il permis de se servir d'équivoques et de restrictions mentales?

*R.* Il n'est pas permis de s'en servir, quand elles sont telles que le sens ne peut pas en être compris par les auditeurs, parce qu'alors elles sont de vrais mensonges. Mais, lorsque, eu égard aux usages ou aux circonstances, le véritable sens peut facilement être saisi par les auditeurs, il est permis de s'en servir, quand on a une raison légitime de le faire.

### LEÇON XXXVII.

**Suite du huitième Commandement : Diffamation et Violation du Secret.**

*D.* Qu'est-ce que la Diffamation?

*R.* La Diffamation est tout ce qui nuit à l'honneur ou à la réputation du prochain.

*D.* Combien distingue-t-on d'espèces de diffamations?

*R.* On en distingue plusieurs espèces, dont les

principales sont la détraction, la contumélie et le jugement téméraire.

*D.* Qu'est-ce que la Détraction?

*R.* La Détraction est une diffamation injuste du prochain, faite en son absence par des paroles, des écrits ou par tout autre signe.

*D.* En combien de manières se rend-on coupable de détraction?

*R.* En deux manières principales : 1.<sup>o</sup> en attribuant au prochain des défauts qu'il n'a pas, ou des fautes qu'il n'a pas commises, ou en exagérant ses fautes et ses défauts, ce qui s'appelle *calomnie* ; 2.<sup>o</sup> en faisant connaître sans nécessité les fautes ou les défauts réels du prochain, et c'est alors *médisance*.

*D.* Quel péché est la détraction?

*R.* La détraction est un grave péché, quand elle est en matière considérable : elle fait perdre au prochain sa réputation, qui lui est plus précieuse et plus chère que les richesses ; elle viole la charité et la justice, et S. Paul exclut les détracteurs du royaume de Dieu.

*D.* Quand la détraction est-elle en matière grave et péché mortel?

*R.* La détraction est un péché grave, lorsqu'elle fait perdre ou diminue notablement la réputation du prochain ; ce qui a lieu lorsque, sans juste raison, on révèle un crime caché du prochain ou plusieurs défauts inconnus dont la manifestation nuit gravement à la bonne opinion que les autres avaient de la personne diffamée.

**D.** Qu'appelle-t-on mauvais rapport ?

**R.** On appelle mauvais rapport le récit que l'on fait à quelqu'un sans nécessité du mal que d'autres ont dit ou fait contre lui, ce qui occasionne des divisions, des querelles et des inimitiés.

**D.** Est-ce pécher que d'écouter la détraction et les mauvais rapports ?

**R.** Oui, on pèche, quand on écoute avec plaisir la médisance, la calomnie et les mauvais rapports, ou lorsqu'on ne les empêche pas, quand on le peut sans grand inconvénient.

**D.** Quelle conduite doivent tenir ceux en présence de qui on fait la détraction ?

**R.** 1.<sup>o</sup> S'ils sont supérieurs, ils doivent s'y opposer avec autorité ; 2.<sup>o</sup> s'ils sont d'une condition égale ou inférieure à celle du médisant ou du calomniateur, ils doivent aussi empêcher la détraction, s'ils le peuvent facilement par voie de persuasion. Mais on est généralement exempt de toute faute, lorsque, en entendant la médisance, on se retire, on cherche à détourner la conversation, on garde un silence affecté, on montre un visage triste, ou lorsqu'on fait connaître, par quelque signe, que l'on désapprouve la médisance.

**D.** N'est-il jamais permis de publier les fautes ou les défauts du prochain ?

**R.** Il est permis de les publier, quand il y a nécessité, c'est-à-dire 1.<sup>o</sup> quand le bien de la Religion ou de l'Etat y est intéressé ; 2.<sup>o</sup> quand celui qui divulgue la faute ou les vices d'un autre, le fait pour son propre avantage ; par exemple,

pour se défendre contre la calomnie, pour demander conseil ou secours dans une affaire grave; 4.<sup>o</sup> quand le bien de celui qui a fait une faute ou qui a des défauts cachés, exige que sa conduite soit connue de ceux qui sont en position de le corriger; 4.<sup>o</sup> enfin, quand des tiers ont intérêt à connaître la vie et les mœurs d'un malfaiteur pour se mettre en garde contre le dommage qu'ils peuvent en recevoir.

\* *D.* Pèche-t-on en parlant des fautes ou des défauts du prochain à des personnes qui les connaissent, ou dans un lieu où ils seront connus prochainement?

*R.* On ne pèche, dans ce cas, ni contre la justice, parce que celui dont on parle, a perdu tout droit à sa réputation par la publicité de sa mauvaise conduite, ni même contre la charité, à moins que l'on n'en parle sans utilité et avec quelque sentiment mauvais et contraire à cette vertu.

*D.* A quoi est obligé celui qui a diffamé injustement le prochain?

*R.* Celui qui a diffamé injustement le prochain, soit par médisance, soit par calomnie, est obligé en justice de rétablir sa réputation, et de réparer les dommages qui résultent de la détraction.

*D.* Que doit faire le calomniateur pour réparer le tort qu'il a fait à la réputation du prochain?

*R.* Le calomniateur doit, même au péril de sa propre réputation, rétracter le mal qu'il a dit faussement du prochain, et détromper tous ceux qui ont été instruits de la calomnie.

*D.* Le médisant n'ayant rien dit que de vrai , comment peut-il réparer ses torts ?

*R.* Le médisant , sans user de mensonge , doit employer tous les moyens que la prudence peut lui suggérer , pour affaiblir et détruire , autant qu'il est possible , la mauvaise idée qu'il a donnée du prochain , et pour rétablir sa réputation.

*D.* Qu'est-ce que la Contumélie ?

*R.* La Contumélie est l'action par laquelle on blesse injustement l'honneur du prochain , soit par le refus de lui rendre le respect qui lui est dû , soit par des paroles injurieuses , par des signes de mépris , par des railleries offensantes ou par des outrages.

*D.* En quoi la contumélie diffère-t-elle de la détraction ?

*R.* Elle en diffère en ce qu'elle blesse l'honneur du prochain en sa présence , tandis que la détraction se fait ordinairement en son absence.

\* *D.* Quelle est la gravité du péché de contumélie ?

*R.* La contumélie est un péché mortel , quand l'injure faite au prochain est grave et que celui-ci en est profondément blessé. Elle n'est que péché véniel , quand l'injure est légère , ou qu'on la fait sans intention d'offenser le prochain. Elle pourrait même être exempte de toute faute , si elle n'était qu'une simple plaisanterie , faite sans intention de nuire.

*D.* Qu'est-ce que juger témérairement ?

*R.* Juger témérairement , c'est juger , sans des

motifs suffisants et sans crainte de se tromper, qu'un homme a tel défaut ou qu'il est coupable de telle faute.

*D.* Que faut-il pour que le jugement téméraire soit un péché mortel ?

*R.* Il faut 1.<sup>o</sup> que ce soit un jugement véritable et non pas seulement un doute ou un soupçon; 2.<sup>o</sup> qu'il soit fait avec pleine advertance de la malice qu'il renferme; 3.<sup>o</sup> qu'il soit en matière grave et notablement préjudiciable à la réputation du prochain; 4.<sup>o</sup> enfin que les motifs qui portent à juger soient faibles et insuffisants pour rendre le jugement prudent.

*D.* Sommes-nous obligés de garder les Secrets que l'on nous a confiés ?

*R.* Oui, le droit naturel nous oblige de garder fidèlement les Secrets que l'on nous confie; nous y sommes tenus en vertu de la promesse tacite ou expresse que nous en faisons ou que nous sommes présumés en faire.

*D.* Quels sont ceux qui, en dehors du secret de la confession, sont le plus communément obligés au secret, sous peine de péché grave ?

*R.* Ce sont 1.<sup>o</sup> ceux qui exercent quelque charge publique et qui sont en position de recevoir les secrets dont la violation pourrait gravement compromettre la sûreté de l'Etat; 2.<sup>o</sup> ceux qui, par profession, sont chargés de donner des conseils aux autres et de recevoir en cette qualité la confiance des secrets, comme les pasteurs, les médecins, les avocats, les théologiens, etc.

*D.* Ne peut-il jamais être permis de révéler un secret naturel ?

*R.* Il est permis de révéler le secret naturel , quand la charité , le bien public le commande , ou lorsque celui qui l'a promis , ne peut le garder sans s'exposer soi-même , ou sans exposer celui qui le lui a confié à de très-graves inconvénients.

*D.* Est-il permis d'ouvrir et de lire des lettres cachetées et adressées à un autre ?

*R.* Non , il est défendu , sous peine de péché grave , d'ouvrir des lettres cachetées et adressées à un autre , et même de lire celles que l'on trouve ouvertes et déposées sur un bureau ou quelque lieu semblable , à moins que l'on n'ait des raisons de présumer le consentement de l'auteur de la lettre ou du destinataire.

## LEÇON XXXVIII.

### **Des Commandements de l'Eglise.**

*D.* Quels sont les Commandements de l'Eglise ?

*R.* Les principaux Commandements de l'Eglise qui obligent tous les Chrétiens , sont au nombre de six , savoir :

1. Les fêtes tu sanctifieras  
Qui te sont de commandement.
2. Les dimanches Messe entendras ,  
Et les fêtes pareillement.
3. Tous tes péchés confesseras ,  
A tout le moins une fois l'an.

4. Ton Créateur tu recevras,  
Au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-Temps, Vigiles jeûneras,  
Et le Carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras,  
Ni le samedi mêmelement.

**D.** Qu'est-ce que l'Eglise ordonne par son premier Commandement : *Les Fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement ?*

**R.** L'Eglise ordonne de sanctifier les Fêtes qui sont de précepte, de la même manière que nous sommes obligés de sanctifier les dimanches (1).

**D.** Quelles sont aujourd'hui les Fêtes d'obligation ?

**R.** Il n'y a aujourd'hui en France, outre celles qui sont fixées au dimanche, que quatre Fêtes d'obligation : ce sont les Fêtes de la Nativité et de l'Ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'Assomption de la sainte Vierge et la Fête de tous les Saints.

**D.** Qu'est-ce que l'Eglise nous ordonne par le deuxième Commandement : *Les Dimanches Messe entendras et les Fêtes pareillement ?*

**R.** Elle nous ordonne d'assister à la Messe les Dimanches et les Fêtes qui sont de précepte (2).

**D.** Qu'est-ce que l'Eglise nous ordonne par le

(1) Voyez la Leçon XXIV.<sup>e</sup> et la XXV.

(2) Voyez ci-dessus, Leçon XXV.

troisième commandement : *Tous tes péchés confesseras , à tout le moins une fois l'an ?*

**R.** L'Eglise ordonne à tous les Fidèles parvenus à l'âge de raison , de se confesser au moins une fois chaque année (1).

**D.** Qu'est-ce qui nous est ordonné par le quatrième Commandement de l'Eglise : *Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement ?*

**R.** Il est ordonné , à tous les Chrétiens qui ont atteint l'âge de discrétion , de recevoir la sainte Communion au moins à Pâques et dans leur paroisse.

**D.** Pourquoi l'Eglise ordonne-t-elle , sous peine de péché mortel , la Confession et la Communion , qui sont déjà commandées par le droit divin ?

**R.** C'est afin de déterminer l'époque de l'année où tous les Fidèles doivent accomplir les commandements divins de la Confession et de la Communion , et d'empêcher , par là , qu'aucun d'entre eux ne néglige de satisfaire à ces graves obligations (2).

**D.** A quoi l'Eglise oblige-t-elle par le cinquième Commandement : *Quatre-Temps, Vigiles jeûneras et le Carême entièrement ?*

**R.** L'Eglise oblige , sous peine de péché mortel , de jeûner tous les jours de Carême , les dimanches exceptés ; les jours de Quatre-Temps et les Veilles de certaines fêtes.

(1) Voyez 3.<sup>e</sup> Partie, Leçon XX.

(2) Voyez 3.<sup>e</sup> Partie, Leçon XII.

**D.** Qu'est-ce que l'Eglise défend par le sixième Commandement : *Vendredi chair ne mangeras, ni le Samedi mémement ?*

**R.** L'Eglise défend de manger de la chair le Vendredi et le Samedi de chaque semaine, excepté 1.<sup>o</sup> dans plusieurs diocèses, les samedis depuis Noël jusqu'à la Présentation de Notre-Seigneur, et 2.<sup>o</sup> dans toute l'Eglise, le jour de Noël, quel que soit le jour de la semaine que l'on célèbre cette fête.

**D.** Dans quel but l'Eglise a-t-elle institué les jours de jeûne et d'abstinence ?

**R.** L'Eglise, par ces actes de mortification, a voulu nous obliger à assujettir la chair à l'esprit, à combattre plus facilement nos mauvais penchants, et à satisfaire pour nos péchés à la justice divine.

**D.** Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué le jeûne du Carême ?

**R.** L'Eglise a institué ce jeûne pour nous faire honorer et imiter celui que Jésus-Christ observa dans le désert où il se retira après son baptême ; 2.<sup>o</sup> pour nous préparer à célébrer dignement les mystères de la mort et de la résurrection du divin Rédempteur et pour disposer les Fidèles à recevoir, avec un cœur purifié par la pénitence, le corps adorable de Jésus-Christ pendant le temps pascal.

**D.** Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué le jeûne des Quatre-Temps ?

**R.** L'Eglise, en instituant le jeûne des Quatre-Temps, a eu pour but de nous faire sanctifier par la pénitence chaque saison de l'année, de nous

porter à remercier Dieu des bienfaits que nous recevons de lui en tout temps, et de demander de dignes ministres pour elle-même, car c'est le samedi des Quatre-Temps que l'on ordonne les prêtres.

*D.* Pour quelle fin le jeûne des Vigiles a-t-il été établi ?

*R.* C'est pour nous préparer à célébrer les fêtes qu'elles précèdent, avec plus de piété, plus de recueillement et plus de fruit pour nos âmes.

*D.* Pourquoi l'Eglise prescrit-elle l'abstinence les Vendredis et les Samedis ?

*R.* C'est afin de nous faire honorer la mort et la sépulture de Jésus-Christ, notre rédempteur, et de nous obliger à pratiquer, chaque semaine, quelque œuvre de pénitence pour l'expiation de nos péchés.

## LEÇON XXXIX.

### **Du Jeûne.**

*D.* En quoi consiste l'obligation de jeûner ?

*R.* Elle consiste à s'abstenir d'aliments gras, à ne faire qu'un seul repas, auquel la coutume permet d'ajouter une légère collation ; et à ne pas faire le repas avant l'heure fixée par l'Eglise.

*D.* L'abstinence du gras est-elle de l'essence du jeûne ?

*R.* Oui, la loi du jeûne interdit les aliments gras, tous les jours de jeûne à tous les Fidèles qui

ont l'usage de la raison. Ainsi le précepte du jeûne a deux objets : la privation d'une certaine quantité de nourriture, et l'abstinence du gras ; en sorte que celui qui est empêché d'observer l'une des deux obligations ou qui en est dispensé, n'est pas pour cela exempté de l'autre.

*D.* La règle de ne faire qu'un repas par jour est-elle aussi de l'essence du jeûne ?

*R.* Oui, la loi du jeûne défend de faire plus d'un repas par jour, et cette unité de repas a toujours été regardée comme une condition essentielle du jeûne : elle consiste à ne prendre, par manière de nourriture, dans tout le cours de la journée, rien autre chose que ce repas unique et la collation que l'Eglise tolère.

*D.* Est-il défendu de boire un jour de jeûne, hors le temps du repas ?

*R.* La loi du jeûne n'interdit pas, hors le temps du repas, les boissons que l'on prend pour se désaltérer ou pour faciliter la digestion ; mais il n'est généralement pas permis, au moins en France, de prendre, hors du repas et par manière de nourriture, du vin, du café, du chocolat, du lait, etc.

*D.* Quelle quantité de nourriture faut-il prendre, hors du repas un jour de jeûne, pour être coupable de péché mortel ?

*R.* Si la nourriture que l'on prend hors du repas, étant ajoutée à la collation, équivaut à un repas entier, il y a violation de la loi du jeûne et par conséquent péché mortel. Il en est de même

de l'infraction de la loi de l'abstinence ; un repas entier en gras suffit pour un péché grave.

*D.* A quelle heure est-il permis de prendre le repas les jours de jeûne ?

*R.* Selon la discipline actuelle de l'Eglise, il est permis de prendre le repas à midi, et même à onze heures et demie, ainsi que cela se pratique dans plusieurs communautés religieuses.

*D.* Est-il permis de prendre, outre le repas, une légère collation ?

*R.* Oui, la coutume approuvée par l'Eglise, permet d'ajouter au repas une légère collation, qui, par la quantité et la qualité des aliments, doit être moindre qu'un repas.

*D.* A quelle heure doit-on faire la collation ?

*R.* D'après la coutume qui a établi l'usage de la collation, celle-ci se prend le soir ; mais on peut, pour quelque cause raisonnable, prendre la collation vers onze heures et demie et le repas à cinq ou six heures du soir.

*D.* Dans quelles dispositions faut-il jeûner pour sanctifier le jeûne et le rendre agréable à Dieu ?

*R.* Il faut jeûner dans un esprit de pénitence et d'humilité et ajouter au jeûne la prière et l'aumône.

*D.* A quel âge est-on obligé de jeûner ?

*R.* Les Fidèles qui n'ont pas encore vingt et un ans accomplis, ne sont assujettis à la loi du jeûne qu'en ce qui concerne l'abstinence.

*D.* N'y a-t-il pas des causes qui exemptent du jeûne, même ceux qui ont vingt et un ans ?

*R.* Oui, il y a plusieurs causes qui exemptent

du jeûne ; telles sont l'impuissance, le travail, la charité et la dispense.

*D.* Quels sont ceux que l'impuissance exempte de jeûner ?

*R.* Ce sont 1.<sup>o</sup> ceux qui sont dans l'impossibilité absolue de supporter le jeûne, comme les malades, les infirmes, les convalescents, etc. ; 2.<sup>o</sup> ceux qui ne pourraient jeûner sans éprouver de graves difficultés, tels que les vieillards, les pauvres et généralement ceux à qui le jeûne causerait quelque grave incommodité, ou qu'il rendrait inhabiles à accomplir les devoirs de leur chargé ou de leur profession.

*D.* Quels sont ceux que leur travail exempte du jeûne ?

*R.* Ce sont les ouvriers dont le travail dur et pénible est incompatible avec le jeûne, tels que les laboureurs, les maçons, les jardiniers, etc. Quant à ceux dont le travail est moins fatigant, comme les peintres, les couturières et à plus forte raison les médecins, les marchands, les avocats, etc., ils ne sont exempts du jeûne qu'autant que leur tempérament ne leur permettrait pas de concilier le jeûne avec l'exercice de leur profession.

*D.* Quand la charité exempte-t-elle du jeûne ?

*R.* Elle exempte du jeûne, quand elle réclame de notre part des œuvres plus importantes, auxquelles nous ne pourrions satisfaire en jeûnant ; tels sont les services à rendre à un malade.

**D.** A qui appartient le pouvoir de dispenser du jeûne et de l'abstinence ?

**R.** Ce pouvoir appartient au Pape pour toute l'Eglise, et à l'évêque pour ses diocésains dans des cas particuliers; car, de droit commun, l'évêque ne dispense des lois du jeûne et de l'abstinence tout son diocèse et d'une manière générale et absolue que du consentement au moins tacite et présumé du Souverain Pontife. En vertu de la coutume, les curés peuvent aussi dispenser quelques-uns de leurs paroissiens pour des raisons particulières, mais non la paroisse entière par une concession générale.

**D.** Y a-t-il quelques observations à faire sur les causes, le sens et l'étendue des dispenses du jeûne et de l'abstinence ?

**R.** Oui, il est nécessaire de faire plusieurs observations importantes : 1.<sup>o</sup> la dispense, soit du jeûne, soit de l'abstinence, pour être légitime et valable, doit être fondée sur des motifs justes et exposés avec sincérité ; 2.<sup>o</sup> quand, pour une cause quelconque, on est exempté ou dispensé du jeûne, on ne l'est pas pour cela de l'abstinence, et réciproquement la dispense de l'abstinence n'emporte pas celle du jeûne ; 3.<sup>o</sup> celui qui est autorisé à manger de la chair une fois dans un jour de jeûne ou d'abstinence, n'a pas pour cela le droit d'en manger deux fois ; 4.<sup>o</sup> celui qui, ne pouvant jeûner tous les jours du Carême, le peut deux ou trois jours de chaque semaine, est tenu de faire ce qu'il peut.

---

# TROISIÈME PARTIE.

## DES SACREMENTS.

---

### LEÇON I.

#### Des Sacrements en général.

*D.* Par quels moyens Dieu communique-t-il ses grâces ?

*R.* Il les communique ordinairement par les sacrements et la prière.

*D.* Qu'est-ce qu'un Sacrement ?

*R.* Un Sacrement est un signe sensible institué par Notre Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier ?

*D.* Pourquoi dites-vous qu'un Sacrement est un *signe* ?

*R.* C'est parce qu'il signifie et fait connaître la grâce invisible qu'il produit dans nos âmes.

*D.* Pourquoi ajoutez-vous qu'un Sacrement est un *signe sensible* ?

*R.* Parce qu'il y a dans chaque Sacrement un rit extérieur qui frappe les sens, c'est-à-dire quelque chose que nous voyons, que nous touchons et des paroles que nous entendons ; par exemple, dans le Baptême, l'eau que l'on verse sur le baptisé et les paroles que l'on prononce, forment le *signe sensible*.

\* *D.* Comment le rit extérieur d'un Sacrement en fait-il connaître l'effet intérieur et invisible ?

*R.* C'est par le rapport et la ressemblance que ce rit sensible a avec l'effet invisible du Sacrement ; ainsi, dans le Baptême, le rit extérieur signifie que comme l'eau lave le corps, de même ce sacrement purifie l'âme.

*D.* Par qui les Sacrements ont-ils été institués ?

*R.* Tous les Sacrements de la nouvelle loi ont été institués par Notre Seigneur Jésus-Christ : Dieu seul a pu attacher à des rites extérieurs la vertu de produire une grâce surnaturelle dans les âmes.

\* *D.* Quelles sont les conditions requises dans un rit sacré pour qu'il soit un Sacrement ?

*R.* Il faut 1.<sup>o</sup> que ce rit soit un signe sensible qui marque l'effet du Sacrement ; 2.<sup>o</sup> qu'il ait été institué par Jésus-Christ ; 3.<sup>o</sup> que, dans le but de son institution, il soit stable et permanent ; 4.<sup>o</sup> qu'il ait la vertu de produire la grâce sanctifiante.

*D.* De quoi se compose chaque Sacrement ?

*R.* Chaque Sacrement se compose de deux parties essentielles, qui sont la *matière* et la *forme*.

*D.* Qu'est-ce que la Matière ?

*R.* C'est la chose visible ou l'action sensible qu'on emploie pour faire un Sacrement ; par exemple, l'eau pour le Baptême.

*D.* Qu'est-ce que la Forme d'un Sacrement ?

*R.* La Forme est ce qui détermine la matière à signifier plus clairement et à produire la grâce

sacramentelle. Elle consiste ordinairement dans les paroles que prononce le ministre en faisant le Sacrement.

*D.* La matière et la forme sont-elles essentielles à chaque Sacrement ?

*R.* Oui, elles sont tellement nécessaires l'une et l'autre pour la validité du Sacrement que, si l'une des deux manque, il n'y a point de Sacrement.

*D.* L'Eglise peut-elle changer la matière et la forme des Sacrements ?

*R.* Non, le concile de Trente déclare que l'Eglise ne peut rien changer à la substance, ni par conséquent à la matière et à la forme des Sacrements ; mais elle peut, à raison des temps et des lieux, admettre ou introduire quelques changements dans la manière de les administrer.

*D.* Est-il permis de se servir d'une matière douteuse, en administrant un Sacrement ?

*R.* Toutes les fois que l'on a, ou que l'on peut se procurer une matière certaine, il n'est pas permis d'employer une matière douteuse pour faire un Sacrement ; mais on peut et même on doit faire usage d'une matière probable ou même douteuse, lorsqu'il y a nécessité de donner un Sacrement indispensable au salut ; par exemple, le baptême ou l'absolution à un moribond ; et qu'on ne peut avoir une matière certaine.

*D.* Combien y a-t-il de Sacrements ?

*R.* Il est de foi qu'il y a dans la nouvelle loi sept Sacrements, qui sont le Baptême, la Confir-

mation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

**D.** Les Sacrements sont-ils nécessaires au salut des Fidèles ?

**R.** Les Sacrements sont nécessaires au salut, en ce sens que les hommes n'obtiennent la grâce que par les Sacrements, ou au moins par le désir sincère de les recevoir. Mais ils ne sont pas tous nécessaires à chaque fidèle, ni également nécessaires à tous ceux qui les reçoivent. Ainsi le Baptême est absolument nécessaire à tous, et la Pénitence à tous ceux qui, depuis le Baptême, sont tombés dans le péché mortel. L'Ordre et le Mariage ne sont pas nécessaires à chaque fidèle en particulier, mais seulement à la société des Fidèles en général.

## LEÇON II.

### **Des Effets des Sacrements.**

**D.** Quels effets produisent les Sacrements ?

**R.** Les Sacrements produisent, dans ceux qui les reçoivent, deux sortes d'effets : la grâce sanctifiante, qui est un effet commun à tous les Sacrements, et le caractère, qui est propre à quelques-uns.

**D.** Les Sacrements produisent-ils la grâce dans tous ceux qui les reçoivent ?

**R.** Oui, la foi catholique enseigne que les Sacrements de la nouvelle loi contiennent la grâce

qu'ils signifient , et qu'ils la confèrent à tous ceux qui les reçoivent avec les dispositions requises ou qui n'y apportent aucun obstacle.

\* *D.* Comment les Sacrements produisent-ils la grâce ?

*R.* Les Sacrements produisent la grâce par leur vertu propre et par la seule application de la matière et de la forme et indépendamment des dispositions de celui qui les administre.

\* *D.* L'effet des Sacrements ne dépend-il pas des dispositions de ceux qui les reçoivent ?

*R.* Il est vrai que les Sacrements ne confèrent la grâce aux adultes qu'autant que ceux-ci y apportent des dispositions convenables , et qu'ils n'y mettent pas d'obstacles ; mais ces dispositions ne sont pas la cause efficiente de la grâce , elles n'en sont que les conditions.

*D.* Quelle grâce produisent les Sacrements ?

*R.* Parmi les Sacrements , les uns ont pour fin directe de produire la grâce sanctifiante , c'est-à-dire de rendre la vie de la grâce à ceux qui l'ont perdue par le péché ; on les nomme , pour cette raison , Sacrements des *morts* : ce sont le Baptême et la Pénitence. Les autres sont institués directement pour augmenter la vie de la grâce dans ceux qui la possèdent déjà ; on les appelle Sacrements des *vivants* ; tels sont la Confirmation , l'Eucharistie , l'Extrême-Onction , l'Ordre et le Mariage.

*D.* Chaque Sacrement ne produit-il pas une grâce qui lui est propre ?

*R.* Oui , outre la grâce commune à tous , chaque

Sacrement produit une grâce qui lui est propre et qui répond à la fin spéciale de son institution ; on l'appelle grâce *sacramentelle*.

*D.* Qu'est-ce que la Grâce sacramentelle ?

*R.* La Grâce sacramentelle n'est autre chose que la grâce sanctifiante, en tant qu'elle donne droit aux grâces actuelles dont on a besoin pour accomplir les obligations particulières que l'on contracte en recevant chaque Sacrement.

*D.* Qu'est-ce que le Caractère qui est le second effet de quelques Sacrements ?

*R.* Le Caractère sacramentel est comme un sceau spirituel et ineffaçable qui est imprimé dans l'âme et par lequel un homme est consacré à Dieu et devient apte à recevoir ou à conférer aux autres les choses qui sont du culte divin.

*D.* Quels sont les Sacrements qui impriment ce caractère ?

*R.* Ce sont les sacrements de Baptême, de Confirmation et d'Ordre. Ils impriment le caractère dans tous ceux qui les reçoivent ; c'est pourquoi la même personne ne peut les recevoir qu'une fois.

*D.* Quel est l'effet du caractère sacramentel ?

*R.* Le caractère du Baptême distingue les Fidèles des Infidèles, et donne aux premiers le droit de recevoir les autres Sacrements ; le caractère de la Confirmation donne à un homme baptisé le pouvoir et la grâce de combattre pour la foi comme soldat de Jésus-Christ ; le caractère de l'Ordre est la marque qui distingue le prêtre des simples fidèles,

et qui lui donne le pouvoir d'exercer les fonctions sacrées.

---

## LEÇON III.

**Du Ministre, du Sujet et des Cérémonies des Sacrements.**

*D.* Qu'est-ce que le Ministre des Sacrements ?

*R.* Le Ministre des Sacrements est la personne qui a le pouvoir de les administrer.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de ministres des Sacrements ?

*R.* On en distingue de deux sortes : le ministre ordinaire et le ministre extraordinaire.

*D.* Qu'est-ce que le Ministre ordinaire ?

*R.* C'est celui qui peut administrer les Sacrements en vertu de son titre, de sa dignité ou de son emploi, comme l'évêque dans son diocèse et le curé dans sa paroisse.

*D.* Qu'est-ce que le Ministre extraordinaire ?

*R.* C'est celui qui peut donner les Sacrements en vertu d'une commission spéciale ou à raison de la nécessité.

*D.* Quelle intention doit avoir celui qui administre un Sacrement ?

*R.* Il est nécessaire, pour la validité d'un Sacrement, que le ministre ait, en l'administrant, au moins l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

*D.* La foi et la sainteté sont-elles requises dans celui qui administre les Sacrements ?

*R.* Le ministre peut, sans la foi ni la sainteté,

administrer valablement un Sacrement ; mais celui qui étant en état de péché mortel, fait ou confère un Sacrement en vertu de son office et hors le cas d'une nécessité pressante, commet un nouveau péché mortel.

*D.* Que faut-il conclure de là ?

*R.* Il faut en conclure que ceux qui, par office, sont chargés d'administrer les Sacrements, ou qui, à raison de leur état, peuvent être appelés à remplir cette fonction, doivent mener une vie pure et innocente, afin de s'acquitter toujours saintement de ce devoir.

\**D.* Quand est-il permis de demander les Sacrements à un ministre indigne ?

*R.* Il n'est pas permis de demander à un ministre manifestement indigne, ni même d'en recevoir un Sacrement dont on n'a pas besoin, ou que l'on peut recevoir d'un autre ministre. Mais, dans un cas de nécessité extrême ou même grave, il est permis de recevoir de tout ministre, même indigne, et de lui demander le Baptême ou la Pénitence, si l'on ne peut recourir à un autre ministre ; il en serait à peu près de même, si l'on avait quelque cause légitime de recevoir tout autre Sacrement.

\**D.* Doit-on quelquefois refuser les Sacrements ?

*R.* Oui, l'on doit généralement refuser les Sacrements à ceux dont on connaît l'indignité avec certitude, aux pécheurs publics, par exemple ; et même aux pécheurs dont l'indignité n'est pas manifeste, si ces derniers demandent les sacrements en secret.

**D.** Qu'appelle-t-on Sujet des Sacrements ?

**R.** On appelle Sujet des Sacrements celui qui est capable de les recevoir.

**D.** Quelles sont les dispositions requises pour recevoir valablement les Sacrements ?

**R.** Aucune disposition active n'est requise de la part des enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison ; ils reçoivent valablement le Baptême et la Confirmation , sans aucune coopération de leur part. Mais un adulte ne reçoit valablement un Sacrement qu'autant qu'il en a l'intention au moins virtuelle.

**D.** La foi est-elle nécessaire pour recevoir valablement les Sacrements ?

**R.** Non , sans la foi , on peut recevoir valablement tout Sacrement autre que celui de la Pénitence (1).

**D.** A quoi servent les Cérémonies usitées dans l'administration des Sacrements ?

**R.** Quoique ces cérémonies ne soient pas nécessaires pour la validité des Sacrements , l'Eglise les a sagement établies pour relever le culte divin , pour rendre vénérable la dignité des Sacrements , pour en faire mieux connaître les effets admirables et pour exciter la piété des Fidèles qui les reçoivent.

---

(1) En parlant des Sacrements en particulier , nous dirons quelles dispositions sont requises pour les recevoir licitement et avec fruit.

*D.* Qu'est-ce qu'on appelle *Sacramentaux* ?

*R.* On appelle ainsi certains rites extérieurs institués par l'Eglise, consacrés par les prières et destinés à produire certains effets spirituels ; tels sont 1.<sup>o</sup> l'Oraison Dominicale ou autres prières faites au nom de l'Eglise ; 2.<sup>o</sup> divers objets bénits, comme l'eau, le pain, les fruits, les cierges, les rameaux, les croix, etc. ; 3.<sup>o</sup> la confession qui se fait au commencement de la Messe, à Prime et à Complies ; 4.<sup>o</sup> les œuvres de miséricorde faites au nom de l'Eglise ; 5.<sup>o</sup> la bénédiction du très-saint Sacrement, celle d'un évêque, d'un abbé, celle que donne le prêtre à la fin de la Messe.

*D.* Quels sont les effets des sacramentaux ?

*R.* Les sacramentaux produisent au moins indirectement, dans ceux qui en usent avec de bonnes dispositions, certains effets spirituels, comme la rémission des péchés véniels, celle d'une partie de la peine temporelle, etc.

#### LEÇON IV.

##### **Du Baptême.**

*D.* Qu'est-ce que le Baptême ?

*R.* Le Baptême est un sacrement qui efface en nous le péché originel et les autres péchés dont nous sommes coupables, qui remet toutes les peines dues au péché et qui nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de Baptêmes ?

*R.* On en distingue de trois sortes : le Baptême

d'eau, qui est le premier des sacrements; le baptême de feu, qui est la charité parfaite accompagnée du désir de recevoir le sacrement; et le baptême de sang, qui est le martyre, ou la mort infligée en haine de Jésus-Christ ou de sa religion.

**D.** Ces trois baptêmes sont-ils autant de sacrements ?

**R.** Non, le Baptême d'eau est seul un véritable sacrement. Jésus-Christ l'institua, lorsqu'il fut lui-même baptisé par S. Jean dans les eaux du Jourdain.

**D.** A quoi servent le baptême de désir et le baptême de sang ?

**R.** Quand on ne peut recevoir le Baptême d'eau, le baptême de désir ou celui de sang y supplée, en tant que l'un et l'autre effacent le péché originel et les péchés actuels dont on est coupable; mais ils n'impriment pas le caractère et ne donnent pas la grâce sacramentelle.

**D.** Le Baptême est-il nécessaire au salut ?

**R.** Oui, le Baptême est absolument nécessaire; Jésus-Christ en fait une condition indispensable du salut, quand il dit : « Si quelqu'un n'est régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. »

**D.** Quelle est la Matière du sacrement de Baptême ?

**R.** La Matière nécessaire du sacrement de Baptême est l'eau naturelle. Jésus-Christ l'a prescrite comme étant très-propre à marquer l'effet du Baptême; car, ainsi que l'eau lave les souillures du

corps, de même la grâce du Baptême purifie l'âme de ses péchés.

**D.** De quelle eau doit-on se servir pour baptiser?

**R.** Pour baptiser valablement, il faut se servir de l'eau naturelle, c'est-à-dire de l'eau pure et propre à laver, telle que Dieu l'a créée, comme l'eau de puits, de fontaine, de rivière, de pluie, de mer, celle qui provient de neige, de glace, de grêle fondues, etc.

**D.** Est-il permis d'employer indifféremment pour baptiser de l'eau bénite ou non bénite?

**R.** Non, hors le cas de nécessité, il y a obligation grave de se servir pour baptiser, soit solennellement, soit en particulier, de l'eau que l'on bénit à cette fin les veilles de Pâques et de la Pentecôte.

**\*D.** De combien de manières peut-on faire l'ablution baptismale?

**R.** On peut la faire de trois manières : par *immersion*, en plongeant dans l'eau le baptisé; par *aspersion*, en jetant de l'eau sur la personne qu'on baptise, et par *infusion*, en versant de l'eau sur le baptisé.

**\*D.** Est-on libre de baptiser de l'une ou de l'autre de ces trois manières?

**R.** Non, la pratique générale de l'Eglise latine est aujourd'hui de baptiser par infusion, et il n'est pas permis de s'écarter de cet usage.

**D.** Sur quelle partie du corps faut-il verser l'eau baptismale?

**R.** Il faut la verser sur la tête de celui qu'on baptise, parce qu'elle est la plus noble partie de

l'homme et comme le siège principal de l'âme, et que, d'ailleurs, il est douteux si le Baptême administré autrement est valide.

*D.* Quelle est la Forme du sacrement de Baptême?

*R.* La Forme du sacrement de Baptême consiste dans ces paroles : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

*D.* Que nous apprennent ces paroles?

*R.* Elles nous apprennent 1.<sup>o</sup> que, dans le Baptême, nous faisons profession de la foi, dont le principal objet est le mystère de la sainte Trinité ; 2.<sup>o</sup> que, par ce sacrement, nous sommes consacrés à un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

*D.* Est-il nécessaire que la même personne qui verse l'eau, prononce les paroles?

*R.* Oui, il est nécessaire, pour la validité du Baptême, que la personne qui verse l'eau, prononce en même temps les paroles, en sorte que l'application de la matière et la prononciation des paroles de la forme, fassent une seule et même action.

*D.* Quels sont les effets du Baptême?

*R.* Le Baptême produit quatre principaux effets : 1.<sup>o</sup> il efface le péché originel et tous les péchés actuels dont est coupable celui qui le reçoit ; 2.<sup>o</sup> il remet toutes les peines dues aux péchés ; 3.<sup>o</sup> il imprime dans l'âme du baptisé un caractère ineffaçable, d'où il résulte que ce sacrement ne peut être réitéré ; 4.<sup>o</sup> enfin il nous fait Chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise.

**D.** Ne sommes-nous pas enfants de Dieu, dès notre naissance?

**R.** Nous sommes à la vérité enfants de Dieu, en ce que nous tenons la vie de lui; mais le péché originel nous fait naître enfants de colère, ennemis de Dieu et esclaves du démon.

**D.** Comment le Baptême nous fait-il enfants de Dieu?

**R.** Le Baptême nous fait enfants de Dieu, en effaçant en nous le péché originel, et en répandant dans nos âmes la grâce qui nous rend saints et nous donne droit à l'héritage céleste.

**D.** Comment, par le Baptême, devenons-nous enfants de l'Eglise?

**R.** Parce que le Baptême nous met au nombre des Chrétiens, et nous donne droit de participer aux autres sacrements et aux biens spirituels de l'Eglise.

**D.** En effaçant le péché originel, le Baptême en détruit-il aussi toutes les suites?

**R.** Non, l'homme, après le Baptême, demeure encore sujet à l'ignorance, à la concupiscence, aux infirmités du corps et de l'esprit, enfin à la mort, qui sont les suites du péché originel.

**D.** Peut-on perdre la grâce du Baptême?

**R.** Oui, comme on perd la grâce de la justification par le péché mortel, de même on peut perdre celle du Baptême, et la plupart des Chrétiens tombent dans ce malheur.

**D.** Le bienfait du Baptême rend-il plus griefs

les péchés que l'on commet après avoir reçu ce sacrement?

*R.* Oui, ceux qui se livrent au péché mortel après avoir été baptisés sont plus coupables, précisément à cause du bienfait du Baptême qu'ils ont reçu, 1.<sup>o</sup> parce qu'ils sont plus ingrats envers Dieu; qui les avait adoptés pour ses enfants; 2.<sup>o</sup> parce qu'ils profanent, par le péché, leurs corps et leurs âmes, et font injure à Dieu, à qui ils se sont consacrés, et au Saint-Esprit, dont ils sont les temples; 3.<sup>o</sup> parce qu'ils violent les promesses de leur Baptême; 4.<sup>o</sup> enfin parce qu'ils foulent aux pieds le sang de Jésus-Christ, dans lequel ils avaient été purifiés et régénérés.

*D.* Que faut-il conclure de là?

*R.* Il faut en conclure que chaque fidèle doit regarder la grâce de son baptême comme un trésor très-précieux qu'il porte dans un vase fragile, et qu'il doit la conserver avec soin et avec crainte de la perdre.

## LEÇON V.

### **Du Ministre et du Sujet du Baptême.**

*D.* Quel est le Ministre du Baptême?

*R.* Le Ministre ordinaire et légitime du Baptême solennel est l'évêque dans son diocèse et le curé dans sa paroisse, ou tout autre prêtre délégué par l'évêque ou par le curé.

**D.** Toute personne ne peut-elle pas baptiser ?

**R.** Oui, toute personne jouissant de sa raison, fidèle ou infidèle, catholique ou hérétique, ecclésiastique ou laïque, peut toujours baptiser valablement, pourvu qu'elle observe la forme essentielle, et qu'elle ait au moins l'intention de faire ce que fait l'Eglise; mais, hors le cas de nécessité, le ministre ordinaire peut seul baptiser licitement.

\* **D.** Peut-on baptiser les enfants ?

**R.** Non-seulement on peut, mais on doit baptiser les enfants dès qu'ils sont nés. Il en est de même des adultes qui sont dans un état continuel de folie depuis leur naissance.

**D.** Les adultes sont-ils obligés de se faire baptiser ?

**R.** Oui, les adultes qui ont l'usage de la raison et qui ne sont pas baptisés, sont obligés, sous peine de péché grave, de recevoir le sacrement de Baptême.

**D.** Avec quelles dispositions les adultes doivent-ils recevoir le Baptême ?

**R.** Pour recevoir valablement le Baptême et le caractère qu'il imprime dans l'âme, il suffit que les adultes consentent à être baptisés; mais, pour recevoir la grâce du sacrement, ils doivent en outre avoir la foi explicite aux principaux mystères, savoir ce que tout fidèle est obligé de connaître, et avoir la contrition de leurs péchés, accompagnée de l'espérance et d'un commencement d'amour de Dieu comme source de toute justice,

**D.** Quelles promesses fait-on en recevant le Baptême ?

**R.** On promet, en recevant le Baptême, 1.<sup>o</sup> de faire profession de la foi chrétienne ; 2.<sup>o</sup> de prendre l'Évangile de Jésus-Christ pour règle de sa conduite, de vivre selon les maximes de ce divin Sauveur et d'imiter ses exemples ; 3.<sup>o</sup> de renoncer au démon, à ses œuvres et à ses pompes : ces promesses s'appellent aussi les *vœux* du baptême.

**D.** Qu'est-ce que faire profession de la foi chrétienne ?

**R.** C'est croire toutes les vérités de foi enseignées par l'Église, et rendre sa conduite conforme aux enseignements de cette foi.

**D.** Qu'est-ce que renoncer au démon ?

**R.** Renoncer au démon, c'est déclarer qu'on ne veut ni lui appartenir, ni écouter ses perfides suggestions ; c'est repousser sa domination pour s'attacher uniquement à Jésus-Christ.

**D.** Qu'est-ce qu'on entend par les œuvres et les pompes du démon ?

**R.** Par les œuvres du démon, on entend toutes sortes de péchés, dont le diable est le provocateur ; par ses pompes, on entend les maximes et les vanités que le démon inspire au monde, les excès en tous genres, les jeux, les spectacles et les autres divertissements défendus, et généralement toutes les superfluités que l'avarice, l'orgueil et la sensualité ont introduites.

**D.** Pourquoi appelle-t-on toutes ces choses les pompes du démon?

**R.** Parce que le démon se sert de ce qu'elles ont d'agréable aux sens , comme d'autant de pièges pour nous séduire et nous perdre, en nous portant à nous y attacher.

**D.** Comment un enfant qui vient de naître peut-il faire ces vœux ou promesses du Baptême?

**R.** Il les fait par la bouche de son parrain et de sa marraine , il les fait ensuite par lui-même , lorsque , parvenu à l'âge de raison , il professe la Religion chrétienne et ratifie les engagements qui ont été pris pour lui au moment de son baptême.

**D.** Est-il à propos de renouveler quelquefois les vœux du Baptême?

**R.** Il est fort à propos de renouveler fréquemment les vœux du Baptême , afin de s'exciter à les accomplir fidèlement et à réparer les infidélités que l'on y commet chaque jour. Il convient surtout de les renouveler le jour anniversaire de son baptême et lorsqu'on s'approche des sacrements.

## LEÇON VI.

### **De l'Administration solennelle du Baptême.**

**D.** Pourquoi donne-t-on un parrain et une marraine à celui qui doit être baptisé?

**R.** C'est afin que le parrain et la marraine le présentent au Baptême et répondent pour lui , si c'est un enfant , et qu'ils soient témoins de son

baptême, si c'est un adulte; c'est aussi afin qu'au défaut des parents, le parrain et la marraine l'instruisent dans la suite des vérités et des devoirs de la foi chrétienne, qu'ils veillent sur sa conduite, et qu'ils s'assurent que sa vie et ses mœurs sont régulières.

*D.* Que faut-il observer dans le choix des parrains et des marraines?

*R.* Il est extrêmement important pour la bonne éducation des enfants que l'on ne choisisse pour parrains et pour marraines que des personnes vertueuses et capables de bien sentir, et de remplir exactement les obligations qu'impose cette fonction.

*D.* Pourquoi donne-t-on un nom de Saint ou de Sainte au nouveau baptisé?

*R.* C'est afin d'engager les Fidèles à reconnaître pour leurs protecteurs auprès de Dieu, et à invoquer avec une dévotion particulière les Saints dont ils portent les noms, et à les regarder comme des modèles de vertu qu'ils doivent imiter.

*D.* Qu'est-ce que les Cérémonies du Baptême?

*R.* Les Cérémonies du Baptême sont les actions, les paroles, les exorcismes et les prières que l'Eglise ajoute à ce qui est essentiel à l'administration du sacrement; elles ont pour but de représenter l'état de celui qui n'est pas encore baptisé, les effets du baptême et les obligations qu'il impose.

*D.* Est-il permis d'administrer le Baptême sans les cérémonies prescrites?

*R.* Non, hors le cas d'une nécessité pressante ou d'une dispense légitime de l'évêque, l'Eglise

défend , sous peine de péché grave, d'administrer le sacrement de Baptême sans les cérémonies prescrites.

*D.* Pourquoi, au commencement de la cérémonie, fait-on rester à la porte de l'église celui qui doit être baptisé ?

*R.* C'est pour marquer qu'étant sous l'anathème du péché originel, il est hors de l'Eglise de Jésus-Christ et par conséquent hors de la voie du salut, et qu'il ne peut y entrer que par le Baptême.

*D.* Pourquoi le prêtre souffle-t-il sur le visage de celui qui doit être baptisé ?

*R.* C'est pour faire connaître la puissance de Jésus-Christ, dont le souffle met les démons en fuite.

*D.* Que signifient les signes de croix que le prêtre fait sur celui qu'il baptise ?

*R.* Ils signifient que le Baptême tire toute sa vertu de la mort du Sauveur sur la croix, que le Chrétien ne peut entrer au ciel que par la croix et qu'il doit la porter toute sa vie avec patience et amour.

*D.* Pourquoi le prêtre met-il la main sur celui qu'il baptise ?

*R.* C'est pour montrer qu'au nom de Jésus-Christ, il prend possession de celui qui va être baptisé et qu'il le met sous la protection de Dieu.

*D.* Que signifie le sel que le prêtre met dans la bouche de celui qu'il baptise ?

*R.* Ce sel indique la sagesse avec laquelle le

nouveau Chrétien doit parler et agir, et le goût qu'il doit avoir des choses célestes.

**D.** Qu'est-ce que les exorcismes que le prêtre fait ensuite ?

**R.** Ce sont des commandements que , de la part de Dieu, le prêtre fait au démon de se retirer de celui qui va être baptisé, et de céder la place au Saint-Esprit.

**D.** Pourquoi le prêtre met-il de la salive aux narines et aux oreilles de l'enfant ?

**R.** C'est pour marquer que le Chrétien doit avoir les oreilles ouvertes à la parole de Dieu, et discerner l'odeur de la vertu de celle du vice; en cela, le prêtre imite ce que fit Jésus-Christ, qui guérit un homme sourd et muet, en lui appliquant de la salive aux oreilles et en prononçant ces paroles : *Soyez ouvertes.*

**D.** Qu'est-ce que représente l'onction que le prêtre fait, avec l'huile des catéchumènes, sur la poitrine et entre les épaules de celui qui va être baptisé ?

**R.** Cette onction représente la grâce qui remplit de consolation l'âme du Chrétien et lui donne la force de porter le joug de Jésus-Christ.

**D.** Que marque l'onction du saint Chrême sur le sommet de la tête du nouveau baptisé ?

**R.** Elle marque que le Chrétien est devenu membre de Jésus - Christ, et qu'il lui est uni comme à son chef.

**D.** Qu'exprime le bonnet blanc dont on couvre la tête de celui qui vient d'être baptisé ?

**R.** Ce bonnet blanc exprime l'innocence que le nouveau baptisé a recouvrée dans le Baptême, et qu'il doit avoir soin de conserver jusqu'au dernier moment de sa vie.

**D.** Que signifie le cierge allumé que le prêtre met dans la main du baptisé ?

**R.** Il signifie que la foi doit éclairer les pensées du nouveau Chrétien, et que l'amour divin doit embraser son cœur.

## LEÇON VII.

### De la Confirmation.

**D.** Qu'est-ce que la Confirmation ?

**R.** La Confirmation est un sacrement qui donne le Saint-Esprit, avec l'abondance de ses grâces, aux baptisés, pour les rendre parfaits Chrétiens, et qui les affermit dans la foi et leur donne la force de la confesser généreusement, même au péril de leur vie.

\* **D.** Pourquoi ce sacrement est-il appelé *Confirmation* ?

**R.** Parce qu'il donne au Chrétien un nouvel accroissement de force et qu'il l'affermite dans le bien et dans la voie du salut.

**D.** N'avons-nous pas reçu le Saint-Esprit dans le baptême ?

**R.** Oui, mais nous le recevons avec plus d'abondance dans la Confirmation ?

**D.** Comment la Confirmation nous rend-elle parfaits Chrétiens?

**R.** Elle nous rend parfaits Chrétiens, en ce que ce sacrement augmente en nous la grâce du baptême et nous donne la force et le courage de nous déclarer disciples de Jésus-Christ, même au péril de notre vie; c'est-à-dire de faire une profession ouverte de croire toutes les vérités de la foi chrétienne, de remplir tous les devoirs qu'elle prescrit, de tout perdre et de tout souffrir, s'il le fallait, pour l'amour de Jésus-Christ.

**D.** La grâce que nous recevons dans la Confirmation est-elle la même que celle que reçurent les Apôtres le jour de la Pentecôte?

**R.** Oui, car nous y recevons la force de confesser Jésus-Christ, comme ils la reçurent, quand le Saint-Esprit descendit sur eux.

**D.** Quelle est la Matière du sacrement de Confirmation?

**R.** La Matière de la Confirmation consiste dans l'imposition des mains de l'évêque, et dans l'onction qu'il fait, en forme de croix, avec le saint Chrême sur le front du Confirmé.

**D.** Que signifie l'imposition des mains de l'évêque?

**R.** L'imposition des mains, avec la prière qui l'accompagne, marque la protection de Dieu sur ceux qui se dévouent à son service et qui s'enrôlent sous les étendards de Jésus-Christ.

**D.** Qu'est-ce que le saint Chrême?

**R.** Le saint Chrême est un mélange d'huile

d'olive et de baume que l'évêque consacre solennellement le Jeudi Saint.

*D.* Que signifie l'huile d'olive dont est composé le saint Chrême ?

*R.* L'huile, dont le propre est d'adoucir et de fortifier, marque d'une manière sensible l'effet du Sacrement ou la grâce du Saint-Esprit, qui adoucit ce que la loi de Jésus-Christ peut avoir de pénible, et qui donne la force de l'accomplir.

*D.* Que signifie le baume dont l'huile est mêlée ?

*R.* Le baume, qui est d'une odeur agréable et qui préserve de la corruption, signifie que la grâce du Saint-Esprit nous préserve du péché et nous fait répandre la bonne odeur de Jésus-Christ par nos exemples de vertu et de sainteté.

*D.* Pourquoi l'évêque fait-il l'onction sur le front du confirmé et en forme de croix ?

*R.* Il fait l'onction sur le front du confirmé, pour lui apprendre qu'il ne doit point rougir de professer ouvertement la foi de Jésus-Christ et de vivre en Chrétien; il la fait en forme de croix, pour marquer au confirmé qu'il doit mettre toute sa gloire dans la croix de Jésus-Christ et qu'il doit la porter avec joie à la suite de ce divin Maître.

*D.* En quoi consiste la Forme de la Confirmation ?

*R.* Elle consiste dans les paroles que prononce l'évêque en appliquant la matière, et spécialement dans celles-ci, qui correspondent à l'onction et à l'imposition de la main : « Je te marque du signe de la croix et je te confirme avec le Chrême du

« salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

*D.* Que signifie le léger soufflet que donne ensuite l'évêque au confirmé, en lui disant : « Que la paix soit avec vous? »

*R.* Par là, l'évêque avertit le nouveau confirmé qu'il doit être prêt à souffrir toutes sortes d'outrages pour le nom de Jésus-Christ, et qu'il ne peut conserver la paix que par la patience.

## LEÇON VIII.

### **Des Dons du Saint-Esprit ; — Ministre et Sujet de la Confirmation.**

*D.* Quels sont les effets du sacrement de Confirmation?

*R.* Ce sacrement produit trois effets : l'augmentation de la grâce sanctifiante, la plénitude du Saint-Esprit et le caractère sacramentel.

*D.* En quoi consiste la plénitude du Saint-Esprit?

*R.* Elle consiste en ce que le sacrement produit, avec une certaine proportion, dans l'âme du confirmé les grâces intérieures dont le Saint-Esprit sanctifia et fortifia les Apôtres, quand il descendit visiblement sur eux.

*D.* Qu'est-ce que les Dons du Saint-Esprit?

*R.* Les Dons du Saint-Esprit sont des habitudes surnaturelles qui ornent et perfectionnent notre

âme, et qui nous portent à agir selon les inspirations de la grâce.

*D.* Combien y a-t-il de dons du Saint-Esprit ?

*R.* Il y a sept dons du Saint-Esprit, savoir : la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu.

*D.* Qu'est-ce que le don de Sagesse ?

*R.* La Sagesse est un don qui nous fait juger sainement des biens éternels et des choses de ce monde, et qui nous porte à rechercher ceux-là et à mépriser celles-ci.

*D.* Qu'est-ce que le don d'Intelligence ?

*R.* L'Intelligence est un don qui nous fait concevoir et pénétrer les vérités de la Religion.

*D.* Qu'est-ce que le don de Conseil ?

*R.* Le Conseil est un don qui, dans les circonstances difficiles, nous fait rechercher avec soin et choisir ce qui est plus agréable à Dieu et plus utile à notre salut.

*D.* Qu'est-ce que le don de Force ?

*R.* La Force est un don qui nous inspire le courage de professer la Religion, même au péril de notre vie, et de surmonter les difficultés et les obstacles que nous rencontrons dans le chemin du salut.

*D.* Qu'est-ce que le don de Science ?

*R.* La Science est un don qui nous fait connaître le chemin qu'il faut suivre et les dangers qu'il faut éviter pour arriver au ciel.

*D.* Qu'est-ce que le don de Piété ?

*R.* La Piété est un don qui fait que nous nous

portons facilement et avec joie à tout ce qui est du service et du culte de Dieu.

*D.* Qu'est-ce que le don de Crainte de Dieu ?

*R.* La Crainte de Dieu est un don qui nous inspire pour Dieu un respect religieux et mêlé d'amour, et qui nous fait appréhender de lui déplaire.

\* *D.* Qui sont ceux qui ont le pouvoir de confirmer ?

*R.* Le pouvoir ordinaire de confirmer appartient aux Evêques, qui sont les successeurs des Apôtres ; mais un simple prêtre peut aussi administrer ce sacrement en vertu d'une délégation spéciale et extraordinaire du Souverain Pontife.

\* *D.* Les Apôtres ont-ils donné le sacrement de Confirmation ?

*R.* Oui, l'Ecriture nous apprend que les Fidèles nouvellement baptisés recevaient le Saint-Esprit, quand les Apôtres leur imposaient les mains.

*D.* Qui sont ceux qui peuvent recevoir la Confirmation ?

*R.* Tout homme baptisé, adulte ou enfant, jouissant ou non de sa raison, peut recevoir valablement la Confirmation ; mais la coutume actuelle de l'Eglise latine est de ne donner ce sacrement qu'à ceux qui ont l'âge de raison ; et même l'usage assez ordinaire en France est de n'y admettre que les enfants qui ont fait leur première communion.

**D.** Le sacrement de Confirmation est-il nécessaire pour être sauvé?

**R.** Ce sacrement n'est pas absolument nécessaire au salut ; mais on se rend gravement coupable , si l'on omet de le recevoir par pure négligence ou par mépris.

**D.** Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de Confirmation ?

**R.** Non , comme ce sacrement imprime un caractère ineffaçable , on ne peut le recevoir plusieurs fois , sans outrager Dieu.

**D.** Avec quelles dispositions faut-il recevoir la Confirmation ?

**R.** Pour recevoir ce sacrement avec fruit , il faut 1.<sup>o</sup> être instruit des éléments de la foi , et connaître la nature et les effets de ce sacrement ; 2.<sup>o</sup> être en état de grâce ; 3.<sup>o</sup> avoir un désir ardent de recevoir la grâce de la Confirmation ; 4.<sup>o</sup> être dans la ferme résolution de se donner à Dieu et de le servir fidèlement ; 5.<sup>o</sup> être vêtu proprement et avec modestie , avoir le visage et le front lavés et se tenir dans une posture respectueuse.

**D.** Est-il nécessaire d'être à jeûn et d'avoir communié pour recevoir la Confirmation ?

**R.** Aucune de ces pratiques n'est commandée ; mais il est plus convenable de garder le jeûne pour recevoir ce sacrement , lorsqu'on le peut sans inconvénient ; il est également très-avantageux que les confirmands s'approchent de la sainte table le jour ou la veille du jour qu'ils doivent être confirmés.

## LEÇON IX.

**Du sacrement de l'Eucharistie.**

**D.** Qu'est-ce que le sacrement de l'Eucharistie ?

**R.** L'Eucharistie est un sacrement qui contient véritablement, réellement et substantiellement, sous les espèces du pain et du vin, le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, par qui il a été institué pour être la nourriture de nos âmes et pour être offert à Dieu en sacrifice.

**D.** Quels noms donne-t-on à ce sacrement ?

**R.** On l'appelle d'abord *Eucharistie* ou action de grâces, parce que Jésus-Christ, en l'instituant, rendit grâces à Dieu, son père, et que, par ce sacrement, nous remercions Dieu de ses bienfaits. On le nomme aussi *Saint Sacrement*, parce qu'il est le plus saint des sacrements, puisqu'il contient Jésus-Christ, qui est la source de toute sainteté ; *Sacrement de l'Autel*, parce que c'est à l'autel que se fait la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ et qu'il y est offert en sacrifice ; *Viatique*, ou provision pour un voyage, parce qu'on donne l'Eucharistie aux malades pour les soutenir et les fortifier dans le passage de cette vie à l'éternité.

**D.** Quelle est la foi de l'Eglise catholique touchant le mystère de l'Eucharistie ?

**R.** La foi de l'Eglise catholique consiste à croire que, par la force des paroles de la consécration, que le prêtre prononce sur l'hostie et sur le calice, le pain et le vin sont substantiellement

changés au vrai corps et au vrai sang de Jésus-Christ.

**D.** Pourquoi dit-on que le pain et le vin sont substantiellement changés au vrai corps et au vrai sang de Jésus-Christ ?

**R.** C'est pour montrer que l'Eucharistie n'est pas seulement la figure, et qu'elle n'a pas seulement la vertu du corps et du sang de Jésus-Christ, mais qu'elle contient réellement et substantiellement le même corps et le même sang que Jésus-Christ a eus sur la terre et qu'il a maintenant dans le ciel.

**D.** Quand Jésus-Christ institua-t-il l'Eucharistie ?

**R.** Jésus-Christ institua l'Eucharistie la veille de sa mort dans la dernière cène qu'il fit avec ses Apôtres, et après avoir mangé l'agneau pascal, qui était la figure de ce sacrement.

**D.** Comment Jésus-Christ institua-t-il l'Eucharistie ?

**R.** Jésus-Christ prit du pain, et, rendant grâces à Dieu, il le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en disant : *Prenez et mangez*, CAR CECI EST MON CORPS ; prenant ensuite la coupe dans laquelle était du vin, il rendit grâces, bénit le vin et le donna à ses disciples, en disant : *Buvez-en tous*, CAR CECI EST MON SANG.

**D.** Sur quelles preuves est fondé le dogme de la présence réelle ?

**R.** Ce dogme est fondé sur l'Écriture sainte, sur la tradition, et sur la croyance constante et universelle de l'Église.

**D.** Quelles sont les preuves tirées de l'Écriture sainte ?

**R.** Les preuves de la présence réelle tirées de l'Écriture sainte sont les paroles de la promesse, celles de l'institution et celles qui ont rapport à l'usage de la sainte Eucharistie.

**D.** En quels termes Jésus-Christ promit-il de donner aux hommes son corps et son sang, pour être la nourriture de leurs âmes.

**R.** Jésus-Christ fit cette promesse en ces termes : « Je suis le pain vivant ; quiconque mangera  
« de ce pain, vivra éternellement ; ce pain que je  
« donnerai, c'est ma chair, qui sera livrée pour la  
« vie du monde.... Celui qui mange ma chair et  
« boit mon sang, a la vie éternelle, et je le res-  
« susciterai au dernier jour. Ma chair est vérita-  
« blement une nourriture, et mon sang est véri-  
« tablement un breuvage. »

**D.** Comment ces paroles prouvent-elles le dogme de la présence réelle ?

**R.** C'est parce que ces paroles, entendues dans leur sens naturel, expriment la promesse que Jésus-Christ a faite de donner sa chair à manger véritablement et en réalité et non pas seulement en figure et d'une manière spirituelle.

**D.** Comment ces paroles de l'institution de l'Eucharistie : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, prouvent-elles que ce sacrement contient réellement le corps et le sang de Jésus-Christ ?

**R.** C'est parce qu'elles signifient que, par leur vertu, ce qui était du pain est devenu le vrai corps

de Jésus-Christ, et que ce qui était du vin est devenu son vrai sang; car, s'il en était autrement, les paroles de Jésus-Christ ne seraient pas vraies, ce que l'on ne peut dire sans blasphème.

*D.* Quelles sont les paroles de l'Écriture sainte qui ont rapport à l'usage de l'Eucharistie?

*R.* Ce sont les paroles par lesquelles l'apôtre S. Paul expose les dispositions nécessaires pour approcher de la Communion, en disant: « Qui-  
« conque mangera ce pain et boira le calice du  
« Seigneur indignement, sera coupable du corps  
« et du sang du Seigneur. »

*D.* Comment ces paroles prouvent-elles le mystère de la présence réelle ?

*R.* C'est parce que celui qui communie indignement, ne peut se rendre coupable du corps et du sang de Jésus-Christ qu'autant qu'en communiant, il reçoit réellement, et non pas seulement par la foi et en figure, le corps et le sang du Sauveur.

*D.* Quelles preuves de la présence réelle trouve-t-on dans la tradition ?

*R.* Ce sont les témoignages des Pères et des Docteurs de tous les siècles et particulièrement des premiers siècles, qui enseignent unanimement que l'Eucharistie n'est pas un pain ni un breuvage ordinaires, mais qu'elle est le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, que c'est proprement et substantiellement le même corps qui est né de la B. vierge Marie, le même qui a été attaché à la croix, etc.

**D.** La foi de l'Eglise touchant le mystère de l'Eucharistie a-t-elle toujours été la même ?

**R.** Oui, la foi de l'Eglise touchant ce mystère a toujours été la même ; elle n'a jamais varié ni pu varier, 1.<sup>o</sup> parce que l'Eglise catholique, toujours infallible dans sa doctrine, ne peut ni réformer, ni modifier ce qu'elle a enseigné comme dogme de la foi ; 2.<sup>o</sup> parce qu'aucune puissance humaine n'aurait été capable de faire accepter, par l'univers entier, un dogme tel que celui de la présence réelle, si auparavant les peuples n'avaient été formés et habitués à cette croyance, dès l'origine du Christianisme.

**D.** Que faut-il conclure de l'ensemble de ces preuves ?

**R.** Il en faut conclure que le dogme de la présence réelle est une vérité si clairement révélée de Dieu, et si solidement établie que tous les raisonnements humains ne peuvent l'ébranler ni l'obscurcir, et qu'elle triomphera jusqu'à la fin des temps, comme elle a triomphé jusqu'à ce jour des préjugés, des passions et des attaques de l'erreur et de l'incrédulité.

**D.** Pourquoi dit-on que le corps et le sang de Jésus-Christ sont présents dans l'Eucharistie sous les espèces du pain et du vin ?

**R.** C'est parce que, en vertu des paroles de la consécration, toute la substance du pain est tellement changée au corps de Jésus-Christ, et toute la substance du vin tellement changée en son sang, qu'il ne reste que les espèces ou apparences

du pain et du vin ; c'est-à-dire ce qui tombe sous les sens , comme la forme , la couleur , le goût , etc.

**D.** Comment appelle-t-on ce changement ?

**R.** Le concile de Trente a exprimé ce merveilleux changement par le mot de *transsubstantiation* , qui signifie changement d'une substance en une autre.

**D.** Quand s'opère ce changement ?

**R.** Il s'opère à la Messe , quand le prêtre prononce les paroles de la consécration.

**D.** N'y a-t-il que le corps de Jésus-Christ sous l'espèce du pain , et que son sang sous l'espèce du vin ?

**R.** Jésus-Christ étant vivant et immortel dans l'Eucharistie , son corps ne peut être séparé de son sang ; c'est pourquoi il est tout entier sous l'espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin.

**D.** Quand on rompt l'hostie , ne partagè-t-on pas aussi le corps de Jésus-Christ ?

**R.** Non , Jésus-Christ , impassible et indivisible dans l'Eucharistie , comme dans le ciel , demeure tout entier sous chaque partie de l'une et de l'autre espèce , au moins après la séparation des parties.

**D.** Jésus-Christ quitte-t-il le ciel pour se trouver dans l'Eucharistie ?

**R.** Non , il est en même temps au ciel et dans l'Eucharistie.

**D.** Le Père et le Saint-Esprit sont-ils aussi présents dans l'Eucharistie ?

**R.** Jésus-Christ , vrai Dieu et vrai homme , est seul présent dans l'Eucharistie par la force directe

des paroles de la consécration ; mais le Père et le Saint-Esprit, n'étant qu'un seul et même Dieu avec le Fils, n'en peuvent être séparés, et sont présents dans l'Eucharistie par concomitance.

*D.* Le corps et le sang de Jésus-Christ demeurent-ils dans l'Eucharistie hors le temps de la consécration et de la communion ?

*R.* Oui, il est de foi qu'après la consécration, le corps et le sang de Jésus-Christ demeurent dans l'Eucharistie jusqu'à ce que les espèces sacramentelles soient entièrement altérées, et qu'ainsi le corps du Sauveur demeure dans les hosties et les parcelles qui restent après la communion.

*D.* Faut-il adorer, d'un vrai culte de latrie, le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ?

*R.* Oui, le corps et le sang de Jésus-Christ, étant unis à la divinité, sont véritablement et réellement le corps et le sang d'un Dieu, et doivent, par conséquent, être adorés dans l'Eucharistie d'un vrai culte de latrie, comme les Anges et les Saints les adorent dans le ciel.

## LEÇON X.

**Matière, Forme, Ministre et Sujet de l'Eucharistie.**

*D.* Quelle est la Matière de l'Eucharistie ?

*R.* Le pain de froment et le vin provenant de la vigne, sont seuls la Matière de l'Eucharistie.

\* *D.* Quelles qualités doivent avoir le pain et le vin eucharistiques ?

*R.* Le pain et le vin à consacrer doivent être purs,

de bonne qualité et exempts de toute altération. Le pain doit être fait, comme le pain ordinaire, de farine mêlée et pétrie avec de l'eau naturelle, et qui soit cuite au feu. L'usage, qui a force de loi, est que le pain eucharistique soit cuit entre des lames de fer, qu'il soit entier et de forme ronde. Le vin ne doit être mêlé d'aucune autre liqueur, à l'exception toutefois de quelques gouttes d'eau, que la tradition et la pratique constante de l'Eglise obligent de mettre dans le calice.

\* *D.* Pourquoi l'Eglise prescrit-elle de mêler un peu d'eau avec le vin qui doit être consacré?

*R.* Les motifs de cette prescription sont qu'il y a lieu de croire que Jésus-Christ en usa de la sorte, en instituant l'Eucharistie, et que l'Eglise a voulu, par là, représenter le mystère de l'eau et du sang qui coulèrent du côté du Sauveur en croix.

\* *D.* Peut-on consacrer une espèce sans l'autre?

*R.* On pourrait valablement consacrer une espèce sans l'autre; mais alors le sacrifice serait imparfait, c'est pourquoi il y a obligation grave de droit divin de consacrer toujours sous les deux espèces, ainsi que le fit Jésus-Christ en instituant ce grand sacrement.

*D.* Quelle est la Forme de l'Eucharistie?

*R.* La Forme essentielle de l'Eucharistie consiste, pour la consécration du pain, dans ces paroles : *Ceci est mon corps*, et pour la consécration du vin, dans celles-ci : *Ceci est le calice de mon sang*. Par ces paroles, que le prêtre prononce à la con-

sécration, le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

**D.** A qui appartient le pouvoir de consacrer ?

**R.** Jésus-Christ, par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, a donné aux Apôtres, et, en leur personne, à tous les prêtres jusqu'à la fin du monde, l'ordre et le pouvoir de consacrer son corps et son sang. Ce pouvoir est attaché au caractère sacerdotal et subsiste autant que le caractère lui-même ; ainsi tout prêtre, même le plus indigne, consacre valablement, s'il accomplit les autres conditions.

**D.** Qui sont ceux qui peuvent communier ?

**R.** Tous les Fidèles convenablement disposés, peuvent et doivent être admis à communier.

**D.** A quel âge doit-on donner la Communion aux enfants ?

**R.** Durant les dix premiers siècles, l'usage était de donner la Communion aux enfants aussitôt après leur baptême ; mais aujourd'hui on n'admet les enfants à la première Communion que lorsqu'ils ont l'âge de discrétion, et que leurs dispositions donnent lieu d'espérer qu'ils recevront ce sacrement avec fruit.

**D.** Par qui les enfants doivent-ils être admis à la première Communion ?

**R.** Les enfants ne doivent être admis à la première Communion que par leur propre curé ou par le curé de la paroisse qu'ils habitent depuis un certain temps.

**D.** Quel jour et à quelle heure les Fidèles peuvent-ils recevoir la sainte Communion ?

**R.** Les Fidèles peuvent recevoir la sainte Communion tous les jours de l'année, le Vendredi Saint excepté ; et même cette exception n'a pas lieu pour ceux qui seraient ce jour-là en danger de mort. Les malades peuvent recevoir le saint Viatique à toute heure du jour et de la nuit. Les fidèles en santé peuvent communier à toute heure du jour ; mais la coutume générale est de ne communier ni pendant la nuit, ni vers le soir, à moins qu'il n'y ait nécessité.

**D.** A quel moment les Fidèles doivent-ils communier ?

**R.** Il convient que les Fidèles, suivant l'ancienne coutume, communient à la Messe après la Communion du prêtre ; néanmoins, on peut, pour quelque juste raison, communier avant ou après la Messe.

## LEÇON XI.

**De la Communion et des dispositions requises pour la recevoir.**

**D.** Qu'est-ce que communier ?

**R.** Communier, c'est recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

**D.** Pourquoi la réception de l'Eucharistie se nomme-t-elle *Communion* ?

**R.** Elle se nomme *Communion* ou *union* com-

mune, parce qu'elle nous unit étroitement avec Jésus-Christ, qui vient habiter en nous, et avec les Fidèles, qui, recevant tous la même nourriture, forment un seul et même corps moral dont Jésus-Christ est le chef, et une même famille dont ce divin Sauveur est le père commun.

*D.* Quelles sont les dispositions nécessaires pour bien communier ?

*R.* Il y a deux sortes de dispositions : les unes regardent l'âme et les autres le corps.

*D.* Quelles sont les dispositions qui regardent l'âme ?

*R.* La principale disposition de l'âme est la pureté de conscience ou l'exemption de tout péché mortel.

*D.* Pourquoi faut-il être exempt de péché mortel pour communier ?

*R.* Parce que l'Apôtre déclare que celui qui communique indignement, c'est-à-dire avec la conscience d'un péché mortel, se rend coupable du corps et du sang de Jésus-Christ, et qu'il mange sa propre condamnation.

*D.* La Communion indigne est donc un grand crime ?

*R.* Oui, la Communion indigne est un attentat sacrilège contre la personne de Jésus-Christ, un déicide semblable à celui des Juifs, une noire trahison, pareille à celle de Judas. Communier indignement, c'est introduire le Saint des Saints dans un cœur souillé de péché, et mettre le Roi

de gloire sous les pieds du démon, son plus implacable ennemi.

*D.* Celui qui communie indignement reçoit-il véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ ?

*R.* Oui, il reçoit véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ, de même que Judas le reçut de la main du Sauveur ; mais il ne reçoit pas la grâce du sacrement.

*D.* Que doit faire celui qui voulant communier, se sent coupable de péché mortel ?

*R.* Il doit se confesser avec un sincère repentir de ses péchés, en recevoir l'absolution, et ne se présenter à la sainte table que lorsqu'il a tout lieu d'espérer que sa conscience a été purifiée par le sacrement de pénitence.

*D.* Celui qui a la contrition parfaite de ses péchés, ne peut-il pas communier sans se confesser ?

*R.* Celui dont la conscience est chargée de quelque péché mortel, ne peut, sans se rendre coupable de sacrilège, approcher de la sainte Eucharistie avant de s'être confessé et d'avoir reçu l'absolution de ses péchés, quelque contrition qu'il croie d'ailleurs avoir. Un seul cas est excepté, c'est celui où manquant de confesseur, il serait dans la nécessité de communier.

*D.* Outre la pureté de conscience faut-il encore d'autres dispositions intérieures pour communier avec fruit ?

*R.* Oui, il faut encore exciter dans son cœur une foi vive au mystère de la présence réelle de Jésus-Christ dans ce sacrement, une espérance

ferme, une charité ardente, un vif désir de nous unir à ce divin Sauveur et une tendre dévotion, qui éloigne de nous la tiédeur, la négligence et la dissipation.

*D.* Est-il à propos de communier souvent ?

*R.* Oui, il est fort à propos de communier souvent ; car la Communion fréquente est, par elle-même, conforme à l'esprit de l'Eglise et très-avantageuse à l'âme : c'est le moyen le plus propre d'affermir en nous la foi, de nous attacher à Dieu par un amour plus ardent et plus fort, enfin de nous élever à la perfection.

*D.* Quel est le vœu de l'Eglise à l'égard de la Communion fréquente ?

*R.* L'Eglise souhaiterait que les Fidèles, à l'exemple des premiers chrétiens, fussent assez parfaits pour communier à chaque messe qu'ils entendent.

*D.* Comment vivaient les premiers chrétiens pour être en état de communier si souvent ?

*R.* Ils vivaient dans un grand détachement, étaient continuellement occupés de Dieu et de leur salut, et toujours prêts à souffrir la mort pour Jésus-Christ.

*D.* Faut-il, pour la Communion fréquente, des dispositions plus parfaites que pour la Communion en général ?

*R.* Oui, car, outre l'exemption de tout péché mortel, condition indispensable pour toute Communion, il faut, pour communier tous les huit jours, dit S. François de Sales, n'avoir aucune

affection au péché véniel et avoir un grand désir de communier.

*D.* Qu'est-ce qu'avoir affection au péché véniel?

*R.* C'est être disposé ou à commettre le péché véniel, ou à ne faire aucun effort pour l'éviter.

*D.* Y a-t-il quelque règle certaine et absolue pour déterminer le nombre des Communions ?

*R.* Non, cela dépend des dispositions de chaque fidèle, et en particulier de son instruction en matière de foi et de piété, de la délicatesse de sa conscience à l'égard du péché véniel, du zèle qu'il met à vaincre ses penchants mauvais, des progrès qu'il fait dans la vertu, de ses besoins spirituels, etc.

*D.* A quoi doivent s'appliquer ceux qui désirent communier fréquemment ?

*R.* Il faut qu'il fassent de continuels efforts pour s'en rendre dignes, qu'ils s'appliquent surtout à la pratique des devoirs de leur état, et des vertus d'humilité, de mortification, de patience, de charité et de détachement; enfin qu'ils travaillent à vaincre leurs mauvaises inclinations et à mener une vie véritablement chrétienne, surnaturelle et conforme à celle de Jésus-Christ.

*D.* Que doivent faire ceux qui sont empêchés de communier sacramentellement ?

*R.* Ils doivent communier spirituellement, c'est-à-dire exciter en eux un ardent désir de participer à la sainte Eucharistie, s'unir à Jésus-Christ par des actes de foi, de confiance et d'amour, le supplier de venir en eux par sa grâce et de leur accorder

particulièrement celle de se bien disposer à le recevoir prochainement.

*D.* Quelles sont, pour communier, les dispositions requises du côté du corps ?

*D.* La principale disposition du corps consiste à être à jeûn depuis minuit, c'est-à-dire à n'avoir rien pris par manière de nourriture, de boisson ou de médecine.

*D.* Pourquoi dites-vous qu'il faut n'avoir rien pris par manière de nourriture, de boisson ou de médecine ?

*R.* Parce que le jeûne n'est pas rompu, quand ce qui passe dans l'estomac a été pris par manière de salive ou de respiration ; par exemple, si, en se lavant la bouche, on avale par inadvertance de la salive mêlée de très-peu d'eau, ou si on avale également par inadvertance un flocon de neige, une goutte de pluie, un peu de poussière, un moucheron. Il en est de même si ce qu'on avale vient de l'intérieur de la bouche, comme du sang ou quelque'autre matière qui découle des gencives ou du cerveau, ou même quelques restes des aliments de la veille qui seraient demeurés entre les dents.

*D.* Peut-on prendre quelque chose immédiatement après avoir communiqué ?

*R.* Hors le cas de nécessité, il convient de ne rien manger ni de ne rien boire aussitôt après la Communion ; autant que possible, il est bon d'attendre que les saintes espèces soient altérées, ce qui a lieu après un quart d'heure environ. Il faut

aussi s'abstenir de cracher durant le même intervalle.

*D.* Ne peut-on jamais recevoir la sainte Eucharistie sans être à jeûn ?

*R.* On le peut dans plusieurs circonstances : 1.<sup>o</sup> lorsqu'on est dans un danger probable de mort et qu'on reçoit l'Eucharistie en viatique, 2.<sup>o</sup> quand on ne peut autrement soustraire les saintes espèces au danger d'être profanées, 3.<sup>o</sup> lorsqu'il y a nécessité d'achever le saint Sacrifice par un prêtre qui n'est plus à jeûn.

*D.* Outre le jeûne, le respect dû à la sainte Eucharistie n'exige-t-il pas d'autres dispositions du côté du corps ?

*R.* Il exige qu'en se présentant à la sainte table, on soit vêtu proprement et avec modestie, et qu'on se tienne dans une attitude humble et respectueuse, qui marque la vénération profonde et les sentiments religieux dont on est pénétré pour cet auguste et redoutable sacrement.

## LEÇON XII.

### **De la Nécessité et des Effets de la Communion.**

*D.* Jésus-Christ a-t-il fait un commandement de communier ?

*R.* Oui, par ces paroles : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas en vous la vie, » Jésus-Christ commande de communier à tous ceux qui ont l'âge de discrétion.

**D.** Quand est-on obligé de communier pour accomplir ce précepte ?

**R.** Jésus-Christ n'a rien prescrit touchant le nombre de Communions, ni le temps où l'on doit communier : il en a laissé la détermination au jugement de l'Eglise. Mais il est certain que le précepte divin oblige de communier plusieurs fois dans la vie, et lorsqu'on est dans un danger probable de mort.

**D.** L'obligation de communier en danger de mort, s'étend-elle aux enfants qui n'ont pas encore communiqué ?

**R.** Oui, les enfants qui ont assez de raison pour apprendre à discerner le corps de Jésus-Christ, et qui sont en danger probable de mourir, sont obligés de communier, en vertu du précepte divin, quoiqu'ils n'aient pas encore atteint l'âge requis pour la première Communion.

**D.** Satisfait-on au précepte de communier à la mort par une Communion sacrilège ?

**R.** Non, celui qui reçoit indignement le saint Viatique, ne satisfait pas au précepte divin ; il est obligé de communier de nouveau après une digne préparation.

**D.** Peut-on recevoir plusieurs fois le saint Viatique dans la même maladie ?

**R.** Personne n'est obligé de recevoir plusieurs fois le saint Viatique dans la même maladie ; mais l'Eglise le permet, pourvu qu'il y ait un intervalle de huit à dix jours, et que le malade en témoigne un grand désir.

**D.** En quel temps l'Eglise ordonne-t-elle de communier ?

**R.** L'Eglise ordonne , sous peine de péché grave, à tous les Fidèles parvenus à l'âge de discrétion, de communier chaque année au moins à Pâques.

**D.** Que faut-il entendre par ces paroles : *chaque année au moins à Pâques* ?

**R.** Par ces paroles, on entend communément l'intervalle que les Evêques fixent pour la Communion pascale, et qui, ordinairement, s'étend depuis le Dimanche de la Passion jusqu'au second Dimanche après Pâques.

**D.** Quand on a laissé passer le temps fixé pour la Communion pascale sans accomplir ce devoir, est-on encore obligé d'y satisfaire ?

**R.** Oui, car, bien qu'on ne puisse accomplir le précepte de l'Eglise, en tant qu'il ordonne de communier à Pâques, on peut encore, et l'on doit satisfaire au même précepte, en tant qu'il commande de communier au moins une fois chaque année.

**D.** De quel prêtre faut-il recevoir la Communion à Pâques ?

**R.** Chaque fidèle doit recevoir la communion pascale dans sa paroisse et de la main de son pasteur, ou de tout autre prêtre avec le consentement au moins présumé de son curé, à moins qu'il ne soit légitimement autorisé à communier dans une autre église.

**D.** Est-ce assez de communier à Pâques, et quand on est en danger de mort ?

**R.** Il n'y a aucun précepte particulier qui or-

donne de communier en d'autres temps ; mais un chrétien qui a soin de son salut, et qui désire entrer dans les sentiments de l'Eglise, doit travailler à se mettre en état de communier plus souvent ; par exemple, une fois chaque mois, aux fêtes principales de l'année et au jour anniversaire de son baptême.

*D.* Y a-t-il obligation de communier sous les deux espèces du pain et du vin ?

*R.* Le prêtre qui célèbre, est obligé de communier sous les deux espèces, afin de donner au sacrifice toute son intégrité ; l'ancienne coutume de l'Eglise était aussi de donner la Communion sous les deux espèces aux simples laïques ; mais, depuis le treizième siècle, on ne la leur donne plus que sous l'espèce du pain dans l'Eglise latine, et le concile de Trente a déclaré qu'aucun précepte n'oblige les Fidèles à communier sous les deux espèces.

*D.* Reçoit-on autant de grâces en communiant sous une seule espèce que si l'on communiait sous les deux espèces ?

*R.* Oui, on reçoit sous une seule espèce le sacrement tout entier, puisque chaque espèce contient la personne entière de Jésus-Christ ; d'où il suit que les Fidèles reçoivent sous l'espèce du pain autant de grâces que s'ils communiaient sous les espèces du pain et du vin.

*D.* Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué l'Eucharistie ?

*R.* Jésus-Christ a institué l'Eucharistie, afin qu'elle soit la nourriture de nos âmes.

**D.** Comment l'Eucharistie est-elle la nourriture de nos âmes?

**R.** En ce que le corps et le sang de Jésus-Christ soutiennent et fortifient nos âmes par la Communion, comme le pain et le vin ordinaires soutiennent et fortifient nos corps.

**D.** Quels sont les effets de la Communion dans ceux qui la reçoivent avec de bonnes dispositions?

**R.** 1.<sup>o</sup> Elle augmente en eux la grâce sanctifiante, et rend leur charité plus ardente; 2.<sup>o</sup> elle leur communique une force nouvelle pour résister aux ennemis du salut; elle affaiblit la concupiscence, tempère la violence des passions et préserve du péché; 3.<sup>o</sup> elle remet les péchés véniels, soit directement, soit indirectement, en ce qu'elle augmente la ferveur de la charité, et, dans ce sens, elle remet aussi une partie de la peine temporelle; 4.<sup>o</sup> elle unit étroitement à Jésus-Christ; 5.<sup>o</sup> elle est un gage de la vie éternelle et comme un germe de la résurrection future et de la bienheureuse immortalité.

---

### LEÇON XIII.

#### **De la Pratique de la Communion.**

**D.** En quoi consiste la préparation éloignée qui doit précéder la Communion?

**R.** Elle consiste à examiner sérieusement sa conscience, à se confesser de ses péchés, avec un humble et sincère repentir, et à en recevoir l'absolution.

**D.** Est-il à propos de se préparer à la Communion par quelques autres actes de piété, plusieurs jours avant de se présenter à la sainte table?

**R.** Oui, il est fort à propos de se préparer à la Communion, pendant quelques jours, par une plus grande vigilance, par une prière plus recueillie, et par le retranchement de certains plaisirs même permis.

**D.** Quels sentiments faut-il exciter dans son cœur, la veille et le jour où l'on doit communier?

**R.** Il faut éloigner de son esprit toute pensée étrangère, s'occuper du bonheur de recevoir prochainement Jésus-Christ, exciter dans son cœur un ardent désir de s'unir à lui, et de recevoir les grâces abondantes dont cette sainte action est la source.

**D.** Que faut-il faire le matin du jour même de la Communion?

**R.** Après s'être habillé modestement, on se lave la bouche, le visage et les mains; on fait ensuite la prière avec toute la ferveur dont on est capable, et l'on se rend à l'église pour y entendre la Messe à laquelle on se propose de communier.

**D.** De quoi faut-il s'occuper pendant la Messe où l'on doit communier?

**R.** Il faut admirer la bonté de Jésus-Christ, qui, après s'être livré à la mort pour notre salut, veut bien encore s'offrir en sacrifice pour nous, et devenir la nourriture de nos âmes. On réfléchit ensuite sur sa propre indignité et sur le besoin extrême que l'on a des grâces de Dieu.

**D.** Quels actes faut-il faire immédiatement avant d'aller communier?

**R.** Il faut exciter dans son cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance, d'adoration, d'amour, de contrition, d'humilité et de désir.

**D.** Faites un acte de foi avant la Communion?

**R.** « Mon Seigneur Jésus-Christ, je crois fermement que je vais recevoir, par la Communion, votre corps, votre sang, votre âme et votre divinité; je le crois, parce que vous l'avez dit, et je suis prêt à donner ma vie pour soutenir cette vérité. »

**D.** Faites un acte d'espérance?

**R.** « O mon aimable Sauveur, j'espère de votre bonté infinie que, lorsque j'aurai le bonheur de vous recevoir, vous sanctifierez mon âme, vous purifierez mon corps et vous me remplirez de vos grâces et de votre amour; j'espère aussi qu'après vous avoir reçu dans ce sacrement, j'aurai le bonheur de vous voir à découvert et de vous posséder éternellement dans le ciel; vous me l'avez promis et vous êtes fidèle dans vos promesses. »

**D.** Faites un acte d'adoration?

**R.** « Mon Sauveur et mon Dieu, je vous adore dans la sainte Eucharistie, où vous êtes caché pour mon amour; je reconnais mon entière dépendance de votre autorité, et vous rends hommage comme à mon Créateur, de qui je tiens tout ce que je suis et tout ce que j'ai. »

**D.** Faites un acte d'amour de Dieu ?

**R.** « O mon divin Jésus, qui m'avez aimé jusqu'à mourir pour me racheter, et jusqu'à me nourrir de votre chair adorable, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus toutes choses; et je veux vivre et mourir dans votre saint amour. »

**D.** Faites un acte de contrition ?

**R.** « Mon Dieu, j'ai une extrême douleur de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable et que le péché vous déplaît; je fais un ferme propos, moyennant votre sainte grâce, de ne plus vous offenser, et de faire pénitence. »

**D.** Faites un acte d'humilité ?

**R.** « Mon Seigneur Jésus - Christ, comment osé-je approcher de vous, après vous avoir tant offensé ? Non, Seigneur, je ne mérite pas que vous entriez dans mon cœur, le nombre et la grandeur de mes péchés m'en rendent indigne; mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie. »

**D.** Faites un acte de désir ?

**R.** « Venez, o mon divin Sauveur, venez prendre possession de mon cœur, je souhaite avec ardeur de m'unir à vous, et je renonce à tout autre désir. »

**D.** Comment faut-il se présenter à la sainte table ?

**R.** Après la communion du prêtre, on se présente à la sainte table modestement et sans se presser, on se met à genoux, on étend la nappe

sur ses doigts, de manière qu'elle puisse retenir la sainte hostie, si elle échappait de la main du prêtre.

**D.** Dans quels sentiments faut-il être pendant qu'on récite le *Confiteor* ?

**R.** Il faut se reconnaître coupable, s'humilier et demander pardon à Dieu ; et, quand le prêtre se tourne, tenant la sainte hostie, il faut adorer Jésus-Christ et lui dire du fond du cœur : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie. »

**D.** Comment doit-on recevoir la sainte hostie ?

**R.** Pour recevoir la sainte hostie, il faut tenir la tête droite et les yeux baissés, ouvrir médiocrement la bouche et avancer la langue à fleur de la lèvre inférieure ; on ferme ensuite doucement la bouche ; on laisse l'hostie s'humecter, puis on l'avale avec respect.

**D.** Que faudrait-il faire, si l'hostie s'attachait au palais ?

**R.** Il faudrait la détacher doucement avec la langue, sans y porter les doigts.

**D.** Que faut-il faire immédiatement après avoir communiqué ?

**R.** Il faut se retirer de la sainte table avec respect, adorer Jésus-Christ dans son cœur, s'entretenir intérieurement avec lui, le remercier, s'offrir à lui, lui demander avec confiance les grâces dont on a besoin et renouveler ses bonnes résolutions.

**D.** Faites un acte de remerciement ?

**R.** « Mon Seigneur Jésus-Christ, je vous remercie, avec tout l'empressement dont mon cœur est capable, de toutes les grâces que vous m'avez faites, et particulièrement de la bonté infinie avec laquelle vous vous êtes donné à moi dans la Communion. Que vous rendrai-je, o mon Sauveur, pour tous les biens que j'ai reçus de vous. »

**D.** Faites un acte d'offrande ?

**R.** « Je vous offre toutes mes pensées, toutes mes paroles, toutes mes actions, tous mes desirs, toutes mes affections, en un mot, tout ce que je suis et tout ce que je possède. Je veux être à vous tout entier, régnez sur moi et commandez-moi tout ce qu'il vous plaira. »

**D.** Faites un acte d'amour après la Communion ?

**R.** « O mon aimable Sauveur, je vous aime avec toute l'ardeur dont mon cœur est capable ; embrasez, consommez mon cœur du feu sacré de votre divin amour. »

**D.** Faites un acte de demande ?

**R.** « Mon Dieu, je vous demande avec instance toutes les grâces dont j'ai besoin pour vivre selon votre sainte loi. Faites surtout que je demeure toujours uni à vous par les liens sacrés de votre amour. »

**D.** Faites un acte de bon propos ?

**R.** « Seigneur, je veux être fidèle aux promesses que je vous ai faites ; je renonce à tout ce que vous défendez ; j'éviterai le péché désor-

« mais plus que la mort ; j'en fuirai les occasions ,  
 « je veillerai sur moi , et toute mon application  
 « sera de vous servir et de faire mon salut. Con-  
 « servez en moi toutes ces résolutions et donnez-  
 « moi la force de les accomplir. »

*D.* Combien de temps doit durer l'action de grâces ?

*R.* Elle doit durer au moins un quart d'heure ; pendant lequel il faut rendre ses devoirs au divin Hôte qu'on a le bonheur de posséder, et recueillir les fruits de salut attachés à la grande action qu'on vient de faire.

*D.* Comment doit-on passer le reste du jour où l'on a communié ?

*R.* Il convient de le passer dans une plus grande réserve, dans les exercices de piété, et dans une plus grande fidélité à ses devoirs que les autres jours.

#### LEÇON XIV.

##### **Du saint Sacrifice de la Messe.**

*D.* L'Eucharistie n'est-elle instituée que pour être la nourriture de nos âmes ?

*R.* Elle est encore instituée pour être offerte en sacrifice à Dieu, et pour rendre l'honneur qui est dû à sa souveraine majesté.

*D.* Qu'est-ce qu'un Sacrifice ?

*R.* Le Sacrifice , en général , est une offrande que nous faisons à Dieu , en signe de notre dépendance et de notre soumission.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes de sacrifices ?

**R.** On en distingue de deux sortes : le sacrifice *intérieur* et le sacrifice *extérieur*.

**D.** Qu'est-ce que le Sacrifice intérieur ?

**R.** C'est l'offrande que nous faisons à Dieu de nous-mêmes, pour nous unir à lui et pour faire en tout sa volonté.

**D.** Qu'est-ce que le Sacrifice extérieur ?

**R.** Le Sacrifice extérieur, proprement dit, est une offrande extérieure qu'un ministre légitime fait à Dieu d'une chose sensible, qu'il lui consacre et qu'il détruit en quelque manière en son honneur, pour reconnaître son souverain domaine sur toutes choses.

\* **D.** A-t-on offert des sacrifices à Dieu dans les temps qui ont précédé le grand sacrifice de Jésus-Christ sur la croix ?

**R.** Oui, comme il y a toujours eu une vraie religion pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû, de même aussi, dans tous les temps, on lui a offert des sacrifices ; et, dans l'ancienne loi, Dieu avait ordonné qu'on lui en offrit un grand nombre, dont il avait lui-même déterminé le rit.

\* **D.** En quoi consistaient les sacrifices de l'ancienne loi ?

**R.** Ils consistaient dans l'immolation de certains animaux, ou dans des offrandes de parfums, de farine, d'huile, et dans des libations de vin.

\* **D.** Quel était le but de ces sacrifices anciens ?

**R.** Ils avaient pour but principal de figurer le

grand sacrifice de la nouvelle loi , celui de Jésus-Christ sur la croix , lequel se renouvelle tous les jours au saint sacrifice de la Messe.

*D.* Que veut dire le mot *messe* ?

*R.* Il veut dire *renvoi* ; le sacrifice du corps de Jésus-Christ est ainsi appelé , 1.<sup>o</sup> parce que , dans les premiers siècles , on renvoyait les cathécumènes et les pénitents après l'évangile et l'instruction , et avant l'offrande du sacrifice , auquel on ne leur permettait pas d'assister ; 2.<sup>o</sup> parce qu'à la fin du sacrifice , le diacre avertit les Fidèles de se retirer , en disant : *Ite Missa est* , c'est-à-dire *on vous donne congé*.

*D.* Qu'est-ce que la Messe ?

*R.* La Messe est un sacrifice , par lequel Jésus-Christ , continuant celui de sa mort , offre à Dieu pour nous , par les mains du prêtre , d'une manière non sanglante , son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin.

*D.* La Messe est-elle un véritable sacrifice ?

*R.* Oui , il est de foi que la Messe est un véritable sacrifice ; elle a toutes les conditions requises pour un sacrifice proprement dit.

*D.* Quelles sont les conditions d'un véritable sacrifice ?

*R.* Il faut 1.<sup>o</sup> que la chose offerte soit sensible , 2.<sup>o</sup> qu'elle soit offerte à Dieu , 3.<sup>o</sup> qu'elle soit offerte par un ministre légitime ; 4.<sup>o</sup> qu'elle le soit avec un rit extérieur , 5.<sup>o</sup> qu'elle soit détruite en quelque manière ou qu'elle subisse quelque changement.

**D.** Le sacrifice de la Messe réunit-il toutes ces conditions ?

**R.** Oui, car 1.<sup>o</sup> on y offre une chose sensible, c'est-à-dire le corps et le sang de Jésus-Christ, présents sous les espèces du pain et du vin ; 2.<sup>o</sup> il y est offert à Dieu seul, comme au souverain maître de toutes choses ; 3.<sup>o</sup> il est offert par un ministre légitime, c'est-à-dire principalement par Jésus-Christ, et secondairement par les prêtres ; 4.<sup>o</sup> il est offert avec un rit extérieur ou par les paroles sacramentelles de la consécration ; 5.<sup>o</sup> il s'y fait une sorte de destruction ou de changement de la chose offerte ; car, en vertu des paroles de la consécration, il s'opère une séparation mystique du corps et du sang de Jésus-Christ ; d'où il suit que Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, est représenté comme dans un état d'immolation et de mort.

**D.** Le sacrifice de la Messe est-il le même que celui de la croix ?

**R.** Oui, il est le même en substance que le sacrifice de la croix. C'est la même Victime ; elle est offerte par le même Prêtre et pour les mêmes fins.

**D.** Y a-t-il quelque différence entre le Sacrifice de nos autels et celui de la croix ?

**R.** Oui, il y a une différence dans la manière d'offrir ces sacrifices : sur la croix, Jésus-Christ s'offre par lui-même et d'une manière sanglante ; sur l'autel, il s'offre par le ministère du prêtre et sans effusion de sang.

\* *D.* Dans quelle action de la Messe consiste l'essence du sacrifice ?

*R.* Elle consiste dans la Consécration ; car c'est dans cette seule action que l'on retrouve les conditions du sacrifice et spécialement le changement et la destruction mystique de la victime.

*D.* Pour quelles fins offre-t-on le sacrifice de la Messe ?

*R.* Le sacrifice de la Messe est offert pour quatre fins : 1.<sup>o</sup> pour reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures ; 2.<sup>o</sup> pour le remercier de ses bienfaits ; 3.<sup>o</sup> pour obtenir de sa miséricorde le pardon de nos péchés ; 4.<sup>o</sup> pour lui demander les secours et les grâces qui nous sont nécessaires. C'est pourquoi la Messe est un sacrifice latreutique ou d'adoration , eucharistique ou d'actions de grâces , propitiatoire ou d'expiation , impétratoire ou de supplication.

*D.* Quels sont les principaux effets du sacrifice de la Messe ?

*R.* Les principaux effets du sacrifice de la Messe, en ce qu'il est propitiatoire et impétratoire , sont le don de pénitence , la grâce sanctifiante , le pardon des péchés , soit mortels , soit véniels , la rémission de la peine temporelle due aux péchés , et , généralement , tous les biens spirituels et même temporels , en tant que ces derniers se rapportent au salut.

*D.* Comment le sacrifice de la Messe produit-il ces effets ?

*R.* Il les produit par sa propre vertu , indépen-

damment du mérite du prêtre qui l'offre, et du sujet pour qui il est offert, pourvu que celui-ci n'y mette aucun obstacle. Néanmoins, ce n'est pas d'une manière directe, comme les sacrements, que la Messe donne et augmente la grâce sanctifiante; mais c'est en procurant des grâces actuelles qui disposent les pécheurs à obtenir, par le sacrement de pénitence, le pardon de leurs péchés, et qui préparent les justes à recevoir l'augmentation de la grâce sanctifiante.

*D.* Quelle est la valeur du sacrifice de la Messe?

*R.* La valeur du sacrifice de la Messe est la vertu qu'il a d'obtenir de Dieu les grâces qu'on lui demande. Considérée sous le rapport de la victime et du principal sacrificateur, qui est Jésus-Christ, il a une valeur infinie, mais en tant qu'il est appliqué aux hommes, sa valeur est limitée.

\**D.* Combien distingue-t-on de sortes de fruits du sacrifice de la Messe?

*R.* On en distingue trois sortes: le fruit général, qui est toujours appliqué aux Fidèles vivants et défunts qui sont dans l'unité de l'Eglise; le fruit spécial, qui appartient à ceux auxquels le prêtre l'applique en particulier, et le fruit très-spécial, qui est propre au prêtre célébrant.

## LEÇON XV.

### **Ministre et Sujet du sacrifice de la Messe.**

*D.* Quel est le Ministre du sacrifice de la Messe?

*R.* Tout prêtre validement ordonné, est, après

**Jésus-Christ, le propre Ministre du saint Sacrifice : il est comme l'organe dont se sert le Sauveur pour s'offrir à Dieu son père.**

**D.** Est-il nécessaire que le prêtre consacre sous les deux espèces ?

**R.** Oui, il est nécessaire, pour l'intégrité du sacrifice, que le prêtre consacre sous les deux espèces ; sans cela, Jésus-Christ ne serait pas représenté dans un état de mort et de victime, et il n'y aurait pas de sacrifice.

**D.** Est-il nécessaire aussi que le prêtre communie sous les deux espèces ?

**R.** Oui, car il faut, pour l'intégrité du sacrifice, que la victime soit consommée par le prêtre et qu'elle le soit comme victime, et par conséquent sous les deux espèces.

**D.** En quoi consiste l'application de la Messe que le prêtre fait à quelque fidèle vivant ou défunt ?

**R.** Elle consiste dans l'intention que le prêtre a de faire servir au bien de tel fidèle en particulier le fruit spécial du Sacrifice qu'il célèbre.

**D.** L'usage d'offrir un honoraire au prêtre qui célèbre, est-il bien ancien dans l'Eglise ?

**R.** Cet usage remonte aux premiers temps de l'Eglise ; dès lors les Fidèles avaient la coutume de pourvoir à la subsistance des ecclésiastiques par les offrandes qu'ils leur remettaient à l'occasion de la célébration du saint Sacrifice ou de l'exercice de quelque fonction sacrée.

**D.** Cet honoraire peut-il être considéré comme le prix du sacrifice ?

**R.** Non, l'honoraire ne peut être offert ni reçu comme le prix du sacrifice, ce qui serait un crime de simonie ; mais il est offert au prêtre et accepté par lui comme moyen de subsistance, et à l'occasion du ministère sacré qu'il exerce.

**D.** A qui offre-t-on le sacrifice de la Messe ?

**R.** Le sacrifice, ayant pour fin de reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures, ne peut être offert qu'à Dieu, à qui seul est dû le culte d'adoration.

**D.** Pourquoi dit-on des Messes en l'honneur des Saints ?

**R.** C'est pour remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites, et pour obtenir, par leur intercession, celles qui sont nécessaires à notre salut. Ces messes ne s'offrent pas aux Saints, mais à Dieu, seul auteur de leur sainteté.

**D.** Pour qui le sacrifice de la Messe est-il offert ?

**R.** C'est 1.<sup>o</sup> pour tous les hommes vivants et principalement pour les Fidèles ; 2.<sup>o</sup> pour les âmes du purgatoire. Il est offert pour tous les vivants ; car, quoique, du moins dans la liturgie latine, il ne soit fait aucune mention, si ce n'est le Vendredi Saint, des Infidèles, des Hérétiques, des Schismatiques et des Excommuniés, l'intention de l'Eglise est d'offrir aussi pour eux le saint Sacrifice, afin de leur obtenir des grâces de conversion. Mais la Messe est offerte surtout pour les Fidèles qui sont dans l'unité de l'Eglise, en sorte que tous, soit

justes, soit pécheurs, participent aux fruits de toutes celles qui se disent chaque jour par toute la terre.

**D.** Peut-on offrir le sacrifice de la Messe pour les Morts ?

**R.** Il est de foi qu'on peut l'offrir pour les âmes du purgatoire, et que celles-ci en reçoivent un grand soulagement par l'application que Dieu leur fait des mérites de Jésus-Christ.

**D.** Tous ceux pour qui la Messe est offerte participent-ils également aux fruits du Sacrifice ?

**R.** Non, l'application que Dieu fait des fruits du Sacrifice n'est pas égale pour tous : elle varie selon l'état et les dispositions de chacun et selon les desseins secrets de Dieu, qui règle, comme il lui plaît, la mesure de cette application. Ainsi le prêtre qui offre dignement le Sacrifice, y a une part plus grande que ceux qui y assistent seulement ; ceux pour qui le prêtre l'offre spécialement, y participent plus abondamment que les autres ; les Fidèles, plus que ceux qui sont hors de l'Eglise ; parmi les Fidèles, ceux qui ont plus de foi et de piété, y ont plus de part que ceux qui en ont moins.

\* **D.** Peut-on dire que, par un certain nombre de Messes, on délivre infailliblement quelque âme du purgatoire ?

**R.** Non, il faut dire à cet égard seulement ce que l'Eglise a toujours cru et enseigné, savoir : que les âmes du purgatoire sont soulagées par les prières, les aumônes et le sacrifice de la Messe.

**D.** Dans quels sentiments faut-il assister à la Messe ?

**R.** Pour assister pieusement à la Messe, il est très-convenable d'y faire, en union avec Jésus-Christ, les actes de religion qui correspondent aux fins du Sacrifice ; c'est-à-dire d'adorer Dieu, de le remercier de ses bienfaits, de lui demander pardon des péchés que l'on a commis, et de solliciter de nouvelles grâces de son infinie bonté.

**D.** Est-il nécessaire d'être en état de grâce pour assister à la Messe ?

**R.** Non, il suffit que ceux qui sont en état de péché mortel, y assistent dans un esprit de pénitence et avec un désir sincère d'obtenir leur conversion et leur réconciliation avec Dieu.

**D.** Que faut-il penser de ceux qui assistent à la Messe avec un cœur attaché au péché et sans désir de se convertir ?

**R.** On doit penser que ce sont des hypocrites, puisque leur cœur est éloigné de Dieu, tandis qu'aux yeux des hommes, ils paraissent honorer sa majesté suprême.

**D.** Quelle opinion doit-on avoir de ceux qui assistent à la Messe sans respect ni dévotion ?

**R.** Ils méritent d'être regardés comme des impies qui n'ont point de foi ; car ils font un outrage public à la majesté de Dieu, et à Jésus-Christ dans le temps même que ce divin Sauveur s'offre pour eux.

## LEÇON XVI.

**Des choses extérieures relatives à la célébration de la Messe.**

**D.** Quels jours et à quelle heure est-il permis de célébrer la Messe ?

**R.** Il est permis de célébrer la Messe tous les jours de l'année, excepté le Vendredi Saint : ce jour, le prêtre ne communie que sous l'espèce du pain et avec une hostie consacrée la veille. On peut célébrer la Messe depuis l'aurore jusqu'à midi ; ce qui s'entend moralement.

**D.** En quel lieu doit-on offrir le saint Sacrifice ?

**R.** Il n'est généralement permis d'offrir les saints mystères que dans les églises ou chapelles consacrées pour cet usage par l'évêque, ou du moins bénites, soit par l'évêque, soit par un prêtre autorisé à cet effet par l'évêque.

**D.** Que prescrivent les règles de l'Eglise touchant l'autel, les vases et les linges sacrés ?

**R.** Suivant les règles de l'Eglise, on ne peut offrir le saint Sacrifice que sur un autel de pierre ou de marbre, consacré par l'évêque et muni de reliques saintes et authentiques ; l'autel doit être couvert de trois nappes et surmonté d'un crucifix en relief ; deux cierges en cire doivent être allumés durant le Sacrifice. Il faut, pour la Messe, un calice et une patène ; la coupe du calice et la patène doivent être d'argent et dorées intérieurement. Les linges sacrés sont le corporal, le purificateur et la palle.

**D.** Qu'est-ce que l'Eglise ordonne relativement aux habits sacerdotaux ?

**R.** Elle ordonne qu'à l'autel, le prêtre soit revêtu d'un amict, d'une aube, d'une ceinture, d'un manipule, d'une étole et d'une chasuble ; que tous les linges qui servent à l'autel soient de lin ou de chanvre ; et que ces linges et les ornements soient bénits par l'évêque, ou par un prêtre avec la permission de l'évêque. Enfin le célébrant doit être assisté par un ministre qui lui répond et lui présente les choses nécessaires.

## LEÇON XVII.

### Du Sacrement de Pénitence.

**D.** Que signifie le mot *pénitence* ?

**R.** Il signifie proprement *repentir*, et il exprime tantôt la vertu de pénitence, tantôt le sacrement de Pénitence.

**D.** Qu'est-ce que la vertu de pénitence ?

**R.** C'est un sentiment de douleur qui nous porte à détester nos péchés parce qu'ils offensent Dieu, et qui nous inspire le ferme propos de les éviter à l'avenir et de satisfaire à la justice divine.

**D.** Tous ceux qui ont péché sont-ils obligés de faire pénitence ?

**R.** Oui, ce sentiment de pénitence est, et a toujours été absolument nécessaire pour obtenir le pardon des péchés : Dieu ne pardonne et n'a jamais pardonné qu'à ceux qui se repentent de l'avoir offensé.

**D.** Qu'est-ce que le sacrement de Pénitence ?

**R.** C'est un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême.

**D.** La Pénitence est-elle un véritable sacrement ?

**R.** Oui, il est de foi que la Pénitence est un véritable sacrement ; elle en a tous les caractères essentiels.

**D.** Quand Jésus-Christ institua-t-il le sacrement de Pénitence ?

**R.** Il l'institua après sa résurrection, lorsqu'il dit à ses Apôtres : « Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les aurez remis. »

**D.** Le sacrement de Pénitence est-il nécessaire au salut ?

**R.** Oui, le sacrement de Pénitence est nécessaire au salut pour tous ceux qui sont tombés dans le péché mortel après leur baptême ; ils ne peuvent en recevoir le pardon que par le sacrement de Pénitence, ou par la contrition parfaite, jointe au désir de recevoir ce sacrement.

**D.** Que doivent faire ceux qui étant coupables de péché mortel, se trouvent en danger de mort, et dans l'impossibilité de recevoir le sacrement de Pénitence ?

**R.** Ils doivent faire tous leurs efforts pour s'exciter à une vive douleur d'avoir offensé Dieu parce qu'il est infiniment bon, et avoir un vrai désir de recevoir ce sacrement aussitôt qu'ils le pourront.

**D.** L'Eglise a-t-elle le pouvoir de remettre

toutes sortes de péchés par le sacrement de Pénitence ?

*R.* Oui, le pouvoir que Jésus-Christ a donné à son Eglise de remettre les péchés, s'étend à tous les péchés, même les plus énormes, sans distinction et sans exception.

*D.* Quel est l'effet du sacrement de Pénitence ?

*R.* L'effet propre et direct du sacrement de Pénitence est de remettre les péchés mortels et la peine éternelle qu'ils ont méritée, et par conséquent, de donner la grâce sanctifiante; son effet accidentel est d'augmenter cette grâce dans ceux qui la possèdent avant de recevoir le sacrement.

*D.* En quoi consiste la grâce sacramentelle de la Pénitence ?

*R.* Elle consiste dans un certain droit aux grâces actuelles et spéciales dont le pénitent a besoin pour persévérer dans l'amitié de Dieu et pour expier ses fautes passées.

*D.* Le sacrement de Pénitence peut-il remettre un péché, sans effacer un autre péché ?

*R.* Le sacrement de Pénitence ne peut remettre aucun péché, soit mortel, soit véniel, en laissant dans l'âme qui le reçoit un autre péché mortel; mais il peut remettre l'un et l'autre, sans effacer tous les péchés véniels en même temps.

*D.* Les péchés remis par le sacrement de Pénitence revivent-ils par la rechute dans le péché mortel ?

*R.* Non, car Dieu promet d'une manière absolue

de ne pas se souvenir des iniquités du pécheur qui s'est converti.

*D.* Le mérite des bonnes œuvres, perdu ensuite par le péché mortel, revit-il par la justification ?

*R.* Oui, car ces œuvres, ayant été faites dans un état de justice, ont toutes les conditions requises pour mériter la récompense éternelle, puisque, comme on le suppose, celui qui les a faites meurt converti, et justifié.

*D.* Quelle est la Matière du sacrement de Pénitence ?

*R.* Les péchés commis après le baptême, sont la Matière éloignée du sacrement de Pénitence ; la Matière prochaine consiste dans les actes du pénitent, c'est-à-dire dans la contrition, la confession et la satisfaction.

## LEÇON XVIII.

### De la Contrition.

*D.* Qu'est-ce que la Contrition ?

*R.* La Contrition est une douleur de l'âme, une détestation des péchés que l'on a commis, jointe à un ferme propos de ne plus pécher à l'avenir.

*D.* Que veut dire le mot *contrition* ?

*R.* Il veut dire *brisement*, et signifie que le cœur de l'homme, auparavant endurci par le péché, est comme brisé par la pénitence.

*D.* La contrition est-elle nécessaire au pécheur ?

*R.* Oui, la contrition est absolument nécessaire

pour la justification du pécheur, et rien ne peut y suppléer.

**D.** Quand doit-on faire des actes de contrition ?

**R.** On doit en faire 1.<sup>o</sup> aussitôt que l'on reconnaît avoir offensé Dieu mortellement ; 2.<sup>o</sup> quand le pécheur est dans une nécessité pressante de se réconcilier avec Dieu ; par exemple, s'il est en danger de mort, ou si, à cause d'une longue habitude du péché, il est exposé à aggraver son état et à y mourir.

**D.** Quelles qualités doit avoir la contrition ?

**R.** Elle doit être *intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle.*

**D.** Pourquoi la contrition doit-elle être intérieure ?

**R.** Parce qu'il ne suffit pas de donner des signes extérieurs de contrition, et qu'elle doit exister dans le cœur et dans la volonté : comme c'est dans le cœur que le péché a été conçu, c'est aussi le cœur qui doit être véritablement touché et pénétré de repentir d'avoir offensé Dieu.

**D.** Qu'entend-on en disant que la contrition doit être surnaturelle ?

**R.** On entend qu'elle doit 1.<sup>o</sup> être excitée dans le cœur du pécheur par un mouvement du Saint-Esprit ; 2.<sup>o</sup> être fondée sur des motifs connus par la foi, et non sur des raisons purement naturelles.

**D.** Quels sont les motifs que la foi nous propose pour nous exciter à la contrition ?

**R.** Les motifs d'une véritable contrition sont la sainteté, la bonté et la justice de Dieu que nous

avons offensé ; les outrages et la mort de Jésus-Christ, dont nos péchés sont la cause ; la perte de la grâce sanctifiante et du paradis, les peines éternelles de l'enfer, qui sont les effets et les suites du péché mortel.

*D.* Celui qui aurait regret de ses péchés seulement parce qu'il en souffre quelque dommage temporel, obtiendrait-il la rémission de ses péchés ?

*R.* Non, cette contrition, n'étant pas surnaturelle, ne serait d'aucune utilité pour la rémission des péchés.

*D.* Qu'entendez-vous en disant que la contrition doit être souveraine ?

*R.* J'entends que le pécheur, pour être justifié, doit détester le péché mortel plus que tout autre mal, avoir plus de regret de l'avoir commis qu'il n'en aurait de tout autre malheur, préférer Dieu à tout et être disposé à tout perdre et à tout souffrir plutôt que de pécher de nouveau.

*D.* Est-il nécessaire que la douleur d'avoir offensé Dieu soit plus sensible et plus vive que toute autre douleur ?

*R.* Non, parce qu'on peut être détaché du péché et entièrement converti, sans éprouver une douleur plus sensible de l'offense de Dieu que d'un malheur temporel.

*D.* Qu'est-ce à dire que la contrition doit être universelle ?

*R.* C'est-à-dire qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels que l'on a commis, sans en excepter un seul ; car, si l'on conservait une affection

dominante pour quelque péché, on serait encore pécheur et par conséquent ennemi de Dieu.

*D.* Faut-il, pour que la contrition soit universelle, que le pécheur déteste chaque péché en particulier?

*R.* Non, il suffit qu'il se repente en général de tous ses péchés par un motif commun à tous, c'est-à-dire parce qu'ils déplaisent à Dieu.

*D.* Si l'on n'était coupable que de péchés véniels, la contrition devrait-elle aussi s'étendre à tous?

*R.* Comme le péché véniel peut exister avec la grâce sanctifiante, il n'est pas nécessaire que la contrition s'étende à tous; mais, si le pénitent ne confesse que des péchés véniels, il faut qu'il ait la contrition au moins de quelques-uns, sans quoi le Sacrement serait nul par défaut de contrition.

*D.* La résolution de ne plus commettre le péché est-elle essentielle à la contrition?

*R.* Oui, car on ne peut haïr le péché ni aimer Dieu, sans être dans la sincère disposition d'éviter à tout prix le péché, qui offense Dieu.

*D.* A quelles marques peut-on connaître que l'on a cette résolution ferme de ne plus offenser Dieu?

*R.* On le connaît 1.<sup>o</sup> par le changement de vie; 2.<sup>o</sup> par les efforts que l'on fait pour résister aux tentations et se corriger de ses mauvaises habitudes; 3.<sup>o</sup> par le soin que l'on prend d'éviter les occasions du péché.

*D.* La rechute dans les mêmes péchés est-elle

toujours une preuve qu'on a manqué de cette résolution sincère ?

**R.** Non , mais on a tout lieu de le craindre , quand on retombe dans les mêmes fautes promptement et sans avoir presque rien fait pour les éviter.

**D.** Que faut-il faire pour avoir la contrition ?

**R.** Il faut 1.<sup>o</sup> la demander à Dieu par une prière humble et fervente, par des œuvres de pénitence et de charité ; 2.<sup>o</sup> réfléchir sérieusement sur les motifs propres à l'exciter en nous, c'est-à-dire sur la grandeur, la sainteté, la justice et la bonté de Dieu, sur l'injure que le péché lui fait et sur les châtimens épouvantables que nous avons mérités ; 3.<sup>o</sup> concevoir une ferme espérance que, touché de notre repentir, Dieu nous pardonnera selon ses promesses et par les mérites de Jésus-Christ ; 4.<sup>o</sup> enfin, détacher nos cœurs du péché, les tourner vers Dieu et commencer à l'aimer comme étant notre fin dernière.

**D.** Quand faut-il faire des actes de contrition pour se confesser ?

**R.** Il est à propos de faire ces actes aussitôt après l'examen de conscience, immédiatement avant la confession et au moment qu'on reçoit l'absolution.

## LEÇON XIX.

### Des diverses espèces de Contrition.

**D.** Combien y a-t-il de sortes de Contritions ?

**R.** Il y a deux sortes de contritions : l'une par-

*faite* que l'on nomme simplement *contrition*, et l'autre *imparfaite* qu'on appelle *attrition*.

**D.** Qu'est-ce que la *Contrition parfaite*?

**R.** La *Contrition parfaite* est une douleur d'avoir offensé Dieu parce qu'il est infiniment aimable, et que le péché lui déplaît.

**D.** Qu'est-ce que la *Contrition imparfaite* ou l'*Attrition* ?

**R.** L'*Attrition* est une douleur de l'âme, une détestation du péché qui est excitée communément par la crainte de l'enfer, par le désir du ciel, ou par la honte d'avoir commis le péché à cause de sa laideur et de son opposition à Dieu.

**D.** Quelle différence y a-t-il entre ces deux contritions ?

**R.** Il y a cette différence que le motif de la *contrition parfaite* est l'amour que nous avons pour Dieu, joint au désir de réparer l'injure que le péché lui fait; tandis que le motif de l'*attrition* est l'amour que nous avons pour nous-mêmes, avec la crainte des châtimens que mérite le péché.

**D.** Quel est l'effet de la *contrition parfaite* ?

**R.** Si elle renferme le désir au moins implicite de recevoir le sacrement de Pénitence, elle justifie et réconcilie le pécheur avant même qu'il ait reçu ce sacrement.

**D.** La *contrition imparfaite* efface-t-elle aussi le péché par elle-même ?

**R.** Non, mais elle dispose le pécheur à recevoir le pardon de ses péchés dans le sacrement de Pénitence.

**D.** Quelles conditions doit avoir l'attrition pour justifier le pécheur dans le sacrement de Pénitence?

**R.** Elle doit 1.<sup>o</sup> détacher le cœur du péché et exclure la volonté de le commettre ; 2.<sup>o</sup> être accompagnée de l'espérance du pardon ; 3.<sup>o</sup> renfermer un commencement d'amour de Dieu comme source de toute justice.

**D.** Qu'est-ce qu'aimer Dieu comme source de toute justice?

**R.** C'est aimer Dieu comme étant infiniment bon, juste et saint en lui-même, et comme nous communiquant à nous-mêmes la justice et la sainteté par un effet de son infinie miséricorde.

**D.** Pourquoi faut-il commencer à aimer Dieu pour être justifié?

**R.** Parce qu'on n'est pas véritablement converti, si l'on ne détache son cœur du péché et de la créature pour l'attacher à Dieu ; ce qui ne peut se faire que par un commencement d'amour pour lui. Ainsi la seule crainte des peines de l'enfer, qui laisserait dans la volonté l'affection au péché mortel, ne suffirait pas pour justifier le pécheur même avec le sacrement de Pénitence.

**D.** L'attrition, revêtue de ces conditions, est-elle nécessaire et suffit-elle pour obtenir le pardon des péchés par le sacrement de Pénitence?

**R.** Oui, 1.<sup>o</sup> elle est nécessaire, puisque aucun péché ne peut être remis sans contrition de la part du pécheur ; 2.<sup>o</sup> elle suffit, car la contrition parfaite n'est pas requise pour que le sacrement de Pénitence remette les péchés.

**D.** Faites un acte de contrition ?

**R.** « Mon Dieu, j'ai un extrême regret de vous  
« avoir offensé ; je déteste souverainement tous  
« mes péchés, parce qu'ils vous déplaisent et que  
« vous êtes infiniment bon. Je prends une ferme  
« résolution, moyennant votre sainte grâce, de  
« ne plus vous offenser et de faire pénitence.  
« J'espère de votre miséricorde que vous me par-  
« donnerez en vue des mérites de Notre Seigneur  
« Jésus-Christ. »

## LEÇON XX.

### De la Confession.

**D.** Qu'est-ce que la Confession ?

**R.** La Confession est une accusation humble et sincère des péchés commis après le baptême, faite à un prêtre approuvé, pour en recevoir l'absolution.

**D.** Pourquoi dites-vous que la confession est une humble accusation ?

**R.** Parce que le pécheur qui se confesse, ne doit pas déclarer ses péchés par manière de récit ; il doit, au contraire, s'humilier devant le confesseur, comme un criminel devant son juge, accuser ses fautes en les condamnant et souhaitant de les venger sur lui-même.

**D.** La confession est-elle nécessaire ?

**R.** Oui, il est de foi que la confession a été instituée par Jésus-Christ comme le seul moyen

d'obtenir la rémission des péchés mortels commis après le baptême, et que ce divin Sauveur fait un commandement formel de se confesser à tous ceux qui sont coupables de péché mortel.

*D.* Comment savons-nous que Jésus-Christ fait aux pécheurs un commandement formel de la confession ?

*R.* Nous le savons par les paroles mêmes de Jésus-Christ, par l'enseignement unanime de la tradition, par la pratique constante et universelle de l'Eglise, et par l'impossibilité d'admettre que la confession ait été inventée par les hommes.

*D.* Quand et dans quels termes Jésus-Christ a-t-il prescrit la confession ?

*R.* Il l'a prescrite, lorsqu'il a dit aux Apôtres après sa résurrection : « Recevez le Saint-Esprit ; « les péchés seront remis à ceux à qui vous les « remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui « vous les retiendrez. »

*D.* Comment ces paroles prouvent-elles la nécessité de la confession ?

*R.* Elles le prouvent, parce que les prêtres, revêtus, comme les Apôtres, du pouvoir de remettre et de retenir les péchés, ne peuvent faire le discernement de ceux à qui il faut remettre les péchés et de ceux à qui il faut les retenir, s'ils ne connaissent exactement l'état de la conscience de chacun, le nombre, la gravité et l'espèce des péchés qu'il a commis, enfin les dispositions dans lesquelles il est actuellement ; or, le prêtre ne peut ainsi connaître ce qu'il y a de plus secret

dans la vie d'un homme, si ce n'est par la confession que le pécheur en fait.

*D.* Comment la tradition prouve-t-elle la nécessité de la confession ?

*R.* Elle la prouve, parce que les Pères de l'Eglise enseignent unanimement, 1.<sup>o</sup> que les prêtres ont reçu de Jésus-Christ le pouvoir de remettre et de retenir les péchés ; 2.<sup>o</sup> que ce pouvoir ne peut s'exercer qu'en faveur de ceux qui se confessent aux prêtres ; 3.<sup>o</sup> que cette confession consiste à accuser en détail tous les péchés que l'on sait avoir commis, même les plus secrets ; 4.<sup>o</sup> qu'il y a un précepte divin qui, sous peine de damnation, ordonne de se confesser à tous ceux qui sont coupables de péché mortel.

*D.* Comment savons-nous que la confession a toujours été en usage dans l'Eglise ?

*R.* Nous le savons par le témoignage de l'histoire, qui prouve, par une multitude de faits publics et incontestables, que, dans tous les siècles de l'Eglise, la confession était pratiquée ; que les hommes de tous les états et de toutes les conditions, les religieux, les prêtres, les fidèles, les évêques, les princes, les rois, les empereurs se confessaient.

*D.* Ne pourrait-on pas dire que la confession est une invention des hommes ?

*R.* Non, il est manifestement impossible d'admettre que la confession ne soit qu'une invention des hommes.

*D.* D'où vient cette impossibilité ?

*R.* Elle vient 1.<sup>o</sup> de ce que , jusqu'alors , on n'a pu encore citer ni le nom , ni le pays de l'habile imposteur qui , de sa propre autorité , aurait imposé le joug de la confession ; ni le temps où il a vécu , ni les moyens qu'il aurait employés pour faire admettre son invention. Elle vient 2.<sup>o</sup> de ce qu'aucun homme , quelque habile qu'on le suppose , n'aurait pu parvenir à faire accepter sans réclamation , par des populations nombreuses et disséminées sur toute la surface de la terre , une pratique telle que la confession , avec la conviction intime et générale que cette pratique était l'unique moyen de salut pour les pécheurs et qu'elle avait toujours été en usage , lorsque d'ailleurs ces mêmes populations auraient vécu , jusqu'à ce jour , dans la persuasion contraire.

*D.* Pourquoi Jésus-Christ a-t-il ordonné la confession ?

*R.* Jésus-Christ l'a ordonnée 1.<sup>o</sup> pour humilier le pécheur et briser son orgueil , qui est presque toujours le principe de ses péchés ; 2.<sup>o</sup> pour le soumettre à la puissance des clefs et au jugement des prêtres et , par là , l'obliger à reconnaître sa dépendance de l'autorité de Dieu.

*D.* Quand est-on obligé de se confesser en vertu du précepte divin ?

*R.* Le précepte de la confession oblige de se confesser 1.<sup>o</sup> dans le danger probable de mort ; 2.<sup>o</sup> plusieurs fois dans la vie ; 3.<sup>o</sup> quand on est dans la nécessité de se réconcilier avec Dieu ;

4.° quand on ne peut, sans recourir à la confession, surmonter quelque violente tentation.

*D.* Outre le précepte divin, l'Eglise fait-elle un commandement de la confession?

*R.* Oui, l'Eglise, par un commandement spécial, ordonne à tout fidèle qui a atteint l'âge de discrétion, de se confesser au moins une fois chaque année.

*D.* Quel a été le but de l'Eglise en prescrivant la confession?

*R.* La loi de l'Eglise touchant la confession a pour objet non de prescrire la confession, qui est de précepte divin, mais d'ordonner l'accomplissement de ce devoir, au moins une fois chaque année, et par là d'empêcher que quelque fidèle ne néglige d'y satisfaire.

\* *D.* En quel temps de l'année faut-il se confesser?

*R.* L'Eglise n'a pas déterminé l'époque de l'année où l'on doit faire la confession annuelle; mais la coutume s'est établie de faire cette confession au temps de Pâques, afin qu'elle serve de préparation à la communion pascale.

*D.* A quel prêtre faut-il faire la confession annuelle?

*R.* Le décret du concile de Latran qui prescrit la confession annuelle, avait ordonné qu'elle se fit au propre prêtre, ou de son consentement à un autre prêtre; mais la coutume de faire la confession annuelle à tout prêtre approuvé a généralement prévalu.

## LEÇON XXI.

**Des qualités de la Confession.**

*D.* Est-il nécessaire de déclarer, en se confessant, tous les péchés que l'on a commis ?

*R.* Le précepte divin qui fait de la confession une condition du salut, oblige de confesser en détail tous les péchés mortels dont on se souvient après un examen sérieux et diligent.

*D.* Est-ce une grande faute que de cacher volontairement un péché mortel, en se confessant ?

*R.* Oui, celui qui cache volontairement un péché mortel, en se confessant, trompe son confesseur qui tient la place de Dieu ; il fait une confession nulle et sacrilège ; et, s'il reçoit l'absolution, non-seulement il n'obtient pas la rémission des péchés qu'il a accusés, mais il y ajoute un nouveau crime en profanant le sacrement qui devait le justifier.

*D.* Suffit-il de dire, en se confessant, que l'on a commis des péchés contre tel ou tel commandement ?

*R.* Non, il faut encore déclarer, autant que possible, le nombre, l'espèce et les circonstances de chaque péché.

*D.* Comment faut-il déclarer le nombre de chaque péché ?

*R.* Si ce nombre est connu, il faut le déclarer tel qu'on le connaît ; si, après un examen prudent, on ne peut se souvenir du nombre exact, il faut

dire celui qui paraît approcher le plus de la vérité, en ajoutant le mot *environ* ; si, à cause de l'habitude de tomber souvent dans le même péché, il est impossible de déterminer aucun nombre même approximatif, il suffit de dire combien de fois à peu près on a commis ce péché par jour, par semaine, par mois, par année.

*D.* Est-il nécessaire de déclarer l'espèce de chaque péché ?

*R.* Oui, il est indispensable que le pénitent confesse l'espèce de chaque péché qu'il a commis ; sans cela, le confesseur ne connaîtrait ni la nature, ni la gravité des péchés dont le pénitent s'est rendu coupable.

*D.* Quelles circonstances du péché faut-il déclarer, en se confessant ?

*R.* Il est indispensable de déclarer, en se confessant, les circonstances qui changent l'espèce du péché ; généralement, il faut déclarer aussi celles qui, dans la même espèce, en aggravent notablement la malice.

*D.* Donnez un exemple d'une circonstance qui change l'espèce du péché ?

*R.* Celui qui ment en présence d'un juge, après avoir juré de dire la vérité, ne fait pas un simple mensonge, mais un parjure, à cause de la circonstance de son serment ; il ne suffit donc pas qu'il s'accuse d'avoir menti, il doit ajouter que son mensonge a été un parjure, parce qu'il avait juré de dire la vérité.

*D.* Donnez un exemple d'une circonstance no-

tablement aggravante, qu'il faut accuser dans la confession ?

*R.* Celui qui a volé une somme considérable ou un objet d'un grand prix, a péché plus grièvement que si la somme ou l'objet était de peu de valeur ; il doit donc, en se confessant, faire connaître la valeur de ce qui a été la matière de son vol.

*D.* Est-on obligé de confesser les péchés véniels ?

*R.* On n'est pas obligé de confesser les péchés véniels, parce qu'on peut en obtenir la rémission par d'autres moyens ; mais il est très-utile de les confesser, pourvu qu'on le fasse avec une vraie contrition ; c'est le moyen le plus sûr d'en obtenir le pardon.

*D.* Y a-t-il obligation de confesser les péchés douteux ?

*R.* Quand on doute si l'on a commis tel ou tel péché mortel, si tel péché qu'on est sûr d'avoir commis est mortel ou véniel, ou si l'on s'est confessé de tel péché grave que l'on a commis, il faut confesser tous ces péchés douteux, en expliquant le doute au confesseur.

*D.* Est-il nécessaire de confesser les péchés oubliés dans une confession précédente ?

*R.* Oui, il est nécessaire de confesser les péchés oubliés, lorsque dans la suite on s'en souvient.

*D.* Dans quels cas fait-on une confession nulle ?

*R.* On fait une confession nulle, 1.<sup>o</sup> quand on n'a pas une véritable contrition de ses péchés, ou qu'on manque du ferme propos de les éviter et d'en réparer les suites ; 2.<sup>o</sup> quand on omet d'ac-

cuser quelque péché mortel, soit volontairement, soit par défaut d'examen; 3.<sup>o</sup> quand on se confesse sans avoir la foi explicite aux principaux mystères, ou en ignorant ce que tout chrétien est obligé de croire et de savoir.

*D.* Comment peut-on réparer une confession nulle?

*R.* On la répare, en recommençant cette confession et toutes celles qu'on a faites depuis.

*D.* Pourquoi faut-il aussi recommencer les autres confessions?

*R.* Parce que tout le temps que la première confession qui a été nulle, n'a pas été réparée, toutes les autres qui l'ont suivie ont été également nulles, puisqu'un péché ne peut être remis sans qu'un autre péché mortel ne le soit aussi.

*D.* Combien y a-t-il de sortes de confessions?

*R.* Il y en a de deux sortes : la confession particulière et la confession générale.

*D.* Qu'est-ce que la Confession particulière?

*R.* C'est l'accusation des péchés que l'on a commis depuis sa dernière confession.

*D.* Qu'est-ce que la Confession générale?

*R.* C'est l'accusation des péchés déjà confessés, soit de toute la vie, soit d'un temps plus ou moins considérable.

*D.* La confession générale est-elle quelquefois nécessaire?

*R.* Elle est nécessaire, quand les confessions précédentes sont nulles, ou quand on a sur leur validité des doutes légitimes et bien fondés.

**D.** La confession générale peut-elle être utile, sans être nécessaire ?

**R.** Elle est utile à ceux pour qui elle est une occasion d'examiner de nouveau, dans l'amertume de leur cœur, les fautes de leur vie passée, d'en concevoir une douleur plus vive, et de s'attacher à Dieu avec plus de reconnaissance et d'amour.

**D.** Quand est-il avantageux de faire une confession générale ?

**R.** Il est avantageux de faire une confession générale, quand on forme le dessein de mener une vie plus chrétienne, aux principales époques de la vie, comme celle de la première communion, dans un temps de Jubilé, aux approches de la mort.

**D.** Quels sont les avantages d'une bonne confession ?

**R.** La confession qui est faite avec les dispositions requises, procure non-seulement la rémission des péchés, mais encore la grâce de les éviter à l'avenir, de vaincre les mauvaises habitudes, de combattre victorieusement les tentations et de persévérer dans le service et l'amour de Dieu.

**D.** Le confesseur est-il obligé de garder le secret sur ce qui lui a été confié dans la confession ?

**R.** Oui, toutes les lois, la naturelle, la divine, l'ecclésiastique, imposent au confesseur l'obligation rigoureuse et inviolable de garder sous le secret le plus absolu tout ce qu'il a appris par la voie de la confession sacramentelle.

*D.* La loi du secret de la confession admet-elle quelque exception ?

*R.* Non, l'obligation du sceau sacramental est absolue et n'admet aucune exception : nulle puissance humaine ne peut en dispenser, et la violation ne peut en être permise en aucun cas, ni pour aucun motif.

\* *D.* A quoi s'étend l'obligation du secret sacramental ?

*R.* Elle s'étend à tout ce que le confesseur apprend par la voie de la confession, et dont la révélation pourrait déplaire au pénitent, et rendre la confession odieuse ; tels sont tous les péchés, leur objet, leurs circonstances, les complices, les taches d'une famille ou de la naissance, les défauts naturels, etc.

\* *D.* Quelles personnes sont tenues au secret sacramental ?

*R.* La loi du secret sacramental oblige tous ceux qui connaissent, par la voie de la confession, des choses qui tombent sous le secret ; ainsi le confesseur, l'interprète qui sert d'intermédiaire entre le pénitent et le confesseur, celui qui a entendu la confession d'un autre par hasard ou à dessein, sont obligés au secret sacramental.

## LEÇON XXII.

### De la Satisfaction.

*D.* Qu'est-ce que la Satisfaction ?

*R.* C'est la réparation de l'injure que nos pé-

chés ont faite à Dieu, et du tort qu'ils ont causé au prochain.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de satisfaction?

*R.* On en distingue de deux sortes : la satisfaction *volontaire* et la satisfaction *sacramentelle*.

*D.* En quoi consiste la satisfaction volontaire ?

*R.* Elle consiste dans les œuvres pénibles et laborieuses que nous faisons volontairement, et dans les diverses peines de la vie que nous supportons patiemment et en esprit de pénitence.

*D.* Qu'est-ce que la satisfaction sacramentelle ?

*R.* C'est celle que le confesseur impose au pénitent, et qui fait partie du sacrement de Pénitence.

*D.* Quelles sont les œuvres par lesquelles on peut satisfaire à Dieu ?

*R.* Ces œuvres sont la prière et les exercices de religion et de piété, le jeûne et les diverses mortifications tant intérieures qu'extérieures, l'aumône et toutes les œuvres de miséricorde tant spirituelles que corporelles.

*D.* Est-on obligé de satisfaire à Dieu pour les péchés dont on a obtenu le pardon par le sacrement de Pénitence ?

*R.* Oui, on est obligé de satisfaire à Dieu, même après avoir obtenu le pardon de ses péchés, parce que Dieu, en nous remettant nos péchés et la peine éternelle qu'ils ont méritée, nous impose ordinairement l'obligation de satisfaire à sa justice par des peines temporelles.

**D.** Jésus-Christ n'a-t-il pas satisfait pour nous ?

**R.** Il est vrai que Jésus-Christ a satisfait pleinement et surabondamment pour nos péchés ; mais, pour que le mérite de cette satisfaction divine nous soit appliqué, il faut que nous travaillions de notre côté à expier nos péchés par de dignes fruits de pénitence.

**D.** Pouvons-nous offrir à Dieu une satisfaction égale à l'injure que nos péchés lui font ?

**R.** Non, parce que nos satisfactions, n'ayant qu'une valeur très-restreinte, ne peuvent être proportionnées à l'offense que nos péchés font à Dieu, dont la majesté est infinie.

**D.** Quelles satisfactions pouvons-nous donc offrir à Dieu ?

**R.** Nous pouvons, avec la grâce, faire des œuvres de pénitence qui étant unies aux satisfactions de Jésus-Christ, sont agréées et reçues de Dieu ; car c'est de cette union qu'elles tirent leur mérite et leur valeur.

**D.** Quelle doit être la mesure de notre satisfaction ?

**R.** Il est impossible de définir dans quelle mesure les œuvres satisfactoires expient la peine temporelle due aux péchés ; mais il est certain que notre satisfaction doit être, autant que possible, proportionnée au nombre et à la gravité de nos péchés.

**D.** Quelles sont les pénitences les plus convenables et les plus utiles ?

**R.** Ce sont celles qui, en expiant les péchés,

servent à corriger le pécheur de ses habitudes vicieuses ; par exemple , des aumônes pour celui qui est enclin à l'avarice , des jeûnes , des mortifications pour le sensuel , des actes d'humilité pour l'orgueilleux , etc.

*D.* Comment sont expiés les péchés de ceux qui meurent après en avoir obtenu le pardon , et sans avoir satisfait à la justice de Dieu ?

*R.* Ils sont expiés dans l'autre vie par les flammes du purgatoire.

*D.* Le pénitent est-il obligé d'accepter et d'accomplir la pénitence que le confesseur lui impose ?

*R.* Oui , parce que la pénitence imposée par le confesseur , est une sentence juste , à laquelle le pénitent doit se soumettre , et que l'acceptation de la pénitence , avec la volonté de l'accomplir , appartient à l'essence du sacrement , comme l'exécution de cette pénitence appartient à son intégrité.

*D.* Comment faut-il accomplir la pénitence sacramentelle ?

*R.* Il faut l'accomplir 1.° dans le temps et de la manière que le confesseur l'a ordonné ; 2.° avec un sincère regret de ses fautes , un vrai désir de satisfaire à la justice divine , et une entière confiance dans la satisfaction et les mérites de Jésus-Christ.

*D.* Comment satisfait-on au prochain ?

*R.* On satisfait au prochain , en réparant le tort qu'on lui a fait dans sa personne , dans son honneur ou dans ses biens , et en se réconciliant avec lui , quand on l'a offensé.

## LEÇON XXIII.

**De l'Absolution ou Forme du sacrement de Pénitence.**

*D.* Qu'est-ce que l'Absolution ?

*R.* L'Absolution est une sentence par laquelle le prêtre remet, de la part de Dieu, au pénitent bien disposé, les péchés dont celui-ci est coupable.

*D.* Dans quelles paroles consiste essentiellement l'absolution ?

*R.* Elle consiste essentiellement dans ces paroles :  
« Je vous absous de tous vos péchés au nom du  
« Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

*D.* Quels sont les effets de l'absolution ?

*R.* L'absolution justifie et réconcilie avec Dieu le pécheur bien disposé ; elle le fortifie, lui donne la grâce de ne plus retomber, et fait revivre le mérite de ses bonnes œuvres.

*D.* Le confesseur doit-il donner l'absolution à tous ceux dont il entend la confession ?

*R.* Il ne doit donner l'absolution qu'aux pénitents qu'il juge prudemment être bien disposés ; il doit la refuser aux pécheurs dont la volonté est actuellement attachée au péché mortel ; et, hors le cas d'une nécessité pressante, il doit la différer à ceux dont il a sujet de douter des bonnes dispositions.

*D.* A quelles marques le confesseur peut-il juger que le pénitent est bien disposé ?

*R.* Il peut juger que le pénitent est bien disposé, 1.° si celui-ci se confesse avec candeur et humilité,

avouant même les péchés dont la révélation lui coûte davantage ; 2.<sup>o</sup> s'il paraît avoir un vrai repentir de ses péchés et un ferme propos de ne plus y retomber ; par exemple , s'il a changé de conduite , et s'il s'efforce de corriger ses mauvaises habitudes ; 3.<sup>o</sup> si aucun motif humain ne l'a porté à se confesser ; 4.<sup>o</sup> s'il se montre prêt à accepter tous les sacrifices jugés nécessaires pour réparer les suites de ses péchés.

*D.* Quels sont ceux que le confesseur doit juger être mal disposés ?

*R.* Ce sont 1.<sup>o</sup> ceux qui ne donnent aucun signe de contrition ; 2.<sup>o</sup> ceux qui ignorent les principaux mystères de la foi ; 3.<sup>o</sup> ceux qui conservent de la haine contre le prochain ; 4.<sup>o</sup> ceux qui refusent de réparer le tort qu'ils ont fait au prochain ; 5.<sup>o</sup> ceux qui sont dans l'habitude ou dans l'occasion prochaine du péché mortel , sans faire aucun effort pour en sortir.

*D.* Qu'est-ce que l'habitude du péché ?

*R.* C'est une inclination si forte à une espèce de péché qu'on s'y laisse entraîner facilement et presque sans résistance.

*D.* Qu'est-ce que l'occasion prochaine du péché ?

*R.* L'occasion du péché est une circonstance extérieure qui porte au péché , soit par elle-même , comme la lecture des mauvais livres , soit à cause de quelque mauvaise disposition particulière au pécheur , comme le jeu , le négoce. L'occasion est prochaine , quand il en résulte un danger certain

ou très-probable d'y succomber, et qu'en effet on y succombe ordinairement.

*D.* Quels sont ceux dont les bonnes dispositions sont douteuses ?

*R.* Ce sont les pécheurs qui ne font que des efforts insuffisants pour vaincre leurs mauvaises habitudes, pour suivre les avis d'un confesseur sage et prudent, et qui retombent dans le péché mortel, malgré les promesses qu'ils font de l'éviter.

*D.* Pourquoi le confesseur doit-il refuser ou différer l'absolution ?

*R.* C'est parce que, hors le cas de nécessité, il ne doit donner l'absolution qu'à ceux qu'il juge prudemment être bien disposés, et qu'en la donnant à ceux qui ne le sont pas, il les exposerait à commettre des sacrilèges, et se rendrait lui-même complice de la profanation des sacrements.

*D.* Y a-t-il quelques autres inconvénients à donner l'absolution à un pécheur qui n'est pas réellement converti ?

*R.* Oui, l'absolution reçue avec de mauvaises dispositions, produit, outre la profanation du sacrement, les effets les plus funestes dans le pénitent : elle lui inspire une fausse sécurité sur l'état de son âme, en lui persuadant faussement que ses péchés lui sont remis ; elle l'habitue à ne tirer aucun profit de ce remède salutaire, le changeant en poison ; enfin elle le conduit à l'impénitence finale.

*D.* Qu'est-ce que l'impénitence finale ?

*R.* C'est l'état malheureux de ceux qui s'endurcissent et meurent dans le péché.

*D.* Le confesseur ne doit-il pas croire le pécheur, lorsque celui-ci promet de ne plus retomber?

*R.* Non, parce que le pécheur, aveuglé par ses passions et ses mauvaises habitudes, se trompe souvent lui-même, et se croit bien converti, quoiqu'il ne le soit pas véritablement.

*D.* Comment doit se conduire le pénitent à qui le confesseur a refusé ou différé l'absolution?

*R.* Il doit se soumettre humblement au jugement du confesseur, s'abstenir de tout murmure et de toute plainte, ne pas presser le confesseur de l'absoudre, mais écouter ses avis avec une docilité respectueuse, réformer sa conduite, et travailler à se rendre digne de recevoir l'absolution le plus tôt possible.

## LEÇON XXIV.

### **Du Ministre du sacrement de Pénitence.**

*D.* A qui Jésus-Christ a-t-il donné le pouvoir de remettre les péchés?

*R.* Jésus-Christ, par ces paroles : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez, » a donné à ses Apôtres, et, en leur personne, à tous les prêtres, le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés par le sacrement de Pénitence.

*D.* Tous les prêtres ont-ils ce pouvoir?

*R.* Tous les prêtres reçoivent dans l'ordination,

avec le caractère sacerdotal, le pouvoir de remettre les péchés; mais ils ne peuvent exercer ce pouvoir que lorsqu'ils sont approuvés par l'évêque.

*D.* En quoi consiste cette approbation?

*R.* Elle consiste dans le pouvoir que l'évêque accorde à un prêtre d'entendre les confessions dans une partie ou dans toute l'étendue de son diocèse, et d'absoudre, dans les limites de sa juridiction, les pécheurs qui s'adresseront à lui pour en recevoir la rémission de leurs péchés.

*D.* Qu'est-ce que la juridiction?

*R.* La juridiction, en général, est le pouvoir que quelqu'un a de gouverner, de juger et de punir ceux qui sont soumis à son autorité.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de juridiction ecclésiastique?

*R.* On en distingue de deux sortes : la juridiction *extérieure*, qui est le pouvoir de porter des lois, de gouverner les Fidèles dans les choses spirituelles et d'infliger des peines; et la juridiction *intérieure*, qui est le pouvoir d'absoudre des péchés et d'imposer des pénitences au tribunal de la confession.

*D.* La juridiction est-elle nécessaire pour absoudre les pécheurs?

*R.* Oui, outre le pouvoir d'ordre, la juridiction intérieure est nécessaire au prêtre pour absoudre valablement; car nul homme n'a droit de juger, d'absoudre, de condamner, ni de punir ceux qui ne sont pas soumis à son autorité.

*D.* Les Fidèles ne peuvent-ils s'adresser qu'à

leurs pasteurs pour recevoir le sacrement de Pénitence?

**R.** Ils peuvent encore s'adresser à tout autre prêtre qui est approuvé pour le lieu où ils se confessent.

**D.** Les prêtres approuvés par l'évêque, peuvent-ils remettre toutes sortes de péchés?

**R.** Non, il y a certains péchés qui, à raison de leur gravité, ne sont pas compris dans le pouvoir ordinaire d'entendre les confessions, et dont les prêtres même approuvés ne peuvent absoudre, sans un pouvoir extraordinaire et particulier, parce que l'absolution en est réservée au Pape ou aux Evêques; ces péchés se nomment *cas réservés*.

**D.** N'y a-t-il pas des circonstances où tout prêtre peut absoudre valablement même sans juridiction et sans approbation?

**R.** Oui, lorsque quelque fidèle est à l'article de la mort, tout prêtre, même non approuvé, fût-il hérétique ou excommunié peut, au défaut d'un autre prêtre approuvé, l'absoudre valablement de toutes sortes de péchés et de censures; dans ce cas l'Eglise supplée la juridiction.

**D.** Peut-on indifféremment s'adresser pour la confession à tout prêtre approuvé?

**R.** Quoique tout prêtre approuvé ait le pouvoir de remettre les péchés, il est très-important de choisir un confesseur avec prudence et discrétion; car c'est souvent de ce choix que dépendent la persévérance du pénitent dans la justice, son avan-

cement dans la vertu, et tout le succès dans l'affaire du salut.

*D.* Que faut-il observer pour choisir un confesseur avec prudence et discrétion ?

*R.* Il faut écarter de ce choix toute considération humaine, et n'avoir en vue que sa propre sanctification ; c'est pourquoi il faut, autant que possible, choisir celui en qui l'on trouve la science de la direction, la piété et la sainteté de vie, une charité compatissante, un zèle pur et désintéressé, la prudence dans les conseils, et la discrétion dans l'usage qu'il fait de la confiance qu'on lui donne.

## LEÇON XXV.

### **De la Pratique du sacrement de Pénitence.**

*D.* Que faut-il faire pour recevoir utilement le sacrement de Pénitence ?

*R.* Il faut observer exactement ce qui doit être fait avant, pendant et après la confession.

*D.* Que faut-il faire avant la confession ?

*R.* Il faut examiner sa conscience, c'est-à-dire s'appliquer à bien connaître l'état de son âme, les péchés que l'on a commis, les penchants qui ont porté à pécher, afin de tout déclarer au confesseur.

*D.* L'examen de conscience est-il nécessaire pour faire une bonne confession ?

*R.* Oui, parce que, si l'on ne connaît tous ses péchés, il est impossible de les confesser exactement, et d'en avoir un repentir véritable.

*D.* Le défaut d'examen peut-il rendre nulle la confession ?

*R.* Oui, quand ce défaut est cause que le pénitent omet de déclarer quelque péché mortel, il rend la confession nulle et sacrilège.

*D.* Comment faut-il examiner sa conscience ?

*R.* Il faut 1.<sup>o</sup> demander à Dieu ses lumières pour connaître ses péchés, avec sa grâce pour les détester ; 2.<sup>o</sup> s'examiner sur les commandements de Dieu et sur ceux de l'Eglise, sur les péchés capitaux, sur les devoirs de son état, sur les actions ordinaires de la journée, sur les penchants dominants, sur les péchés d'habitude ; 3.<sup>o</sup> rechercher, sur chacun de ces points, en quoi on a manqué par pensée, par paroles, par action ou par omission.

*D.* Avec quel soin faut-il examiner sa conscience ?

*R.* Il faut examiner sa conscience avec le même soin et la même exactitude que l'on a coutume d'apporter à une affaire de grande importance.

*D.* Que faut-il faire après l'examen de conscience ?

*R.* Il faut s'humilier profondément devant Dieu, concevoir un sincère regret de l'avoir offensé, former un ferme propos de ne plus commettre le péché, et dire, dans l'amertume de son cœur, ces paroles ou autres semblables : « Combien de  
« péchés j'ai commis contre vous, o mon Dieu ; que  
« deviendrais-je si vous n'aviez pitié de moi, car  
« j'ai plusieurs fois mérité l'enfer ! Que de mal-  
« heureux gémissent actuellement dans cet horrible

« cachot, quoiqu'ils ne vous aient pas tant offensé  
 « que moi. Faites-moi miséricorde, o mon Dieu,  
 « je ne veux plus désormais vous désobéir, ni vous  
 « déplaire en rien. »

**D.** Comment faut-il se présenter devant le confesseur ?

**R.** Il faut se mettre à genoux à ses pieds, faire le signe de la croix, joindre les mains et dire :  
 « Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché. »

**D.** Pourquoi le pénitent donne-t-il au confesseur le nom de Père ?

**R.** C'est 1.<sup>o</sup> parce qu'il regarde le confesseur comme tenant à son égard la place de Dieu ; c'est 2.<sup>o</sup> pour lui témoigner une confiance filiale, et lui rappeler qu'il espère trouver en lui une charité et une compassion toute paternelle.

**D.** Quelle prière dit le prêtre en bénissant le pénitent ?

**R.** Il demande à Dieu qu'il soit dans la bouche et sur les lèvres du pénitent, afin que celui-ci fasse une bonne confession.

**D.** Que fait ensuite le pénitent ?

**R.** Il récite la première partie du *Confiteor* en latin ou en français, c'est-à-dire jusqu'à *meâ culpâ* ou *c'est par ma faute* ; puis il dit combien il y a de temps qu'il ne s'est confessé, s'il a reçu l'absolution, s'il a fait sa pénitence ; enfin il accuse ses péchés.

**D.** Comment faut-il se confesser ?

**R.** Il faut déclarer tous ses péchés avec ordre, humilité et simplicité ; avec ordre, c'est-à-dire

en suivant la méthode indiquée pour l'examen de conscience ; avec humilité, c'est-à-dire avec la confusion d'un criminel qui sent toute l'horreur de ses crimes, qui s'en repent, et qui veut les expier ; avec simplicité, c'est-à-dire de la manière qu'il les connaît, sans feinte, ni dissimulation, sans les diminuer ni les excuser, désirant être connu du confesseur tel qu'il est connu de Dieu.

**D.** Que dit le pénitent, quand il a déclaré tous ses péchés ?

**R.** Il dit : « Voilà, mon Père, tous les péchés  
« dont je me souviens ; je m'en accuse, ainsi que  
« de tous ceux que je pourrais avoir publiés et de  
« tous ceux de ma vie passée ; j'en demande pardon  
« à Dieu, et à vous, mon Père, la pénitence et,  
« si vous le jugez à propos, l'absolution ; » puis  
il achève le *Confiteor* ?

**D.** Que doit faire le pénitent après avoir achevé le *Confiteor* ?

**R.** Le pénitent doit demeurer incliné, demandant pardon à Dieu, pendant que le confesseur récite les prières *Misereatur* et *Indulgentiam* ; écouter avec un humble respect les avis du confesseur ; répondre sincèrement à toutes les questions qu'il lui fait, et accepter avec soumission la pénitence qu'il lui impose.

**D.** Dans quels sentiments faut-il recevoir l'absolution ?

**R.** Il faut recevoir l'absolution dans les sentiments d'une profonde humilité, d'une entière con-

fiance, d'un ardent amour et d'une vive reconnaissance, et réciter l'acte de contrition.

*D.* Que faut-il faire après avoir reçu l'absolution ?

*R.* Il faut se retirer avec modestie, remercier Dieu de la grâce qu'on vient de recevoir, renouveler la résolution qu'on a prise d'être fidèle à Dieu, d'éviter la rechute et les occasions du péché, puis s'acquitter de la pénitence le plus tôt possible.

## LEÇON XXVI.

### Des Censures.

*D.* Qu'appelle-t-on *Censures* ?

*R.* La Censure ecclésiastique est une peine spirituelle et médicinale, par laquelle un chrétien, en punition d'une faute grave et de son opiniâtreté, est privé de l'usage de quelques biens spirituels de l'Eglise.

*D.* Quels sont les biens dont le Chrétien est privé par la censure ?

*R.* Ce sont les biens communs à tous les Fidèles et dont la dispensation est confiée à l'Eglise ; tels que les sacrements, les prières publiques, etc.

*D.* L'Eglise a-t-elle le pouvoir de porter des censures ?

*R.* Oui, Jésus-Christ a donné à son Eglise un véritable pouvoir de porter des censures, dans le but d'y régler toutes choses et d'y maintenir le bon ordre.

**D.** Par qui ce pouvoir est-il exercé dans l'Eglise?

**R.** Il est exercé par les supérieurs ecclésiastiques qui ont la juridiction extérieure; c'est-à-dire par le Pape et les conciles généraux pour toute l'Eglise, et par les Evêques pour leurs diocèses respectifs.

**D.** Qui peut absoudre des censures?

**R.** Tout prêtre approuvé peut absoudre des censures non réservées; mais l'absolution des censures réservées ne peut être donnée que par celui à qui elles sont réservées, ou par celui qu'il délègue à cet effet.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes de censures?

**R.** On en distingue de trois sortes : l'*excommunication*, la *suspense* et l'*interdit*.

**D.** Qu'est-ce que l'Excommunication?

**R.** L'Excommunication est une censure par laquelle quelqu'un est privé en tout ou en partie de l'usage des biens communs aux Fidèles; par exemple, des suffrages publics de l'Eglise, de la participation aux sacrements, de l'assistance aux divins Offices, de la sépulture ecclésiastique, etc.

**D.** Qu'est-ce que la Suspense?

**R.** La Suspense est une censure par laquelle un clerc est privé en tout ou en partie de l'usage de la puissance que lui donne son ordre, son office ou son bénéfice. La suspense n'empêche pas de participer aux sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction.

*D.* Qu'est-ce que l'Interdit?

*R.* L'interdit est une censure par laquelle l'Eglise, en punition de quelque crime, défend à certaines personnes ou dans certains lieux l'usage de quelques sacrements, la célébration des divins Offices et la sépulture ecclésiastique.

*D.* Quels sont ceux à qui, de droit commun, on refuse la sépulture ecclésiastique?

*R.* Ce sont 1.<sup>o</sup> ceux qui ne sont pas baptisés; 2.<sup>o</sup> les Apostats, les Hérétiques et les Schismatiques; 3.<sup>o</sup> les excommuniés et les interdits nommément exclus; 4.<sup>o</sup> les suicides et les duellistes; 5.<sup>o</sup> les pécheurs publics et scandaleux; 6.<sup>o</sup> ceux qui meurent dans l'acte même du crime; 7.<sup>o</sup> ceux qui, à la mort, refusent publiquement et par impiété les secours de la Religion.

## LEÇON XXVII.

### Des Indulgences.

*D.* Qu'est-ce que l'Indulgence?

*R.* l'Indulgence est la rémission en tout ou en partie de la peine temporelle due aux péchés déjà pardonnés.

*D.* Sur quoi sont fondées les indulgences?

*R.* Elles sont fondées sur les mérites surabondants de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints; l'Eglise fait l'application de ces mérites aux Fidèles, afin de les décharger des peines qu'ils auraient à subir dans cette vie ou dans l'autre.

**D.** L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'accorder des indulgences ?

**R.** Oui, Jésus-Christ a donné à l'Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences, quand il a dit à ses Apôtres : « Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. » Par ces paroles, Jésus-Christ donne à l'Eglise le pouvoir de remettre les péchés, et à plus forte raison celui de remettre la peine temporelle due aux péchés.

**D.** L'usage des indulgences est-il bien ancien dans l'Eglise ?

**R.** Il remonte jusqu'au temps des Apôtres, où nous voyons S. Paul remettre à un pécheur de Corinthe le reste de la pénitence qu'il lui avait imposée ; de même pendant les persécutions, l'Eglise, à la prière des confesseurs et des martyrs, abrégait souvent la pénitence imposée aux pécheurs.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes d'indulgences ?

**R.** On en distingue de deux sortes : l'indulgence *plénière* et l'indulgence *partielle*.

**D.** Qu'est-ce que l'Indulgence plénière ?

**R.** L'Indulgence plénière est la rémission entière de toute la peine temporelle qui reste à subir pour les péchés pardonnés.

**D.** Qu'est-ce que l'Indulgence partielle ?

**R.** C'est celle qui ne remet qu'une partie de la peine temporelle due aux péchés pardonnés.

**D.** Qu'est-ce qu'une indulgence de quinze jours, de sept ans, etc. ?

**R.** C'est, suivant la commune interprétation,

la rémission d'une partie de la peine temporelle, égale à celle qu'on aurait obtenue par la pénitence canonique de quinze jours ou de sept ans.

*\* D.* Pouvons-nous savoir quelle est précisément la valeur d'une indulgence partielle.

*R.* Nous l'ignorons entièrement, parce que nous ne savons dans quelle proportion Dieu accepte les satisfactions que l'Eglise lui offre pour nous, par le moyen des indulgences. Il nous suffit de savoir que les indulgences effacent devant Dieu, en tout ou en partie, la dette dont nous sommes chargés envers sa justice.

*D.* Les indulgences nous dispensent-elles de faire pénitence ?

*R.* Non, elles supposent au contraire que nous avons commencé à satisfaire à Dieu, et que nous sommes disposés à continuer les œuvres satisfactoires ; l'Eglise n'accorde les indulgences que pour suppléer à l'insuffisance de notre pénitence.

*\* D.* Dans quelle vue l'Eglise accorde-t-elle des indulgences ?

*R.* C'est afin d'exciter dans les Fidèles, l'esprit de pénitence, la ferveur de la dévotion et l'amour de Dieu, suivant cette parole de Jésus-Christ : « Celui à qui l'on donne davantage doit aimer davantage ; » c'est encore pour venir en aide à ceux qui embrassent les pratiques de la pénitence avec ces pieuses dispositions.

*D.* Les indulgences peuvent-elles être appliquées aux âmes du purgatoire.

*R.* Oui, la pratique de l'Eglise prouve que les

indulgences peuvent être appliquées aux âmes du Purgatoire et qu'elles leur sont très-utiles.

*\* D.* Les indulgences sont-elles appliquées aux morts de la même manière qu'aux vivants?

*R.* Non, l'Eglise accorde les indulgences aux vivants par voie d'absolution, en leur remettant directement la peine due à leurs péchés; et, aux morts, qui ne sont plus sous sa juridiction, par voie de suffrage, c'est-à-dire par l'intervention des Fidèles qui offrent à Dieu les mérites de Jésus-Christ et des Saints, en le priant d'y avoir égard et de remettre aux âmes des morts la peine due à leurs péchés.

*\* D.* Est-il certain qu'une indulgence plénière délivre du purgatoire l'âme à qui elle est appliquée?

*R.* Non, il n'y a rien dans l'Écriture ni la tradition qui puisse autoriser ce sentiment et donner cette certitude; Dieu seul connaît dans quelle mesure il applique aux âmes du purgatoire les mérites de Jésus-Christ et des Saints, à l'occasion des indulgences que les Fidèles gagnent en faveur de ces âmes.

*D.* Qui a, dans l'Eglise, le pouvoir d'accorder les indulgences?

*R.* Ce pouvoir appartient à ceux qui, dans l'Eglise, ont la juridiction extérieure, c'est-à-dire au Pape pour toute l'Eglise et aux Evêques pour leurs diocèses. Le Pape peut accorder toutes sortes d'indulgences à tous les Fidèles; les Evêques, d'après la discipline actuelle, ne peuvent accorder qu'un an d'indulgence, le jour où ils consacrent

une église, et quarante jours seulement dans toute autre circonstance.

**D.** Que faut-il faire pour gagner les indulgences?

**R.** Il faut 1.<sup>o</sup> accomplir exactement et dans le temps fixé toutes les œuvres prescrites ; 2.<sup>o</sup> les accomplir avec l'intention au moins virtuelle de gagner les indulgences ; 3.<sup>o</sup> être en état de grâce, au moins en accomplissant la dernière œuvre prescrite, et, pour gagner l'indulgence plénière, il faut n'avoir ni péché véniel, ni affection au péché véniel.

**D.** Quelles sont les œuvres ordinairement prescrites pour les indulgences plénières ?

**R.** Ces œuvres sont la confession, la communion et quelques prières à dire selon l'intention du Souverain Pontife.

*Formule à répéter tous les jours dans les prières du matin, pour gagner les indulgences.*

« Mon Dieu, j'offre à votre divine justice, pour  
 « l'expiation de mes péchés, les satisfactions su-  
 « rabondantes de Notre Seigneur Jésus-Christ,  
 « de sa très-sainte Mère et de tous les Saints. J'ai  
 « l'intention de gagner toutes les indulgences que  
 « votre sainte Eglise a attachées à toutes les œuvres  
 « que j'accomplirai durant ce jour ; autant qu'il  
 « est en mon pouvoir, j'applique ces indulgences  
 « aux âmes du purgatoire et en particulier à celles  
 « de mes parents et de mes amis défunts (ou à  
 « l'âme la plus abandonnée du purgatoire, etc.),

« vous priant de leur accorder le soulagement dont  
« elles ont besoin. »

---

## LEÇON XXVIII.

### Du Jubilé.

*D.* Qu'est-ce que le Jubilé ?

*R.* Le Jubilé est une indulgence plénière que le Pape accorde extraordinairement à tous les Fidèles avec certains privilèges.

*D.* Pourquoi cette indulgence est-elle appelée jubilé ?

*R.* C'est parce qu'elle a quelques rapports avec le jubilé des Juifs.

*D.* En quoi consistait le jubilé des Juifs ?

*R.* Il consistait en ce que, chaque cinquantième année, toutes les dettes étaient remises, les prisonniers et les esclaves étaient rendus à la liberté et les biens aliénés retournaient à leurs anciens propriétaires.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de Jubilé ?

*R.* On en distingue de deux sortes : le jubilé ordinaire ou le grand jubilé, et le jubilé extraordinaire ou le petit jubilé.

*D.* Qu'est-ce que le Jubilé ordinaire ?

*R.* C'est celui qui s'accorde tous les vingt-cinq ans ; il commence à Rome aux premières Vêpres de Noël qui précède les années 25, 50, 75 et 100 de chaque siècle, et finit un an après, la veille de la même solennité. La même indulgence est ac-

cordée l'année suivante, à tous les Fidèles du monde catholique.

*D.* Qu'est-ce que le Jubilé extraordinaire ?

*R.* C'est celui qui s'accorde pour quelque cause spéciale et importante, comme l'exaltation d'un nouveau Pape. Il ne dure ordinairement que quinze jours.

*D.* Quelles sont les œuvres prescrites pour gagner l'indulgence du jubilé ?

*R.* Ces œuvres sont, pour le jubilé tant ordinaire qu'extraordinaire, 1.<sup>o</sup> la visite des églises ou des lieux de stations désignés par l'évêque, dans lesquels les Fidèles doivent prier selon les intentions du Pape ; 2.<sup>o</sup> la confession sacramentelle ; et 3.<sup>o</sup> la sainte communion.

*D.* Y a-t-il quelques œuvres particulières pour le jubilé extraordinaire ?

*R.* Oui, pour gagner l'indulgence du jubilé extraordinaire, il faut, outre les œuvres communes à chaque jubilé, 1.<sup>o</sup> faire une aumône, 2.<sup>o</sup> jeûner le mercredi, le vendredi et le samedi de l'une des semaines du jubilé, lors même qu'on ne serait pas obligé au jeûne de l'Eglise.

*D.* Quels sont les privilèges du jubilé ?

*R.* Les principaux privilèges du jubilé sont 1.<sup>o</sup> la faculté accordée aux Fidèles de se choisir un confesseur parmi les prêtres approuvés pour le diocèse où la confession a lieu ; 2.<sup>o</sup> la faculté accordée à tout prêtre approuvé d'absoudre de toute censure et de tout péché réservé, sauf les exceptions de droit ; de commuer les vœux du pénitent, ex-

cepté ceux de chasteté perpétuelle, d'entrer en religion et ceux qui sont faits en faveur d'un tiers; de dispenser de l'irrégularité occulte provenant de la violation des censures.

---

## LEÇON XXIX.

### Du sacrement de l'Extrême-Onction.

**D.** Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ?

**R.** C'est un sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ pour le soulagement spirituel et corporel des malades.

**D.** Pourquoi ce sacrement est-il appelé *Extrême-Onction* ?

**R.** Parce que c'est la dernière des onctions que le Chrétien reçoit.

**D.** Quels sont les effets de l'Extrême-Onction ?

**R.** 1.<sup>o</sup> Elle délivre le malade des restes du péché, c'est-à-dire de la peine temporelle, au moins en partie, et des langueurs spirituelles qui viennent du péché; 2.<sup>o</sup> elle donne la grâce de supporter patiemment les douleurs de la maladie; elle fortifie contre les tentations et contre la crainte excessive de la mort et du jugement, et aide le malade à mourir saintement; 3.<sup>o</sup> elle remet les péchés; 4.<sup>o</sup> enfin elle rend au malade la santé du corps, quand Dieu le juge utile au bien de l'âme.

**D.** Comment savons-nous que ce sacrement produit tous ces effets ?

**R.** Nous le savons par ces paroles de S. Jacques :  
« Quelqu'un est-il malade parmi vous ? Qu'il fasse

« venir les prêtres de l'Eglise, que ceux-ci prient  
 « sur lui, en l'oignant de l'huile au nom du Sei-  
 « gneur, et la prière de la foi sauvera le malade,  
 « et le Seigneur le soulagera, et, s'il a commis des  
 « péchés, ils lui seront remis. »

*D.* Quelle est la Matière de l'Extrême-Onction?

*R.* La Matière éloignée est l'huile d'olive bénite par l'évêque le Jeudi Saint; la Matière prochaine consiste dans les onctions que fait le prêtre sur les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds et la poitrine du malade.

*D.* Pourquoi fait-on les onctions sur les différents sens?

*R.* On fait les onctions sur les différents sens, afin de les purifier des péchés dont ils ont été comme les instruments.

*D.* Quelle est la Forme de ce sacrement?

*R.* La Forme de l'Extrême-Onction consiste dans ces paroles que le prêtre prononce à chaque onction:  
 « Que le Seigneur, par cette sainte onction et par sa  
 « très-douce miséricorde, vous pardonne les péchés  
 « que vous avez commis par la vue, etc. »

*D.* Quel est le Ministre de l'Extrême-Onction?

*R.* Le prêtre est seul Ministre de ce sacrement; pour l'administrer validement, il suffit d'avoir le caractère sacerdotal, mais, hors le cas de nécessité, le curé ou son délégué peut seul l'administrer licitement.

*D.* À qui faut-il administrer le sacrement de l'Extrême-Onction?

*R.* On doit l'administrer à tous les Fidèles qui

ayant été capables de pécher, sont dangereusement malades, pourvu qu'il n'y ait de leur part aucune disposition contraire à la sainteté du sacrement.

*D.* Quand faut-il recevoir l'Extrême-Onction ?

*R.* Il faut recevoir l'Extrême-Onction dès que le danger provenant de la maladie, paraît prochain, et sans attendre que l'on soit à l'extrémité, de peur d'être exposé à mourir sans ce secours, ou à le recevoir sans connaissance et avec peu de fruit.

*D.* L'Extrême-Onction est-elle nécessaire au salut.

*R.* Ce sacrement n'est pas absolument nécessaire au salut ; mais, omettre de le recevoir par négligence ou par mépris, c'est se rendre coupable d'une faute grave.

*D.* Peut-on recevoir l'Extrême-Onction plusieurs fois ?

*R.* Un malade peut recevoir l'Extrême-Onction toutes les fois qu'après l'avoir reçue dans une maladie dangereuse et être entré en convalescence, il retombe en danger ; mais il ne peut la recevoir qu'une fois dans la même maladie.

*D.* Avec quelles dispositions faut-il recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction ?

*R.* Pour recevoir ce sacrement avec fruit, il faut 1.<sup>o</sup> être en état de grâce, ou au moins avoir un grand repentir de ses péchés, si l'on ne peut recevoir le sacrement de pénitence ; 2.<sup>o</sup> produire des actes d'une foi vive en Jésus-Christ, d'une

espérance ferme en ses mérites et en sa miséricorde, d'un ardent amour envers Dieu et d'un grand désir de le posséder dans le ciel ; 3.° se résigner à la volonté de Dieu et lui faire de tout son cœur le sacrifice de sa vie ; 4.° enfin s'unir aux prières de l'Eglise et faire, à chaque onction, un acte de contrition des péchés commis par le sens sur lequel le prêtre fait l'onction.

*D.* A quoi sont obligés ceux qui sont auprès d'un malade ?

*R.* Les parents d'un malade, et, à leur défaut, les personnes qui l'entourent, ont un devoir important à remplir à son égard, quand la maladie devient dangereuse, c'est de l'avertir de son état, et de l'exhorter à recevoir les derniers sacrements et à se préparer à faire une sainte mort.

*D.* Quelle préparation matérielle doit précéder l'administration de ce sacrement ?

*R.* Quand un malade est sur le point de recevoir l'Extrême-Onction, les personnes qui l'assistent doivent mettre la chambre dans un état de propreté, couvrir le lit d'un drap blanc, et disposer une table sur laquelle on étend une nappe blanche et l'on place un crucifix, deux cierges allumés, de l'eau bénite, un plat contenant sept ou huit pelotons de coton ou d'étoupe pour essuyer les onctions, un peu de mie de pain pour purifier les doigts du prêtre, un autre plat pour recevoir les pelotons après chaque onction ; enfin préparer un vase rempli d'eau, une serviette et une cuvette pour le lavement des doigts du prêtre.

**D.** Dans quel sentiment faut-il assister à l'administration des derniers sacrements ?

**R.** Ceux qui assistent à l'administration des derniers sacrements doivent prier pour le malade, demander pour lui la patience, la résignation et le don de la persévérance finale; ils doivent aussi demander à Dieu pour eux-mêmes la grâce de recevoir les sacrements avant de mourir et celle de faire une sainte mort.

**D.** Que faut-il faire, quand le malade est sur le point de mourir ?

**R.** Il faut lui faire appliquer l'indulgence plénière, dite à *l'article de la mort*, et réciter pour lui les prières de la recommandation de l'âme, par lesquelles on demande à Dieu, pour celui qui est à l'agonie, la grâce de bien mourir, un jugement de miséricorde, et une prompte délivrance du purgatoire après sa mort.

### LEÇON XXX.

#### **Du sacrement de l'Ordre.**

**D.** Qu'est-ce que l'Ordre ?

**R.** L'Ordre est un sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, et la grâce de les exercer saintement.

**D.** Pourquoi appelle-t-on ce sacrement du nom d'Ordre ?

**R.** Parce qu'il donne à ceux qui en sont honorés

un rang supérieur à celui des simples Fidèles, et qu'il établit une subordination entre les différents ministres de l'Eglise.

*D.* Quelles sont les fonctions ecclésiastiques ?

*R.* Les fonctions ecclésiastiques sont 1.° de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ et d'offrir le saint sacrifice de la Messe; 2.° de remettre les péchés et d'administrer les sacrements; 3.° de prêcher la parole de Dieu.

*D.* De qui vient le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques ?

*R.* Il vient de Jésus-Christ qui l'a donné aux Apôtres pour le transmettre aux Evêques et, par ceux-ci, aux prêtres.

\* *D.* Quand Jésus-Christ institua-t-il le sacrement de l'Ordre ?

*R.* Jésus-Christ institua ce sacrement, lorsque, dans la dernière cène, il donna à ses Apôtres le pouvoir de consacrer son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, et quand, après sa résurrection, il ajouta à ce pouvoir celui de remettre les péchés.

*D.* Quels sont les effets du sacrement de l'Ordre ?

*R.* Les effets du sacrement de l'Ordre sont 1.° le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques; 2.° l'augmentation de la grâce sanctifiante et les grâces actuelles dont le prêtre a besoin pour remplir convenablement et avec piété les fonctions sacrées; 3.° le caractère ineffaçable que ce sacrement imprime dans l'âme de celui qui le reçoit.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes d'ordres?

*R.* On en distingue de deux sortes : les ordres mineurs et les ordres majeurs.

*D.* Qu'est-ce que les Ordres Mineurs?

*R.* Ce sont ceux qui préparent aux ordres majeurs : les pouvoirs en sont moindres et les fonctions moins relevées que les pouvoirs et les fonctions des ordres majeurs. Il y a quatre ordres mineurs, qui sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte; le premier est précédé de la tonsure.

*D.* Qu'est-ce que les Ordres Majeurs?

*R.* Les Ordres Majeurs ou sacrés sont ceux qui consacrent à Dieu, d'une manière particulière et perpétuelle, ceux qui les reçoivent; ce sont le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. Il faut y ajouter l'épiscopat qui est la plénitude du sacerdoce.

\* *D.* A quoi se rapportent tous ces ordres?

*R.* Ils se rapportent tous plus ou moins directement à la sainte Eucharistie, dont la consécration est la principale fonction du prêtre; mais tous ensemble ne forment qu'un seul et même sacrement qui est le sacrement de l'Ordre.

\* *D.* Pourquoi dites-vous que l'épiscopat est la plénitude du sacerdoce?

*R.* Parce que le pouvoir de l'évêque s'étend à toutes les fonctions sacrées, sans exception; au lieu que le pouvoir du prêtre ne s'étend qu'à une partie de ces fonctions.

*D.* Quelles sont les fonctions spéciales de l'évêque?

*R.* L'évêque ordonne les prêtres, il confirme

les Fidèles, et il est le premier pasteur et supérieur ecclésiastique dans son diocèse.

*D.* Quels sont nos devoirs envers les évêques et les prêtres ?

*R.* Nous devons 1.<sup>o</sup> respecter et honorer les évêques et les prêtres comme associés au sacerdoce de Jésus-Christ; 2.<sup>o</sup> leur obéir en ce qui regarde le service de Dieu et notre sanctification, les considérant comme étant revêtus de l'autorité de Jésus-Christ; 3.<sup>o</sup> avoir pour eux une sincère reconnaissance pour les biens spirituels qu'ils nous procurent par leurs prières, leurs instructions et leur zèle pour notre salut.

*D.* Quelle est la Matière du sacrement de l'Ordre ?

*R.* C'est l'imposition des mains de l'évêque et la présentation des instruments avec lesquels celui qui est ordonné, doit exercer les fonctions de son ordre.

*D.* Quelle est la Forme de l'Ordre ?

*R.* La Forme de ce sacrement consiste dans les paroles que prononce l'évêque en imposant les mains et en présentant les instruments.

*D.* Quel en est le Ministre ?

*R.* L'évêque seul est le Ministre du sacrement de l'Ordre, mais il ne peut le conférer licitement qu'à ceux qui sont soumis à son autorité.

*D.* Quelles sont les principales dispositions pour recevoir le sacrement de l'Ordre ?

*R.* Il faut 1.<sup>o</sup> avoir la vocation, les vertus et les qualités intérieures qui rendent le prêtre un digne ministre de Jésus-Christ, c'est-à-dire la

probité, la chasteté, la fermeté dans la foi, la science compétente; 2.<sup>o</sup> avoir l'âge requis par les saints canons; 3.<sup>o</sup> être exempt de toute irrégularité; 4.<sup>o</sup> enfin être en état de grâce.

*D.* La vocation divine est-elle nécessaire ?

*R.* Oui, car personne ne peut s'ingérer dans l'exercice des fonctions sacrées, ni avoir droit aux grâces actuelles qui sont nécessaires pour remplir dignement ces fonctions, s'il n'a été choisi et destiné de Dieu pour ce saint ministère.

*D.* Qu'est-ce qu'une irrégularité ?

*R.* C'est un empêchement canonique qui rend un homme inhabile à recevoir la tonsure ou les saints ordres, et à exercer ceux qu'il a reçus.

*D.* Combien y a-t-il d'espèces d'irrégularités ?

*R.* Il y en a de deux espèces : celles qui résultent de quelque défaut, et celles qui proviennent de quelque crime.

*D.* Pourquoi l'Eglise a-t-elle introduit ces empêchements ?

*R.* L'Eglise les a introduits pour montrer avec quel respect on doit traiter les saints ordres, et avec quelle décence il faut en exercer les fonctions.

## LEÇON XXXI.

### Du sacrement de Mariage.

*D.* Qu'est-ce que le Mariage ?

*R.* Le Mariage est un sacrement qui forme une union sainte et inséparable entre l'homme et la

femme, qui leur donne la grâce de vivre ensemble chrétiennement et d'élever leurs enfants dans la crainte de Dieu.

*D.* Le Mariage est-il un état bon et saint ?

*R.* Oui, le Mariage est un état bon et saint : ce qui le prouve, c'est que Dieu lui-même l'a institué au commencement du monde, que Jésus-Christ l'a élevé à la dignité de sacrement, que S. Paul appelle le Mariage des Chrétiens saint et honorable, enfin que le Mariage représente l'union du Verbe divin avec la nature humaine et celle de Jésus-Christ avec son Eglise.

*D.* N'y a-t-il pas un état plus parfait que celui du Mariage ?

*R.* Oui, la virginité chrétienne est un état plus parfait et plus agréable à Dieu que le Mariage.

*D.* Pourquoi dites-vous que le Mariage forme une union entre l'homme et la femme ?

*R.* C'est parce que l'homme ne peut avoir en même temps qu'une femme, et que la femme ne peut avoir en même temps qu'un mari.

*D.* Pourquoi dites-vous que cette union est *inséparable* ?

*R.* Parce que le Mariage est indissoluble d'après son institution, et qu'ainsi l'union qu'il établit entre les époux ne peut être rompue que par la mort de l'un d'eux.

*D.* Quels sont les effets du sacrement de Mariage ?

*R.* Le sacrement de Mariage produit, dans ceux qui le reçoivent avec de pieuses dispositions, outre

l'augmentation de la grâce sanctifiante, une grâce actuelle et spéciale qui sanctifie et fortifie l'union des époux, qui les fixe dans leur affection mutuelle, les fait vivre dans un accord parfait, les porte à s'entr'aider dans l'affaire de leur salut, à supporter ensemble les charges et les peines du Mariage, à aimer et à élever chrétiennement leurs enfants.

*D.* Quels sont ceux qui peuvent recevoir le sacrement de Mariage?

*R.* Tous ceux qui sont baptisés et qui ne sont liés d'aucun empêchement, ou qui en ont obtenu dispense, peuvent recevoir valablement le sacrement de Mariage.

*D.* Quelles sont les dispositions requises pour recevoir le sacrement de Mariage licitement et avec fruit?

*R.* Les principales dispositions sont la vocation, la pureté d'intention, la prudence dans le choix de la personne qu'on veut épouser, l'instruction religieuse et l'état de grâce.

*D.* Est-il important de s'assurer qu'on est appelé au Mariage avant de s'y engager?

*R.* Oui, car Dieu n'accorde ordinairement les grâces propres à ce sacrement qu'à ceux qu'il a lui-même appelés au Mariage. Il faut en outre que la personne qu'on se propose d'épouser soit celle que Dieu a destinée.

*D.* Quels moyens faut-il employer pour savoir si l'on est appelé de Dieu au Mariage?

*R.* Il faut 1.° prier avec ferveur dans le désir

de connaître la volonté de Dieu; 2.<sup>o</sup> consulter les personnes sages, prudentes et désintéressées; 3.<sup>o</sup> examiner si l'on a de l'inclination pour cet état, si l'on a assez de vertu pour y vivre chrétiennement et en remplir tous les devoirs; en un mot, si l'on aura plus de facilité de faire son salut dans le mariage que dans tout autre état.

*D.* Quelle intention doit-on avoir en se mariant?

*R.* En se mariant, les époux doivent avoir en vue les fins pour lesquelles Dieu a institué le Mariage, se proposer de se secourir et de se sanctifier mutuellement, d'élever chrétiennement leurs enfants, et écarter tout mauvais désir, tout dessein d'ambition et d'intérêt purement temporel.

*D.* Qu'est-ce qu'exige la prudence chrétienne par rapport au choix de la personne qu'on veut épouser?

*R.* Elle exige que l'on considère, moins la richesse et les qualités extérieures, que l'éducation chrétienne, la vertu, la douceur de caractère, les qualités de l'esprit et du cœur de la personne qu'on a en vue.

*D.* Quelle instruction religieuse faut-il avoir pour se marier?

*R.* Il faut connaître les principales vérités de la foi, les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise, les obligations et les dangers du Mariage, et être dans la ferme résolution d'accomplir les unes et d'éviter les autres.

**D.** Est-ce un grand mal que de recevoir le sacrement de Mariage sans être en état de grâce ?

**R.** Oui, c'est profaner ce sacrement, et, par ce sacrilège, se priver des grâces propres au Mariage et attirer les malédictions de Dieu sur soi et sur ses enfants.

**D.** Pourquoi trouve-t-on tant de mariages qui ne sont pas heureux ?

**R.** C'est parce que l'on n'apporte pas au Mariage les vues et les dispositions requises ; comme on éloigne Dieu et toute pensée religieuse de l'union que l'on contracte, il n'est pas étonnant que Dieu refuse ses grâces et ses bénédictions.

**D.** Comment faut-il se préparer prochainement au Mariage ?

**R.** Les futurs époux doivent se préparer au Mariage par la prière, par les bonnes œuvres, par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, par une exacte vigilance sur eux-mêmes ; éviter toute familiarité et s'interdire toute liberté contraire à la réserve dont ils doivent user l'un envers l'autre ; se présenter au Mariage avec respect, modestie, et demander à Dieu, pendant la cérémonie et la Messe qui la suit, la grâce de vivre saintement dans cet état.

**D.** Quels sont les devoirs des personnes mariées ?

**R.** Les époux doivent 1.<sup>o</sup> s'aimer d'un amour honnête, chaste et respectueux ; 2.<sup>o</sup> se supporter réciproquement et s'entr'aider dans les charges du Mariage et dans les peines de la vie ; 3.<sup>o</sup> vivre

ensemble dans la paix, avec patience et douceur, s'édifier par l'exemple des vertus chrétiennes ; 4.° se garder une fidélité inviolable ; 5.° éviter tout ce qui serait contraire aux fins du Mariage ; 6.° enfin élever chrétiennement leurs enfants.

---

## LEÇON XXXII.

**Des conditions du Mariage.**

*D.* Qu'appelle-t-on conditions du Mariage ?

*R.* On appelle conditions du Mariage certaines formalités qui doivent en précéder ou en accompagner la célébration.

*D.* Quelles sont les conditions qui doivent précéder la célébration du Mariage ?

*R.* Ce sont les fiançailles, les bans et le consentement des parents.

*D.* Qu'est-ce que les Fiançailles ?

*R.* Les Fiançailles sont la promesse que deux personnes habiles à se marier se font mutuellement de se prendre un jour pour mari et pour femme, et qu'elles expriment par quelque signe sensible.

*D.* Les fiançailles imposent-elles l'obligation de se marier ?

*R.* Oui, les fiancés sont obligés d'accomplir leur promesse, si quelque cause juste et raisonnable ne les en empêche ou ne les en dispense.

*D.* Qu'est-ce que l'on entend par Bans ?

*R.* On entend par Bans les publications qu'on fait à l'Eglise, du mariage que telles personnes se proposent de contracter entre elles.

**D.** Pourquoi l'Eglise oblige-t-elle de publier les mariages ?

**R.** C'est afin d'empêcher les mariages secrets, de découvrir les empêchements dont pourraient être liés les futurs époux et de mettre les parents ou autres personnes intéressées en mesure de s'opposer aux mariages qui blesseraient leurs droits.

**D.** Par qui et combien de fois les mariages doivent-ils être publiés ?

**R.** Le concile de Trente ordonne que la publication des mariages soit faite par le curé des parties, dans l'église paroissiale, pendant la messe solennelle, et trois jours de Dimanches ou de fêtes consécutives ; mais on peut obtenir, pour de justes raisons, dispense d'un ou de deux bans.

**D.** Est-on obligé de révéler les empêchements dont on a connaissance ?

**R.** Oui, car, sans cette révélation, le Mariage serait nul et le sacrement profané ; aussi cette obligation regarde tous ceux qui connaissent des empêchements, quels que soient leur âge, leur sexe, leur condition ; mais elle est encore plus stricte pour les futurs époux et pour les parents que pour les étrangers à leur famille.

**D.** Les enfants de famille doivent-ils, pour se marier, demander et obtenir le consentement de leurs parents ?

**R.** Le respect, l'honneur et l'obéissance que les enfants doivent à leurs parents, leur commandent de ne s'engager dans le Mariage que de leur

consentement; néanmoins, le défaut de consentement de la part des parents ne rend pas nul le mariage des enfants.

*D.* Les enfants peuvent-ils être quelquefois excusables en se mariant contre le gré de leurs parents?

*R.* Oui, ils peuvent quelquefois être excusables, quoiqu'ils n'aient pas pour la volonté de leurs parents, au sujet de leur mariage, toute la déférence que ceux-ci exigent; par exemple, si les parents, par un abus manifeste de leur autorité, s'opposent injustement au mariage de leurs enfants, lorsque d'ailleurs, ils s'agit d'une alliance très-convenable et avantageuse sous tous les rapports.

*D.* Quelles sont les conditions qui doivent accompagner la célébration du Mariage?

*R.* Ces conditions sont le consentement des parties, la présence du curé et des témoins, et l'exemption de tout empêchement.

*D.* Le consentement des parties est-il essentiel au Mariage?

*R.* Oui, car le Mariage, étant un véritable contrat, ne peut exister qu'autant que les parties consentent intérieurement et librement à se marier ensemble.

*D.* Qu'est-ce qu'un mariage *clandestin*?

*R.* On appelle *clandestin* tout mariage qui est célébré autrement qu'en présence du curé des époux et de deux ou trois témoins.

*D.* Les mariages clandestins sont-ils nuls?

*R.* Oui, les mariages qui se célèbrent autre-

ment qu'en présence du curé et de deux ou trois témoins sont entièrement nuls, dans les pays où le décret du concile de Trente, qui les annule, a été publié ; ainsi, en France, tout mariage contracté uniquement devant l'officier de l'état civil, est nul de plein droit et n'est qu'un fantôme de mariage.

**D.** Quel est le propre curé relativement au Mariage ?

**R.** Le curé dont la présence est requise pour la validité du Mariage, est le curé de la paroisse des époux ou de l'un d'eux, ou le prêtre délégué, soit par le propre curé, soit par l'Ordinaire pour assister au mariage.

### LEÇON XXXIII.

#### **Des Empêchements et des Cérémonies du Mariage.**

**D.** Qu'appelle-t-on Empêchement de Mariage ?

**R.** On appelle Empêchement de Mariage tout ce qui s'oppose à ce qu'un mariage soit célébré validement ou licitement.

**D.** Combien distingue-t-on de sortes d'empêchements ?

**R.** On en distingue de deux sortes ; les uns se nomment *dirimants* et rendent les personnes inhabiles à contracter, de telle sorte que, si elles se marient nonobstant l'empêchement, leur mariage est nul ; les autres s'appellent *prohibitifs* et ont pour effet de rendre le mariage illicite.

**D.** L'Eglise peut-elle établir des empêchements de Mariage ?

**R.** Oui, il est de foi que l'Eglise a de droit divin, le pouvoir d'établir des empêchements qui rendent nul même le contrat de Mariage.

**D.** Que suit-il de là ?

**R.** Il s'ensuit 1.<sup>o</sup> que tout mariage contracté, même dans la bonne foi, avec un empêchement dirimant, est radicalement nul, qu'il ne donne aucun droit et ne produit aucun effet ; 2.<sup>o</sup> que celui qui se marie avec la conscience d'un empêchement même prohibitif, se rend coupable d'un péché grave.

**D.** Quels sont les empêchements dirimants ?

**R.** Les principaux empêchements dirimants sont : l'erreur sur la personne, le vœu solennel de chasteté, la parenté qui existe jusqu'au quatrième degré en ligne collatérale et indéfiniment en ligne directe, l'alliance qui empêche un homme devenu veuf d'épouser aucune parente de sa femme jusqu'au quatrième degré, et de même une femme veuve par rapport aux parents de son mari, le crime d'adultère ou d'homicide, la disparité du culte entre un chrétien et un infidèle, la violence qui imprime une crainte grave et injuste, l'ordre sacré, le lien provenant d'un premier mariage qui subsiste, la démence, l'enlèvement, la clandestinité.

**D.** Quels sont les empêchements prohibitifs ?

**R.** Les empêchements prohibitifs sont au nombre de quatre, savoir : la défense de l'Eglise, par

exemple, celle qui rend illicite le mariage d'un catholique avec un hérétique; le vœu simple de chasteté; le temps prohibé, qui s'étend depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au jour de l'Epiphanie inclusivement, et depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo aussi inclusivement; les fiançailles faites avec une autre personne.

*D.* Peut-on obtenir dispense des empêchements de Mariage ?

*R.* L'Eglise peut dispenser, pour des causes légitimes, des empêchements qu'elle a établis; mais elle ne peut dispenser de ceux qui sont de droit naturel ou de droit divin.

*D.* A qui appartient, dans l'Eglise, le pouvoir de dispenser des empêchements de Mariage ?

*R.* Le Pape peut dispenser tous les Fidèles de tous les empêchements de droit ecclésiastique; l'évêque peut aussi, en vertu d'un consentement tacite ou exprès du Pape, dispenser de certains empêchements, dans quelques cas particuliers.

*D.* Quelles sont les principales Cérémonies qui accompagnent la célébration du mariage ?

*R.* Ces Cérémonies sont l'anneau que l'époux met au doigt de l'épouse, les pièces de monnaie présentées par l'épouse et la bénédiction du prêtre.

*D.* Que signifie l'anneau que l'époux met au doigt de l'épouse ?

*R.* L'anneau que le prêtre bénit est le signe de l'amour et de la fidélité inviolable que les époux

se promettent mutuellement et de l'union intime qui doit régner entre eux.

*D.* Quelle est la signification des pièces de monnaie que présente l'épouse en se mariant ?

*R.* Ces pièces de monnaie sont comme le symbole de la dot de l'épouse ; elles indiquent que , par le mariage , tous les biens deviennent communs entre les époux.

*D.* Que marque la bénédiction du prêtre ?

*R.* Cette bénédiction solennelle rappelle celle que Dieu donna à Adam et à Eve en les unissant par le mariage ; elle signifie que l'union contractée par les époux , est ratifiée de Dieu , et que le prêtre appelle sur eux les grâces dont ils ont besoin pour se sanctifier dans le mariage.



# QUATRIÈME PARTIE.

## DU SERVICE DIVIN.

### LEÇON I.

#### De la Prière en général.

*D.* Qu'est-ce que le Service divin ?

*R.* Le Service divin est l'ensemble des actes de religion, soit particuliers, soit publics, par lesquels nous témoignons à Dieu le respect, l'adoration, l'amour, la confiance et la soumission que nous lui devons.

*D.* Quel est l'acte principal du Service divin ?

*R.* C'est la Prière.

*D.* Qu'est-ce que la Prière ?

*R.* La Prière est une élévation de notre âme vers Dieu, pour lui rendre nos hommages, lui exposer nos besoins, lui demander les choses qui nous sont nécessaires, et particulièrement celles qui ont rapport au salut.

*D.* La Prière est-elle bien excellente ?

*R.* Oui, de tous les actes du service divin, la Prière est le plus utile et le plus excellent ; elle est proprement la source de tous les biens.

*D.* En quoi consiste l'excellence de la Prière ?

*R.* Elle consiste en ce que, par la prière, nous nous élevons jusqu'à Dieu, nous lui communiquons

nos pensées et nos désirs ; nous rendons hommage à ses perfections infinies ; nous le remercions de ses bienfaits , nous lui exposons avec confiance nos besoins , nous sollicitons de sa bonté les secours qui nous sont nécessaires , nous désarmons sa justice , nous fléchissons sa miséricorde et nous obtenons ses grâces.

*D.* Sommes-nous obligés de prier ?

*R.* Oui, nous sommes obligés de prier : Dieu a toujours fait de la Prière un devoir indispensable ; Jésus-Christ nous commande de prier et nous présente la Prière comme le moyen ordinaire et nécessaire pour obtenir les grâces dont nous avons besoin afin d'opérer notre salut.

*D.* Quand doit-on prier ?

*R.* Jésus-Christ ordonne de prier en tout temps ; mais on doit particulièrement prier tous les jours le matin et le soir , avant et après le repas ; quand on assiste à la Messe et aux Offices ; dans les circonstances où l'on a un besoin particulier du secours de Dieu, c'est-à-dire dans les dangers et les tentations , quand il s'agit de choisir un état , dans les moments de doute , de peine ou d'embarras ; dès qu'on s'éveille , pour s'offrir à Dieu et lui consacrer les actions de la journée ; quand on se met au travail , et qu'on entreprend quelque affaire ou quelque voyage ; lorsqu'on est malade , et , à plus forte raison , quand on est sur le point de mourir.

*D.* En quel lieu faut-il prier ?

*R.* On peut et on doit prier Dieu en tout lieu , mais préférablement à l'Eglise, où Jésus-Christ est

continuellement présent, prêt à recevoir nos vœux et à exaucer nos prières.

*D.* Dans quelle posture faut-il prier ?

*R.* Il faut prier dans une posture humble et respectueuse, c'est-à-dire ordinairement à genoux, les mains jointes et les yeux baissés à l'exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui priaît la face prosternée contre terre au Jardin des Oliviers.

\* *D.* Ne peut-on jamais prier sans être à genoux ?

*R.* Pendant le temps pascal et tous les dimanches de l'année, l'esprit de l'Eglise est qu'on prie debout, en signe de joie à cause de la résurrection de Jésus-Christ. Puis, indépendamment de la prière du matin et du soir, qui doit toujours se dire à genoux, c'est une très-bonne pratique de prier debout, assis ou en marchant dans les diverses occasions dont nous avons parlé plus haut.

*D.* Que devons-nous demander à Dieu ?

*R.* Nous devons, en priant, demander à Dieu principalement le bonheur éternel et les moyens de l'obtenir ; nous pouvons aussi demander secondairement les biens de l'ordre naturel, dans la vue de les faire servir à la gloire de Dieu et à notre salut.

*D.* Pour qui devons-nous prier ?

*R.* Nous devons prier pour tous les hommes et surtout pour nous-mêmes, pour nos parents, nos supérieurs spirituels et temporels, pour nos amis et nos bienfaiteurs, pour nos ennemis, pour les pécheurs, pour ceux qui se sont recommandés à nos prières et pour les âmes des défunts.

**D.** Comment faut-il prier ?

**R.** Il faut prier avec attention, dévotion, humilité, confiance et persévérance.

**D.** Qu'est-ce que prier avec attention ?

**R.** C'est, en priant, s'occuper de Dieu, de ce qu'on lui demande, et autant que possible éloigner de son esprit toute autre pensée.

**D.** Qu'est-ce que prier avec dévotion ?

**R.** C'est prier avec un désir ardent d'obtenir ce que l'on demande à Dieu.

**D.** Qu'est-ce que prier avec humilité ?

**R.** C'est reconnaître, à la vue de sa bassesse et de la grandeur de Dieu, qu'on est indigne de paraître en sa présence et d'obtenir ses grâces.

**D.** Qu'est-ce que prier avec confiance ?

**R.** C'est prier avec une ferme assurance que Dieu nous accordera l'objet de nos demandes, s'il est utile à notre salut.

**D.** Sur quoi est fondée cette assurance ?

**R.** Elle est fondée sur la bonté, la puissance et la fidélité de Dieu, qui nous l'a promis.

**D.** Qu'est-ce que prier avec persévérance ?

**R.** C'est prier avec assiduité et sans nous lasser, lors même que Dieu diffère de nous exaucer.

## LEÇON II.

### Des diverses espèces de Prières.

**D.** Combien distingue-t-on d'espèces de prières ?

**R.** Il y a deux espèces de prières : la prière *mentale* et la prière *vocale*.

**D.** Qu'est-ce que la Prière Mentale?

**R.** C'est celle qui se fait au fond du cœur, sans être produite au dehors par aucune parole. Ainsi, faire l'oraison mentale, c'est élever son esprit et son cœur vers Dieu, et s'occuper en silence des vérités révélées de Dieu.

**D.** Est-il utile de faire l'oraison mentale?

**R.** Oui, car l'oraison mentale est comme l'âme de la piété et le plus solide fondement de la vie et des vertus chrétiennes.

**D.** Quels biens procure l'oraison mentale?

**R.** Elle éclaire notre esprit et touche notre cœur; elle nous inspire de l'amour et du zèle pour le service de Dieu, et nous donne le courage de nous corriger de nos défauts et de travailler à acquérir les vertus.

**D.** Est-il à propos que toutes sortes de personnes pratiquent l'oraison mentale?

**R.** Oui, car si la plupart des chrétiens crouissent dans le péché et se damnent, c'est parce qu'ils sont peu touchés des vérités de la foi et qu'ils ne prennent pas le temps d'y réfléchir.

\* **D.** Les simples et les ignorants sont-ils capables de faire l'oraison mentale?

**R.** Oui, car tous peuvent considérer la grandeur et les perfections de Dieu, faire de sérieuses réflexions sur les mystères de la vie et de la mort de Jésus-Christ, sur la vanité des choses du monde et sur l'importance du salut, comprendre le danger de leurs mauvaises inclinations, la nécessité de

s'en corriger, et prendre des résolutions et des mesures propres à arriver à la possession du ciel.

*D.* Qu'est-ce que la Prière Vocale ?

*R.* C'est celle qui exprime les sentiments du cœur par des paroles ; pour être une véritable prière, elle ne doit pas seulement consister dans le mouvement des lèvres, mais avoir son principe et son fondement dans les désirs du cœur et dans les sentiments d'adoration, de reconnaissance et de confiance.

*D.* Combien distingue-t-on de sortes de prières vocales ?

*R.* On en distingue de deux sortes : les prières particulières et les prières publiques.

*D.* Quelle est la plus excellente des prières vocales ?

*R.* C'est l'*Oraison Dominicale* ou la prière du Seigneur, ainsi nommée, parce qu'elle nous a été enseignée et recommandée par Notre Seigneur Jésus-Christ.

*D.* Récitez l'*Oraison Dominicale* en français ?

*R.* Notre Père, qui êtes aux cieux, etc.

*D.* Pourquoi donnons-nous à Dieu le nom de *Père* ?

*R.* C'est 1.<sup>o</sup> parce qu'il nous donne et nous conserve la vie ; 2.<sup>o</sup> parce qu'il nous adopte pour ses enfants et pour les héritiers de son royaume ; 3.<sup>o</sup> enfin, parce que le nom de Père est le nom le plus propre à nous inspirer l'amour et la confiance avec lesquels nous devons prier Dieu.

**D.** Pourquoi disons-nous *notre Père* et non pas *mon Père* ?

**R.** C'est pour nous rappeler que nous sommes les enfants d'une même famille, dont Dieu est le père commun, et qu'en qualité de frères, nous devons prier les uns pour les autres.

**D.** Pourquoi ajoutons-nous : *Qui êtes aux cieux*, puisque Dieu est partout ?

**R.** Parce que c'est dans les cieux que la gloire de Dieu paraît avec le plus d'éclat, et que c'est là que nous devons désirer de le posséder éternellement.

**D.** Que demandons-nous par ces paroles : *Que votre nom soit sanctifié* ?

**R.** Nous demandons que Dieu soit connu, aimé, servi et glorifié par tous les hommes et par nous en particulier.

**D.** Que demandons-nous par ces paroles : *Que votre règne arrive* ?

**R.** Nous demandons à Dieu qu'il règne maintenant dans nos cœurs par sa grâce, et qu'il nous fasse régner un jour avec lui dans sa gloire.

**D.** Quel est le sens de cette demande : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel* ?

**R.** Nous demandons, par ces paroles, que tous les hommes accomplissent sur la terre la volonté de Dieu, comme les Anges et les Saints l'accomplissent dans le ciel.

**D.** Que demandons-nous par ces paroles : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour* ?

**R.** Nous prions Dieu de nous accorder chaque

jour ce qui nous est nécessaire pour la vie de l'âme, et pour celle du corps.

*D.* Que demandons-nous par ces paroles : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ?*

*R.* Nous prions Dieu de nous remettre nos péchés, et, par conséquent, de nous donner un cœur contrit et humilié de l'avoir offensé. En ajoutant ces paroles : *comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, nous nous engageons nous-mêmes à aimer nos ennemis et à leur pardonner comme nous désirons que Dieu nous aime et qu'il nous pardonne.

*D.* Que demandons-nous à Dieu par cette prière : *Et ne nous laissez pas succomber à la tentation ?*

*R.* Nous demandons à Dieu qu'il nous préserve de la tentation ou qu'il nous fasse la grâce d'en triompher.

*D.* La tentation est-elle un péché ?

*R.* Non, la tentation n'est pas un péché par elle-même, mais c'est le consentement qu'on y donne qui est un péché.

*D.* Que contient cette dernière demande : *Mais délivrez-nous du mal ?*

*R.* Par là, nous prions Dieu qu'il nous délivre de tous les maux spirituels et des corporels, c'est-à-dire qu'il nous délivre du péché et de tout ce qui porte au péché, et qu'il nous préserve des malheurs de cette vie, des infirmités, des maladies, des pertes, des persécutions, etc.

**D.** Que signifie le mot : *Ainsi soit-il* ?

**R.** Ce mot exprime le désir que toutes les demandes qui viennent d'être adressées à Dieu, soient accueillies et exaucées par lui à cause des mérites de Jésus-Christ.

**D.** Quelle est la prière que l'on dit ordinairement après l'Oraison Dominicale ?

**R.** C'est l'*Ave, Maria* ou la Salutation Angélique, ainsi nommée parce qu'elle commence par les paroles que l'ange Gabriel adressa à la sainte Vierge, en lui annonçant qu'elle serait mère de Dieu.

**D.** Récitez la Salutation Angélique en français ?

**R.** Je vous salue, Marie, etc.

**D.** De quelles paroles se compose la Salutation Angélique ?

**R.** Elle se compose 1.<sup>o</sup> des paroles de l'ange Gabriel : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes ; » 2.<sup>o</sup> de celles que Ste. Elisabeth dit à la sainte Vierge quand Marie la visita : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni ; » 3.<sup>o</sup> enfin de la prière que l'Eglise a ajoutée : « Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il. »

**D.** Dans quels sentiments devons-nous réciter l'*Ave, Maria* ?

**R.** Nous devons réciter cette prière avec un respect religieux, une tendre dévotion envers la sainte Mère de Dieu, et une filiale confiance en sa protection.

**D.** Qu'est-ce que la prière appelée *Angelus*?

**R.** C'est une prière qui se compose de trois versets de l'Évangile, contenant l'histoire abrégée du mystère de l'Incarnation, et après chacun desquels on récite l'*Ave, Maria*. Cette prière se dit tous les jours le matin, à midi et le soir, au son de la cloche.

**D.** A quoi faut-il penser en récitant l'*Angelus*?

**R.** Il faut penser 1.<sup>o</sup> au mystère de l'Incarnation avec un sentiment d'adoration et de reconnaissance; 2.<sup>o</sup> à la profonde humilité et à la pureté parfaite de la sainte Vierge, et 3.<sup>o</sup> au secours que nous recevons par son intercession.

**D.** Qu'est-ce que le Chapelet?

**R.** Le Chapelet est une prière en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge, composée du Symbole des Apôtres, de l'Oraison Dominicale et de la Salutation Angélique.

**D.** Comment récite-t-on le chapelet?

**R.** On récite d'abord le *Credo* sur la croix, ensuite le *Pater*, puis trois fois l'*Ave, Maria* et une fois le *Gloria Patri*; après quoi, on commence la récitation des dizaines, en disant le *Pater* sur les gros grains, l'*Ave, Maria* sur les petits grains, et en terminant chaque dizaine par *Gloria Patri*.

**D.** Est-il avantageux de réciter le chapelet?

**R.** Oui, le chapelet est une pratique pieuse et très-utile : elle contribue à entretenir en nous une tendre dévotion envers la sainte Vierge et à nous ménager la protection de cette puissante Reine du

ciel. Aussi l'Eglise y attache-t-elle un grand nombre d'indulgences très-précieuses.

---

### LEÇON III.

#### Des Prières publiques.

*D.* Qu'appelle-t-on Prières publiques ?

*R.* On appelle Prières publiques celles qui se font dans les églises, et auxquelles les Fidèles doivent assister autant qu'ils le peuvent.

*D.* Jésus-Christ a-t-il recommandé la prière publique ?

*R.* Oui, Jésus-Christ a recommandé de prier en commun, lorsqu'il a dit : « Quand deux ou trois sont assemblés en mon nom pour prier, je suis au milieu d'eux. »

*D.* Quelles sont les principales prières publiques ?

*R.* Les principales prières publiques, outre la Messe, sont l'Office divin, certaines cérémonies religieuses et la célébration des fêtes.

*D.* Qu'est-ce que l'Office divin ?

*R.* C'est un ordre de prières que l'Eglise a disposées et réglées pour être récitées ou chantées publiquement, en son nom, à certaines heures du jour, afin de rendre à Dieu les devoirs d'adoration, de louange, d'action de grâce, et pour lui demander les choses dont elle-même et ses membres ont besoin.

*D.* De combien de parties se compose l'Office divin ?

*R.* Il se compose actuellement de huit parties ou heures qui correspondent aux différentes

heures du jour et de la nuit auxquelles on le récitait anciennement dans l'Eglise. On les nomme Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies.

**D.** De quoi se composent les heures de l'Office divin ?

**R.** Elles se composent de psaumes, d'hymnes, de cantiques, de leçons tirées de l'Ecriture Sainte et des saints Pères, et d'autres prières que l'Eglise y a jointes pour louer Dieu, le remercier de ses bienfaits et implorer son assistance.

**D.** A qui l'Eglise impose-t-elle l'obligation de réciter l'Office divin ?

**R.** Les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, les bénéficiers, les religieux et les religieuses qui ont fait profession, sont obligés, sous peine de péché grave, de réciter tous les jours l'Office divin.

**D.** Qu'appelle-t-on Cérémonies religieuses ?

**R.** Ce sont certaines actions unies à des prières, et établies par l'Eglise pour relever la majesté du culte extérieur, pour nous y rendre plus attentifs et exciter en nous de vifs sentiments de foi et de piété.

**D.** Quelles sont les cérémonies les plus ordinaires ?

**R.** Ce sont les bénédictions, les processions, le signe de la croix, l'offrande, les genuflexions et les encensements.

**D.** Que signifie le mot *Bénédition* ?

**R.** Ce mot signifie 1.<sup>o</sup> les grâces et les bienfaits

que nous recevons de Dieu ; 2.° les louanges et les actions de grâces que nous lui rendons ; 3.° les prières et les invocations que les évêques et les prêtres font, soit sur les personnes, pour attirer sur elles la protection et les grâces de Dieu, soit sur les choses, afin qu'elles soient tirées de l'ordre profane et qu'elles servent à des usages religieux et à la sanctification des personnes qui doivent s'en servir.

*D.* Ces bénédictions sont-elles bien anciennes ?

*R.* Elles existaient dans l'Ancien Testament, où les prêtres bénissaient le peuple. Elles ont toujours été en usage dans l'Eglise : Jésus-Christ bénissait les enfants ; il bénit les pains et les poissons qui se multiplièrent sous l'influence de cette bénédiction divine. Les chefs des familles chrétiennes bénissent leurs enfants dans des circonstances solennelles.

*D.* Quelles sont les choses que l'Eglise ordonne particulièrement de bénir ?

*R.* Ce sont 1.° les choses qui doivent être employées au culte divin, comme les linges et les ornements sacerdotaux, les vases sacrés, les tabernacles, les croix, les images, les cloches, les églises, les cimetières, etc. C'est 2.° l'huile, l'eau et le pain.

*D.* Quelle est la bénédiction de l'huile qui se fait avec le plus de solennité ?

*R.* C'est celle que fait l'évêque le Jeudi Saint, de l'huile des infirmes, qui sert pour l'extrême-onction ; du saint-chrême et de l'huile des caté-

chumènes, dont on se sert pour les onctions dans le baptême et dans la confirmation, et aussi pour consacrer les évêques, les prêtres, les églises, les autels, les calices.

*D.* Pourquoi fait-on ces diverses bénédictions avec le signe de la croix ?

*R.* C'est pour faire connaître que, depuis le péché, les créatures ne peuvent être bénies de Dieu que par les mérites de Jésus-Christ et par la vertu de sa croix.

*D.* Quelle est la bénédiction de l'eau la plus solennelle ?

*R.* C'est celle de l'eau baptismale, qui se fait les veilles de Pâques et de la Pentecôte.

*D.* Quelle autre bénédiction de l'eau est en usage dans l'Eglise ?

*R.* C'est celle que l'on fait tous les dimanches avant la messe paroissiale.

*D.* Pourquoi mêle-t-on du sel bénit avec l'eau bénite ?

*R.* C'est pour demander à Dieu qu'il donne à ceux qui seront purifiés par cette eau, la sagesse et la prudence dont le sel est le symbole.

*D.* Pourquoi fait-on l'aspersion de l'eau sur les Fidèles avant la messe paroissiale ?

*R.* C'est pour leur rappeler la purification spirituelle qu'ils ont reçue dans le baptême et le soin qu'ils doivent prendre de purifier leur conscience, afin d'assister dignement à l'auguste sacrifice de la Messe.

**D.** Est-il utile d'avoir de l'eau bénite dans sa maison ?

**R.** Oui, c'est une pratique pieuse et très-utile d'avoir de l'eau bénite chez soi, et d'en prendre tous les jours le matin et le soir avec esprit de foi et un désir sincère d'être purifié de tout péché.

**D.** L'eau bénite a-t-elle quelque vertu ?

**R.** L'eau bénite a la vertu de chasser les démons, de dissiper les tentations et même de remettre les fautes vénielles, quand on la prend avec une contrition sincère.

**D.** Pourquoi jette-t-on de l'eau bénite sur les morts ?

**R.** C'est pour obtenir de Dieu qu'ayant égard aux prières que l'Eglise a faites sur cette eau, il daigne purifier au plus tôt les âmes des morts, et les délivrer des peines qu'elles endurent dans le purgatoire.

**D.** Que représente le pain béni qu'on distribue aux Fidèles tous les dimanches, pendant la messe paroissiale.

**R.** Il représente l'Eucharistie que les Fidèles recevaient autrefois à chaque messe qu'ils entendaient. Il est aussi le symbole de l'union qui doit régner entre eux, et signifie que, mangeant tous le même pain, ils doivent se regarder comme ne formant qu'une seule famille, et n'avoir qu'un cœur et qu'une âme.

**D.** Dans quels sentiments faut-il manger le pain béni ?

**R.** Il faut le manger avec foi et piété, dans

l'espérance d'obtenir les grâces que l'Eglise sollicite en le bénissant.

**D.** Quelle est l'origine des Processions ?

**R.** Les Processions furent établies dans l'Eglise, lorsque, après les persécutions, les Fidèles allaient en cérémonie chercher les reliques des saints Martyrs, et les portaient à l'église comme en triomphe. Elles doivent aussi leur origine à l'usage qui s'établit de faire, dans les calamités publiques, des prières extraordinaires, et d'aller en pèlerinage au tombeau des Martyrs ou dans d'autres lieux pieux, signalés par la protection de Dieu.

**D.** Avec quelles dispositions faut-il assister aux processions ?

**R.** Il faut y assister avec les sentiments propres au but de chaque procession, y marcher avec ordre, modestie et recueillement.

**D.** Pourquoi la croix précède-t-elle les processions ?

**R.** C'est pour nous rappeler que nous devons toujours marcher sous l'étendard de Jésus-Christ, notre divin chef.

**D.** Qu'est-ce que le Signe de la Croix ?

**R.** C'est un mouvement de la main droite, par lequel on représente la figure de la croix.

**D.** Comment fait-on le signe de la croix ?

**R.** On trace une croix sur son corps, en portant la main droite au front, puis à la poitrine, ensuite à l'épaule gauche et de là à l'épaule droite, et en prononçant ces paroles : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

*D.* Que nous rappelle le signe de la croix ?

*R.* Le signe de la croix nous rappelle le mystère de notre Rédemption, opérée par la vertu des souffrances et de la mort que Jésus-Christ a endurées sur la croix ; les paroles qui accompagnent ce signe nous font aussi ressouvenir de l'adorable mystère de la Trinité.

*D.* Quelle est la vertu du signe de la croix ?

*R.* Les Pères enseignent qu'il met en fuite les démons et qu'il attire les bénédictions de Dieu sur nous et sur toutes nos œuvres.

*D.* Quand faut-il faire le signe de la croix ?

*R.* Il faut le faire souvent, mais surtout le matin en se levant, le soir en se couchant, au commencement de la prière et des principales actions, dans les dangers et dans les tentations, en passant devant une croix ou une église.

*D.* Dans quels sentiments faut-il faire le signe de la croix ?

*R.* Il faut le faire dans un esprit de foi et de piété, avec confiance aux mérites de Jésus-Christ.

*D.* De quel péché se rendent coupables ceux qui ont honte de faire le signe de la croix ?

*R.* Ils se rendent coupables d'un lâche respect humain, abjurent en quelque sorte leur religion, se confondent avec les Juifs et les Infidèles, et rougissent de Jésus-Christ, qui rougira d'eux au jour du jugement.

*D.* Qu'est-ce que l'Offrande ?

*R.* L'Offrande est un présent que les Fidèles font à Dieu pour reconnaître qu'ils tiennent de lui

tous leurs biens , et qu'ils doivent fournir ce qui est nécessaire pour le sacrifice qu'on lui offre.

*D.* A quoi faut-il attribuer l'origine de l'offrande?

*R.* C'est à la coutume qu'eurent les Fidèles , dès le commencement , de présenter à l'autel le pain et le vin , dont une partie était consacrée pour le sacrifice et la communion des assistants , et l'autre partie était réservée pour la nourriture du clergé et des pauvres.

*D.* Avec quels sentiments faut-il faire l'offrande?

*R.* Il faut la faire avec un vrai désir de participer aux fruits du sacrifice , et s'offrir soi-même à Dieu avec Jésus-Christ immolé sur l'autel.

*D.* Quelle est la signification des saluts et des genuflexions que nous faisons devant le saint Sacrement , la croix et les images des Saints ?

*R.* Ce sont autant de marques de respect , d'adoration et d'honneur que nous rendons à Dieu et aux Saints.

*D.* Que signifie l'encens qu'on brûle dans le service divin ?

*R.* Il signifie l'honneur suprême que nous rendons à Dieu , et le désir que nous avons que nos prières s'élèvent jusqu'à lui , de même que la fumée de l'encens monte vers le ciel.

*D.* Pourquoi encense-t-on aussi certaines choses et certaines personnes ?

*R.* On encense 1.<sup>o</sup> les autels , parce qu'ils sont consacrés à Dieu ; la croix , parce qu'elle est le signe de la mort de Jésus-Christ , les images des Saints , parce qu'elles nous représentent les amis de

Dieu ; 2.<sup>o</sup> les ministres de l'Eglise , parce qu'ils sont les représentants de Jésus-Christ ; 3.<sup>o</sup> les Fidèles , parce que le baptême les a rendus membres de Jésus-Christ ; 4.<sup>o</sup> les corps des fidèles défunts , parce qu'ils ont été les temples du Saint-Esprit.

---

#### LEÇON IV.

##### **Des Fêtes en général, et de la Fête de la Sainte Trinité en particulier.**

*D.* Qu'est-ce qu'une Fête ?

*R.* Le mot *fête*, pris dans un sens général, signifie un jour de réjouissance ; et, entendu dans un sens plus restreint et plus ordinaire, il marque une solennité établie pour célébrer la mémoire de quelque événement remarquable, pour honorer Dieu ou les Saints.

*D.* L'institution des fêtes est-elle bien ancienne ?

*R.* On peut dire qu'elle est aussi ancienne que le monde ; car les premiers hommes avaient leurs jours de sacrifices et de fêtes , Noé, Abraham, Isaac et Jacob offrirent à Dieu des sacrifices pour lui rendre grâces des faveurs qu'ils en avaient reçues. Sous la loi de Moïse, il y avait, outre la fête du Sabbat, plusieurs fêtes annuelles et particulièrement celles de Pâques, de la Pentecôte et des Tabernacles. Dans le Christianisme, plusieurs fêtes ont été établies pour consacrer les grands événements de la rédemption du genre humain.

**D.** L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'établir des fêtes ?

**R.** Oui, car l'Eglise chrétienne a, sous ce rapport, au moins autant de pouvoir que la synagogue, qui avait établi plusieurs fêtes; et, en effet, l'Eglise institua des fêtes dès les premiers temps: les Apôtres substituèrent le dimanche au sabbat; la Pentecôte et les autres solennités principales remontent à la même époque.

**D.** Pour quelles fins l'Eglise a-t-elle institué des fêtes ?

**R.** L'Eglise a institué des fêtes pour célébrer les mystères de la Religion, pour honorer la mémoire et les vertus des Saints, pour instruire les Fidèles des mystères de la foi, pour exciter en eux des sentiments de piété et les porter à invoquer les Saints et à imiter leurs vertus.

**D.** Comment divise-t-on les fêtes ?

**R.** On les divise en fêtes mobiles et en fêtes immobiles, en fêtes d'obligation et en fêtes de dévotion. On appelle fêtes mobiles celles qui varient de quantième, comme Pâques, l'Ascension, etc.; les fêtes immobiles sont celles qui se célèbrent tous les ans au même quantième, comme Noël, l'Epiphanie, etc. Les fêtes d'obligation sont celles que les Fidèles sont tenus de chômer comme les dimanches; et les fêtes de dévotion, celles où l'on n'est pas obligé d'assister à la Messe, ni de s'abstenir des œuvres serviles.

**D.** Combien y a-t-il de fêtes d'obligation ?

**R.** En vertu de l'indult apostolique du 9 avril

1802, il n'y a plus en France, outre les fêtes qui se célèbrent toujours le dimanche, que quatre fêtes d'obligation, Noël, l'Ascension, l'Assomption de la sainte Vierge et la Toussaint. Quatre autres fêtes sont remises au dimanche suivant quant à la solennité; ces fêtes sont l'Épiphanie, la Fête-Dieu, la fête des saints apôtres Pierre et Paul et celle du patron de chaque paroisse. Toutes les autres fêtes qui existaient auparavant, ont été supprimées et ne sont plus que fêtes de dévotion.

*D.* Comment doit-on célébrer les fêtes ?

*R.* Pour célébrer chrétiennement les fêtes, il faut se bien pénétrer de l'esprit de chacune, exciter dans son cœur des sentiments de foi et de piété conformes à la fin de la fête.

*D.* Quelle est la fête à laquelle toutes les autres se rapportent ?

*R.* C'est celle de la sainte Trinité.

*D.* Quel est l'objet de la fête de la sainte Trinité ?

*R.* L'objet de cette fête est d'adorer et de glorifier Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

*D.* L'Église n'honore-t-elle pas tous les jours la sainte Trinité ?

*R.* Il est vrai que, tous les jours et particulièrement le dimanche, l'Église honore le mystère de la sainte Trinité; dans tous ses offices et dans toutes ses cérémonies, elle invoque la sainte Trinité, et répète très-souvent la doxologie : *Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit;* mais elle a institué une fête particulière en l'hon-

neur de ce mystère, afin de ranimer la foi des Fidèles sur ce dogme fondamental de toute la Religion, et de leur rappeler que tout le culte qu'elle rend à Dieu, et même aux Saints, a pour objet et pour terme la sainte Trinité, qui est le premier et le plus grand de tous les mystères.

*D.* Dans quels sentiments faut-il célébrer la fête de la sainte Trinité ?

*R.* Il faut ranimer sa foi en ce grand mystère, adorer Dieu en trois personnes, s'anéantir en présence de cette redoutable majesté, se soumettre humblement et sans réserve à la conduite de Dieu, et prendre la résolution de se rendre digne, par la sainteté de sa vie, d'habiter un jour avec ce Dieu trois fois saint.

## LEÇON V.

### **De l'Avent et des premières Fêtes de Notre Seigneur Jésus-Christ.**

*D.* Qu'est-ce que l'Avent ?

*R.* L'Avent est un temps que l'Eglise a destiné pour nous préparer par la prière et la pénitence à célébrer dignement la fête de Noël.

*D.* Quelle est la durée du temps de l'Avent ?

*R.* Selon la discipline actuelle, l'Avent commence le dimanche qui tombe du 27 Novembre au 3 Décembre, et se prolonge jusqu'à la fête de Noël, en sorte qu'il renferme toujours quatre dimanches, trois semaines entières et au moins le commencement d'une quatrième.

**D.** Quelles sont les pratiques propres au temps de l'Avent ?

**R.** Le jeûne et l'abstinence paraissent avoir été en usage dans quelques Eglises depuis le V.<sup>e</sup> jusqu'au XIII.<sup>e</sup> siècle ; dans d'autres , le jeûne n'avait lieu que trois jours de chaque semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi ; mais il ne paraît pas que cette pratique ait jamais été d'une obligation générale. Aujourd'hui , il n'en reste plus rien , si ce n'est dans quelques ordres religieux , et l'Avent est destiné surtout à se préparer par le recueillement, la prière et les bonnes œuvres, à célébrer avec piété la naissance de Jésus-Christ.

**D.** Quels sont l'esprit et le désir de l'Eglise dans le temps de l'Avent ?

**R.** L'Eglise souhaite que les Chrétiens passent ce saint temps dans la prière et la pénitence ; c'est pour cela que, pendant ce temps, elle supprime dans ses Offices les chants de joie, comme le *Te Deum* et le *Gloria in excelsis* ; qu'elle se sert d'ornements violets ; qu'elle interdit les noces jusqu'au 6 Janvier, et qu'elle a retenu dans son Office les prières qu'elle ne dit maintenant qu'aux jours de jeûne et de vigile.

**D.** Que faut-il faire pour sanctifier le temps de l'Avent ?

**R.** Il faut adorer les abaissements du Verbe incarné, s'humilier profondément en présence de ce grand mystère, vivre dans le recueillement et la prière plus qu'en d'autres temps et souhaiter ardemment que Jésus-Christ naisse dans nos

cœurs et les sanctifie. C'est pour exprimer ces désirs que l'Eglise chante les antiennes *O* les derniers jours de l'Avent.

*D.* Qu'est-ce que la fête de Noël ?

*R.* C'est une fête très-solennelle, instituée pour célébrer la naissance de Jésus-Christ.

*D.* La fête de Noël a-t-elle quelque chose de particulier qui la distingue des autres solennités ?

*R.* Oui, 1.<sup>o</sup> ce jour on célèbre la Messe au milieu de la nuit, pour honorer l'heure à laquelle Jésus-Christ est né; 2.<sup>o</sup> chaque prêtre peut dire trois messes, et 3.<sup>o</sup> quelque jour de la semaine que tombe cette fête, il est permis de faire gras, en signe de joie, à cause du bienfait que nous apporte cette merveilleuse naissance.

\* *D.* Pourquoi célèbre-t-on trois messes le jour de Noël ?

*R.* Selon l'ancien usage de l'Eglise, les prêtres célébraient trois messes aux fêtes solennelles; cet usage s'est conservé pour la fête de Noël, afin qu'une messe soit célébrée à l'heure même où naquit le Sauveur du monde, et que toute la matinée d'une si grande solennité ne demeure pas sans sacrifice.

*D.* Que représentent les trois messes de Noël ?

*R.* Elles représentent les trois naissances du fils de Dieu : la première messe représente la naissance temporelle de Jésus-Christ dans l'étable de Bethléem, la seconde, sa naissance spirituelle dans le cœur des justes, et la troisième, sa génération éternelle dans le sein de son Père.

**D.** Est-on obligé d'entendre les trois messes de Noël ?

**R.** Non , pour accomplir le précepte de l'Eglise, il suffit d'assister à l'une des trois messes.

**D.** Dans quels sentiments devons-nous célébrer la fête de Noël ?

**R.** Nous devons adorer le fils de Dieu naissant pour notre salut, exciter dans nos cœurs un tendre amour pour l'Enfant-Jésus, le remercier du bienfait de notre rédemption, dont sa naissance est le principe et le gage, et nous appliquer particulièrement à entrer dans les sentiments d'humilité et de pauvreté dont il nous donne un si touchant exemple dans la crèche.

**D.** Pour quelles fins l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Circoncision ?

**R.** L'Eglise l'a instituée 1.<sup>o</sup> pour honorer ce mystère dans lequel Jésus-Christ nous donne un exemple admirable de mortification et d'obéissance, et nous rappeler que l'esprit du Christianisme est un esprit de pénitence et d'humble soumission à la loi de Dieu ; 2.<sup>o</sup> pour nous porter à honorer et à invoquer avec amour le saint Nom de Jésus, que reçut le divin Enfant dans sa Circoncision.

**D.** Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de l'Epiphanie ?

**R.** L'Eglise a institué cette fête pour célébrer l'adoration de l'Enfant-Jésus par les Mages, et la vocation des Gentils à la foi chrétienne.

\* *D.* La fête de Noël et celle de l'Épiphanie ont-elles toujours été célébrées séparément ?

*R.* Non, ces deux fêtes furent primitivement confondues en une seule, sous le nom de *Théophanie* ou apparition de Dieu ; elle se célébrait le 6 Janvier, et c'est la raison pour laquelle l'interdiction des noces pendant l'Avent se prolonge encore aujourd'hui jusqu'à l'Épiphanie.

*D.* Qui étaient les Mages ?

*R.* Suivant l'opinion commune, les Mages, qu'on croit avoir été au nombre de trois, étaient des savants et des rois, ou du moins de grands seigneurs d'Orient.

*D.* Dans quel esprit devons-nous célébrer l'Épiphanie ?

*R.* Nous devons 1.<sup>o</sup> remercier Dieu du don de la foi que nous avons reçue, dans la personne des Mages, préférablement aux Juifs, qu'il a laissés dans leur aveuglement ; 2.<sup>o</sup> le prier avec ferveur pour la conversion des Infidèles et des Hérétiques et pour la conservation de la foi parmi nous ; 3.<sup>o</sup> nous offrir tout entiers à Dieu, à l'exemple des Mages.

*D.* Combien de mystères honorons-nous dans la fête qui se célèbre le 2 Février ?

*R.* Nous honorons deux mystères, celui de la Purification de la sainte Vierge et celui de la Présentation de l'Enfant-Jésus au temple.

*D.* Que fit Jésus-Christ au temple, lorsqu'il y fut présenté ?

*R.* Il s'offrit à Dieu son Père, comme la seule

victime capable d'apaiser son courroux et de satisfaire à sa justice pour l'expiation de nos péchés.

*D.* Qu'était-ce que la loi de la purification ?

*R.* C'était une loi portée par Moïse, qui obligeait toutes les femmes de se présenter au temple de Jérusalem, après la naissance de leurs enfants, et d'y offrir au Seigneur en sacrifice un agneau et une colombe ou une tourterelle, et, si elles étaient pauvres, deux tourterelles ou deux colombes.

*D.* Que fit la sainte Vierge ?

*R.* Quoique son inviolable pureté l'affranchit de la loi de la purification, la sainte Vierge l'accomplit dans un esprit d'humilité et d'obéissance et fit l'offrande des pauvres.

*D.* Qu'arriva-t-il de remarquable dans cette occasion ?

*R.* Un saint vieillard nommé Siméon, qui se trouvait au temple, prit l'Enfant-Jésus dans ses bras, et, transporté de joie, il dit le cantique *Nunc dimittis*, puis il prédit les contradictions que Jésus-Christ aurait à souffrir, et la douleur qu'en ressentirait sa divine Mère.

*D.* Que devons-nous faire pour entrer dans l'esprit de l'Eglise en cette solennité ?

*R.* Nous devons 1.<sup>o</sup> nous offrir à Dieu avec l'Enfant-Jésus ; 2.<sup>o</sup> observer tous les points de la loi divine avec une humble docilité, à l'exemple de la sainte Mère de Dieu ; 3.<sup>o</sup> imiter le saint vieillard Siméon, en regardant Jésus-Christ comme notre vraie lumière et notre gloire, et en fixant sur lui tous nos désirs.

**D.** Pourquoi porte-t-on en ce jour des cierges bénits et allumés à la procession et pendant une partie de la Messe ?

**R.** C'est pour nous rappeler que Jésus-Christ est la vraie lumière du monde et la gloire de son peuple, et que nous devons tous marcher dans la voie du salut à la suite de ce divin flambeau.

---

## LEÇON VI.

### **De la cérémonie des Cendres et de la Semaine Sainte.**

**D.** Par quelle cérémonie l'Eglise commence-t-elle le Carême ?

**R.** Par la bénédiction et l'imposition des cendres.

**D.** L'usage d'imposer des cendres est-il bien ancien ?

**R.** Oui, les cendres ont toujours été regardées comme le signe de la douleur, du deuil et de la pénitence ; aussi, dès les premiers siècles, l'Eglise, en imposant la pénitence publique aux pécheurs, leur mettait des cendres sur la tête, et, aujourd'hui, elle observe encore la même cérémonie à l'égard de tous les Fidèles le premier jour de Carême, qui pour cela est appelé le *Mercredi des Cendres*.

**D.** Pourquoi l'Eglise impose-t-elle des cendres au commencement du Carême ?

**R.** C'est pour nous exciter à la pénitence, en nous rappelant la pensée de la mort, qui doit réduire nos corps en cendres ; c'est dans le même

but que le prêtre dit, en donnant les cendres :  
« Souviens-toi, o homme, que tu es poussière et  
« que tu retourneras en poussière. »

*D.* Dans quels sentiments devons-nous recevoir les cendres ?

*R.* Nous devons les recevoir avec un cœur contrit et humilié et avec une volonté sincère d'expier nos péchés par la pénitence du Carême.

*D.* Qu'est-ce que la Semaine Sainte ?

*R.* C'est la semaine que l'Eglise consacre à honorer le grand mystère de notre rédemption, la passion et la mort de Jésus-Christ.

*D.* Que devons-nous faire pendant la Semaine Sainte ?

*R.* Nous devons méditer les souffrances de Jésus-Christ, prier avec plus de recueillement et de ferveur que dans tout autre temps, et ajouter quelques actes de mortification au jeûne ordinaire du Carême, afin d'imiter en quelque chose les Chrétiens des premiers temps, qui ne prenaient pour toute nourriture, pendant la Semaine Sainte, que de l'eau et du pain, auxquels ils mêlaient un peu de sel.

*D.* Quel mystère l'Eglise célèbre-t-elle le premier jour de la Semaine Sainte ?

*R.* Elle célèbre l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. L'Evangile nous apprend que, dans cette circonstance, le peuple et les enfants allèrent au devant du Sauveur, tenant en main des branches d'olivier et des rameaux verts, et qu'ils le saluèrent avec de grandes acclamations de

joie. Ce jour s'appelle le *Dimanche des Rameaux*, à cause des rameaux bénits que le clergé et les Fidèles portent à la procession.

*D.* Pourquoi appelle-t-on *Ténèbres* l'Office qui se célèbre le soir du mercredi, du jeudi et du vendredi de la Semaine Sainte ?

*R.* C'est en mémoire de l'ancien usage qui était de célébrer cet Office pendant la nuit. Ce nom vient aussi de ce que toutes les lumières étaient éteintes, lorsqu'on chantait une partie de cet office, ou au moins les prières qui suivent le *Benedictus* ; ce qui produisait de vraies ténèbres, symbole de la tristesse de l'Eglise dans un temps consacré à honorer la passion et la mort du Sauveur du monde.

*D.* Quel mystère célèbre-t-on le Jeudi Saint ?

*R.* On célèbre l'institution de la divine Eucharistie ; c'est pour cela que l'Eglise quitte à la Messe ses chants et ses ornements de deuil, pour reprendre ceux de fête.

\* *D.* Quelles sont les cérémonies et les pratiques particulières au Jeudi Saint ?

*R.* Il y en a plusieurs qui sont la consécration des saintes huiles ; la communion du clergé ; la consécration d'une hostie pour l'Office du lendemain, laquelle est portée solennellement à un autel préparé à cet effet, et où les Fidèles vont l'adorer ; le dépouillement et le lavement des autels ; le lavement des pieds ; les stations ou la visite des églises que font les Fidèles pour y prier ; et l'interdiction du son des cloches jusqu'à la

messe du Samedi Saint. De tous ces usages, les uns rappellent ce qui se pratiquait anciennement, ou bien quelques circonstances de la passion du Sauveur, les autres expriment la douleur de l'Eglise dans ces jours, où elle est surtout occupée des souffrances et de la mort de son divin Epoux.

*D.* Que faut-il faire le Jeudi Saint ?

*R.* Il faut remercier Notre Seigneur de l'institution de la divine Eucharistie, le visiter et l'adorer dans ce sacrement, lui faire amende honorable pour les outrages qu'il y reçoit, et prendre la résolution de ne s'en approcher qu'avec un cœur pur et fervent.

*D.* Quel mystère l'Eglise célèbre-t-elle le Vendredi Saint ?

*R.* Elle célèbre la mort de Jésus-Christ sur la croix ?

*D.* Qu'y a-t-il de particulier dans l'Office du Vendredi Saint ?

*R.* 1.° Tout y porte un caractère de deuil et de tristesse et inspire la componction et la douleur ; 2.° l'Eglise prie pour tous les hommes, et notamment pour les Hérétiques, les Schismatiques, les Infidèles et les Juifs, afin de rappeler que Jésus-Christ est mort pour le salut de tous les hommes ; 3.° on adore solennellement la croix et on la présente à l'adoration des Fidèles ; 4.° on ne célèbre point le saint sacrifice de la Messe, pour marquer la tristesse qu'inspire la mort de Jésus-Christ, mais le célébrant communie avec l'hostie

consacrée la veille, ce qu'on appelle la messe des *présanctifiés*.

*D.* Comment doit-on passer le Vendredi Saint?

*R.* Il faut le passer dans un profond recueillement et dans la méditation des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, ajouter à ses pénitences et à ses mortifications ordinaires, adorer la croix dans un esprit de componction, d'amour et de confiance, et remercier Notre Seigneur des souffrances et de la mort qu'il a endurées pour nous.

*D.* Quels mystères l'Eglise honore-t-elle le Samedi Saint ?

*R.* Elle honore la sépulture du corps de Jésus-Christ et la descente de son âme dans les limbes.

*D.* A quel moment célébraient-on autrefois l'Office du Samedi Saint ?

*R.* Cet Office, qu'on célèbre maintenant le matin, n'avait lieu anciennement que dans la nuit, et il se prolongeait jusqu'au matin du jour de Pâques, qui fut le moment où Jésus-Christ ressuscita.

*D.* Quelles sont les cérémonies particulières au Samedi Saint ?

*R.* La première est la bénédiction du feu nouveau, qui signifie que Jésus-Christ, la lumière du monde, va ressusciter et renouveler toutes choses par ce grand miracle ; la deuxième est la bénédiction du cierge pascal, qui représente Jésus-Christ ressuscité et triomphant : il est allumé dans les Offices depuis ce jour jusqu'à l'Ascension ; la troisième est la bénédiction des fonts baptismaux : cette bénédiction de l'eau baptismale se fait les

veilles de Pâques et de la Pentecôte, en mémoire de l'ancien usage qui était de ne conférer solennellement le baptême que ces deux jours ; la quatrième est la messe solennelle où l'Eglise exprime, par le son des cloches, par ses ornements de fête et par le chant de l'*Alleluia*, la joie qu'elle éprouve de voir son divin Epoux ressuscité.

---

### LEÇON VII.

**Des fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et du Saint Sacrement.**

*D.* Quel jour célèbre-t-on la fête de Pâques ?

*R.* On la célèbre toujours le dimanche qui suit immédiatement le quatorzième jour de la lune de Mars.

*D.* Pourquoi l'Eglise célèbre-t-elle la fête de Pâques avec tant de pompe et d'allégresse ?

*R.* C'est parce que la résurrection de Jésus-Christ est le fondement de notre foi, la cause de notre justification et le gage de nos espérances futures.

*D.* Pourquoi fait-on à Vêpres, le jour de Pâques, la procession aux fonts baptismaux ?

*R.* C'est pour rappeler l'ancien usage qui était de conduire aux fonts les nouveaux baptisés, afin qu'ils rendissent grâces à Dieu du bienfait du baptême qu'ils avaient reçu ; c'est aussi pour porter les Fidèles à remercier Dieu du même bienfait et à renouveler les promesses de leur baptême.

**D.** Dans quels sentiments faut-il célébrer la fête de Pâques ?

**R.** Il faut adorer Jésus-Christ ressuscité, exciter dans son cœur de vifs sentiments de joie et de reconnaissance, et prendre la résolution de ressusciter avec Jésus-Christ, c'est-à-dire de renoncer au péché et de ne vivre plus que pour Dieu.

**D.** Quelles sont les prières solennelles et les processions qui se font entre Pâques et l'Ascension ?

**R.** Ce sont les prières appelées litanies majeures et litanies mineures ; les premières ont lieu le 25 Avril, fête de S. Marc, et les autres pendant les Rogations ; c'est ainsi qu'on appelle les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension. Ce sont des jours de prière et de pénitence ; on y fait la procession en chantant les litanies des Saints.

**D.** Par qui ces prières furent-elles instituées ?

**R.** Les litanies majeures furent instituées par S. Grégoire-le-Grand, à la fin du VI.<sup>e</sup> siècle, et les litanies mineures ou rogations le furent par S. Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, en l'année 474.

**D.** Pour quelles fins ces diverses processions furent-elles prescrites ?

**R.** Ce fut pour apaiser la justice de Dieu et obtenir la cessation des fléaux qui désolaient les peuples ; on les fait encore aujourd'hui pour détourner la colère de Dieu toujours irrité par nos crimes, et pour le prier de bénir les fruits de la terre.

**D.** Pourquoi l'Eglise célèbre-t-elle la solennité de l'Ascension ?

**R.** C'est afin d'honorer l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans le ciel, où, après avoir consommé l'œuvre de notre rédemption, il est retourné, environné de gloire et accompagné de tous les justes de l'Ancien Testament ; 2.<sup>o</sup> c'est encore afin d'élever nos esprits et nos cœurs vers le ciel, notre patrie, et d'exciter en nous le désir d'y parvenir par une vie chrétienne ; 3.<sup>o</sup> enfin, c'est pour nous rappeler que, dans Jésus-Christ assis à la droite de son Père, nous avons un Médiateur tout-puissant et toujours prêt à répandre sur nous les fruits de sa passion et les dons de sa grâce.

**D.** Que devons-nous faire pour célébrer dignement la fête de l'Ascension ?

**R.** Nous devons nous détacher de la terre et de ses faux biens, désirer vivement le bonheur du ciel, prendre la résolution de ne rien épargner pour y parvenir et nous préparer, par la prière et le recueillement, à recevoir le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte.

**D.** Qu'est-ce que la fête de la Pentecôte ?

**R.** C'est une fête très-solennelle que l'Eglise célèbre le cinquantième jour après Pâques, pour honorer le mystère de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres et sur les premiers fidèles, et pour rappeler la publication de la loi évangélique et la naissance de l'Eglise chrétienne.

**D.** Comment devons-nous célébrer la fête de la Pentecôte ?

**R.** Nous devons, en ce jour, appeler le Saint-Esprit en nous de toute l'ardeur de nos vœux, purifier nos cœurs de toute affection dérégulée et propre à éloigner de nous cet Esprit de sainteté, enfin prendre la résolution d'être constamment fidèles à ses inspirations.

**D.** Qu'est-ce que la Fête-Dieu ?

**R.** C'est une fête solennelle, établie pour honorer d'une manière spéciale Notre Seigneur Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement de l'autel.

**D.** A quelle époque cette fête fut-elle instituée ?

**R.** Elle fut instituée l'an 1262, par une bulle du Pape Urbain IV, qui avait été auparavant archidiacre de Liège, puis évêque de Verdun sous le nom de Jacques Pantaléon.

**D.** Pour quelles fins l'Eglise a-t-elle institué la Fête-Dieu ?

**R.** L'Eglise l'a instituée 1.<sup>o</sup> afin de rendre à Jésus-Christ de solennelles actions de grâces pour l'immense bienfait de la sainte Eucharistie ; 2.<sup>o</sup> pour confirmer notre foi au dogme de la présence réelle et ranimer notre amour et notre reconnaissance envers ce divin sacrement ; 3.<sup>o</sup> pour réparer les outrages que lui font les hérétiques et les mauvais chrétiens.

**D.** Pourquoi fait-on, en ce jour, des processions solennelles avec le Saint Sacrement ?

**R.** L'Eglise a établi ces processions pour donner un témoignage public de sa croyance au dogme

de la présence réelle; pour célébrer le triomphe de la foi catholique sur les ennemis de ce mystère; pour réparer, par cette sorte d'amende honorable, les outrages que Jésus-Christ reçoit tous les jours dans l'Eucharistie, et enfin pour payer un juste tribut de reconnaissance et d'amour au Sauveur, qui y est réellement présent.

*D.* Avec quels sentiments faut-il assister aux processions du Saint Sacrement?

*R.* Il faut 1.<sup>o</sup> y assister avec un profond recueillement et une grande modestie; 2.<sup>o</sup> adorer Jésus-Christ présent dans ce mystère; 3.<sup>o</sup> se réjouir de son triomphe; 4.<sup>o</sup> lui faire amende honorable pour tous les outrages qu'il reçoit dans ce sacrement; 5.<sup>o</sup> le remercier du don ineffable de son corps et de son sang, et des grâces dont ce sacrement est la source.

*D.* Que faut-il faire pendant l'octave de la Fête-Dieu?

*R.* Il faut assister avec piété à la messe et aux bénédictions du Saint Sacrement, visiter et adorer Jésus-Christ dans ce saint mystère, et s'appliquer à recueillir les grâces attachées à ces pieux exercices.

#### LEÇON VIII.

**Des fêtes de la Sainte Vierge et des Saints, et de la Dédicace des églises.**

*D.* Quelles sont les principales fêtes de la sainte Vierge?

*R.* Les principales fêtes de la sainte Vierge sont

sa Conception, sa Nativité, sa Présentation au temple, l'Annonciation, sa Purification et son Assomption. Nous avons déjà fait connaître l'objet de la plupart de ces fêtes; les noms des autres dont nous n'avons pas eu occasion de parler, telles que la Nativité, qui se célèbre le 8 Septembre, et la Présentation au temple qu'on fait le 21 Novembre, annoncent quel en est l'objet.

*D.* Que faut-il faire pour célébrer pieusement et avec fruit les fêtes de la sainte Vierge?

*R.* Il faut 1.<sup>o</sup> entrer dans l'esprit et les sentiments de l'Eglise propres à chacune de ces fêtes; 2.<sup>o</sup> honorer la circonstance de la vie de la sainte Vierge, qui fait l'objet spécial de la fête; 3.<sup>o</sup> ranimer en soi le respect, la confiance et la dévotion envers cette auguste Reine du ciel; 4.<sup>o</sup> demander avec ferveur, par son intercession, les choses qui nous sont les plus nécessaires dans l'ordre du salut; 5.<sup>o</sup> enfin s'appliquer à imiter les vertus de Marie, et spécialement celles qui sont plus directement en rapport avec l'objet de la fête.

*D.* Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle le 29 Juin?

*R.* Elle célèbre la fête des apôtres S. Pierre et S. Paul.

*D.* Pourquoi l'Eglise célèbre-t-elle avec solennité la fête de ces deux apôtres.

*R.* C'est à cause des privilèges particuliers dont ils furent honorés, et de la part glorieuse qu'ils eurent à l'établissement de l'Eglise chrétienne; S. Pierre fut établi par Jésus-Christ chef de son

Eglise, et S. Paul fut choisi pour être d'une manière particulière l'apôtre des Gentils.

*D.* Comment devons-nous célébrer la fête des apôtres S. Pierre et S. Paul ?

*R.* Nous devons 1.<sup>o</sup> imiter la foi, le zèle et l'amour de ces deux apôtres; 2.<sup>o</sup> renouveler nos sentiments de respect, d'obéissance et d'attachement pour le Pape, successeur de S. Pierre.

*D.* L'Eglise n'a-t-elle pas établi une fête en l'honneur de tous les Saints ?

*R.* Oui, l'Eglise célèbre le 1.<sup>er</sup> Novembre, en l'honneur de tous les Saints, une fête qui, pour cela, se nomme la *Toussaint*.

*D.* Pour quelles fins l'Eglise a-t-elle institué cette fête ?

*R.* C'est 1.<sup>o</sup> pour honorer en ce jour les Saints qui n'ont pas de fête assignée dans le cours de l'année; 2.<sup>o</sup> pour nous exciter plus puissamment à la vertu par les exemples réunis des Saints de tout âge, de tout sexe et de toute condition, et par le souvenir de la récompense dont ils jouissent; 3.<sup>o</sup> pour attirer sur les Fidèles des grâces plus abondantes en multipliant les intercesseurs.

*D.* Par quelles réflexions devons-nous nous exciter à l'imitation des Saints ?

*R.* Pour nous exciter à imiter les Saints, nous devons considérer qu'ils ont été faibles comme nous, sujets aux mêmes tentations que nous; que nous avons la même foi et les mêmes secours qu'eux, et que nous sommes appelés à jouir du même bonheur dans le ciel.

**D.** Quel Office l'Eglise fait-elle le lendemain de la Toussaint?

**R.** Elle fait l'Office de la commémoration des fidèles trépassés, c'est-à-dire qu'elle offre des prières pour toutes les âmes du purgatoire.

**D.** Pourquoi l'Eglise a-t-elle placé la commémoration des morts le lendemain de la Toussaint?

**R.** C'est pour montrer l'union qui existe entre l'Eglise du ciel, l'Eglise de la terre et l'Eglise du purgatoire.

**D.** Que devons-nous faire ce jour-là?

**R.** Pour nous conformer à l'esprit de l'Eglise, nous devons, en ce jour, prier, faire des aumônes et autres bonnes œuvres pour les âmes du purgatoire en général, et en particulier pour nos parents, nos amis et nos bienfaiteurs.

**D.** Qu'est-ce que la Dédicace d'une église?

**R.** C'est une cérémonie par laquelle un édifice est consacré et destiné à servir exclusivement au culte divin.

**D.** Pourquoi l'Eglise fait-elle cette consécration avec pompe et solennité?

**R.** C'est 1.<sup>o</sup> par honneur pour la majesté de Dieu à qui est dédié le nouveau temple; c'est 2.<sup>o</sup> pour rappeler que l'édifice matériel que l'on consacre est la figure de l'Eglise spirituelle que Dieu construit dans le ciel, avec les élus qui en sont comme les pierres vivantes.

**D.** Pourquoi célèbre-t-on chaque année l'anniversaire de la dédicace des Eglises?

**R.** C'est 1.<sup>o</sup> afin de rappeler aux Fidèles le

respect, la modestie et la piété avec lesquels ils doivent se tenir dans l'église; c'est 2.<sup>o</sup> pour remercier Dieu de ce qu'il daigne habiter dans nos temples, y exaucer nos prières et nous nourrir de sa parole et de la chair de Jésus-Christ son Fils. Cette fête est fixée en France au dimanche après l'octave de la Toussaint.

*D.* Que faut-il faire pour bien célébrer cette fête?

*R.* Il faut 1.<sup>o</sup> se renouveler dans le respect qui est dû au lieu saint où Dieu même habite; 2.<sup>o</sup> aimer à prier dans l'église, qui a été destinée, par une consécration particulière, à être une maison de prière; 3.<sup>o</sup> nous souvenir que nous sommes nous-mêmes les temples de Dieu, consacrés par le baptême, et que rien ne doit en déshonorer la sainteté; 4.<sup>o</sup> enfin nous mettre à la disposition de Dieu, pour recevoir, par toutes sortes d'épreuves, la forme qui nous rend propres à faire partie de l'édifice céleste et éternel.

## LEÇON IX.

### **Des Confréries.**

*D.* Qu'appelle-t-on Confrérie?

*R.* On appelle Confrérie une association de plusieurs personnes qui s'unissent entre elles, selon des règles communes, pour se livrer ensemble à des exercices de piété et à des pratiques de dévotion.

**D.** Est-il avantageux de s'associer aux confréries de piété?

**R.** Oui, les membres de ces confréries s'excitent mutuellement à la vertu et à la piété, et peuvent gagner les nombreuses indulgences que l'Eglise attache à ces diverses associations.

**D.** Quelles sont les confréries les plus ordinaires parmi les Fidèles?

**R.** Ce sont les confréries du Saint Sacrement, du sacré cœur de Jésus, du saint cœur de Marie, du Rosaire et du Scapulaire.

**D.** Quel est l'objet de la Confrérie du Saint Sacrement?

**R.** Cette Confrérie a pour objet d'honorer spécialement Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, et de réparer les outrages qu'il y reçoit continuellement. Elle prit naissance à Rome dans l'église de la Minerve et fut approuvée par le Pape Paul III, en l'année 1539.

**D.** Quelles sont les pratiques de la confrérie du Saint Sacrement?

**R.** Ces pratiques sont 1.<sup>o</sup> de témoigner toute sorte de respect à la sainte Eucharistie; d'avoir soin que tout ce qui a rapport au culte de ce sacrement, soit convenablement orné, et qu'une lampe brûle jour et nuit en sa présence; 2.<sup>o</sup> de le visiter fréquemment et avec dévotion; 3.<sup>o</sup> de l'accompagner aussi avec un cierge allumé lorsqu'on le porte aux malades, ou, si l'on en est empêché, de réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* pour le malade;

4.° d'assister aux processions du Saint Sacrement avec un cierge à la main.

Les Souverains Pontifes ont attaché, en faveur des confrères, un grand nombre d'indulgences à ces diverses pratiques et aux autres exercices de dévotion en l'honneur de ce sacrement adorable. — Pour être admis dans cette confrérie, il suffit de faire inscrire son nom sur le registre de la confrérie.

**D.** Quelle est l'origine de la Confrérie du sacré cœur de Jésus ?

**R.** Elle fut établie à Rome au commencement du XVIII.° siècle. En 1801, le Pape Pie VII y attacha de nombreuses indulgences, et le 25 Janvier 1803, il la déclara archiconfrérie, en lui conférant la faculté de s'affilier les autres confréries du même titre et de leur communiquer les mêmes privilèges dont elle jouissait et dont elle jouirait à l'avenir. Nous avons dit, page 214, quels sont l'objet et la fin de la dévotion au sacré Cœur.

**D.** Que faut-il faire pour être membre de la confrérie du sacré cœur et gagner les indulgences qui y sont attachées ?

**R.** Il faut 1.° être inscrit sur le registre d'une confrérie canoniquement érigée en l'honneur du sacré cœur ; 2.° réciter dévotement chaque jour un *Pater*, un *Ave* et un *Credo*, avec cette invocation : *Cœur sacré de Jésus, brûlant d'amour pour nous, enflammez mon cœur de votre amour* ; 3.° prier selon les intentions du Souverain Pontife,

et accomplir les œuvres prescrites pour chaque indulgence.

**D.** Qu'est-ce que la Confrérie du saint cœur de Marie?

**R.** C'est une Confrérie nouvelle qui a pour objet d'invoquer, pour la conversion des pécheurs, le très-saint et immaculé cœur de Marie. Cette association, établie d'abord dans la paroisse de Notre-Dame-des-Victoires à Paris, avec l'approbation de Mgr. de Quélen, archevêque de Paris, sous la date du 16 Décembre 1836, fut ensuite érigée en archiconfrérie, et enrichie de nombreuses indulgences par un bref de Grégoire XVI, du 24 Avril 1838.

**D.** Que faut-il faire pour établir canoniquement dans une église ou une chapelle de communauté la confrérie du saint cœur de Marie?

**R.** Il faut qu'elle soit d'abord érigée par l'évêque diocésain, que les statuts en soient approuvés par lui, et ensuite que le curé ou le supérieur s'adresse au curé de Notre-Dame-des-Victoires, qui est le directeur perpétuel de l'Archiconfrérie, pour en obtenir que la confrérie, préalablement établie, soit agrégée à l'Archiconfrérie de Paris.

**D.** Quelles sont les conditions requises pour avoir droit aux avantages de l'Archiconfrérie?

**R.** Il faut 1.<sup>o</sup> être inscrit sur le registre de la confrérie dont on veut être membre; 2.<sup>o</sup> réciter chaque jour un *Ave, Maria* selon les fins de l'Archiconfrérie; 3.<sup>o</sup> assister aux exercices, et communier aux fêtes de la confrérie; 4.<sup>o</sup> porter

continuellement sur soi la médaille dite *miraculeuse*. Mais les trois dernières conditions et surtout la dernière ne paraissent pas être nécessaires ; elles ne sont tout au plus que de convenance.

**D.** Qu'est-ce que le saint Rosaire ?

**R.** C'est une dévotion qui consiste à réciter trois chapelets ou quinze dizaines en l'honneur des quinze principaux mystères de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Ces quinze mystères se divisent en trois classes : les mystères *joyeux*, les mystères *douloureux* et les mystères *glorieux*. Cette dévotion doit son origine à S. Dominique, qui l'établit, par l'inspiration de la Ste. Vierge, au commencement du XIII.<sup>e</sup> siècle, pour la conversion des pécheurs et des hérétiques.

**D.** Quelles sont les conditions requises pour gagner les indulgences de la confrérie du rosaire ?

**R.** Elles sont au nombre de trois : il faut 1.<sup>o</sup> être inscrit sur le registre de la confrérie ; 2.<sup>o</sup> avoir un rosaire ou chapelet béni et indulgencié par un prêtre qui en ait reçu le pouvoir ; 3.<sup>o</sup> réciter le rosaire en entier une fois par semaine, en méditant les quinze mystères.

**D.** Qu'est-ce que la Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel ou du Scapulaire ?

**R.** C'est l'association de ceux qui portent, en l'honneur de la sainte Vierge, le scapulaire des religieux de l'ordre du Mont-Carmel, représenté par deux morceaux de drap attachés ensemble par des cordons.

**D.** Quelle est l'origine de la confrérie du saint scapulaire ?

**R.** On croit qu'elle fut établie, dans le XIII.<sup>e</sup> siècle, par S. Simon Stock, religieux carme, à qui la sainte Vierge apparut et donna un scapulaire, comme signe de sa protection spéciale sur son ordre et sur tous ceux qui porteraient dévotement ce saint habit. Les membres de cette confrérie participent aux mérites des prières et des bonnes œuvres de l'ordre du Carmel et de la confrérie du scapulaire; ils ont droit aux nombreuses indulgences dont les Souverains Pontifes ont enrichi cette confrérie.

**D.** Quelles conditions sont requises pour avoir droit à ces avantages ?

**R.** Pour être membre de la confrérie du saint scapulaire, et avoir droit aux indulgences et aux avantages qui y sont attachés, il faut 1.<sup>o</sup> recevoir le scapulaire des mains d'un prêtre autorisé à le donner; 2.<sup>o</sup> le porter continuellement sur soi; rien de plus n'est prescrit. Depuis une décision de Grégoire XVI, en date du 30 Avril 1838, il n'est plus nécessaire d'être inscrit au registre de la confrérie pour en être membre et participer à ses avantages; ce qui n'empêche pas qu'on ne doive s'y faire inscrire le plus tôt possible. Le scapulaire doit être en drap de laine, d'une couleur noire ou brune, composé de deux parties unies par deux cordons de fil, de coton, de soie ou de laine. D'après une décision du général des

Carmes , du 7 Mai 1838, une partie du scapulaire doit pendre sur la poitrine et l'autre derrière le dos , et les cordons doivent être appuyés sur les épaules.

*D.* Outre les indulgences du scapulaire, ceux qui portent ce saint habit, ne jouissent-ils pas de quelques privilèges ?

*R.* Oui, ils jouissent de deux privilèges bien précieux : le premier est que celui qui mourra avec le scapulaire sera préservé de l'enfer, en ce sens qu'il obtiendra la grâce de mourir saintement ; le second est que, si ceux qui meurent avec le scapulaire vont en purgatoire, Marie les en délivrera le premier samedi après leur mort.

*D.* Ces privilèges sont-ils bien authentiques ?

*R.* Oui, le premier fut fait à S. Simon Stock par la sainte Vierge, lorsqu'elle lui apparut, et le second est fondé sur une promesse faite par la sainte Mère de Dieu au Pape Jean XXII, lequel publia à ce sujet une bulle appelée *Bulle sabbatine* ; il y déclare que la sainte Vierge lui apparut et lui promit cette prompte délivrance du purgatoire en faveur des confrères morts avec le scapulaire. Ces privilèges ont été approuvés et confirmés par un grand nombre de Souverains Pontifes.

*D.* Quelles sont les obligations propres à ces privilèges ?

*R.* Pour jouir du premier privilège, il faut porter le scapulaire continuellement, le jour et la nuit, en maladie et en santé, et surtout à la mort. Pour

avoir droit au second privilège, il faut 1.° observer la chasteté propre de son état; 2.° réciter tous les jours l'Office canonial de l'Eglise ou le petit Office de la sainte Vierge selon le rit. romain; ceux qui ne savent pas lire, peuvent suppléer à cette seconde condition en observant exactement les jeûnes de l'Eglise et en s'abstenant des aliments gras tous les mercredis de l'année outre les vendredis et les samedis, excepté le jour de Noël, s'il tombe un de ces trois jours.

*D.* Ces obligations ne peuvent-elles jamais être commuées?

*R.* Celles qui sont commandées par un autre précepte, telles que la chasteté propre à chaque état, la récitation, quand elle est obligatoire, de l'Office canonial de l'Eglise ou du petit Office de la Ste. Vierge, ne peuvent pas être commuées, mais la récitation du petit Office de la sainte Vierge, quand elle est volontaire, peut être commuée en tout ou en partie, selon le besoin, en faveur des personnes qui savent lire et qui seraient dans l'impossibilité de le réciter tout entier; celles-ci peuvent n'être astreintes qu'à la récitation des Vêpres, ou de l'*Ave, Maris stella*, du *Magnificat* et du *Salve Regina*, qui forment une partie et la conclusion des Vêpres. La dispense du jeûne et des abstinences de l'Eglise ne peut être accordée que par les supérieurs ecclésiastiques, mais l'abstinence du mercredi peut être commuée en toute autre œuvre de pénitence ou de piété, quand elle ne peut être observée sans de graves inconvénients.

Pour faire ces commutations, il faut en avoir reçu le pouvoir spécial ; la faculté de bénir et de donner le scapulaire ne suffit pas. (*Décision de la sacrée Congrégation des indulgences, du 22 Juin 1842.*)

FIN.

---

---

# TABLE.

---

Avant-Propos.	1
Leçon préliminaire.	1

## PREMIERE PARTIE. — DU DOGME.

Leçon I. De l'existence de Dieu.	5
II. Des perfections de Dieu.	8
III. Du culte religieux qui est dû à Dieu.	13
IV. De la Religion révélée en général.	15
V. Des miracles et des prophéties.	17
VI. De la loi de nature ou de la Religion primitive.	19
VII. De la Religion judaïque.	21
VIII. Des livres de l'Ancien Testament.	23
IX. De la divinité de la Religion judaïque.	25
X. De la Religion chrétienne et des livres du Nouveau Testament.	27
XI. De la divinité de la Religion chrétienne prouvée par les miracles et les prophéties.	30
XII. De la divinité de la Religion chrétienne prouvée par son excellence intrinsèque, par l'établissement et la propagation merveilleuse de la foi chrétienne.	35
XIII. De la véritable Eglise de Jésus-Christ.	37
XIV. Des notes ou caractères de la véritable Eglise.	39
XV. De l'autorité infaillible de l'Eglise.	46
XVI. De l'Ecriture Sainte et de la tradition.	48

Leçon XVII. Des juges de la foi et des conciles.	50
XVIII. Du chef de l'Eglise.	53
XIX. Des prérogatives attachées à la primauté du Souverain Pontife.	56
XX. Des membres de l'Eglise.	59
XXI. Du mystère de la très-sainte Trinité.	62
XXII. De la création du monde.	66
XXIII. Des Anges.	69
XXIV. De la création de l'homme.	73
XXV. De la chute de l'homme.	77
XXVI. Du péché originel.	79
XXVII. De la promesse d'un Rédempteur sous la loi de nature.	82
XXVIII. De la promesse du Rédempteur durant le temps de la loi écrite.	86
XXIX. Du Mystère de l'Incarnation.	90
XXX. De la nature de l'Incarnation.	93
XXXI. De la très-sainte vierge Marie.	95
XXXII. Mystères de la naissance, de l'enfance et de la vie cachée de Jésus-Christ.	97
XXXIII. De la vie publique de Jésus-Christ.	101
XXXIV. De la passion et de la mort de Jésus-Christ.	104
XXXV. Du mystère de la rédemption.	107
XXXVI. De la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ.	111
XXXVII. De la descente du Saint-Esprit et de l'é- tablissement de l'Eglise.	114
XXXVIII. De la communion des Saints.	118
XXXIX. De la grâce : sa nécessité.	120
XL. Suite de la grâce : grâce actuelle et grâce habituelle.	124
XLI. Suite de la grâce : ses effets.	128
XLII. Des fins dernières de l'homme : la mort, le jugement.	151
XLIII. Suite des fins dernières de l'homme : le paradis, le purgatoire et l'enfer.	154

Leçon XLIV. De la résurrection générale et du jugement dernier.	140
XLV. Des signes du Chrétien.	144

## DEUXIÈME PARTIE. — DE LA MORALE.

Leçon I. Notions sur la morale et les actions humaines.	149
II. Des principes et de la moralité des actes humains.	150
III. De la conscience.	156
IV. De la loi.	160
V. Des lois positives.	163
VI. De l'objet, du sujet et de la cessation de la loi.	165
VII. Du péché en général.	169
VIII. Des différentes espèces de péchés.	175
IX. Des péchés capitaux.	178
X. Des vertus chrétiennes en général.	183
XI. De la foi.	185
XII. Suite de la foi : de l'obligation de la professer extérieurement et des péchés opposés à la foi.	189
XIII. De l'espérance.	191
XIV. De la charité.	194
XV. De l'amour du prochain.	198
XVI. Des œuvres de miséricorde.	202
XVII. Des péchés opposés à l'amour du prochain.	205
XVIII. Des préceptes du Décalogue en général.	208
XIX. Du premier commandement de Dieu.	210
XX. Suite du premier commandement : du culte des Saints.	215

Leçon XXI. Suite du premier commandement : des péchés opposés à la vertu de Religion.	219
XXII. Du deuxième commandement.	225
XXIII. Suite du deuxième commandement : du vœu.	230
XXIV. Du troisième commandement.	233
XXV. Suite du troisième commandement : exercices de Religion.	237
XXVI. Du quatrième commandement.	240
XXVII. Suite du quatrième commandement : devoirs des parents à l'égard de leurs enfants.	244
XXVIII. Suite du quatrième commandement : devoirs réciproques des inférieurs et des supérieurs.	246
XXIX. Du cinquième commandement.	249
XXX. Du sixième et du neuvième commande- ment.	253
XXXI. Du septième et du dixième commande- ment.	255
XXXII. Suite du septième commandement : détention injuste du bien d'autrui.	258
XXXIII. Suite du septième commandement : violation injuste d'un contrat ou d'un quasi-contrat.	260
XXXIV. Suite du septième commandement : dommage injuste.	263
XXXV. Suite du septième commandement : restitution.	265
XXXVI. Du huitième commandement.	270
XXXVII. Suite du huitième commandement : diffamation et violation du secret.	272
XXXVIII. Des commandements de l'Eglise.	278
XXXIX. Du jeûne.	282

## TROISIÈME PARTIE. — DES SACREMENTS.

Leçon I. Des sacrements en général.	287
II. Des effets des sacrements.	290
III. Du ministre, du sujet et des cérémonies des sacrements.	293
IV. Du Baptême.	296
V. Du ministre et du sujet du Baptême.	301
VI. De l'administration solennelle du Baptême.	304
VII. De la Confirmation.	308
VIII. Des dons du Saint-Esprit; — ministre et sujet de la Confirmation.	314
IX. Du sacrement de l'Eucharistie.	315
X. Matière, forme, ministre et sujet de l'Eucharistie.	321
XI. De la communion et des dispositions requises pour la recevoir.	324
XII. De la nécessité et des effets de la communion.	330
XIII. De la pratique de la communion.	334
XIV. Du saint sacrifice de la Messe.	340
XV. Ministre et sujet du sacrifice de la Messe.	345
XVI. Des choses extérieures relatives à la célé- bration de la Messe.	350
XVII. Du sacrement de Pénitence.	351
XVIII. De la contrition.	354
XIX. Des diverses espèces de contrition.	358
XX. De la confession.	361
XXI. Des qualités de la confession.	366
XXII. De la satisfaction.	371
XXIII. De l'absolution ou forme du sacrement de Pénitence.	375
XXIV. Du ministre du sacrement de Pénitence.	378
XXV. De la pratique du sacrement de Pénitence.	381
XXVI. Des censures.	385
XXVII. Des indulgences.	387
XXVIII. Du jubilé.	392

Leçon XXIX. Du sacrement de l'Extrême-Onction.	394
XXX. Du sacrement de l'Ordre.	398
XXXI. Du sacrement de Mariage.	402
XXXII. Des conditions du Mariage.	407
XXXIII. Des empêchements et des cérémonies du Mariage.	410

#### QUATRIÈME PARTIE. — DU SERVICE DIVIN.

Leçon I. De la prière en général.	414
II. Des diverses espèces de prières.	417
III. Des prières publiques.	424
IV. Des fêtes en général, et de la fête de la Sainte Trinité.	432
V. De l'Avent et des premières fêtes de Notre Seigneur Jésus-Christ.	435
VI. De la cérémonie des Cendres et de la Semaine Sainte.	441
VII. Des fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et du Saint Sacrement.	446
VIII. Des fêtes de la sainte Vierge et des Saints, et de la Dédicace des Eglises.	450
IX. Des confréries.	454

FIN DE LA TABLE.

94  
98  
92  
97  
0  
4  
7  
4  
2  
5  
1  
6  
9  
4





